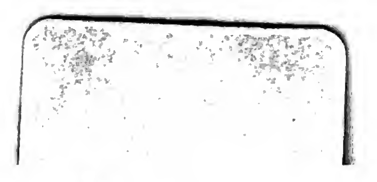




ANALECTES

ANALECTES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

P. F. X. DE RAM.



N° 21.

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET Cie,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

1858.

DISCOURS PRONONCÉ PAR P. F. X. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATH. DE LOUVAIN, SUR LA TOMBE DE M. ANTOINE NICOLAS JOSEPH ERNST, PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE DROIT ET ANCIEN MINISTRE DE LA JUSTICE, AU CIMETIÈRE DE PARC-LEZ-LOUVAIN, LE 17 JUILLET 1841.

MESSIEURS,

Tout ici annonce le deuil, tout témoigne des pénibles impressions que chacun de nous éprouve. La tristesse peinte sur tous les visages manifeste les regrets qui pénètrent tous les cœurs.

Dans une si juste et si profonde douleur, comment pourrai-je remplir convenablement le devoir de prononcer quelques paroles sur la tombe d'un homme qui était devenu pour l'Université un objet de ses espérances et un titre de sa gloire?

Il y a des pertes qu'on peut nommer irréparables. Le sentiment de celle que nous venons de faire est si vif et si profond que nous aimerions mieux donner un libre cours à nos larmes que de vous retracer les principaux traits de la vie de M. le professeur Ernst.

Une tombe honorée comme celle-ci, réclame-t-elle un éloge funèbre? Il y a des larmes, il y a des regrets qui disent tout, qui surpassent les discours les plus éloquents et qui les rendent superflus.

Le professeur Ernst a été enlevé à l'Université, — il a été ravi à sa nombreuse et respectable famille, lorsqu'il venait d'atteindre sa quarante-cinquième année.

Mourir, lorsqu'on se sent encore cette plénitude de forces que l'on consacrait avec une noble ardeur au service de la patrie et de la science; — mourir, lorsqu'une intime et touchante association fraternelle vous environne au foyer domestique et que l'estime générale et des amitiés illustres vous suivent au dehors; — mourir et laisser après soi sans appui et sans consolation une jeune épouse et des enfants en bas âge; — Oh! mon Dieu, quelle amère destinée! Le monde ne s'explique guère un pareil malheur qui lui paraît sans remède; mais la religion avec ses espérances et avec ses promesses éternelles sait nous venir en aide et nous apporter des consolations.

Ranimé en quelque sorte par la bienfaisante influence du sentiment religieux, nous tâcherons de jeter un coup-d'œil sur la carrière de M. ANTOINE NICOLAS JOSEPH ERNST.

Il naquit à Aubel, dans la province de Liége, le 20 mars 1796.

Après avoir terminé l'étude des humanités au lycée impérial de Bruxelles, il suivit les cours de l'école de droit dont son frère aîné était alors déjà un des professeurs les plus distingués.

Ce digne frère, que nous vénérons aujourd'hui comme le doyen d'âge de notre faculté de droit, dirigea toute son éducation avec une sollicitude pater-

nelle. En retour de ses soins et de son affection il peut se féliciter d'avoir joui de la plus noble compensation. Mais cette compensation, quelque belle qu'elle soit, ne saurait adoucir ses regrets.

M. Ernst fut reçu licencié en droit avec la plus grande distinction le 6 juin 1816. Les connaissances acquises par une application soutenue, il les fortifia en se livrant aux travaux du barreau et en donnant des répétitions sur le droit romain. C'était le noviciat de la brillante carrière professorale qui devait bientôt s'ouvrir pour lui.

Après l'organisation des Universités sous le roi Guillaume, il suivit son frère aîné à Liége, et devint professeur extraordinaire à la faculté de droit le 13 février 1822. Le 3 juillet 1827 il obtint l'ordinariat.

Se vouant entièrement à ses fonctions académiques, il abandonna le barreau où il laissa des souvenirs honorables. L'enseignement était sa véritable vocation et il en faisait ses plus chères délices.

Doué d'un jugement sain, d'un tact exquis et d'une facilité prodigieuse, il savait instantanément démêler dans une théorie ce qui était vrai et pratique de ce qui était spécieux ou pure subtilité. Il mettait tant d'ordre et tant de clarté dans l'exposition de ses idées, même sur les sujets les plus abstraits, que jamais il n'avait besoin de se répéter pour être compris. Il connaissait l'art de faire aimer la science qu'il était appelé à professer.

Dans ses rapports avec ses élèves, il était digne mais en même temps bienveillant et toujours attentif à encourager leurs efforts.

M. Ernst enseigna successivement le droit commercial, l'encyclopédie du droit, le droit civil élémentaire et les institutes du droit romain.

Dans son cours d'encyclopédie qu'il faisait servir d'introduction générale à l'étude de toutes les branches de la science, il se montrait non-seulement un profond jurisconsulte, mais aussi un publiciste distingué. Les sciences politiques et sociales lui étaient aussi familières que celle du droit et des lois. Par une exposition lucide et substantielle il mettait l'élève à même de saisir les développements du droit, d'apprécier l'importance des branches accessoires et de comprendre l'enchaînement qui existe dans les diverses parties de la jurisprudence.

Son cours d'institutes était donné avec un talent si remarquable, avec une méthode si excellente, que plus d'une fois les personnes les plus compétentes déclarèrent que la France et l'Allemagne devaient nous envier le cours de M. Ernst.

Dans les autres branches de son enseignement se manifestait toujours cette supériorité qui le plaçait si haut dans l'opinion de ses élèves et du public (1).

Une piété tendre et sincère rehaussait le mérite du professeur. Son abord était facile et gracieux malgré cette apparente froideur dont ses traits semblaient quelquefois porter l'empreinte. La candeur de son âme et la noblesse de son caractère lui avaient acquis l'estime générale. Dans toutes les positions il fut toujours égal et semblable à lui-même, dans la simplicité de sa vie privée comme plus tard lorsqu'il fut appelé à exercer une des plus hautes fonctions politiques.

M. Ernst ne prit aucune part aux événements de 1830. En 1833, à l'occasion de la dissolution de la Chambre des représentants, il fut nommé membre de la députation nationale. Pour y arriver il ne fit aucune promesse, il ne prit d'engagement vis-à-vis de personne et s'abstint de produire en public une profession de foi politique.

Dès ses premiers pas dans la carrière parlementaire, il y acquit une grande influence en participant à toutes les discussions importantes avec ce beau talent oratoire qui le distinguait.

En 1834, immédiatement après les déplorables événements du mois de mars, pénétré de la pénible sensation que ces événements avaient produite dans le pays, il s'associa aux reproches qui furent articulés à la tribune contre le ministère à cause de la répression insuffisante des désordres.

Lorsque vers la fin de juillet de la même année ce ministère se retira, des démarches furent immédiatement faites pour engager M. Ernst à accepter un portefeuille dans le nouveau cabinet.

Sa longue administration au département de la justice fut très-laborieuse et se signala par diverses améliorations essentielles; des mesures d'un grand intérêt furent réalisées sous ses auspices. Il veillait avec un soin minutieux à ce que les emplois publics ne fussent confiés qu'à des hommes dignes de les occuper. La justice rigoureuse et éclairée qui le caractérisait savait écarter l'intrigue et faire prévaloir le vrai mérite.

Vous connaissez, Messieurs, les motifs honorables qui le déterminèrent à renoncer à sa position ministérielle; vous savez qu'il donna alors un de ces exemples si rares dans les fastes des gouvernements constitutionnels : en quittant le pouvoir, il refusa, par un généreux désintéressement, les marques de toute distinction honorifique et les avantages d'une nouvelle position administrative. Sa retraite était un acte irrévocable de renonciation à la vie politique, afin de pouvoir un jour se dévouer encore librement à l'étude et à l'enseignement (2).

L'Université catholique eut le bonheur de l'associer à ses travaux. La nomination de M. Ernst ajouta un nouveau lustre à notre faculté de droit devenue légitimement fière de réunir dans son sein trois frères dont les noms formaient un triple gage de gloire et de succès.

Je ne crains pas, Messieurs, de faire une indiscrétion en vous confiant qu'un auguste personnage qui, dans les conseils de la Couronne, avait appris à connaître le mérite de M. Ernst, daigna nous féliciter d'une si précieuse acquisition pour l'enseignement et nous exprimer toute l'estime dont il honorait l'ancien ministre de la justice.

Hélas, nous devions jouir trop peu de temps de cette acquisition ! La santé du professeur, jadis habitué aux plus rudes travaux, s'affaiblit rapidement; les soins les plus empressés, les ressources de l'art restèrent sans résultat. Miné par un mal opiniâtre, il crut qu'un changement de climat et de traitement

pourrait lui rendre la santé. Vain espoir ! De la terre étrangère on nous ramène un corps inanimé sur lequel se répandent ici les prières de l'Eglise confondues avec nos larmes et nos regrets (3).

Si une haute renommée, cette récompense publique de la vertu et du talent, si les bienveillants témoignages d'un Roi juste appréciateur du mérite, si le concert d'éloges donnés au défunt pouvaient consoler les vivants, jamais on n'eut peut-être tant de sujets de consolation. Mais, je le répète encore, il y a des pertes qu'on peut nommer irréparables.

Vous, ô mon Dieu ! — Dieu de paix et de miséricorde, — vous fortifierez et vous bénirez ceux qui sans vous devraient fléchir sous le poids du sacrifice. Nos espérances et nos prières s'élèvent vers vous : nous vous supplions d'accorder à votre serviteur ANTOINE, qui a vécu dans l'observance de votre loi et qui est mort dans la paix de Jésus-Christ, la couronne de justice que vous donnez à ceux qui vous aiment, à ceux que vous avez conduits dans les voies de la vérité, à ceux que vous avez élus pour jouir éternellement de votre gloire et de votre amour : CORONA JUSTITIÆ... IIS QUI DILIGUNT (4).

NOTES.

(1) Nous faisons suivre ici une appréciation plus complète de la manière dont M. Ernst s'acquitta de l'enseignement de ses différents cours.

En ouvrant son cours de droit commercial, il rendit un grand service et contribua à compléter l'enseignement sur les diverses branches du droit. Ce cours, bien que non obligatoire, fut suivi par tous les élèves, qui de prime abord reconnurent dans ces leçons si substantielles, produit d'une préparation consciencieuse, cet esprit logique, cette justesse, cette solidité dans les idées, qu'on retrouve plus tard dans tout l'enseignement de M. Ernst.

Le cours d'encyclopédie, qu'il ouvrit pour ainsi dire en même temps, fit reconnaître la puissance de ses moyens. Ce cours n'avait rien de pratique comme le droit commercial, il était essentiellement philosophique et historique; dans ce cours inconnu encore en France, et qui comblait une nouvelle lacune, il sut s'approprier ce que l'Allemagne avait produit de meilleur et briller dans le développement des idées générales, non moins que dans la discussion des idées particulières.

Ses leçons sur cette matière renfermaient de précieuses recherches sur l'origine du droit, un tableau des législations anciennes, un appendice sur le droit coutumier; elles facilitaient ainsi la transition du droit ancien au droit moderne. Ce cours, mis en rapport avec les besoins du pays et l'état de notre législation, fut d'une grande utilité et eut un grand succès.

Ce sont cependant les cours de droit civil élémentaire et des institutes qui furent son véritable triomphe.

Avant M. Ernst, il n'y avait guère à Liége que des leçons

approfondies sur une partie du code; le nouveau professeur comprit qu'il y aurait avantage à placer à côté de ce cours de haute discussion un cours plus restreint aux principes, et qui embrasserait en deux ans l'ensemble du code. Le succès fut tel qu'aujourd'hui encore ses anciens élèves n'en parlent qu'avec enthousiasme; ils se souviennent toujours de cette puissance d'analyse, qui permettait au professeur de simplifier les matières les plus compliquées et de les présenter en un tableau succinct qui frappait tous les esprits.

Dans le cours des institutes il avait parfaitement saisi la limite qui sépare ce cours de celui des pandectes; il réunissait les deux anciennes méthodes presque exclusives : celle du traité qui ne donnait que les principes sans voir les textes; et celle *du commentaire,* qui s'attachait exclusivement à commenter sèchement la lettre, sans vue d'unité et sans point de départ.

Pendant six mois d'abord, M. Ernst expliquait les institutes en forme de traité; il résumait avec ordre les principes généraux de tout le droit romain; mais toujours en prenant les institutes pour base, et ce n'était qu'en passant qu'il commentait çà et là l'un ou l'autre passage difficile.

Chaque chapitre, chaque titre avait en tête les indications des sources, institutes, pandectes, code, novelles, où le professeur puisait les principes qui formaient et complétaient le beau plan de cette première partie de son cours.

Ce cours théorique ou de principes était suivi d'un cours *pratique* dans lequel le professeur aidait ses élèves, fortifiés déjà par le suc d'une saine doctrine, à expliquer la lettre même des principales matières des institutes.

Ce plan conçu et exécuté en maître consommé faisait saisir avec facilité aux jeunes gens les principes généraux, les idées dominantes et caractéristiques des institutes et même de tout le droit romain; aussi les élèves, qui compre-

naient maintenant l'ensemble et l'unité des principes de cette législation, exprimaient-ils, à la fin du cours, leur surprise qu'on eût pu la qualifier jusque-là d'inextricable dédale, et trouvaient-ils les institutes claires, belles et agréables.

Ce cours du professeur, au dire de ses honorables collègues mêmes, pouvait, tant il y avait précision, vigueur et nerf, être comparé à un véritable cours de mathématiques juridiques; malheureusement il n'existe qu'en cahiers. M. Ernst tout dévoué à ses élèves n'a rien publié des immenses matériaux qu'il avait rassemblés. Mais ces cahiers sont dans toutes les mains et nous nous associons au vœu unanimement exprimé de voir un jour une publication qui serait un hommage rendu à la mémoire du maître et un utile commentaire pour la science.

(2) L'exposé suivant de la carrière politique de M. Ernst, est emprunté à une notice inédite.

Entièrement dévoué à ses fonctions et homme d'ordre avant tout, M. Ernst put déplorer les excès du gouvernement hollandais; mais il resta étranger aux événements qui amenèrent sa chute; ce fut donc exclusivement comme homme de mérite et justement estimé que ses concitoyens l'honorèrent de la qualité de suppléant au congrès national.

Dans les derniers temps de cette immortelle assemblée, il fut appelé à y siéger par suite de la retraite de M. Nagelmakers; mais il crut devoir décliner cet honneur en ces termes :

« Au moment, écrivait-il à l'auguste assemblée, au mo-
» ment où l'enseignement universitaire recommence, et
» lorsque la faculté de droit est déjà privée d'un de ses
» membres, je ne pourrais quitter mon poste, sans occa-
» sionner une grande perte de temps aux étudiants et une
» surcharge de travail à mes collègues; il a fallu des motifs

» aussi graves, Messieurs, pour que je renonce à l'honneur
» de représenter mon pays. »

C'était donc dans l'intérêt des élèves et par égard pour ses collègues, qu'il renonçait à profiter de l'occasion si enviée par tant d'autres de briller sur ce grand et noble théâtre.

Mais Liége ne lui permit pas longtemps de rester dans sa retraite ; elle l'adopta pour son représentant aux élections de 1833.

Nul engagement n'avait pu être pris par le digne professeur, comme il le constate lui-même au début de sa carrière parlementaire, à la séance du 13 juin 1833 (1).

« Je vous prie, Messieurs, dit-il, de m'accorder une atten-
» tion bienveillante, j'ose même espérer que j'obtiendrai
» un jour votre confiance ; pour la mériter je prendrai tou-
» jours pour règle la vérité et la justice ; jamais l'esprit de
» parti, jamais l'esprit de localité ne m'égareront.

» C'est ainsi que je comprends mon mandat, j'aurai tou-
» jours le courage de le remplir envers et contre tous. »

Cette déclaration d'indépendance règla toute sa conduite parlementaire, et dès lors il faut pour juger le député, non pas voir s'il est resté fidèle à telle ou telle opinion, mais s'il est resté fidèle à la vérité, à la justice ; ainsi tombent, sans que nous ayons besoin de nous en occuper ultérieurement, les attaques de transfuge et autres, qui furent soulevées par les mauvaises passions que cet homme d'ordre ne craignit jamais de heurter de front.

Il ne prit qu'un seul engagement, celui de soutenir la vérité et la justice envers et contre tous, et cet engagement il le mit immédiatement en pratique ; qu'il nous soit permis de le prouver par deux exemples en rapport avec les deux grandes opinions qui partageaient la Chambre.

---

(1) Moniteur, num. 166.

Citons d'abord la matière si délicate et alors si épineuse de l'extradition.

Jamais peut-être l'homme politique n'eut de rôle plus difficile que celui que la qualité de rapporteur imposait à M. Ernst; il prêtait, du moins indirectement, son appui à une administration qu'il avait déclaré ne pouvoir estimer; il devait lutter contre plusieurs de ses amis politiques.

Mais à ses yeux rien n'était plus juste (1), plus conforme au véritable intérêt des peuples, que la règle de l'extradition, et dès lors il croyait, comme il le disait à la séance du 21 septembre (2), « devoir défendre ce qu'il croyait *vrai* » *et juste* avec les ministres, comme au besoin il le défen- » drait contre eux. »

Ajoutons, pour compléter ce point, que s'il défend avec les ministres le projet de loi sur l'extradition, malgré l'absence de confiance souvent exprimée sur le ministère, c'est, comme le porte le Moniteur, parce que la section centrale a pris toutes les précautions possibles pour prévenir les abus et l'arbitraire auxquels le projet ministériel exposait les étrangers; c'est à raison des garanties que contient le nouveau projet que, disait M. Ernst, « je le défendrai et voterai pour l'adoption. » Remarquons cependant comme une preuve de sa bonne foi (3), qu'il vota contre l'article 3, en grande partie son œuvre, ébranlé par les objections de M. Doignon et déclarant aux applaudissements de la Chambre : « Il y a de » l'honneur à revenir d'une erreur quand on l'a reconnue.»

L'indépendance que le député vient de mettre en pratique contre l'opinion libérale, il la montra aussi dans une autre circonstance vis-à-vis de certains membres de la

(1) Séance du 17 août 1833, Moniteur, num. 231.

(2) Moniteur, num. 263.

(3) Moniteur, num. 233.

droite ; nous nous bornerons à indiquer les discours qu'il prononça aux séances du 18 et du 21 septembre (1) sur le budget de l'instruction publique.

Son attaque, peut-être un peu trop vive, contre l'honorable rapporteur M. Dubus, d'abord, puis contre M. Dumortier, était motivée sur la restriction, posée pour la première fois, de retirer les subsides aux colléges en 1834 ; « c'était, disait- » il, une démolition de l'instruction publique, puisqu'il » était moralement impossible que la loi sur l'instruction » fût achevée pour cette époque. »

Il ne voyait dans cette discussion, ainsi qu'il le développe, ni une question de religion, ni une question politique ou de ministère ; selon lui il n'y avait qu'une question d'utilité, fixée déjà par les précédents de la Chambre et sur laquelle toutes les opinions pouvaient se trouver d'accord ; il défendait ce qui, à ses yeux, était juste et vrai. Remarquons, tant à l'honneur de MM. Dubus et Dumortier que de M. Ernst, que ces honorables membres ne furent point blessés de cette attaque, excusée, si pas justifiée, par la bonne foi. Nous voyons, à la même séance, l'honorable M. Dumortier commencer sa réponse par cet hommage : « je rends justice à » l'honorable préopinant, personne plus que moi ne l'en- » toure de plus de respect et d'estime. »

Et lorsque plus tard, à la séance de 29 avril 1834 (2), l'honorable M. Dubus crut devoir déposer une proposition de non confiance à l'égard du ministère, qui choisit-il pour associé? M. Ernst.

Son indépendance et sa droiture étant ainsi pleinement justifiées, qualifions maintenant la carrière parlementaire du nouveau député.

---

(1) Moniteur, num. 262, 265.
(2) Moniteur, num. 180.

M. Ernst porta dans les débats du parlement les qualités éminentes qui l'avaient placé si haut dans la carrière de l'enseignement. Il se fit remarquer comme orateur par la lucidité et la force de ses déductions et par l'élégante simplicité des formes.

Pendant la session de 1833 à 1834, il prit une part active aux délibérations les plus importantes de la Chambre.

Mais précisons un peu, en acquit de la tâche que nous avons entreprise, les diverses phases de cette première partie de sa carrière politique.

M. Ernst vint à la Chambre en esprit de grande hostilité contre le ministère, c'est ce qui explique la vivacité et quelquefois même la violence de ses attaques si peu en rapport avec son caractère. Cette hostilité qui fut toujours loyale, il la motive à la séance du 21 juin (1) sur trois points.

« La convention du 21 mai prépare un avenir funeste à notre patrie, nous ne devons pas craindre de le dire.

» La dissolution de la Chambre (c'est à elle que le ministère doit son origine) la dissolution de la Chambre est une mesure impolitique que nous devons condamner hautement.

» Le ministère n'a pas employé les moyens qui étaient à sa disposition, pour prévenir et arrêter les désordres qui ont eu lieu à Bruxelles, à Gand et surtout à Anvers. Il faut par une désapprobation éclatante jeter loin de nous toute responsabilité. »

L'homme d'ordre se manifeste particulièrement dans le discours qui développe ces trois propositions, lorsqu'il y reconnaît

« Qu'il est difficile de réédifier le pouvoir après une révolution.

(1) Moniteur, num. 174.

« Que c'est une tâche glorieuse de braver l'impopularité
» pour faire le bien de la patrie.

» Qu'il y a de l'honneur à soutenir un ministère qui, au
» milieu des orages et des passions populaires, tient les
» rênes de l'état d'une main ferme et fait respecter la jus-
» tice pour tous.

» Oui, continue-t-il, je serais le premier à défendre des
» ministres qui suivraient une semblable route. »

Il formula plus expressément son hostilité contre le ministère, à la séance du 16 août (1), en réponse au défi d'un membre du cabinet qui avait dit : « Si vous pensez que j'ai
» violé la constitution, si je ne vous inspire pas de confian-
» ce, il faut rejeter le projet de loi.»

M. Ernst soutenait l'adoption de la loi, qui n'était plus le projet du ministre, mais bien l'œuvre de la section centrale, et il déclara en réponse au défi que l'examen auquel il avait été forcé de se livrer sur l'extradition lui avait donné la conviction que le ministre de la justice avait violé de la manière la plus évidente la loi fondamentale, et que son serment de maintenir la constitution l'obligerait à souscrire à l'acte d'accusation, s'il était formulé.

M. Ernst fut fidèle à cette déclaration, lorsque M. Gendebien formula plus tard cet acte d'accusation (2).

Dans la session de 1833 qui fut close de fait le 4 novembre et de droit le 10 (3), M. Ernst ne se distingua pas seulement dans la discussion des questions d'extradition et d'instruction, mais encore dans plusieurs autres circonstances.

---

(1) Moniteur, num. 228 qui est rectifié, quant à M. Ernst, par le Moniteur portant les 2 num. 229 et 230.

(2) Mon. num. 237.

(3) Mon. num. 280.

C'est ainsi que son désir du juste, de justice pour tous, le porta à la séance du 1 septembre (1) à soutenir la cause alors si impopulaire de ceux qu'on qualifiait d'orangistes, de ceux qui sous l'ancien gouvernement jouissaient d'un traitement d'attente.

Ce même désir le porta à la séance du 11 septembre (2) à poser des réserves contre la suppression définitive du conseil d'état, corps alors très-impopulaire.

Toujours prêt à défendre toute mesure utile à l'intérêt ou à la dignité du pays, il appuya à la séance du 3 octobre (3) la proposition de M. Dumortier sur l'organisation de l'Académie; il soutint que cet honorable corps devait, au vœu de la constitution et dans l'intérêt de sa propre dignité, être créé par une loi, et lorsque plus tard cette loi fut présentée, il en devint le rapporteur.

On peut conclure de cet ensemble, que M. Ernst est resté fidèle à son programme et qu'il n'agit jamais par calcul, en vue de saisir le pouvoir.

La loyauté du député le faisait estimer du gouvernement, comme de la Chambre, et nous citerons comme preuve sa nomination (18 novembre 1833) comme membre de la commission d'instruction publique; la part active qu'il prit aux importants travaux de cette commission le fit choisir pour secrétaire-rapporteur.

Des démarches plus ou moins directes eurent lieu dès le 20 août 1833 près du député, soit pour le faire entrer dans l'administration existante, soit pour en former une nouvelle. Nous avons sous la date du 19 décembre la preuve écrite

---

(1) Moniteur, num. 244.
(2) Mon. num. 256.
(3) Mon. num. 278.

de son peu de désir de faire partie d'un ministère, mais aussi de sa volonté de ne pas reculer, alors qu'il considérait son entrée aux affaires comme un devoir.

Il avait informé ses frères, en sollicitant leurs conseils, des propositions qui lui étaient faites pour la formation d'un nouveau ministère, et l'un d'eux lui avait adressé d'assez fortes objections. Voici comment il réplique en s'adressant à un autre membre de sa famille :

« L... m'exprime toutes les difficultés du poste qui m'est » offert. Je les avais cependant prévues toutes : je pense » comme lui qu'il eût été plus agréable de ne recevoir » cette proposition que dans des temps meilleurs, quoiqu'il » soit vrai aussi que vaincre sans péril c'est triompher sans » gloire. »

« Je ne me soucie pas le moins du monde d'être ministre, » je ne saurais tenir une position plus honorable que la » mienne ; mais il n'est pas dans mon caractère de reculer » devant un dernier pas, parce qu'il est difficile. L'expé- » rience m'a déjà appris qu'avec une volonté ferme et des » efforts redoublés, on surmonte tous les obstacles et je ne » suis pas indifférent à l'idée de léguer à mes enfants un » nom qui les honore. »

Plus disposé comme on le voit à différer qu'à hâter son entrée aux affaires, les propositions que nous venons de mentionner restèrent sans suite.

Examinons maintenant sa carrière parlementaire en 1834.

Conséquent avec ce qu'il avait déjà dit, lors de la discussion sur l'extradition, que le ministère était sans consistance et gâtait tout ce qu'il touchait, il lui déclare (10 janvier) une guerre vive, mais toujours loyale.

«Partout, disait-il, on fait des vœux pour voir arriver aux » affaires des hommes entourés de la confiance du pays ; s'ils

2.

» se réalisaient, nous pourrions nous réunir pour dire aux
» chefs de l'administration :

» Votre ligne politique n'est pas si difficile à tracer et à
» suivre; au dedans la constitution, toute la constitution,
» rien que la constitution; *au dehors les 24 articles sans*
» *aucune concession.* »

L'effet de son discours fut immense; il contraria naturellement et vivement les ministres et leurs adhérents, mais il valut à l'auteur de nobles et puissants encouragements.

Arrivent en mars, à Bruxelles, à Liége et dans d'autres grandes villes du pays, des déplorables dévastations et pillages, dirigés contre quelques citoyens honorables, mais considérés comme ennemis de la révolution, contre les orangistes.

Pénétré de la pénible sensation que ces événements avaient suscitée dans le pays et spécialement à Liége, M. Ernst s'associa aux reproches amers qui furent articulés à la tribune.

L'hostilité qu'il avait jusque là montrée franchement et dans toute circonstance au ministère s'était accrue chez lui par l'inaction du pouvoir; et on s'explique ainsi la violence de ses attaques.

Ce n'était du reste point à la légère qu'il accusait; car il avait voulu, craignant les entraînements de l'indignation liégeoise, former sa conviction sur les lieux mêmes, comme il l'annonçait en ces termes à sa famille, sous la date du 23 avril : « Nous avons passé la journée d'hier avec ...,
» (un honorable député qu'il nomme) à aller visiter les mai-
» sons dévastées dont plusieurs présentent le même aspect
» que celle d'Orban.

» Nous avons des renseignements des meilleures sources :
» des voisins qui ont vu piller nous ont exposé les choses
» absolument comme les journaux les ont exposées; quel-

» ques gamins commençaient, les militaires laissaient faire,
» ils étaient spectateurs du pillage. »

C'est à l'honorable M. Dubus qu'il se joignit pour déposer à la séance du 29 avril (1) une proposition de blâme motivée sur l'absence *des mesures nécessaires pour prévenir ou arrêter dès le principe les pillages qui ont gravement affligé la capitale.*

On y joignit, à l'égard des étrangers, une proposition conçue dans ce sens :

« Si le gouvernement croit qu'il soit nécessaire, pour la sécurité de l'état, de soumettre les étrangers à des mesures exceptionnelles autorisées par l'art. 128 de la constitution, la Chambre, toujours prête à concourir au maintien de l'ordre autant que des libertés publiques, prendra en mûre considération le projet qu'il plaira à S. M. de lui présenter.» Cette proposition ne fut pas adoptée.

La considération de M. Ernst, y eut-il de l'exagération dans ses paroles, ne fit à raison de sa bonne foi qu'augmenter à la Chambre. Des démarches très-actives recommencèrent pour le faire entrer au ministère.

Ce fut le 28 juillet que lui fut faite au nom du Roi la proposition de concourir à la formation d'un nouveau cabinet. M. Ernst chercha à écarter cette proposition en disant à l'honorable négociateur : « Formez un ministère composé
» d'hommes honnêtes et impartiaux, et je m'engage à le
» soutenir. »

Non, est-il répondu, il est inutile d'en parler, sans vous on ne saurait rien faire. Lorsqu'on insista ensuite pour obtenir son consentement, il répondit : dites que je ne puis me décider à entrer au ministère.

L'honorable négociateur n'accepta pas cette réponse et il

(1) Moniteur, num. 120, 4e supplément.

quitta M. Ernst en l'engageant à réfléchir. Les conseils de sa famille et les instances de ses amis décidèrent enfin M. Ernst à accepter.

Le ministère dans lequel il prit le portefeuille de la justice fut décrété le 4 août 1834.

Parmi les conditions sous lesquelles se forma la nouvelle administration, il en est une qu'il importe de préciser pour écarter à l'honneur de la mémoire de M. Ernst l'attaque la plus violente et ajoutons la plus injuste que la presse libérale dirigea plus tard contre ce ministre.

Parmi ces conditions se trouvait celle qu'il ne serait plus prononcé d'expulsion d'étrangers aussi longtemps qu'une loi n'aurait point réglé le droit de ces mesures exceptionnelles. Cette condition fut religieusement observée et de plus la rigueur des arrêtés pris et mis en exécution par le ministère précédent fut considérablement mitigée envers plusieurs des étrangers.

Que voulait M. Ernst alors qu'il attaquait le ministère précédent sur ces matières délicates d'extradition et d'expulsion d'étrangers? Voulait-il protéger des étrangers dangereux ou coupables? nullement; cette idée jure avec son caractère, avec sa vie entière : c'était l'arbitraire et exclusivement l'arbitraire qu'il attaquait; alors que ce droit exceptionnel était exercé par simples arrêtés, il voulait une loi.

Cette loi, nous l'avons déjà dit, il l'avait fait adopter, pour l'extradition, comme rapporteur et en luttant contre le libéralisme exagéré; cette loi il l'exigea aussi de nouveau pour l'expulsion à son entrée au ministère, et c'est lui principalement qui assura son adoption le 22 septembre 1835.

M. Ernst ministre fut-il en cette matière en contradiction avec les opinions de M. Ernst député? On le prétendit à la

suite de l'affaire Malafosse, dont il fut fait rapport à la séance du 26 octobre 1837 (1).

Voici cette affaire dans sa plus simple expression.

Le 4 août 1837 le gouvernement français demanda l'extradition du banqueroutier Malafosse, en adressant le mandat d'arrêt, décerné par le juge d'instruction de Toulouse. L'autorité française informait en même temps que ce banqueroutier était encore nanti de valeurs considérables, qu'il voulait, au détriment de ses créanciers, emporter en Angleterre.

Tout ce que le ministre avait à faire, c'était de transmettre ces pièces au procureur-général, et c'est ce qui eut lieu immédiatement. Le procureur-général les transmit pour exécution au procureur du roi.

Ce magistrat devait, d'après la loi sur l'extradition, faire déclarer le mandat français exécutoire par le tribunal de première instance de Bruxelles; mais la non réunion du tribunal à ce jour rendit l'accomplissement de cette forme impossible pour le moment, et comme il craignait cependant que Malafosse ne profitât du moment de répit pour fuir en Angleterre, il transmit immédiatement les pièces, bien que non régulières, à l'administration de la sûreté publique.

Ce fonctionnaire constata que Malafosse déjà à Anvers tenait dans le portefeuille qu'on fit exhiber l'importante somme de 24,000 fr.; et ce qui rendait l'intention de fuir en Angleterre évidente, c'est que cette somme était en billets, et principalement en livres sterlings. M. l'administrateur ordonna l'arrestation provisoire.

La forme exécutoire fut donnée le lendemain par le tri-

(1) Moniteur, num. 300.

bunal, et la cour reconnut l'accomplissement de toutes les formes et conditions requises par la loi, pour l'extradition; mais, pour en retarder et neutraliser l'effet, Malafosse cria à l'arrestation arbitraire, en dirigeant à cette fin une poursuite judiciaire contre le geôlier de la prison et en adressant une réclamation à la Chambre des représentants.

Le ministre devait, ce qui était d'ailleurs dans son caractère et sa volonté, ordonner, en exécution de la loi, l'extradition, puisque le dossier qui lui était transmis constatait l'accomplissement de toutes les formes et conditions exigées; il différa cependant par respect pour la Chambre, jusqu'à ce que celle-ci eut examiné la réclamation de Malafosse.

L'attaque à la Chambre fut d'abord dirigée contre le ministre de la justice; mais les opposants durent abandonner leurs attaques, dès que celui-ci eut démontré qu'il n'y avait pas la moindre irrégularité dans l'extradition, mais dans l'arrestation qui lui était étrangère.

Un député ayant, après quelques mots d'explication du ministre, déclaré que, puisque celui-ci fuyait le débat, il y avait lieu pour le ministre de rechercher les mesures à prendre contre les inférieurs, qui avaient par l'arrestation violé la loi, on entendit M. Ernst protester hautement et noblement en face des agresseurs, et accepter la responsabilité, en déclarant qu'il n'eût pas hésité à donner l'ordre d'arrestation, s'il eût été consulté à temps.

Qui croirait, si on ne le voyait encore malheureusement chaque jour, que certaine presse ait pu défigurer cette affaire, au point d'y trouver la source des plus violentes attaques contre le ministre! La violence de ces attaques fut telle que ses parents et amis s'en émurent même à Liége et qu'un de ses frères crut devoir lui en écrire. Nous avons lu avec émotion la réponse où le ministre explique en quelques

mots cette affaire qui n'était, par l'appui courageusement donné à ses inférieurs, qu'honorable pour lui ; il ajoute avec raison qu'il n'y a là, pas plus qu'ailleurs, l'ombre de contradiction entre le ministre et le député; député il voulait une loi , ministre il exécute la loi. Dans un entretien avec son frère il prononça ces mots : « Si je savais d'avance que je serais pendu , je ferais encore ce que j'ai fait. »

Il lui était certes facile de redresser les criailleries des journaux et de prouver en quelques mots qu'il était, pour me servir de son expression, *blanc comme neige*. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

Parce qu'il voyait que les journaux commençaient à battre en retraite, et séparaient l'extradition de l'arrestation; « il m'a paru, » disait-il dans une lettre, « qu'il était plus » prudent de ménager à la presse un retour à la justice et » à la vérité que de la forcer à s'obstiner dans son erreur » après que le journal officiel aurait pris fait et cause. »

Cette abnégation en faveur de la tranquillité publique n'était pas sans danger, même dans l'avenir, pour l'honorable homme d'état ; l'opinion était et pouvait rester égarée, car on consulte plus facilement les articles d'un journal que les discussions du Moniteur.

C'est à l'histoire qu'incombe, en semblable circonstance, le devoir de rétablir la vérité et de faire justice; elle fera remarquer, à l'honneur du ministre, que son administration devait être bien régulière, bien loyale, puisque l'opposition était réduite à fonder ses attaques sur une misérable confusion de deux faits bien distincts.

Que d'invertives n'a-t-on pas dirigées contre lui, pour deux grands actes d'administration qui sont restés en vigueur?

M. Ernst, bravant les mauvaises passions, remit en pratique l'application de la peine de mort, abandonnée de-

puis la révolution; il faisait violence à ses propres sentiments, mais il considérait avec raison le maintien effectif de cette peine comme le seul frein contre les grands crimes. Qu'il nous soit permis de citer, à cette occasion, un fait que nous tenons de témoins dignes de toute confiance.

On vit plusieurs jours M. Ernst, dans un état extraordinaire d'inquiétude, et quelle en était la cause? C'est qu'une vieille mère était venue de bien loin se jeter à ses pieds et solliciter la grâce de son fils condamné à mort. Le ministre attendait en tremblant les rapports, craignant de devoir repousser la mère; ce fut pour lui un jour de bonheur quand il trouva des circonstances favorables qui lui permirent de solliciter du Roi une commutation de peine.

Des injures lui furent encore prodiguées, lorsqu'il remplit le devoir de rendre l'institution du jury digne de la mission qui lui est confiée, en introduisant des modifications dans la loi du 15 mai 1838.

L'entrée de M. Ernst aux affaires fut considérée par la nouvelle opposition qui ne tarda pas à se former, comme une brusque conversion, comme une sorte d'abandon de ses principes. S'il eut à vaincre chez quelques-uns ces injustes préventions, il obtint bientôt, par cette franchise qui captive la confiance et par cette fermeté qui commande l'estime, l'appui d'une forte majorité.

La Chambre jugea dès lors ses antécédents de membre de l'ancienne opposition, comme on peut les apprécier aujourd'hui que les passions de cette époque sont calmées. Le ministre n'avait à désavouer aucun acte du représentant. Les principes pour lesquels il avait combattu, il se hâta d'en faire lui-même l'application.

D'importants services furent rendus par M. Ernst dans l'ordre administratif. Il veillait avec un soin minutieux à ce que les emplois qui venaient à vaquer dans toutes

les branches de son département, et surtout dans l'ordre judiciaire, ne fussent confiés qu'à des hommes dignes de les occuper, sous le double rapport de la capacité et de la moralité. La justice rigoureuse et éclairée qui le caractérisait savait écarter les intrigues, les protections, les obsessions de tout genre qui sont si actives et si dangereuses, au moment d'accorder la préférence à l'un des nombreux concurrents qui se présentent toujours pour chaque emploi.

Ce fut pour faire dominer la capacité et la moralité dans les choix qu'il anéantit le principe de la vénalité qu'il avait attaqué sous le ministère précédent, comme le constate, en réponse à une attaque de l'*Indépendance*, le nº 240 du Moniteur (2me semestre de 1834).

Et la Chambre ne rendit-elle pas un hommage éclatant à la rigoureuse équité du ministre, lorsqu'augmentant le personnel de la cour d'appel de Bruxelles (Moniteur de 1836, nº 36), elle conféra, écartant cette fois l'élection si en faveur, le premier choix au ministre?

Les débats politiques n'absorbèrent plus comme précédemment la plus grande partie des sessions législatives : les lois sur l'organisation provinciale et communale, la loi sur l'instruction supérieure furent discutées et adoptées. M. Ernst intervint souvent dans ces importantes délibérations.

La crise financière qui faillit sur la fin de 1836 amener la dissolution du cabinet prouve que M. Ernst, qui n'était entré aux affaires que par dévouement, était prêt à quitter le pouvoir, dès qu'une mesure gouvernementale pouvait, à ses yeux, compromettre l'intérêt du pays.

De nombreuses questions étaient alors en litige entre l'état et la société générale. Sous le patronage direct de cette société, ou sous l'influence d'associations qui dépendaient d'elle, l'on voyait naître une foule de sociétés ano-

nymes, objet alors de tant d'enthousiasme et de tant d'illusions : le ministère luttait avec fermeté, non comme l'intérêt le lui faisait reprocher, pour arrêter l'essor de l'esprit d'association, mais pour en régulariser la marche et pour en prévenir les écarts par les moyens légaux.

Le cabinet sortit intact des épreuves qu'il eut à subir; sa fermeté et l'appui non douteux des Chambres obligèrent des espérances trop impatientes à se résigner. Déjà deux fois M. Ernst s'était montré prêt à déposer son portefeuille, plutôt que de consentir à un acte qu'il croyait contraire aux intérêts du pays.

Il lui était réservé de donner une nouvelle preuve de son desintéressement et de sa loyauté, lorsqu'il s'agit de la mise à exécution du traité des 24 articles.

La tâche du ministère pendant cette négociation de dix mois était immense; il s'agissait des plus grands intérêts qu'un peuple puisse avoir à défendre.

Que d'efforts furent tentés pour vaincre les difficultés contre lesquelles la Belgique avait à lutter! Que de jours et de nuits passés à délibérer sur les moyens propres à défendre une cause où l'honneur national était en jeu!

Au travail immense qui semble déjà au-dessus des forces humaines vinrent se joindre des complications nouvelles : la crise industrielle éclata en décembre 1838.

Le cabinet, jusque-là uni, se divisa sur la notification à faire à la Chambre des actes de la conférence en date du 23 janvier. M. Ernst et son honorable ami M. d'Huart déposèrent leur démission de ministre le 31 janvier 1839. Cette démission ne fut cependant indiquée que sous la date du 4 février, et publiée le 5 en même temps que l'arrêté par lequel les Chambres étaient prorogées d'un mois.

La retraite de MM. Ernst et d'Huart fut un acte consciencieux, sans arrière pensée. Les démissionnaires le prouvè-

rent le lendemain même à la Chambre, en aidant de leur parole et de leur vote les ministres restants à sortir de l'embarras où ils se trouvaient.

Avant que M. de Theux ne déposât à la Chambre un simple rapport sur la notification des actes de la conférence en date du 23 janvier, plusieurs députés songèrent au moyen de faire cesser le dissentiment entre les ministres; c'était de faire déclarer par la Chambre après la lecture du rapport, séance tenante, qu'elle passait à l'ordre du jour.

Il était clair que, si après une semblable déclaration de la Chambre, le gouvernement se décidait à proposer l'adoption du traité, il serait forcé de dissoudre la Chambre. Pour éviter ce danger, M. de Theux demanda l'ajournement de la discussion de cette motion, qui avait une gravité immense; et M. Ernst vint avec sa loyauté ordinaire au secours du ministre, il appuya les observations de M. de Theux et vota ainsi que l'honorable M. d'Huart pour l'ajournement.

La position des ministres restés au pouvoir était sans doute difficile, et nous ajoutons honorable, puisqu'ils ne faisaient que suivre leur conviction; mais honorable aussi est celle de ceux qui quittent le pouvoir par conviction, comme l'ont fait MM. Ernst et d'Huart.

On ne saurait mieux faire ressortir les nobles sentiments sous l'empire desquels se trouvait M. Ernst en cette phase de sa vie publique, qu'en rappelant ici le préambule d'un des derniers discours qu'il prononça à la Chambre des représentants :

« En 1831 la Belgique a été condamnée à abandonner une partie de ses enfants. La législation s'est crue forcée de souscrire à un arrêt injuste, inhumain, impolitique. Après plusieurs années d'une vie commune, pleine de bonheur,

la Belgique a été sommée d'exécuter elle-même cette cruelle condamnation. Alors la nature, la morale ont repris des droits qu'aucun pouvoir sur la terre ne saurait détruire. Alors la conscience publique s'est révoltée; toute l'énergie populaire s'est réveillée, tous les Belges se sont écriés d'une voix unanime : Non! nous ne livrerons pas nos frères, il faudra nous les arracher! Les conseils communaux, les conseils provinciaux, les Chambres ont pris des engagements solennels.

» Comme Belge, comme député, comme ministre, je me suis associé à l'élan national, je me suis dévoué de cœur et d'âme à une cause sainte. Le devoir, l'honneur imposent à la Belgique et à tous ses enfants la nécessité de la légitime défense. »

A la séance du 21 juin 1833, il rejetait l'idée de ceux qui considéraient la possession provisoire du territoire cédé comme un avantage : « On sait, disait-il, combien les habi-
» tants de ces territoires sont à plaindre, et après les avoir
» abandonnés, il ne faut pas se réjouir de les tenir plus
» longtemps dans une position précaire qui est la pire de
» toutes les positions. »

Cette possession s'étant, par l'obstination de la Hollande, prolongée jusqu'en 1839, M. Ernst avait fini par partager la confiance du pays qui croyait qu'elle serait définitive; et lorsqu'il invoquait la légitime défense, ce n'est pas qu'il eut un instant la folle idée que la Belgique pût résister aux puissances; mais c'est qu'il avait la conviction, partagée alors par tant d'autres, que les puissances, peu d'accord au fond, n'oseraient pas, crainte d'une guerre générale, recourir à la contrainte.

Son mandat de député qui lui avait toujours été continué à Liége expirait au mois de juin 1839; peu après l'adoption du traité, il déclara renoncer à toute candidature.

Accompagné dans sa retraite par d'unanimes regrets, il emporta l'estime de tous et recueillit même les éloges de ceux qui souvent avaient été ses adversaires politiques.

Il n'avait, pendant ce long ministère, brigué aucune distinction, et à sa sortie il ne voulut ni fonction publique, ni distinction honorifique, quelqu'honorables que fussent les offres et les instances qui lui furent faites.

Lorsque, retiré des affaires, il parlait des actes de sa longue administration, il paraissait se complaire surtout au souvenir d'avoir beaucoup fait pour les établissements de bienfaisance, d'avoir amélioré le système des prisons, d'y avoir introduit les sœurs de charité : à ces pensées se mêlait même le regret de n'avoir pu faire davantage.

C'est sous M. Ernst que fut fondé le Pénitencier de Namur, où se trouvent réunies, dans un but d'amélioration morale, les femmes condamnées à un emprisonnement de plus de six mois, et qui étaient autrefois disséminées dans les diverses prisons du pays. C'est à lui encore qu'appartient la pensée de l'établissement du Pénitencier des jeunes délinquants, formé plus tard à St.-Hubert.

S'il avait voué à ces établissements une sorte de prédilection, il dirigea avec une égale sollicitude toutes les autres parties de l'administration confiée à ses soins. Comme jurisconsulte et comme administrateur, l'étendue de ses connaissances, la rectitude de son jugement égalaient la fermeté et la droiture de son caractère.

Plus désireux d'être utile que de le paraître, il donnait aux affaires qui n'ont point de retentissement au dehors la même attention qu'à celles dont se préoccupe l'opinion publique.

(3) Miné depuis longtemps par une inflammation des intestins qui ne cédait à aucun remède, M. Ernst avait pris la résolution de se rendre à Heidelberg pour consulter un

professeur en médecine dont la grande réputation lui avait inspiré beaucoup de confiance.

En partant de Louvain, il se promettait d'y être de retour dès le commencement du mois suivant; *faites en sorte*, avait-il dit à son jeune fils, élève du collége des humanités, *de vous distinguer à la distribution solennelle des prix, qui doit avoir lieu le 9 août; j'y serai pour jouir de vos succès.*

Le bon père s'était, hélas! trompé dans les douces espérances de son cœur.

Arrivé à Cologne, il avait pris, accompagné de son épouse, le bateau à vapeur se rendant à Mayence; mais dans le trajet il se trouva tellement mal qu'il devint absolument nécessaire de le débarquer à la première station, qui était celle de Boppart.

Le chef de l'établissement hydrosudopathique qui se trouve dans cet endroit, M. le docteur Schmidt, voulut bien, sur la prière de Madame Ernst, faire prendre le malade dans sa voiture et lui donner un appartement dans son établissement.

Mais déjà l'état de M. Ernst était devenu si alarmant qu'aussitôt après son arrivée on crut urgent de lui administrer les secours de la Religion, et le lendemain (10 juillet 1841) il avait cessé de vivre.

Les restes de M. Ernst arrivèrent à Louvain le samedi 17 juillet dans la matinée. Le corps académique en costume, précédé du Recteur magnifique et accompagné des étudiants, l'écharpe au bras, alla les recevoir à la porte de Tirlemont. Le cercueil fut porté par les étudiants en droit à l'église de Notre-Dame des Fièvres, où eut lieu le service religieux. Les quatre professeurs les plus jeunes de la faculté de droit tenaient les coins du drap.

Après les obsèques, le cortége se rendit au cimetière de l'abbaye de Parc, où la famille du défunt possède un terrain destiné à l'inhumation de ses membres.

Malgré la longueur de la route, les étudiants en droit portèrent eux-mêmes le cercueil, jusqu'au lieu de la sépulture.

Trois discours y furent prononcés sur la tombe de M. Ernst : Le premier, par le Recteur de l'Université, le deuxième par M. le professeur Quirini, au nom de la faculté de droit, et le troisième par M. Charles Périn, étudiant en droit, chargé par ses condisciples de rendre un dernier hommage de vénération et de reconnaissance à leur digne et éminent professeur.

(4) II ad Timoth. IV. 8.

—

LETTRE ADRESSÉE PAR MGR. FIORAMONTI, AU NOM DU SAINT-PÈRE, A M. LE PROF. LAFORET.

—

Illme ac Rnde Dne Dne Coldme.

Alterum, quod de dogmatibus catholicis exarasti, ac typis edidisti superiore anno in lucem publicam volumen perlatum dono fuit ad Maximum Pontificem cum litteris tuis obsequentissimis. Sed tantis ut est Supremi Apostolatus curis et occupationibus continuo distentus, nihil quidquam adhuc potuit de illo degustare. Jussus ego sum Tibi, Illme ac Rnde Dne, debitas pro oblato libri munere persolvere gratias, et quam præfers ac tuis iisdem litteris testaris alacritatem et stu-

Très-illustre, très-honorable et révérend Monsieur.

Le second volume que vous avez écrit et publié l'année dernière sur les Dogmes catholiques a été présenté au Souverain Pontife avec votre très-respectueuse lettre. Mais, constamment empêché par les grands soins et les occupations du suprême apostolat, il n'en a pu rien lire jusqu'à présent. Je suis chargé, très-illustre et révérend Monsieur, de vous exprimer les remerciments qui vous sont dus pour l'offre de votre livre, et de vous féliciter grandement du zèle et des efforts que

dium catholicæ veritatis tuendæ et propugnandæ, majorem in modum ipsi tibi gratulari. Benignissimus ipse Pontifex Deum, a quo omne datum optimum et omne donum perfectum, suppliciter precatur, ut laboribus studiisque tuis velit adesse. Et cœlestis hujus præsidii auspicem, ac paternæ suæ in te caritatis testem adjunxit Benedictionem Apostolicam, quam ipsi tibi, Illme ac Rnde Dne, amanter impertitus est.

Superest, ut opportuna hac occasione studium ego tibi profitear obsequii mei, Illme ac Rnde Dne, ac fausta et salutaria omnia enixe precer a Domino.

Tui, Illme ac Rnde Dne humillimus et addictissimus servus, DOMINICUS

vous montrez, et qu'atteste aussi votre lettre, pour défendre et venger la vérité catholique. Plein de bienveillance, le Saint-Père prie humblement Dieu, de qui vient toute grâce excellente et tout don parfait, de vous assister dans vos travaux et vos études. Et pour gage de ce secours céleste, et comme témoignage de son affection paternelle envers vous, il a ajouté la Bénédiction apostolique, qu'il vous a accordée avec amour, très-illustre et révérend Monsieur.

Il me reste à vous exprimer à cette occasion mon désir de vous rendre service, très-illustre et révérend Monsieur, et à demander instamment au Seigneur pour vous toutes sortes de prospérités.

Votre très-humble et très-dévoué serviteur Do-

FIORAMONTI, *SS*mi *D. N. ab Epistolis latinis.*

Datum Romæ die 10 octobris 1857.

minique FIORAMONTI, secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines.

Donné à Rome le 10 octobre 1857.

L'adresse porte :

Illmo ac Rndo Dno Dno Coldmo
Dno Nicolao Laforet
Doctori Theologo
Lovanium

LE NIVEAU DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES. — LETTRE DE P. F. X. DE RAM, RECTEUR MAGN. DE L'UNIVERSITÉ CATHOL. DE LOUVAIN, A M. DECHAMPS, MINISTRE D'ÉTAT, MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Louvain, le 3 février 1857.

Monsieur le Représentant, très-honorable ami,

Lorsque, pour la première fois, on avança à la Chambre des représentants que *le niveau des études universitaires avait baissé en Belgique*, j'en fus péniblement affecté et je crus devoir vous faire remarquer combien cette accusation était injuste et quelle fâcheuse impression il pourrait en résulter chez nous et à l'étranger.

Un mot prononcé à la tribune nationale a toujours du retentissement; les partis extrêmes s'en emparent dans l'intérêt de leurs thèses *pour* ou *contre*.

Des paroles regrettables, échappées dans la chaleur d'un débat parlementaire, ne feront-elles pas soupçonner à l'étranger, jaloux des avantages de notre position, que le développement intellectuel, ce beau fleuron de la Belgique libre et indépendante, n'a pas de consistance réelle?

Ceux qui n'aiment pas sincèrement et loyalement une des plus précieuses et des plus essentielles liber-

tés que notre Constitution nous garantit, diront : Voilà les fruits et les conséquences de la liberté de l'enseignement; elle a fait baisser le niveau des études !

Plus d'une fois, dans la suite de la discussion de la loi sur le jury d'examen, l'accusation d'un affaiblissement dans les études universitaires a été reproduite, mais toujours d'une manière vague et sans preuve aucune.

L'accusation, dans sa généralité, atteint et les étudiants et les professeurs. Tous, indistinctement, les uns et les autres auraient donc, depuis 1835, une part plus ou moins grande dans cette espèce de dégradation scientifique. Les uns seraient des victimes et les autres des complices.

Il ne m'appartient pas de m'occuper de la situation scientifique des autres établissements universitaires du pays. Tous sont mis en cause; chacun saura défendre son honneur et sa dignité.

Pour ce qui concerne l'Université catholique, depuis plus de vingt-deux ans j'ai pu observer, en quelque sorte comme l'astronome à son observatoire, la marche des études, et j'ose affirmer qu'elle n'est point ce qu'on s'est plu à avancer.

Je connais les habitudes de travail et l'esprit d'émulation qui distinguent notre jeunesse universitaire, cette jeunesse si sérieuse et si appliquée, se préparant non pas à obtenir pour l'exploiter un diplôme quelconque, mais se dévouant généreusement pour s'ennoblir par la science et se rendre utile au pays.

De rares et inévitables exceptions ne doivent pas entrer en ligne de compte. Je ne parle que de l'esprit général et des tendances de la nouvelle génération académique de 1835; l'avenir la justifiera pleinement.

Depuis bien longtemps, je connais avec quelle constante énergie le zèle des maîtres correspond à l'ardeur des élèves. Dans le corps enseignant chacun se fait un devoir de se maintenir à la hauteur des progrès scientifiques. Toutes les découvertes modernes et toutes les conquêtes de la science occupent, dans les cours académiques, le rang qui leur est dû.

En présence de ces faits, il doit m'être permis de protester, au nom des élèves comme au nom des professeurs, contre une assertion contraire à la vérité.

Pour ne pas me borner à une vaine protestation, je manifeste en même temps le désir que la Chambre ou le gouvernement veuille ordonner une enquête sur l'état de l'instruction supérieure en Belgique. L'Université de Louvain l'accueillera avec joie, comme elle a déjà accueilli avec reconnaissance les paroles que notre honorable ami, M. le ministre de l'intérieur, a prononcées pendant la discussion pour atténuer l'effet des accusations lancées contre les études académiques.

Ce que je désire encore bien vivement, c'est que la législature puisse parvenir, au moyen d'une loi faite en dehors de toute préoccupation politique, à consolider l'intérêt de la science et celui de la liberté.

Ce double intérêt se trouve sans cesse compromis

par des législations provisoires, sous l'empire desquelles il y a doute et incertitude pour le professeur comme pour l'élève, et absence de sécurité pour toute grande institution que la haute sollicitude des papes pour la propagation des lumières et le bon sens de nos ancêtres désignaient avec amour et respect sous le nom d'UNIVERSITAS STUDIORUM (1).

On paraît disposé à croire que le meilleur moyen de sauver cet intérêt serait l'établissement du jury professionnel formulé par l'honorable M. Frère. Pour moi, je ne vois dans ce système qu'une utopie qui ravale la science en la soumettant à la tyrannie aussi *chinoise* que *féodale* des anciennes jurandes.

Je manquerais le but de cette lettre, si j'allais vous entretenir de quelques autres systèmes, plus ou moins viables. Je n'avais qu'à vous confier de nouveau certaines impressions que les derniers débats parlementaires m'ont fait éprouver, et je me suis permis de vous en parler avec cet abandon qu'autorise notre longue amitié.

Veuillez, Monsieur le Représentant, agréer l'hommage de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

P. F. X. DE RAM.
Rect. univ.

---

(1) Le pape Martin V, dans la bulle d'érection de l'université de Louvain, place en tête des motifs qui le déterminent à établir cette *Universitas Studiorum*, le devoir qui lui est imposé, comme chef de l'Église, de dissiper les ténèbres de l'ignorance, — le devoir d'étendre et d'encourager, dans l'intérêt de l'ordre public, les sciences de tout genre.

NOTICE SUR JEAN STURMIUS DE MALINES, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE, DE MATHÉMATIQUES ET DE MÉDECINE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR F. LEFEBVRE, PROFESSEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Je viens évoquer un des vieux noms de l'Alma Mater et honorer de quelques mots de souvenir l'obscur dévouement d'un savant à peu près oublié, quoiqu'il ait mis au service de l'enseignement une carrière presque séculaire. Je veux parler de Jean Sturmius, de Malines. Il parut dans la chaire vers la fin du seizième siècle. On appréciera mieux son rôle dans l'enseignement si on me permet de jeter un coup-d'œil sur la situation de l'université de Louvain à cette époque agitée.

Cette école venait de traverser une crise périlleuse. L'hérésie, triomphante autour d'elle, l'avait attaquée avec un acharnement qu'on s'explique en se rappelant que ce grand établissement catholique était le dernier boulevard de la foi dans les provinces Belges. Mais l'université avait repoussé avec la même énergie les séductions, les arguments et les outrages des novateurs. La faculté de théologie en particulier avait déployé dans la lutte une vigueur qui lui valut l'implacable rancune de Luther. Aussi l'honora-t-il de

ces injures solennelles et crapuleuses qu'il réservait d'ordinaire à l'Église elle-même (1). Les autres facultés, moins avancées sur la brèche, s'étaient honorées, comme leur sœur aînée, par leur fidélité à l'Église. L'université sortit donc de cette grande lutte, glorieuse mais blessée : sa population s'était amoindrie, les provinces envahies par l'erreur n'envoyant plus leurs enfants à Louvain ; la science, qui vit de calme et de silence, avait souffert des longues agitations du siècle ; la discipline s'était relâchée dans l'ardeur des mêlées civiles et religieuses. Enfin la grande peste qui, en 1578, pensa dépeupler Louvain, dont elle dévora les deux tiers des habitants, avait tellement maltraité le corps académique que la faculté de médecine, entr'autres, se trouva un moment réduite à deux ou trois professeurs (2).

Sans être en péril, l'université était donc ébranlée. Deux circonstances providentielles concoururent à la raffermir sur ses bases. D'une part, le pays était gouverné par des princes éclairés, amis des lettres et de l'université jusqu'à venir s'asseoir

---

(1) La liberté de tout dire qu'on a coutume d'accorder au latin permet de citer ici quelques échantillons des aménités que Luther adressait aux théologiens de Louvain, en 1545 : heretici, idolatrici, sanguinarii homines, stupidi magistrolli, crassi rudesque ventres, progenies viperarum, Lovanicæ bestiæ, porci. Facultas theologica in academia Lovaniensi non *facultas* sed *vaccultas*, id est *vaccarum stabulum*, etc. Voyez le mémoire de Mgr. de Ram : *Disquisitio historica de iis quæ contra Lutherum Lovanienses theologi egerunt anno* 1519, Bruxelles 1843 in-4°.

(2) Voir dans les Analectes de 1855, la notice sur Viringus.

sur ses bancs pour honorer l'enseignement d'un de ses plus grands hommes. Albert et Isabelle entourèrent l'Alma Mater de leur royale sollicitude et ils se concertèrent avec le St-Siége pour lui rendre son ancienne splendeur. D'autre part, l'université eut la bonne fortune de rencontrer des hommes à la hauteur de ses besoins. Il suffira de citer en théologie Stapleton et Malderus, Zoësius et Gudelinus en droit, dans les lettres Juste-Lipse suivi d'Erycius Puteanus, en médecine Fienius et De Villers, précurseur de Plempius.

Grâce au bonheur de ces circonstances, l'université retrouva bientôt la prospérité de ses meilleurs jours. Dès les premières années du dix-septième siècle, quelques mois avant sa mort, Juste-Lipse, jetant un regard mélancolique sur les splendeurs éteintes de l'Alma Mater, saluait l'aurore d'une ère nouvelle qu'il voyait se lever au-dessus des ravages du temps :

Salvete Athenæ nostræ, Athenæ Belgicæ,
O fida sedes artium et fructu bona
Lateque spargens lumen et nomen tuum !
Te Gallus et Germanus et te Sarmata
Invisit, et Britannus et te duplicis
Hesperiæ alumnus. Quam frequens frequentiæ
Stipavit olim et advenarum copia !
Quæ minuit aliquid civicus, fateor, furor
Et Mars cruentus. Sed fuêre, quis neget ?
Et fructus etiam apparet. O quam millia
(Ita dico) protulistis insignes viros,
Auxilia vel consilia publicæ rei ?

Quot famæ in æde consecrastis nomina
Perennibus victura scriptionibus?
Et porro proferetis et sacrabitis,
Si donat aliquam mitior pacem Deus.
Donabit autem; vota vos modo et preces
Concipite, et in partem advocate Virginem,
Patrona quæ vestra audit, et Dei-parens.

Bientôt, en effet, l'université reprit avec une ardeur nouvelle la marche progressive des sciences et des lettres. La renommée de ses professeurs, les ouvrages qu'ils ont produits, et le nombre prodigieux d'élèves accourant de toutes les parties de l'Europe pour entendre leurs leçons, le prouvent suffisamment (1).

C'en est assez pour caractériser la période universitaire à laquelle Sturmius appartient et j'aborde l'histoire, d'ailleurs fort simple, de sa vie et de ses écrits.

Jean Sturmius naquit à Malines, le 29 août 1559. Nous ne savons rien de sa famille. Comme tant d'autres savants, il fut la première et peut-être la seule illustration de sa race. Son père portait le nom plus vulgaire de Storms, et ce n'est qu'en entrant dans la caste des lettrés, qui à cette époque s'habillaient

---

(1) Voyez : Considérations sur l'histoire de l'université de Louvain (1425-1797); Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 10 mai 1854, par Mgr. de Ram.

encore en latin, que le jeune Malinois prit le nom de *Sturmius*. Il est arrivé à la postérité sous cette livrée romaine : au reste il la prit fort au sérieux, car nous verrons bientôt qu'il parlait latin comme un contemporain d'Horace et de Cicéron.

Conservons donc au nom de notre vieux savant cette désinence exotique à laquelle il tenait probablement beaucoup et félicitons-nous pourtant d'avoir enfin une langue à nous, qui nous permet de conserver notre nom tel que nous l'avons reçu de notre père et de le porter sans rougir, même lorsque nous devenons savants ou que nous croyons le devenir.

Sturmius, après avoir achevé ses humanités dans sa ville natale, vint faire ses études de philosophie au collége du Lys, dans cette célèbre pédagogie d'où sortirent Érasme et Juste-Lipse et qui en moins d'un demi siècle donna huit évêques à l'Église (1).

Le jeune philosophe charma ses maîtres par l'originalité de son talent et par l'élégance de sa diction latine. A peine échappé des bancs, il fut appelé à une chaire que la mort venait de rendre vacante. A vingt-cinq ans, Sturmius enseignait donc la dialectique et la métaphysique dans la pédagogie du Lys.

Tout en enseignant la philosophie, il se livrait avec ardeur à l'étude de la médecine. Au demeurant ces

(1) Pierre Curtius et Remi Drutius, à Bruges, Jean Du Ployck, à Arras, Henri Cuyckius, à Ruremonde, Pierre de Pintaflour, à Tournai, Jean Six, à St.-Omer, Vroedius, coadjuteur de l'archevêque de Malines, François Buisseret, à Namur.

deux sciences ne sont pas incompatibles : elles ont un objet commun, l'homme. Je sais bien que de notre temps on a jugé à propos de scinder l'homme en deux parts, pour en adjuger une moitié aux philosophes et l'autre aux médecins. Mais cette espèce de jugement de Salomon n'est peut-être pas aussi profitable à la science qu'on le croit communément. Les philosophes gagnent toujours quelque chose à être un peu médecins et les médecins n'ont rien à perdre en devenant un peu philosophes.

Quoi qu'il en soit, le jeune professeur de philosophie fut promu en 1591 à la licence en médecine. Mais Sturmius était un esprit inquiet, pétulant, affamé de savoir : la philosophie et la médecine ne suffirent pas longtemps à sa fièvreuse activité. En descendant de sa chaire philosophique, il allait se remettre sur les bancs pour écouter les savantes leçons d'Adrianus Romanus, qui passait pour un des meilleurs mathématiciens de son temps.

Quelques années plus tard, Romanus qui avait sans doute mis aux enchères sa renommée et son talent, se laissa séduire par les offres du sénat de Middelbourg : il abandonna l'université de Louvain en 1593. Heureusement il avait fait un élève capable de consoler l'Alma Mater du départ du maître. Sturmius fut chargé, la même année, de remplacer l'illustre déserteur dans la chaire de mathématiques.

Arrêtons-nous un instant pour retracer l'origine et les développements de cet enseignement dans l'ancienne université.

Les mathématiques n'avaient pas de chaire spéciale, dans les premiers temps de cette école. Elles y étaient pourtant enseignées depuis sa fondation. La faculté des arts invitait chaque année quelque professeur de l'université à faire un cours public de hautes mathématiques. C'était presque toujours aux membres de la faculté de médecine qu'elle adressait cet appel. C'est ainsi que dès l'année 1431, c'est-à-dire cinq ans après l'installation de l'université, nous voyons la faculté des arts convier Jean Vesale, professeur de médecine et bisaïeul de l'illustre André Vesale, à donner en son nom des leçons de mathématiques aux jeunes gens qui suivaient les cours de philosophie et des lettres. Un siècle plus tard nous retrouvons encore, parmi ces professeurs volontaires, un nom historique que la médecine peut revendiquer : c'est Reinier Gemma, cet ami de Charles-Quint, dont le savant empereur ne dédaignait pas de corriger les traités d'arithmétique et les livres d'astronomie. Ce fut seulement en 1563 que par le concours de la magistrature de Louvain on érigea une chaire spéciale de mathématiques; elle fut dotée par les Etats de Brabant. Sturmius était le troisième titulaire de cette chaire nouvelle.

Au sein de ces préoccupations diverses, Sturmius n'avait pas perdu de vue ses études de prédilection et en 1593, l'année même où il monta dans la chaire abandonnée par Romanus, il se crut assez fort pour aborder les épreuves du doctorat en médecine.

C'était une grande et belle cérémonie qu'une pro-

motion doctorale à l'ancienne université de Louvain et elle avait toujours le privilége de mettre en émoi la vieille capitale du Brabant. Mais en 1593 la fête fut plus solennelle que de coutume. C'est que l'université, quoique vieille déjà de plus d'un siècle et demi, n'avait pas encore vu de promotion pareille : elle allait acclamer à la fois cinq noms déjà honorés d'une naissante célébrité et qui tinrent plus tard leurs promesses à la science et à l'Alma Mater. C'était Philippe Gemma, qui continuait à Louvain la glorieuse lignée des Reinier et des Corneille Gemma; c'était Gérard De Villers, comte De Villers-Perwin, qui fut depuis professeur royal à l'université, médecin ordinaire des archiducs Albert et Isabelle, et dont la réputation de praticien fut telle, que pas un personnage important des contrées environnantes n'eût voulu mourir sans sa permission; c'était Thomas Fienius, qui après avoir recueilli pendant trois ans, à l'université de Leyde, les leçons de notre compatriote, Rembert Dodoneus et celles du célèbre Forestus, était allé écouter à Bologne un autre prince de la médecine, Jérôme Mercurialis, et revenait, chargé de ces dépouilles opimes, demander le baptême scientifique à l'Alma Mater, qu'il devait servir plus tard avec tant d'éclat; c'était Wynantius d'Ersel dont on peut encore voir la pierre sépulcrale dans la collégiale de Ste-Gudule, à Bruxelles, où il mourut en 1634 avec une réputation plus humble et peut-être meilleure pour lui, je veux dire la réputation d'ami des pauvres et de serviteur de Dieu; c'était enfin Jean Sturmius, le philosophe et le mathématicien, dont nous allons continuer de raconter l'histoire.

Une autre circonstance contribuait encore à donner plus d'éclat et plus d'entrain à la promotion de 1593. Depuis quinze ans nul licencié n'avait été promu aux honneurs du doctorat; le dernier docteur reçu à Louvain, Herman De Griffenroy, vicomte palatin, avait même eu le temps de mourir avant que la faculté lui donnât des successeurs. Il y avait donc longtemps que la vieille cité n'eût revêtu ses habits de verdure et de fleurs, il y avait longtemps que, du haut de son beffroi, le bourdon de Saint Pierre n'eût annoncé aux bourgeois de Louvain qu'un nouveau docteur allait se présenter dans la basilique à l'autel de la glorieuse patronne de l'université, il y avait longtemps que les cavalcades empanachées n'eussent promené en triomphe un lauréat couronné du bonnet hippocratique. Il y avait, pour ainsi dire, provision d'enthousiasme parmi l'ardente jeunesse qui peuplait l'université; mais elle trouva bien à le dépenser dans des banquets et dans les fêtes qui couronnaient de ce temps-là les solennités académiques.

Sturmius ne se laissa pas distraire longtemps par les bruyants honneurs dont l'université entoura sa promotion. Débarrassé des sollicitudes du doctorat, il se consacra pleinement à l'enseignement des mathématiques. Sa vie s'écoula sans bruit dans ces pacifiques spéculations. C'est à peine si de loin en loin quelques événements domestiques vinrent interrompre la monotonie de sa laborieuse existence. Ces événements ne sont pas longs à raconter. En 1603 Lambert Damidde, de Liége, ayant donné sa démis-

sion de Régent du collége du Lys, Sturmius fut appelé à recueillir sa succession : il gouverna pendant trois années cette pédagogie qui, vingt ans auparavant, l'avait accueilli obscur étudiant en philosophie. S'il ne conserva pas plus longtemps ces importantes fonctions, c'est que son cœur, livré jusque là au culte austère de l'algèbre et de la géométrie, s'était ouvert à d'autres inspirations : en 1606 il épousa Catherine Van Thienen de Louvain. Cette résolution l'obligeait à se démettre de la régence du Lys. En effet quoique les laïques fussent souvent appelés au rectorat ou à la régence des pédagogies, on professait déjà à l'ancienne université que les hommes chargés de gouverner ces familles de jeunes gens, que la providence confiait à leur sollicitude, ne devaient pas avoir de famille à eux, ils se devaient tout entiers à ces enfants adoptifs : le recteur de l'université et les régents des pédagogies devaient être célibataires ou veufs.

Catherine Van Thienen donna deux filles à Sturmius : elles vécurent assez pour embellir sa longue vieillesse; quant à leur mère, elle mourut, jeune encore, en 1619.

Rentré une seconde fois dans le recueillement du célibat, Sturmius se sentit porté à le sanctifier plus complétement : il se fit recevoir dans l'état ecclésiastique, sans abandonner pourtant la tutelle de ses enfants et l'enseignement académique. Appelé à un canonicat de la métropole de Cambrai, il résigna cette charge pour rester au service de l'Alma Mater. Dès 1619, les suffrages de l'université l'appelèrent à la dignité de Recteur. Sturmius se trouva donc trans-

porté tout à coup au milieu des honneurs; sans l'avoir sollicité et peut-être sans l'avoir prévu, il fut revêtu d'un titre qu'avaient illustré les Jean de Vesale, les Denis De Montmorency, les Adrien VI, les Petrus Curtius, les Ruardus Tapperus, les Molanus, Jean d'Autriche, Gudelin, Stapleton, Malderus et tant d'autres.

Sturmius revêtit donc la pourpre rectorale pendant six mois (1); pendant six mois les bedeaux de l'université portèrent devant lui les faisceaux académiques comme les licteurs portaient les faisceaux romains devant le consul; les évêques et les princes qui visitèrent l'université à cette époque lui cédèrent sans doute le pas, comme Gerard de Groesbeeck, évêque et prince de Liége, l'avait cédé en 1576 à Jean de Bievene, recteur à cette époque; comme Charles-Quint, visitant l'université en 1545, avait voulu lui-même le céder au recteur, Josse Ravenstein.

Il traversa les honneurs avec sa simplicité accoutumée; au bout de six mois il remit à son successeur, Raphael Gemma, les insignes de sa dignité et il retourna à son compas géométrique, comme Cincinnatus à sa charrue.

Douze années s'écoulèrent encore dans les paisibles labeurs du professorat. Sturmius était arrivé à sa soixante-quinzième année, c'est-à-dire à cet âge où la plupart des travailleurs se sont déjà retirés dans le repos de leur tente ou dans le silence de leur sépul-

---

(1) On sait que les fonctions de Recteur étaient alors semestrielles.

cre. Mais il ne sentait pas encore le poids des années : son corps avait conservé toute sa verdeur et son esprit n'avait rien perdu de sa trempe vigoureuse.

Or nous avons vu que Sturmius avait toujours eu un faible pour la médecine ; il avait sans cesse fait marcher cette science de front avec la géométrie : l'université ne voulut pas perdre les fruits accumulés de son expérience et de son érudition. Elle rouvrit en sa faveur une chaire que le malheur des temps avait fait fermer, plus d'un demi siècle auparavant. C'était une des deux chaires dues à la générosité d'Eugène IV et auxquelles il avait attaché une prébende canonicale à St.-Pierre. Les titulaires portaient le titre de professeurs-chanoines de la seconde fondation. Ils devaient commenter les principaux traités d'Hippocrate et de Gallien.

Sturmius, qui ne s'était pas senti vieillir, ne comptait pas avec la vieillesse, et ses jeunes auditeurs dûrent sans doute sourire en entendant le vieillard tracer dans une première leçon le vaste programme qu'il se proposait de remplir. Cependant la Providence lui permit de tenir ses promesses. Il enseigna la médecine pendant quinze ans, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il travailla jusqu'à l'extinction de ses forces ; la seule concession qu'il fit à la vieillesse, ce fut d'abandonner, quatre ans avant sa mort, les leçons de mathématiques qu'il n'avait cessé jusque-là de faire marcher de front avec ses leçons de médecine. Il ne s'accorda pas même ce court repos que la plupart des hommes se donnent

au soir de leurs années, comme une sorte de halte entre la vie et la mort, et on peut dire à la lettre qu'il ne descendit de sa chaire que pour mourir. Du reste il mourut comme il avait vécu. C'était un chrétien simple et droit. Il paraissait avoir adopté cette devise d'un autre mathématicien de son temps, Jacques Ozanam : « il appartient aux théologiens de disputer, au pape de prononcer et aux mathématiciens d'aller en paradis par la perpendiculaire. »

Quand il se sentit défaillir, il remit son âme entre les mains de son Créateur, humble mais confiant, et ne comprenant pas, disait-il, qu'on eût peur de Dieu après qu'il avait fait annoncer, par ses anges, la paix aux hommes de bonne volonté.

Sturmius nous a laissé un assez grand nombre d'ouvrages. Mais j'ai hâte d'ajouter que, malgré l'incontestable mérite de ses écrits, ce n'est pas là qu'il faut chercher ses meilleurs titres à notre reconnaissance.

Ses véritables œuvres, ce sont les innombrables élèves qu'il a formés pendant un professorat d'une durée presque fabuleuse (1); sa véritable gloire, c'est d'avoir apporté au service d'un enseignement austère

---

(1) Dressons le bilan des années que Sturmius a passées au service de l'Alma Mater : il a enseigné la philosophie pendant huit ans, les mathématiques pendant cinquante-trois ans, la médecine pendant quinze ans. Mais il faut noter qu'il a occupé simultanément des chaires de médecine et de mathématiques pendant onze années. De sorte que sa carrière professorale a été de soixante-cinq ans.

et difficile un esprit vif et pénétrant, une vaste érudition et une éloquence singulière.

Il nous reste à passer en revue les œuvres de Sturmius.

1. *De rosâ Hierichuntinâ liber unus. In quo de ejus naturâ proprietatibus motibus et causis pulchre disseritur*. Lovanii ex typographia Gerardi Rivii, 1607, in-8°.

L'auteur nous apprend dans sa préface comment cette œuvre a vu le jour. La faculté des arts avait établi, dès l'an 1427, des exercices littéraires connus sous le nom de *disputationes quodlibeticæ*. C'était une espèce de tournoi auquel elle conviait les professeurs et les élèves de l'Université. Le président des *disputes* lançait quelque question littéraire ou scientifique. L'un des assistants relevait le gant et discutait la thèse proposée. Or, dit Sturmius, il advint que dans une de ces solennités le Président me proposa trois questions sur la Rose de Jericho. Je les résolus, non sans disserter assez longuement sur chacune d'elles. Je ne peux me dissimuler que j'avais gagné la faveur de mon auditoire, et entr'autres de ce Juste-Lipse dont le nom est maintenant connu dans l'univers entier et dont la mémoire est impérissable. Mes auditeurs crurent, dans leur indulgence, que ma dissertation méritait les honneurs de l'impression.....

Telle est l'origine de la dissertation de Sturmius. Si ce travail peut nous paraître assez stérile aujourd'hui, il n'en était pas de même à l'époque où il fut entrepris. On sait de quelle célébrité les traditions

rapportées de l'orient par les Croisés avaient entouré la plante mystérieuse connue sous le nom de Rose de Jericho. De nos jours beaucoup de savants n'ont pas dédaigné de s'occuper du même sujet que Sturmius (1).

J'aurais peut-être essayé de donner une analyse détaillée de ce curieux ouvrage, si un écrivain tout à fait compétent ne se proposait d'en faire l'objet d'une étude complète. M. le professeur Kickx, à qui je fais allusion, dans sa Flore cryptogamique des environs de Louvain, a déjà dédié le cinquième genre des fougères (Stormesia) à Sturmius, qu'il considère comme l'auteur d'une des plus anciennes monographies d'espèce végétale que l'on connaisse.

2. *De Insulis in civitate Lovaniensi existentibus.* In-4° de deux feuilles d'impression. Cette dissertation, devenue très-rare, ne nous est connue que par une addition de Vandevelde, écrite à la main sur l'exemplaire de Foppens de la bibliothèque de Louvain.

Nous indiquerons maintenant toute une série de petits poëmes sur des sujets fort variés. La plupart sont devenus assez rares. J'ai cependant pu les parcourir, grâces à l'obligeance de M. le docteur Broeckx, d'Anvers, qui met avec une grâce parfaite sa riche

(1) Les lecteurs qui voudraient avoir leurs apaisements sur cette question en trouveront un excellent résumé dans la Revue catholique, livraison de septembre 1854. L'auteur, M. Émile Nève, rend compte des principales recherches modernes sur la Rose de Jericho et il éclaire la question d'une observation qui lui est personnelle.

bibliothèque au service des amateurs de notre littérature nationale.

3. *Theoremata physices sive philosophiæ naturalis, versu heroïco descripta et brevibus scoliis illustrata.* Lovanii, typis Gerardi Rivii, 1610, in-8°.

4. *De Cometa anni* 1618 *Carmen reciprocum, naturam et effectum prodigiorum directo et opposito sensu explicans, ibid.*, 1618, in-4°, 2 pag.

5. *Psalterium B. M. Virginis et meditationes versibus trochaicis dimetris astrictæ.* Ibid. apud Franc. Simonis, 1633.

6. *Ludus fortunæ, ad recreandam Societatem latinis versibus, omnibus in contrario sensu retrogradis, exhibitus.* Ibid. apud eumdem, 1633, in-4°, 188 pag.

7. *De accuratâ circuli dimensione et quadraturâ.* Ibid. apud eumdem, 1633, in-4°, 19 pag.

8. *Sylvula epigrammatum, enigmatum et versuum de numeris.* Ibid. apud eumdem, 1633, in-4°, 72 pag.

8. *Fasciculus versuum tam numeralium quam aliorum.* Ibid. apud eumdem, 1635, in-4°, 16 pag.

9. *Prognostica pro annis* 1634, 1635, 1636, *per versus chronicos de singulis mensibus, cum quibusdam epigrammatibus.* Ibid. apud eumdem, 1636, in-4°, 16 pag.

9. *Ad Sanctissimæ Trinitatis gloriam versus elegiaci varii generis et artificii.* Lov., Justus Coppenius, 1639, in-4°, 18 pag. In fine subjungitur : *Chronici et litterales versus ad Dei gloriam ab anno* 1637 *per totum sæculum usque ad annum* 1700. *Suntque numero* 64 *dystica, quæ sunt omnia synonima, signi-*

ficantia : Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto, ex citharâ, corde, vel zelo resonet.

Telle est la longue liste des œuvres poëtiques de Sturmius. Il était possédé de la manie du vers. Il s'était tellement habitué à couler ses pensées dans le moule rhythmique, qu'il lui arrivait de tenir en vers une conversation dont son interlocuteur faisait l'autre partie en prose. A celui qui s'étonnerait de trouver réunis à un si haut degré dans le même homme l'aptitude du versificateur et le génie du mathématicien, il serait facile de prouver qu'il y a beaucoup d'affinité, sinon entre les mathématiques et la poésie, du moins entre leurs modes d'expression, le calcul et la versification.

De part et d'autre, il s'agit en effet de grouper des quantités : seulement elles sont représentées d'un côté par des chiffres et de l'autre par des syllabes.

Sturmius fut donc un habile facteur de vers : je n'oserais pas dire qu'il fut un poëte.

Cependant ses compositions ne manquent pas de certaines qualités originales qui les font rechercher encore par les rares amateurs de notre vieille littérature latine. Je demande la permission d'en citer quelques échantillons qui feront ressortir les qualités de son style poëtique.

D'abord ses vers sont toujours faciles et agréables à lire, alors même qu'il impose à sa phrase les entraves les plus bizarres : j'en citerai comme exemple cette pièce épigrammatique à l'adresse des amants trop passionnés de l'or.

Propter opes acquirendas mala plurimia fiunt,
Et bona deficiunt plurima propter opes.
Propter opes se mercator dat mille periclis,
Exponitque mari se, sua propter opes.
Propter opes vetulo fit sponsa puella marito,
Ducit anum juvenis vir quoque propter opes.
Propter opes quæruntur opes, opulentia crescit,
Crescit avaritia sordida propter opes.
Propter opes quæcunque prius promissa negantur,
Et data dicuntur non data propter opes.
Propter opes inopes medicos accedere nolunt
Auxiliumque negant hi quoque propter opes.
Propter opes lites injustæ, injustaque dantur
Judicio injusto a judice propter opes.
Propter opes passim sunt prelia, bella, rapinæ;
Pacis iniqua etiam fœdera propter opes.
Propter opes homines animam cum corpore perdunt;
Sic perduntur opes, cunctaque propter opes.

Il y a, ce me semble, une grâce naïve dans les vers rimés adressés au voyageur qui, comme le pigeon de La Fontaine,

S'ennuyant au logis
Est assez fou pour entreprendre
Un voyage en lointain pays.

Voici un échantillon de cette petite pièce :

Qui videre mundi
Concupis rotundi
Universitatem
Atque vanitatem,

Ambula per urbes,

. . . .

Naviga per undas
Aequoris profundas,
Piscibusque pisces
Victitare disces.

Si nemus pererras
Exterasve terras,
Repperis latrones
Qui necant barones.

Sive te necabunt
Teve sauciabunt
Eximent vel ullas
Sacculis medullas :

Mendicare panes,
Sacculos inanes
Qui tenes, et æris
Indigus vereris ?

Prestat ergo ad ædes
Patriasve sedes
Denuo redire
Quam fame perire.

Si quelque géomètre était curieux de savoir comment Sturmius s'y prenait pour encadrer les chiffres dans ses vers, je lui citerais les trois distiques dans lesquels il formule à sa façon le rapport du cercle à la circonférence.

Quinque characteres hos si diametrus habebit
Nempe novem atque novem, quinque, tria atque duo.
Ordine mox simili perimetro adscribe tria, unum
Atque duo cum sex, octo, deindè novem.
Circulus his numeris si mensuretur, habebis
Excessum : ast hilo vix, puto, major erit.

En terminant je tiens à disculper Sturmius d'un reproche que les esprits sévères ne manqueront pas de lui faire : Sturmius n'a-t-il pas consacré son temps à des futilités indignes d'un homme sérieux?

La réponse est facile : Sturmius n'a pas dépensé sa vie à faire des vers. Il a cultivé la philosophie, les mathématiques et la médecine avec une rare ferveur; il les a enseignées avec une telle persévérance que la mort a dû, pour ainsi dire, le prendre dans sa chaire. La poésie n'est entrée dans ses habitudes que comme un assaisonnement de la vie. Dans ces moments de relâche nécessaire à tout esprit, Sturmius a fait des vers, comme les savants modernes font de la politique.

Au surplus l'excellent homme a pris soin de se justifier lui-même dans une petite pièce assez agréable. Ce sera ma dernière citation; puisse le lecteur y trouver, en même temps que la justification de Sturmius, l'excuse de mes longueurs.

Sollicitudo bona est; nimia aufert sensibus usum :
Usus desit iis : mox ratio omnis abest.
Si studeo, postquàm studui, stultum esse supino
Me senio facit hoc, et ratione sine.

Si ludo, postquam lusi, lusum esse supino
Me senio dabit hoc, et prope scire nihil.
Utor utrisque igitur, Lector, ne seria noxam
Sola, vel hanc tribuant sola jocosa mihi.

—

LETTRE DU DOCTEUR HENRI GRAVIUS AU CARDINAL BARONIUS SUR LES ÉDITIONS DU MARTYROLOGE ROMAIN ET DES OEUVRES DE S. AUGUSTIN ETC. (1).

(*Mai* 1588).

Cæsari Baronio Henricus Gravius (2).

Ignotus quidem, non tamen ad ignotum me scribere arbitror. Nam me quidem adeo nulla mei parte cognitum habes, ut ne nomen quidem hactenus nostrum auditum tibi existimem. Te vero, etsi non de exteriori facie, de interiori tamen, animique vultu probe mihi videor contemplatus, ut meliore tui parte, qua potissimum homines sumus, esse te mihi intime cognitum, planissime persuadear. Etenim cum supe-

---

(1) Extr. du recueil des lettres et opuscules du Cardinal Baronius publié à Rome en 1759-1770 par Raimond Albericius, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, tom. III, p. 151

(2) Has literas significat Baronius in epistola de die 9 julii 1588 ad Antonium Talpam, dicens : *Sono stato alquanto in dubio, se vi dovevo mandare alcune lettere scrittemi da diversi homini litterati in commendatione delle nostre cose, et massime l'ultima scrittami dal presidente della scola Lovaniense, homo insigne, et celebratissimo detto Enrico Gravio.*

Eo tempore Gravius erat præses Majoris Collegii Theologorum S. Spiritus. Confer *Analectes de* 1833, *p.* 285 et *Analectes de* 1840, *p.* 198.

riore septembri evocantibus negotiis Antverpiam profectus essem, ac inter ceteros amicos Plantinum etiam nostrum, quo familiarissime utor, multo non visum tempore salutassem, orto, ut fit, de novis libris sermone, protulit is mihi grande volumen Martyrologii Romani una cum Cæsaris Baronii notationibus : quarum noscendarum avidus facile ab amico ad dies aliquot exemplar utendum accepi. Quo carptim, sparsimque degustato, rerum sacrarum ad historiam pertinentium haud vulgarem deprehendi thesaurum, cujus cupiditate altius etiam in operis interiora progressus, in eruditionis vestræ mirificam sane admirationem, amoremque sum raptus, eo magis, quod Annales ibi nobis Ecclesiasticos in hæc usque posteriora productos tempora promissos invenirem de quibus quid sentiendum esset tamquam ex ungue leonem æstimare promtissimum foret. Unde ad Plantinum reversus auctor ei esse cœpi, ut notationes istas prælo subjicere ne dubitaret, simulque de Annalibus uti advigilaret admonui, ut cum primum in Urbe prodiissent, mox ad se perferri juberet, edereque maturaret; futurum enim opus doctissimum, et quod audire typographi libenter solent, maxime vendibile. Sed nec apud amicos deinde tum illic, tum alibi, quocumque venire contigit, de notationibus vestris, deque promisso opere, quod sentiebam silere potui : quo factum, ut fuerint quamplurimi in ejus exspectationem, desideriumque mirifice excitati. Quod ipsum non parum Reverendissimus D. Lindanus in nobis acuit, apud quem Bruxellis postea ejus rei mentionem

cum forte in mensa injecissem (ea maxime caussa, quod Notationum vestrarum cognitionem, censuramque a Sixto V Pontifice demandatam in operis illius calce repcrissem) plurima nobis de ingenio, doctrinaque vestra perquam amanter locutus est, addens, Annales vestros, se in primis Auctore, prælo jam esse commissos, primumque eorum Tomum brevi in lucem proditurum. Id quod sane incredibile dictu, quam animum meum exhilaraverit. Itaque in operis exspectationem suspensus, sperabam proximis Francfordiensibus nundinis frui nos illo posse. Sed cum id frustra fuisset, subito mihi inexspectatæ a Plantino redduntur litteræ una cum vestrarum exemplo, quibus primum Annalium tomum ad finem prope perductum, et Notationes in Martyrologium abs te recognitas scribis, ac utrumque opus regiis hic typis excudendum brevi transmissurum te polliceris. Quo accepto nuntio ita plane gavisus fui, ut cum valetudine essem non satis prospera, fuerim non minima ex parte recreatus : nec me continere potuerim, quin hac occasione oblata (quando propius tibi cognitus esse desiderans jamdudum id facere habebam in animo) breviter saltem aliquid ad eruditionem vestram pro tempore scriberem, quo et affectum erga te meum plurimis de caussis conceptum testatum facerem, simulque aditum mihi aperirem, quo de nonnullis ad ecclesiasticam historiam pertinentibus tecum agere familiarius, liberiusque aliquando liceret : nam id pluribus nunc facere nondum satis firmata valetudo vix patitur. Illud tamen præterire in primis

non possum, valde mihi placuisse quæ de BB. Silvestro, Paulino et Hilario Arelatensi, aliisque compluribus observatione digna notasti. In quorum historia, ut ne quid dissimulem, diu hæsitavi, quemadmodum constare sibi veritas ejus, et conciliari auctores inter se possent. Et quamquam non omnis adhuc mihi exemptus est scrupulus, viam tamen et rationem ostensam per te video, qua responderi aliquid diversum sentientibus non improbabiliter possit, quod ipsum plenius, certiusque in Annalibus explicandum non dubites. Quare plurimum me tibi hoc nomine debere profiteor. Jucundissimum vero fuit, quod de Lovaniensi nostra B. Augustini castigatione tam candide passim et amanter in his notationibus tuis loquaris, ac sentias; quando nec isthic deesse ex fide dignis accepimus, qui laboribus illis nostris obtrectandum sibi existiment (1).

---

(1) De hac editione nonnulla hoc loco adnotabimus, quæ addita ad quæ Gravius in sua epistola dicit, absolutam ferme tam præclaræ Augustini operum editionis historiam lectoribus exhibebunt. Prodiit hæc Lovaniensium editio Antverpiæ anno MDLXXVII. tomis X. in fol.

In Tomo I corrigendo Martinus Baccius Tiletanus laboravit, qui postea Alostensis Pastor fuit. In II, qui epistolas continet, Jacobus Bajus Meluneusis, Collegii Sabaudiæ apud Lovanium Præses. In additamento autem earumdem, quæ Roma transmissæ fuerunt, Jo. Gravius Lovaniensis. In III. Henricus Cuyckius. qui ad episcopatum Ruræmundensem fuit promotus. In IV Einbertus Everardus Arendoncanus Ecclesiæ D. Jacobi pastor. In V Tomo, qui Libros de Civitate Dei continet, emaculando primas partes sibi vindicavit Petrus Co-

Equidem non ignoramus plurima illic resedisse,

---

retus Athensis, qui deinde Pastor et professor Crispiniensis exstitit. In tomo VI Christophorus Broide Ariensis, qui paullo post ad Ariensis Ecclesiæ decanatum vocatus est. In Tomo VII, qui pluribus mendis scatebat, Henricus Gravius Lovaniensis Regius professor, summa cum cura atque industria operam contulit. In VIII Tomo Claudius Porta Bapalmensis, qui postea Bianctriæ pastorem, et canonicum egit. In IX tomo Guillelmus Estius Gorcomiensis Batavus, scriptis operibus notissimus. Qui omnes a Facultate Theologica Lovaniensi publicum eruditionis suæ testimonium habebant. In X tomo Regulares Canonici S. Martini Lovanii operam suam contulerunt : quem in tomum jam pridem, apud eos Martinus Lipsius Bruxellensis, ejusque discipuli Jo. Costerius et Jo. Vlimerius Lovanienses operam magni laboris egerant. Quin et Jo. Vlimerius in editionem hanc Augustini a Lovaniensibus procuratam, varios a se repertos D. Augustini Sermones, nondum editos contulit, multos etiam antea latentes ex Cambronæ MSS. Codicibus studiose transcripsit, Præmisit autem Jo. Molanus libris Augustini atque tractatibus retractationem ipsius, atque ubi illa deerat, brevem censuram multorum Theologorum sententia confirmatam. Quæ autem manifeste deprehensa Augustini non esse constabat, illa censuris præmissis in Appendicem Tomi cujusque reponenda censuit. Addita est Jo. Hesselii Theologi censura MSS. in IX tomos, et Martini Lipsii in X tomum, quæ magno usui fuerunt. Adjuncti etiam Molano socii et adjutores fuerunt a Collegio Doct. Theologorum Lovaniensium Henricus Gravius, et Laurentius alter Westerhovius, multæ eruditionis viri, quorum calculo quæstiones terminabantur. Hi Lovanienses Antverpianæ Operum D. Augustini editionis adjutores fuerunt.

De hac Lovaniensi editione hæc habentur in præfatione generali Monachorum Sancti Mauri præfixa Op. S. Augustini, Parisiis 1700 : *Deinde temerarium videbatur, secundum Lovanienses Theologos doctissimos, de Augustino, totaque Republica Christiana optime meritos, novam S. Doctoris Operum editionem meditari, quippe vix fieri posse, ut a nobis eorum diligentia æquaretur, nedum superaretur.*

quæ restituta nondum sint; sed manuscriptorum compluribus in locis, librisque præsidio destituti, quid aliud, quam mendas corruptelasque, quando eis mederi non licebat, indicare, conjecturamque nostram adjungere potuimus? Nam ex conjecturis castigandi audaciam, licentiamque nimis frequenter temerariam, periculosam, exitiosamque fuisse deprehendimus. Dolet nobis tamen plurimum, quod observationes in tomum VII tam non solum depravatæ, verum etiam rudes, impolitæ ac informes prodierint. Idque præcipitatione negotii, temporumque angustiis factum fuit, quando urgentibus typographis simul et scribebatur et excudebatur. Fefellit nos Plantini diligentia, atque instantia, qui X simul prælis hoc opus aggressus paucissimis mensibus totum absolvit. Quare ut ne illi essemus in mora, properandum nobis usque adeo fuit, ut justam ac accuratam in singulis diligentiam præstare non possemus, immo nec quod scriptum ab amanuensibus esset relegendi spatium foret. Quo factum, ut præter errata, lapsusque scribarum non pauca insint, quæ et nobis non parum displiceant, limaque severiore indigeant : ut inter cetera quod ad initium libri de gratia Christi, et originali peccato de Melania scripsimus, non parvo eam errore (nondum certa tum temporis Palladii historia) cum seniore confundentes (1). Quæ sane incommoda

(1) De utraque Melania, in quibus distinguendis lapsum se eruditissimus Gravius fatetur, omnia nunc doctorum virorum, qui post illum scripserunt, beneficio plana et aperta sunt. Vide præ-

proxima saltem editione ut sarcirentur, adlaboratum diligenter a nobis fuit, sed obstitere Gallicani typographi, quibus proh dolor! quæstus magis est hodie cordi, quam emendata librorum editio. Siquidem binas ad eos literas dederam, quibus significabam, notationum illarum exemplar habere me castigatum, et in pluribus locis auctum ac locupletatum, variasque tum in VII, tum in ceteros etiam tomos præparasse castigationes, quæ oculos, diligentiamque nostram in prima editione effugissent, quæ simul omnia paratus eis essem, cum vellent, transmittere. Sed quod illi tam contemptui habuere, ut ne respondere quidem dignati fuerint. Unde factum, ut et Lutetiæ et Lugduni Augustinus exierit non modo non castigatior, verum etiam innumeris in locis multo quam ante corruptior ac depravatior, ut ab iis, qui solos de Civitate Dei libros cum Plantiniana editione contulerunt, plurimas novorum errorum centurias deprehensas intelligam. Quam justissimam querimoniam dolemus tibi sane nobiscum esse communem, quando idem in Venetica Martyrologii, quod nos in Gallicana, expertum te scribis editione. Sed in hoc tu felicior, quod in Romana, primaque excusione

---

ter Palladium Helenopolitanum in Lausiaca, Rufinum apud Rosweidum l. 2. Vit. Patrum, Paulinum Nolanum epist. 29, Tillemontium Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiast. tom. 10, et 14, Norisium in Historia Pelag., et in Adventoria P. Francisci Macedo, etc.

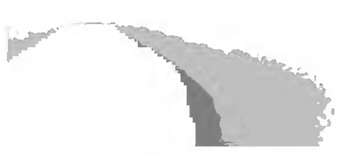
præsens prælo ipse adesse, corrigereque quidquid luberet potuisti, quod nobis absentibus permissum non fuit. Spes tamen bona est, si propitio Deo feralibus his bellis tandem aliquando finis aliquis imponi queat, recudi Plantiniano prælo Augustinum posse, quando restituendi quæ errata sunt plenissima potestas erit. Sed de his plus satis.

Ut vero ad vestras notationes revertar, video te in eis D. Joannis Molani nostri memoriæ, laborisque ipsius in Usuardi Martyrologium honorificentissimam non uno in loco facere mentionem, ubi haud vulgarem ingenii vestri candorem exosculor, multum sane a quorumdam moribus abhorrentem, qui cum alienæ industriæ parum frequenter æqui sint judices, tum si quid ejus opportunum sibi crediderint, dissimulato auctore, ex quo id hauserint, non satis verecunde sibi tribuunt, ac inventionis ejus in se laudem illiberaliter transferunt. Nam cum veram etiam laudem Christiani, vereque ingenui sit animi contemnere, falsam tamen aucupari turpissimæ sane ambitionis fuerit. Itaque quod D. Molani amici quondam nostri, qui et inter manus nostras expiravit, tam amanter, et cum laude memineris, magnam sane ejus nomine gratiam habeo. Quod autem ad Martyrologium Usuardi ac notationes ejus attinet, probe in prolegomenων tuorum capite 9 caussam animadvertisti, cur Romani nominatim Martyrologii non meminerit, quia vere non aliud alibi, quam illud Usuardi in usu credidit, quando non aliud quam Romanum esse videatur cum ab Usuardo ipso, tum a posterioribus locupleta-

tum (1). Illud autem scire te velim, ut primum novum hoc Martyrologium Gregorii XIII jussu excusum per-

---

(1) Operæ pretium videmur facturi, si totum illum ex prolegomenis locum a Gravio indicatum hic adscribamus; idque ex posterioribus Martyrologii editionibus, ubi has ipsas vener. auctor Gravii literas memorat : cum enim ex eo plurimum lucis ad ea quæ Gravius scribit accedet, tum vicem etiam quodammodo nobis erit earum literarum, quas Baronius Gravio rescripsit, quæ interciderunt. Hæc igitur ibi : « Habet, si quis plura quærat (videlicet de Martyrologiis) ejus argumenti luculentam, piamque valde ac eruditam lucubrationem R. D. Joannis Molani Theologi Lovaniensis, quam in secunda sui Usuardi editione posuit, Appendicis de Martyrologiis titulo prænotatam; de qua illud, quod dignum admiratione videtur, lectorem commonendum putamus, cur nempe ille de cunctis Martyrologiis eruditam instituens tractationem, de romano tamen Martyrologio agere prætermiserit? Id quidem non injuria, vel (quod procul abest a viro pientissimo) dolo malo factum noveris; sed quod existimavit, Romanam Ecclesiam non alio, quam Usuardi uti Martyrologio : id enim ipse testatur eodem libello cap. 4, sicque agens de Martyrologio Usuardi, ea ratione et Romano satisfactum putavit : credidit enim nullum aliud reperiri Romanum Martyrologium ab eo, quod typis excusum Venetiis, scriptum, emendatum, editumque habetur auctore Alexandro de Peregrinis presbytero Brixiensi. Præterierunt enim Molanum quam plurima antiqua MSS. Romani Martyrologii exemplaria, ex quibus quodnam, qualeve esset germanum ipsum Rom. Martyrologium, intelligere certius potuisset. Tolerabilis quidem, et venia dignus error cum ipse tam longe positus ea nesciverit, quæ illi qui Romæ agunt vix magno labore, pervigili diligentia, et summa sunt industria consecuti. Gavisus vero non mediocriter fui, cum nuper opportune admodum accincto jam ad secundam editionem typographo, conjecturam, suspicionemque hanc meam ex literis R. D. Henrici Gravii Theologi Lovaniensis minime vanam aut inanem fuisse cognovi. Scribit is enim ad me, R. D. Molanum, accepto jam recens edito Romano Martyrologio, notationes mox suas, quas in Usuar-



latum ad nos fuit, notationes illum suas, quas in Usuardum jam pridem scripserat, sub incudem revocasse, et multis locis recognitas, auctasque præfato Romano Martyrologio attemperasse, atque accommodasse : quod et ipsum opus excusum jamdudum foret, nisi intempestiva auctoris mors impedimento fuisset. De quo vel postea edendo (siquidem ejus rei curam auctor suo testamento nobis delegarat) agere cum Plantino jam cœperam. Sed ubi notationes vestras videre contigit, illasque cum his contuli, eam cogitationem deposui, quando vix quidquam apud Molanum reperi, quod non a vobis luculentius, copiosiusque expressum atque tractatum esset. Quis autem ita desipiat, ut meridiano sole lucernam sibi accendendam existimet? Quod autem ejus studium, illo, si fieri queat, prolegomenων tuorum capite 9, aut ubi opportunum maxime judiceris, additum a vobis optarim, ut hoc ejus erga Romanam Ecclesiam, Apostolicamque Sedem officii ac benevolentiæ qualecumque testimonium exstet.

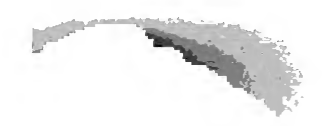
Verum tempus est scribendi finem ut faciam, quando et pro animi erga te nostri, propensionisque significatione satis hæc prolixa epistola est, et sane pro-

---

dum jam pridem scripserat, probe recognitas, auctasque eidem Martyrologio attemperasse atque accommodasse, sed eo præmatura morte subtracto, minus facere licuisse. Quæ proinde mihi caussa fuit, ut apud prædictum D. Gravium per literas agere cœperim, ut eruditissimi viri monumentum edere non prætermitteret; ita enim futurum, ut duorum vel trium concurrente testimonio veritati possit firmius esse consultum. »

lixior etiam, quam valetudo nostra bene patiatur. Sed tamen facere non possum, quin aliquid adhuc addam, quod editioni Plantinianæ subservire non incommode possit. Kalendis martiis in Martyrologio Donati cujusdam proponitur memoria, qui in Vandalica persecutione sub Ursacio Duce et Marcellino Tribuno passus dicitur (1); quem locum velim ab eruditione vestra pressius expendi : neque illi medicando satis esse videtur, si quod prudenter a te factum est, Marcellini nomen submoveatur, cum et Dux ipse, seu Comes Ursacius et Catholicus, et Donatistarum cum Marcellino, etsi non eodem simul tempore hostis, et persecutor fuerit, eoque nomine æque illis ac Marcellinus exosus, ut ex Optato et Augustino liquet lib. 2 contra Petilianum cap. 92. Nec est, cur cognominem ei Catholicorum persecutorem inter Vandalos cogitemus, quando non Vandalicum, sed Romanum esse hoc nomen videatur, nec in tota Victoris sub Genserico et Hunnerico persecutionis historia Ducis alicujus tamquam legum regiarum exequutoris mentio fiat, ut Ducem hic non alium intelligendum existimem, quam limitis Africani, qui Romano præesset militi, partim ad fines tuendos, partim ad Afros in officio retinendos locis opportunis collocari solito. Quare si retineri cetera volumus, videtur et Ursacii tollendum esse no-

(1) Totum hoc in posterioribus Romani Martyrologii editionibus deletum est; idque harum fortasse ipsarum rerum caussa, quas hic Gravius admodum ingeniose, eruditeque attulit.



men : quæ sane Lugdunensis editionis anni 83 ex prima Gregoriana, ni fallor, expresse planissima est lectio. Verum, ut quod sentio ingenue dicam, vehementer metuo, ne non illud potius de Vandalica persecutione adjectitium sit, ad suspicionem de Catholico Ursatio et Marcellino removendam; præsertim cum eam partem nec Usuardus legat, ex quo tamen in Romanum Martyrologium videri queat Ursatii et Marcellini nomen irrepsisse : ut dicta hæc de Donato intelligenda sint, vel Majorini Carthagini successore, quem ob exilium, in quod missus fuit, martyrialis gloriæ virum et appellare et celebrare Donatistæ sunt soliti, ut ex Optato constat, et Augustino libri post collationem cap. 16 : vel sane de Bagajensi Donato, qui Circumcellionum manum adversus Paulum et Macarium Constantis legatos armavit, quem velut ab ipsis præcipitio necatum Donatistæ itidem pro summo martyre habuerunt, uti Optatus et Augustinus variis in locis testantur. Hanc ergo crediderim germanam loci ejus lectionem, sed a quopiam historiæ valde imperito imperite adjectam : quod et in Marculo et Felice Abtungensi usuvenisse, memini alicubi et a vobis annotatum : ut totum hoc quod de Donato ibi dicitur tamquam nothum et adulterinum habendum, delendumque existimem. Et sane vehemens mihi suspicio est, nihil ejus in vetustissimis MSS. reperiri : cujus rei præter ipsam lectionis summam in excusis varietatem, magnum mihi et Beda et Ado argumentum præbent, in quorum Martyrologio hujus argumenti nullum ne vestigium quidem est reperire. Quare

ut hoc argumentum concludam, vel totum hoc resecandum, vel una cum Marcellino etiam Ursacium submovendum censuerim. Verum ego judicii hujus mei judicem vicissim te statuo; satis enim mihi fuit accuratius eum locum exponendi occasionem eruditioni tuæ præbuisse, quod officium ab amico profectum animo non tibi futurum spero ingratum.

Quare, ut finem tandem imponam, ego doctrinæ, industriæque tuæ plurimum in primis gratulor, Deoque gratias ago, qui hanc juvandæ Reipublicæ literariæ, sacræ præsertim, cogitationem tibi, curamque et studium inspiravit, quem et rogo, ut quæ animo complexus es ad finem, exitumque perducere possis, longam tibi, lætamque valetudinem cum gratiæ suæ conjunctam auxilio largiri dignetur. Ad me vero quod attinet, scito, me tibi jamdudum ex animo amicum, et singularem existere studiorum tuorum fautorem, amatorem, admiratorem, magnique habiturum beneficii loco, si me in amicorum vicissim tuorum album referre dignaberis, quo liberius tecum, familiariusque per literas posthæc agere liceat. Quod si, ut spero, ab humanitate tua impetravero, ita me tibi obnexum devinctumque reddideris, ut quidquid opella hic nostra præstari posse arbitraveris, id totum audacter tibi ex nobis liceat polliceri. Bene vale, Reverendissime Domine.

Lovanii ex Theologico Collegio 16. Kalendas jun. anno 1588.

TROIS LETTRES DU CARDINAL BARONIUS A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, SUIVIES D'UN BREF DE CLÉMENT VIII (1).

I.

Universitati Lovaniensi Cæsar Baronius.

Vix digitis inhæret calamus præ dolore, quo affectus est animus, et hebetatum est corpus amissione clarissimi Viri Domini Henrici Gravii : quem anhelantem ad cœlestem patriam, invitum retinere in hac vita nullatenus potuimus; licet in hoc plurimum studii atque officii impenderimus. Vix credi potest quantum mœroris eruditi quique ac probi viri in Urbe conceperint : jam degustaverant egregiam ipsius eruditionem et sinceram morum probitatem. In pluribus comitiis de nonnullis ecclesiasticis controversiis summæ peritiæ specimen edidit : quam ob causam cunctis admirationi ac venerationi pariter esse cœpit. Coluit eum inter Illustrissimos ac Reverendissimos Cardinales, vita, moribus et eruditione præclarus Cardinalis Borromæus, Columna etiam, Cusanus, et alii complures cum omni officio prosecuti sunt. Ego autem indignus inter tales adnumerari, præ omnibus (dicam audacter) amplexus sum

(1) Extr. du recueil cité, tom. I p. 220, 221 et 354.



virum, et instar Jonathæ cum Davide conglutinata est anima mea cum anima illius; adeoque tenaci vinculo, ut nec mors ipsa, quæ solvit omnia, valuerit me ab eo separare. Versatur assidue veneranda ejus imago in mente mea : sonitus verborum ejus adhuc in auribus meis personat. Repeto frequenter illud : O quando, Gravi, tecum Christo perfruar? Sed quid in his versor? Luctum iterum provoco, et vos, quos solari debeo, acerbiori dolore conficio, tanti jactura viri. Unum illud sic habetote, Patres amantissimi, me ardentiori requirere studio in vobis, quod jam possidebam in Gravio. Recipite me et connumerate inter collegas vestros, accipite inter amicos Baronium vestrum, licet doctrina longe imparem, amore tamen nulli secundum. Sint hujus optatissimæ conjunctionis nexus digna merita Gravii. Valete, mihique hæc non sine lacrymis scribenti ignoscite. Romæ III Nonas Aprilis MDXCI (1).

---

(1) Hocce epitaphium Baronius Gravii tumulo inscripsit :

HENRICO GRAVIO EXIMIÆ PIETATIS
SPECTATÆQUE ERUDITIONIS VIRO
QUEM POST QUATUOR LUSTRORUM
IN FLORENTISSIMA LOVANIENSI ACADEMIA
SACRÆ THEOLOGIÆ
PUBLICAM PROFESSIONEM
SIXTUS V PONT. MAX.
INSIGNIS ERUDITIONIS ERGO
ROMAM EVOCAVIT
GREGORIUS XIV
IN PONTIFICIAM AULAM EXCEPIT
SED AMPLIORIBUS HONORIBUS DIGNUM
CHRISTUS IN COELUM EVEXIT.

II.

Rectori ac cæteris Patribus universitatis Lovaniensis Cæsar Baronius.

Patres Amplissimi ac disertissimi. Refricatis plane dolorem meum, cum vestris officiosissimis literis meum studium erga R. D. Gravium commendantes gratias egistis, quem a nobis jampridem subreptum assiduis suspiriis ingemere non desinimus, eoque nos dolor interdum impellit, ut eum potius non novisse quam agnitum amisisse optatius videatur. Cæterum cùm ratio intercedit, plurimum hoc nomine etiam Deo nos debere cognoscimus, quod talem tantumque virum vel videre saltem meruimus, et quod amplius est alloqui, et amicum habere digni habiti sumus. Sed et in hoc meus itidem animus cruciatur, dum haud (ut par erat) eum officiis frequentasse me sentio, quod putarem in posterum cumulatius id præstare licere, ut hac ex parte, me potius objurgatione quam officiosa vestra gratiarum actione dignum intelligam. Cæterum de his omnibus, quibus me R. D. Gravio defuisse profiteor, me vobis omnibus Amplissimis Patribus constituo debitorem, confecturus auctione. Et si quem miseritis Romam loco Gravii, erit mihi alter Gravius sui similis exactor. Redit modo in patriam Petrus famulus ejusdem Gravii, adolescens optimi quidem ingenii, sed cui ad consummationem aliqua desunt. Excepisset eum in familiam suam Illustrissimus Cardinalis Borromæus; sed quod cupit vestro studio literis Græcis et Hebraicis

excultiorem reddi (1), ut ad vos revertatur, accepturus ultimam manum, hortatus est; recepturus eundem, cum id ipse vobis videbitur assecutus. Quamobrem ipse Illustrissimus, et ego vobis eum pluribus commendamus. Valete Patres, vestrique Baronii, qui vos omnes observat et colit, semper memores. Romæ pridie Cal. julias anno Domini MDXCI.

III.

Universitati Lovaniensi Cæsar Baronius.

Par est, ne ipso mearum literarum exordio longioris moræ texam apologiam, sed scio, meæ excusationis nullam facile probari posse causam alicui, qui non præsens res urbanas aspexerit. Quantum in primis insumendum sit temporis, ut adeundi Summi Pontificis, et commode alloquendi, opportuna detur occasio. Rursum vero exigendarum ab eo literarum, quodnam temporis spatium intercurrat. Etenim qui illi est ab epistolis, mole literarum obruitur, ut mihi plane videatur illiberalis esse hominis plus æquo illum urgere. Sed missis his, haud enim puto, ac apud vos, opus habere literis apologeticis. Illud

(1) Erat ea tempestate in Lovaniensi Academia Græcæ linguæ præceptor Henricus Zoesius : Hebraicas vero literas profitebatur Petrus Plerius a Smenga, cui in eo munere successit Valerius Andreas Juris utriusque Doctor, qui Trilinguis ejusdem universitatis Collegii exordia ac progressus scriptis consignavit.



sic habetote. Ipsum SS. Dominum Nostrum Clementem Papam erga vestram Universitatem propensissimum esse, et paterno plane amore complecti omnes, ad idque significandum noluisse communioribus literis, ut moris est, ad vos rescribere, sed Brevibus. Quibus quidem, ut accepi, dolens excusat, non esse præsentis temporis aliquem ex vestris præstantissimis Patribus Romam accersere. Faciet quidem cum ex angustiis, quibus undique ex bellicis rebus premitur, respirare licebit. Imminet Turca propinquior, et heretici ad invadendam Italiam sternunt viam. Affligitur inter hæc Urbs magna pænuria, et latronum ingens multitudo ubique grassatur, ut confecto exercitu jam ad mœnia Urbis excurrant; ut in presenti de re literaria nec quidem cogitandi tempus dari videatur. Vos autem Petri naviculæ, tot fluctibus agitatæ, precibus subvenite, et magnis clamoribus Dominum in ea dormientem excitate. Valete Patres, meique vestri famuli, indignissimi tamen Collegæ, memores estote. Romæ Idibus februarii. Anno Domini MDXCIII.

IV.

Tenor Brevis Clementis VIII ad universitatem Lovaniensem, Baronii literis inclusi.

CLEMENS PP. VIII

Dilecti filii salutem et Apostolicam Benedictionem. Semper vos plurimi fecimus, idque magno vestro me-

rito, nec cujusquam superiorum Pontificum caritati concedemus in diligenda vestra virtute et pietate, qua semper usi estis in catholica religione tuenda, inque Apostolica Sedis auctoritate sincera fide colenda. Quæ nobiscum agi voluistis per dilectum filium Baronium, exposita sunt ab eo diligentissime. Omnia vicissim ex ejus literis cognoscetis; nihil enim fieri potest illo fidelius, nec vestri amantius ac studiosius. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris die V februarii MDXCIII. Pontificatus nostri anno secundo. *Sic subscriptum.* Antonius Boccapadulius. *Suprascriptum sic.* Dilectis filiis Rectori et universitati studii universalis Lovaniensis.

—

TABLE.

ANALECTES

ANALECTES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

P. F. X. DE RAM.



N° 22.

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

1859.

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 5 NOVEMBRE 1858 PAR P. F. X. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ EN L'ÉGLISE PRIMAIRE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE MONSIEUR JEAN HENRI VAN OYEN, PROFESSEUR ORDINAIRE DE PHYSIQUE ET D'ASTRONOMIE A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

MESSIEURS,

Une perte nouvelle et d'autant plus douloureuse qu'elle était inattendue est venue se joindre aux pertes anciennes que nous avons faites dans la Faculté des sciences.

C'est déjà pour la cinquième fois que cette Faculté porte avec nous le deuil de quelqu'un de ses membres, et que la mort, variant ses coups et ses ravages, frappe tantôt les plus jeunes tantôt ceux qui sont plus avancés en âge.

Un jeune professeur de mathématiques, plein d'avenir et de forces, nous fut enlevé au début de sa carrière (1). Celui qui avait formé M. Andries et qui comptait sur lui pour l'aider dans ses travaux et pour continuer son enseignement, M. Pagani se trouva réduit, par l'état de sa santé, à chercher un repos

devenu nécessaire : sa vie scientifique, autrefois si active et si brillante, se consuma sous l'influence délétère d'une maladie qui le mena au tombeau (2).

Si je dois vous parler de la mort d'un autre professeur de la Faculté des sciences, si je dois nommer celui qui par son enseignement et par les fonctions de vice-recteur de l'Université nous a rendu avec dévouement et avec amour les services les plus éminents, alors, Messieurs, en prononçant le nom éternellement cher de mon bien-aimé Waterkeyn, mon cœur se déchire et sent renaître toute la douleur que me causa cette perte déjà ancienne, mais toujours nouvelle pour moi (3).

Une année à peine s'était écoulée qu'à côté de sa tombe une autre tombe s'ouvrit pour recevoir la dépouille mortelle d'un professeur de physique dont le nom restera ineffaçable dans les annales de la science comme dans le souvenir de ses collègues (4).

Lorsque le vénérable professeur Crahay vit approcher sa fin avec cette foi vive qui caractérise l'homme de bien, et qu'alors encore il se préoccupait des intérêts de l'enseignement, plus d'une fois il m'entretint de la consolation que lui faisait éprouver la pensée de laisser après lui un élève qu'il avait contribué à former et qui était devenu son ami et son collègue.

Aussi les derniers vœux de M. Crahay furent-ils remplis, lorsque M. Van Oyen lui succéda dans la chaire de physique et d'astronomie. Mais lui, jeune encore, jouissant d'une constitution pleine de sève et de force, et à qui le Ciel avait donné en partage



les qualités les plus éminentes du cœur et de l'esprit, — lui, hélas! n'était pas destiné à survivre longtemps à son prédécesseur! La mort armée de ses rigueurs se hâta de venir briser impitoyablement toutes ces forces, tout cet avenir, toutes nos espérances.

Messieurs, c'est bien en présence d'une perte pareille, — c'est bien à l'occasion de la mort de M. Van Oyen que nous devons dire avec l'Écriture sainte que toutes les prévoyances humaines sont incertaines et trompeuses (5).

O mon Dieu! les jours de l'homme qui paraît destiné à fournir une belle et longue carrière ne sont donc en réalité qu'un néant devant vous (6)! Celui que nous regardions jadis comme quelque chose de puissant et de vigoureux, comme un être devant atteindre toute la plénitude de l'existence, est visité à son tour par l'ange de la mort (7). M. Van Oyen n'est encore qu'à la moitié de ses jours, et déjà les portes du tombeau se ferment sur lui, le fil de sa vie est coupé, comme le tisserand coupe le fil de sa toile; une belle et forte intelligence s'éteint, quand elle commençait seulement à jeter son plus vif éclat (8); un noble cœur cesse de battre, lorsque toutes les sympathies grandissaient autour de lui et formaient, pour ainsi dire, un concert d'hommage et d'admiration.

M. le professeur Van Oyen n'est plus! Cette perte prématurée est douloureuse; elle est grande pour l'Université tout entière. Elle est bien grande et bien douloureuse aussi pour les pieux et respectables pa-

rents qui pleurent sans pouvoir se consoler, parce que leur fils unique, l'objet de leur sollicitude et de leur bonheur, n'est plus (9).

Pour eux comme pour nous, nous venons de demander à l'Auteur suprême de la vie et de la mort des consolations plus efficaces que celles de la terre. En les demandant, nous avons déposé au pied des autels le tribut de notre soumission à la sainte et miséricordieuse volonté de Dieu qui nous défend de nous attrister au-delà des bornes et d'une manière stérile, comme font ceux qui répudient les promesses et les espérances éternelles, et dont le cœur ne se laisse pas rafraîchir par la rosée de la douce et céleste vertu de la résignation (10).

M. Jean Henri Van Oyen n'a pas eu le bonheur de vivre longtemps; mais en peu d'années il a rempli la course d'une longue vie, et déjà, n'en doutons point, il reçoit au Ciel la récompense d'une vertu consommée (11).

Il naquit à Helden, le 8 septembre 1816. Ses premières études, commencées à Weert, se terminèrent au petit-séminaire de Rolduc. Il fut au nombre des premiers élèves de cet établissement, dont l'ouverture eut lieu le 17 octobre 1831 et où Mgr Van Bommel, ce regrettable et toujours bien-aimé prélat, avait su imprimer une si heureuse et si forte direction à toutes les branches de l'enseignement. Le jeune Van Oyen ne cessa de s'y distinguer par les plus brillants succès qu'il obtint dans toutes les classes.

Après avoir terminé ses humanités à Rolduc, il

y suivit pendant deux années le cours de philosophie préparatoire à l'étude de la théologie. Dès lors sa vocation à l'état ecclésiastique, auquel la plus tendre piété et la plus sérieuse application le prédestinaient dès sa première jeunesse, était arrêtée irrévocablement.

Dans ce cours de philosophie l'enseignement des sciences occupait une place importante. Un ancien élève de M. le professeur Crahay à l'athénée de Maestricht, M. Erens, aujourd'hui curé à Neder-Weert, était alors chargé de faire à Rolduc le cours de physique. M. Van Oyen s'appliqua avec une ardeur extraordinaire à l'étude de cette branche et, avec une passion non moins ardente et en quelque sorte irrésistible parce qu'elle était innée, il poursuivit l'étude des mathématiques et des sciences naturelles. Il était impossible que dès lors même l'affection éclairée de ses maîtres et de son digne supérieur, M. le chanoine Schryen, ne pressentît pas ce que le jeune étudiant deviendrait un jour et quel lustre cette spécialité naissante donnerait au petit-séminaire de Rolduc.

Mgr Van Bommel, guidé par ce tact sûr avec lequel il appréciait la valeur et la capacité de ceux qu'il destinait à l'enseignement, consentit à ce que M. Van Oyen restât à Rolduc pour continuer à s'y livrer à l'étude des sciences et pour faire un cours de mathématiques.

Associé maintenant à son premier maître, M. Erens, il dépassa les espérances qu'on avait placées en lui.

En 1839 il enseignait déjà la physique et faisait remarquer dans cet enseignement, comme dans celui de certaines autres branches accessoires dont il était chargé, cette lucidité, cette précision et cette élévation de vues qui forment la qualité dominante d'un esprit supérieur se développant par un travail assidu et poursuivant sans relâche le but de ses études de prédilection.

Voilà donc le jeune professeur dévoué de corps et d'âme à sa vocation scientifique. Cependant il était loin de perdre de vue son autre vocation à l'état ecclésiastique. Esprit d'élite et infatigable, il mena de front les études requises pour les suivre l'une et l'autre. Il reçut la prêtrise à Liége le 6 mars 1841. Le modeste savant se montra le plus humble et le plus fervent des prêtres. La grandeur et la sainteté du sacerdoce se représentaient sans cesse à son esprit, et sans cesse il pensait à Celui dont il avait été fait le ministre par l'imposition des mains de son évêque.

Sa vie sacerdotale a été ornée de toutes les vertus, comme sa vie scientifique a été pleine de travaux et de succès. Devenu prêtre, il sentit son ardeur pour l'étude s'accroître de toute l'élévation des fonctions du sacerdoce.

Lorsque les traités diplomatiques séparèrent de la Belgique une partie du Limbourg et que Mgr l'évêque de Liége fut obligé de transférer son petit-séminaire de Rolduc à Saint-Trond, M. Van Oyen, quoique appartenant par son origine au territoire cédé, aima de conserver sa qualité de Belge; réunissant au sen-

timent du patriotisme celui de la reconnaissance, il préféra suivre à Saint-Trond ceux qui avaient dirigé ses premiers pas dans l'étude des lettres et qui maintenant étaient devenus ses collègues et ses amis.

Généralement le jeune professeur était considéré comme un collaborateur nécessaire pour faire fructifier et grandir une transplantation exigée impérieusement par les circonstances politiques. Il devança même de presque toute une année ses collègues, et fut chargé de diriger à Saint-Trond les travaux d'organisation intérieure du nouvel établissement. La surveillance qu'il y exerça et les soins que d'autres partagèrent avec lui firent avancer rapidement la construction de ces magnifiques bâtiments dans lesquels Mgr Van Bommel eut bientôt la consolation de présider lui-même à l'ouverture solennelle de ce nouveau séminaire diocésain que l'on peut regarder comme un des glorieux monuments de son épiscopat.

Dans l'entretemps, à une besogne en quelque sorte matérielle succéda une occupation beaucoup plus conforme aux goûts de M. Van Oyen. La prévoyante sollicitude de son évêque pour toutes les branches de l'enseignement lui conseilla de se rendre à Louvain. Pendant tout un semestre le professeur se fit étudiant et fréquenta tous les cours de la Faculté des sciences. Le but principal de son séjour à l'Université était de s'exercer aux manipulations chimiques et de se perfectionner dans le maniement et dans la construction des instruments de physique. Semblable à l'oiseau timide qui, par la force de ses pro-

pres ailes, s'est élevé d'abord à une hauteur prodigieuse, il descendit et vint se reposer sur les bancs de l'école pour reprendre ensuite un essor plus rapide et plus vigoureux.

De retour à St-Trond, il y continua l'enseignement des mathématiques supérieures et de la physique. Il se chargea aussi de l'enseignement élémentaire des sciences naturelles.

Ce fut alors que l'attention des savants commença à se fixer sur lui et que sa réputation se répandit en dehors du séminaire où son ingénieuse activité était parvenue à créer toutes les collections indispensables à l'enseignement des sciences.

Il y organisa un cabinet de physique des plus remarquables. Près de son cabinet il avait établi un atelier dans lequel il passait ses heures de récréation en confectionnant lui-même les instruments que les ressources du séminaire ne permettaient pas d'acquérir. Dans ce travail, il s'adjoignit un horloger dont il guida la main, et, le faisant avancer en quelque sorte pas à pas, il finit par le transformer en mécanicien accompli.

Un laboratoire de chimie, un cabinet d'histoire naturelle et de minéralogie, un observatoire météorologique et un petit jardin botanique avec des serres furent encore établis par ses soins et sous sa direction.

Ses études météorologiques l'avaient mis en rapport avec un savant qui jouit d'une réputation européenne et qui a puissamment contribué au progrès

des sciences dans notre pays. C'est à la demande de M. Quetelet que M. Van Oyen commença à St-Trond ses observations météorologiques, faites de 1848 à 1852 et dont les résumés ont été publiés dans différents volumes des *Mémoires de l'Académie* (12). Les Bulletins de la même compagnie mentionnent ses observations sur les phénomènes périodiques des plantes (13). Lorsque d'autres occupations l'eurent forcé à renoncer à ce genre de travaux, plus d'une fois l'honorable secrétaire perpétuel de l'Académie exprima publiquement le regret d'être privé du concours d'un observateur aussi habile et aussi consciencieux.

Un imprimé formant 10 pages in-4° nous montre comment M. Van Oyen entendait l'enseignement des sciences naturelles au séminaire de St-Trond. Ce programme, méthodique et largement conçu, s'exécutait régulièrement dans le terme de deux ans et n'était en aucune manière une de ces réclames vulgaires qui en imposent au public (14).

St-Trond pouvait se glorifier de posséder une véritable spécialité et d'avoir ouvert la carrière à un physicien appelé à une haute destinée scientifique.

Le prélat dont je ne prononce jamais le nom sans respect et dont la moindre parole m'est restée présente à la mémoire, — Mgr Van Bommel me disait un jour : « Cher ami, voilà mon Van Oyen; cette » perle de mon petit-séminaire, vous viendrez me » l'enlever tôt ou tard pour en doter notre Univer» sité; mais soit, vous savez que je ne recule de-

» vant aucun sacrifice, lorsqu'il s'agit de notre *Alma*
» *Mater*. »

Le révérendissime successeur de ce prélat, Mgr de Montpellier, s'empressa d'exécuter généreusement ce qui était une espèce de disposition suprême de son prédécesseur, en nous accordant M. Van Oyen pour remplir la chaire de minéralogie et de géologie devenue vacante, par le décès du titulaire, vers le commencement de l'année académique 1854-1855.

M. Van Oyen était donc à nous et tous nos cœurs étaient à lui.

Les nobles traits de sa figure provoquaient l'affection et la confiance. Dans son regard, toujours modeste, se manifestait je ne sais quel reflet des hautes qualités de son esprit et de son cœur. Toujours content, toujours bienveillant et généreux, il marquait toutes ses relations sociales par une admirable bonté de caractère. Sa spirituelle conversation charmait toujours sans blesser jamais. Humble et modeste devant Dieu comme devant les hommes, il ne se prévalut jamais des dons que le Ciel lui avait prodigués. Son mérite, ses talents, son activité, chacun aimait à les reconnaître et à les environner d'hommages.

Dévoué à l'établissement qui venait de l'adopter avec bonheur, M. Van Oyen était à Louvain ce qu'il fut à St-Trond, un professeur aussi distingué que plein de zèle, l'ami de ses collègues et de ses élèves.

Vers le milieu de l'année académique 1855-1856, lorsque M. Crahay fut forcé par la maladie de suspendre ses leçons, M. Van Oyen se chargea de con-

tinuer le cours de physique sans vouloir laisser en souffrance les leçons de minéralogie et de géologie. Qu'il me soit permis de rappeler à ce sujet un trait de son désintéressement : avoir rendu service à l'Université et à un collègue souffrant fut la seule récompense qu'il ambitionna; il n'en voulut point d'autre.

La chaire de professeur ordinaire de physique et d'astronomie était à peine vacante, que déjà chacun avait désigné celui qui était le plus digne de l'occuper. Dieu merci, pour réparer une perte, l'Université, dans cette circonstance comme dans d'autres, eut le bonheur de trouver des ressources dans son propre sein et parmi ses propres enfants.

M. Van Oyen fit ses nouveaux cours avec une supériorité incontestable. Avant de penser à lui-même, il pensait aux intérêts de la science et de ses élèves. Ayant pour principe que le maître se doit avant tout et dans tout à ses disciples, il semblait négliger trop les moyens qui établissent la réputation d'un professeur au dehors, dans le monde savant.

Mais si la santé et la vie ne lui eussent si promptement fait défaut, que de travaux n'aurait-il pas mis au jour, que de publications n'eût-il pas faites? Son nom serait venu se placer à côté des noms des physiciens les plus célèbres de notre époque.

Je ne puis parler de ses travaux qu'en reproduisant quelques renseignements qui m'ont été communiqués par ceux qui sont au courant de la science (15).

M. Van Oyen avait réuni des études très-approfon-

dies sur la théorie de la lumière, dans une suite de leçons dont une partie seulement a été faite devant quelques élèves choisis. Parmi ses recueils de notes il en est un qui renferme des éclaircissements sur plusieurs points épineux de l'optique et une explication claire et complète de certains phénomènes fort complexes. Un de ses collègues, qu'il avait entretenu longuement à ce sujet, lui exprima à plusieurs reprises le désir de voir publier ces recherches.

Son habileté expérimentale était vraiment extraordinaire. Les difficultés d'expérimentation, qui arrêtent même des savants de premier rang, semblaient ne pas exister pour lui. On l'a vu monter en quelques minutes et les faire manœuvrer des appareils d'optique destinés à produire des phénomènes de diffraction et d'interférences, phénomènes très-délicats, dit-on, et que très-peu de physiciens ne parviennent à obtenir nettement qu'avec de longues précautions et des tâtonnements interminables.

Il avait imaginé un appareil destiné à manifester aux yeux les vibrations des molécules d'air dans la production du son et dans la composition des ondes sonores. Cet appareil construit par ses soins se trouve à notre cabinet de physique qui s'est enrichi d'un grand nombre d'instruments nouveaux pendant sa direction.

Il ne m'appartient pas d'entrer dans plus de détails sur les travaux et les découvertes scientifiques d'un professeur qui avait à peine atteint la moitié de sa carrière et qui cependant, de l'aveu des hommes les

plus compétents, avait déjà fait beaucoup pour le progrès de la science (16).

Après la dernière session du jury d'examen, à la fin du mois d'août, il se rendit à Helden pour y jouir de quelques jours de repos au foyer paternel, dans le sein de sa famille.

Dans le courant du mois de septembre commença à se développer un mal qui affectait sourdement une santé autrefois si brillante et si pleine de vigueur.

Quelques jours avant l'ouverture des cours, il m'écrivit, de ce lit dont il ne devait plus se relever, qu'il regrettait qu'une *faiblesse extrême* ne lui permît pas de revenir immédiatement à Louvain pour assister à la messe du Saint-Esprit, mais que bien sûrement il serait de retour *pour recommencer ses leçons le lundi* 11 *octobre.*

La forme de cette lettre, expression suprême en quelque sorte de son affection pour l'Université et témoignage en même temps de son dévouement aux devoirs du professorat, m'inspira je ne sais quel triste pressentiment. Une écriture autrefois si ferme et maintenant si profondément altérée se présentait à mon esprit comme un présage de mauvais augure.

Bientôt l'état de M. Van Oyen devint pour nous un objet d'inquiétudes et de vives préoccupations.

La reprise des cours m'empêcha de me rendre auprès de M. Van Oyen; mais un autre, dont la visite dut être plus fructueuse que la mienne, alla lui porter l'expression de tous les sentiments d'intérêt que sa santé nous inspirait. Cette visite faite

par un des amis intimes du malade, par un membre de notre Faculté de médecine, avait l'avantage de réunir aux douces consolations de l'amitié les conseils éclairés de l'art.

Je manquerais à mon devoir, surtout je manquerais à ce que mon cœur réclame, si j'oubliais ici de rendre, en mon nom et au nom de l'Université, un témoignage public de reconnaissance à M. le professeur Ferdinand Lefebvre. Malgré ses occupations, malgré la distance qui nous sépare d'une localité avec laquelle les communications sont peu faciles encore, il s'empressa d'accourir auprès du malade et de lui prodiguer ses soins et ses conseils.

A la veille d'un événement fâcheux on aime ou, pour mieux dire, on doit aimer à se faire certaine illusion qui soutient l'espérance, lorsqu'on a confié à Dieu ses peines et ses craintes et qu'on a placé en lui l'espoir de conserver ce qui nous est cher et ce qu'on redoute de perdre.

Hélas! notre illusion durait encore au moment où arriva la fatale nouvelle que M. Van Oyen avait cessé de vivre.

De bonne heure, au début pour ainsi dire de la maladie, il avait demandé à être administré. Il avait reçu les derniers sacrements d'une manière qui toucha tous les assistants et qui annonçait la plus parfaite résignation à la volonté de Dieu. Il ne se plaignait d'aucun mal, il supportait son état avec une admirable patience. Des symptômes favorables s'étaient un instant déclarés, mais une crise nou-

velle survint, et M. Van Oyen rendit son âme à son Créateur dans une tranquillité digne de l'innocence de sa vie. Il mourut le 25 octobre à 5 1/2 heures du matin, à l'âge de 42 ans.

O Marie, Vierge sainte et sans tache, votre nom, — le nom de la Vierge immaculée et mère toute-puissante de notre seigneur Jésus-Christ, — est le dernier nom, le dernier mot que la voix mourante de votre serviteur ait prononcé. Il avait placé en vous une ineffable confiance; il savait qu'on ne vous invoque jamais en vain, — vous la mère de Celui qui est la résurrection et la vie. Nous espérons donc, O Marie, que votre serviteur, grâce à votre intercession, voit déjà à découvert et possède, dans le sein de Dieu, la plénitude de la vérité qu'il avait recherchée sur la terre; oui, nous espérons que déjà il jouit au Ciel de la vie des élus environnés des splendeurs de la science divine et de l'éclat de la lumière éternelle.

NOTES.

(1) Voyez dans l'Annuaire de 1849 p. 140, la *Notice sur M. François Eugène Andries, par M. le professeur Martens.*

(2) Voyez dans l'Annuaire de 1857 p. 203, la *Notice sur la vie et les travaux de M. le professeur Pagani, par M. le professeur Gilbert.*

(3) Voyez *Discours prononcé à la Salle des Promotions le* 25 *octobre* 1854 *par P. F. X. de Ram, recteur de l'Université cath. de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église primaire de St-Pierre pour le repos de l'âme de M. Henri Barthélemi Waterkeyn, prof. ord. à la Fac. des sciences et vice-recteur de l'Université;* Louvain 1854 pagg. 32 in-8°, et les Annuaires de 1855 p. 181 et de 1856 p. 219.

(4) Voyez *Discours prononcé à la Salle des Promotions le* 25 *octobre* 1855 *par P. F. X. de Ram, recteur de l'Université cath. de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église primaire de St-Pierre pour le repos de l'âme de M. Jacques Guillaume Crahay, professeur ordinaire de physique et d'astronomie à la Faculté des Sciences;* Louvain 1855 pagg. 26 in-8°, et l'Annuaire de 1856 p. 201.

(5) Cogitationes enim mortalium timidæ, et incertæ providentiæ nostræ. *Sap. IX.* 14.

(6) Nihil enim sunt dies mei. Quid est homo, quia magnificas eum?... Visitas eum diluculo, et subito probas illum. *Job. VII.* 16 *et seqq.*

(7) Ecce nunc in pulvere dormiam; et si mane me quæsieris non subsistam. *Ibid.* 21.

(8) Ego dixi : In dimidio dierum meorum vadam ad

portas inferi; quæsivi residuum annorum meorum... Generatio mea ablata est et convoluta est a me quasi tabernaculum pastorum; præcisa est veluti a texente vita mea; dum adhuc ordirer, succidit me; de mane usque ad vesperam finies me. *Isa. XXXVIII.* 10 *et* 12.

(9) Vox in excelso audita est lamentationis, luctus et fletus.... plorantis filios suos et nolentis consolari super eis, quia non sunt. *Jerem. XXXI.* 15.

(10) Nolumus autem vos ignorare fratres de dormientibus, ut non contristemini sicut et cæteri qui spem non habent. Si enim credimus, quod Jesus mortuus est et resurrexit; ita et Deus eos, qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo.... Itaque consolamini invicem in verbis istis. *I ad Thess. IV.* 12 *et seqq.*

(11) Consummatus in brevi explevit tempora multa : placita enim erat Deo anima illius; propter hoc properavit educere illum de medio iniquitatum. *Sap. IV.* 13 *et* 14.

(12) Voyez les tom. XXIII, XXV, XXVI, XXVII et XXVIII; et ci-dessous la note 16.

(13) Tom. XVIII part. I p. 144, 229 et 264.

(14) Rien ne peut mieux faire connaître comment M. Van Oyen envisageait l'enseignement des sciences naturelles, que la reproduction de ce programme qui est d'ailleurs un document qui appartient à l'histoire de sa vie et de ses études.

« SCIENCES NATURELLES.

PHYSIQUE. — *Introduction.* Sciences physiques en général. — But et objet de la physique proprement dite. —

Observation. Expérience. Instruments. Loi et théorie physiques. — Propriétés générales des corps.

Mécanique. Repos; mouvement; forces. — Mesure des forces. — Quantité de mouvement. — Détermination de la résultante des forces appliquées à un point et à un système de points. Moments.—Équilibre et mouvement. Mouvement uniforme. — Formules du mouvement uniformément accéléré ou retardé. — Mouvement curviligne. — Forces centrales. Loi du mouvement central. — Rotation. — Mouvement sur des lignes courbes données. — Choc des corps. Formules. Communication du mouvement. Applications.

Pesanteur. Poids; direction de la pesanteur. —Lois de la chute des corps. — Machine d'Atwood. Plan incliné. — Corps lancés de bas en haut. Impulsion oblique à la direction de la pesanteur. Pendule. Lois des oscillations du pendule. Intensité de la pesanteur. Application aux horloges. — Rotation de la terre. Son influence sur la pesanteur. — Gravitation universelle. Système planétaire. Lois de Keppler. — Centre de gravité. Équilibre stable et instantané. Équilibre dans les machines simples. Levier; balance; conditions d'une bonne balance. Poulie. Tour. Roues dentées. Plan incliné. Vis. Coin. — Vitesses virtuelles. Notions sur les machines composées. Obstacles qu'on rencontre dans les machines. Effet utile.

Forces moléculaires. Cohésion et répulsion moléculaire. Constitution des corps. Solidité, liquidité et forme gazeuse. — Chaleur considérée comme force moléculaire; ses rapports avec la force répulsive; son influence sur l'état des corps. — Propriétés des corps solides qui dépendent des forces moléculaires. Ténacité. Dureté. Ductilité. Élasticité. — Cristallisation. — Frottement.

Liquides. Fluidité. Degré de fluidité. Viscosité. Peu de compressibilité des liquides. Transmission égale en tous

sens des pressions exercées sur les liquides. — Conditions d'équilibre d'une masse liquide à l'abri de toute force extérieure. Application à la forme de la terre. Équilibre des liquides à la surface de la terre. Niveau. — Surface des liquides dans les vases. Pressions exercées par les liquides sur les parois des vases. — Vases communicants. Instruments à niveler. — Corps plongés et flottants. Équilibre des corps flottants appliqué à la navigation. — Densité des corps. Moyens de la déterminer. Aréomètres. — Liquides en mouvement. Théorème de Toricelli. Moyens d'obtenir une vitesse constante d'écoulement. Constitution de la veine liquide. Quantité de liquide fourni dans un temps donné. — Eaux jaillissantes. — Tuyaux additionnels. — Canaux, rivières. — Réaction des fluides en mouvement. — Bélier hydraulique. — Choc et résistance des fluides. — Vitesse constante d'un corps en mouvement dans un milieu. Applications.

Phénomènes dépendants des forces moléculaires. Capillarité. Endosmose. Affinité entre les liquides et les solides. Phénomènes qui en dépendent.

Fluides aëriformes. Notions sur la chaleur. Dilatation. Thermomètres. — Compressibilité et force élastique des gaz. Loi de Mariotte. Manomètre. — Machine pneumatique. Machine à compression. — Pesanteur et densité des gaz. — Équilibre des gaz. Pressions atmosphériques. Baromètre. Mesures des hauteurs par le baromètre. — Corps flottants dans l'atmosphère. Aérostats. — Machines dont le jeu est fondé sur les propriétés de l'air : pompes, soufflets, siphon, fontaines, etc. Mélange des gaz. — Absorption des gaz par les liquides et les solides. Mouvement des corps gazeux.

Acoustique. Mouvement vibratoire. Propagation des ondes. Interférence. Réflexion. — Son, qualité du son musical; hauteur, intensité, timbre. — Mode de propagation

du son dans l'air. Propagation du son par les corps solides et liquides. — Sons réfléchis. Échos. — Production du son. Cordes élastiques. Verges rigides. Membranes tendues. Plaques élastiques. Production du son par les vibrations des fluides élastiques. — Évaluation numérique des sons. Sons harmoniques. Échelle musicale. Tempérament. — Instruments de musique. Organe vocal. — Sensation du son. Organe de l'ouïe.

Chaleur. Calorique. Température. — Dilatation par la chaleur. Thermomètres. Pyromètres. — Mesure de la dilatation des corps solides. Pendules à compensation. Thermomètre métallique. Dilatation des liquides. Maximum de densité de l'eau. Dilatation des gaz. — Conductibilité de la chaleur. Corps bons conducteurs et mauvais conducteurs. Applications. — Rayonnement de la chaleur. Influence de l'état et de la nature des surfaces dans le rayonnement, l'absorption et la réflexion du calorique. Explication de quelques phénomènes. — Équilibre mobile de température. — Loi du refroidissement des corps. Transparence des corps pour la chaleur. Corps diathermanes et athermanes. — Diathermansie.

Changement d'état des corps. Calorique latent et calorique libre. Congélation des lacs et des rivières. — Froid produit par la fusion et par l'évaporation. — Mélanges frigorifiques.

Vapeurs. Formation des vapeurs. — Force élastique des vapeurs en contact et non en contact avec le liquide générateur. Espace saturé de vapeur. — Tension de la vapeur d'eau à différentes températures. — Densité des vapeurs. — Liquéfaction des vapeurs et des gaz. — Mélange des vapeurs et des gaz. — Évaporation et ébullition. — Ébullition à différentes pressions et à différentes températures. Digesteur de Papin. — Retour de vapeurs à l'état liquide. — État sphéroïdal de l'eau. — Machines à vapeur. Machine

atmosphérique. Machine à double effet. Machines à haute pression. — Détente. — Explosions. Application à l'industrie. Bateaux à vapeur. Locomotives. — Histoire des machines à vapeur.

Capacité des corps pour la chaleur. Calorimètre. Mélanges. Refroidissement. Chaleur spécifique des gaz. Chauffage à l'eau chaude et à la vapeur.

Sources de la chaleur. Compression. Frottement. Choc. Électricité. — Soleil. Vie. — Combinaisons chimiques. Combustions. Conditions requises. Combustions spontanées. Produits de la combustion. Moyens d'activer et de ralentir la combustion. Bougies, quinquets, feu ouvert, poële. Cheminées. Moyens d'éteindre le feu.

Électricité. Phénomènes fondamentaux. Corps conducteurs et non conducteurs. Fluides électriques et état naturel des corps. — Loi des forces électriques. Balance de Coulomb. Attractions et répulsions. Pertes par l'air et les supports. Distribution de l'électricité dans les conducteurs isolés. — Électricité par influence. — Machines électriques. — Électromètre. — Électricité dissimulée. Condensateurs. Bouteille de Leyde. Batteries électriques. Électrophore. — Effets physiologiques, physiques et chimiques produits par les décharges électriques. — Lumière électrique. Vitesse de l'électricité.

Courants électriques. Pile électrique. Théorie de la pile. — Effets physiologiques, physiques et chimiques de la pile. — Électrolysie. — Théorie chimique de la pile. — Galvanoplastie. — Piles sèches. — Courants thermo-électriques.

Magnétisme. Action des aimants sur les corps magnétiques. Action des aimants sur les aimants. — Aimants artificiels. Procédés d'aimantation. — Action magnétique de la terre. Boussole. Déclinaison et inclinaison de l'aiguille magnétique. Variations régulières et irrégulières. — Aurore boréale.

Électro-magnétisme. Action des courants sur les courants; des courants sur l'aiguille magnétique; des aimants sur les courants. Multiplicateur. — Courants d'induction. Aimantation par les courants. — Télégraphes électriques. — Théorie du magnétisme.

Optique. Transmission, vitesse, intensité de la lumière. — Ombre, pénombre.

Catoptrique. Réflexion de la lumière. — Miroirs plans. — Miroirs sphériques. Position et grandeur de l'image. — Miroirs cylindriques et coniques.

Dioptrique. Lois générales de la réfraction de la lumière. — Indice de réfraction. — Réflexion totale. — Lentilles. — Position et grandeur des images données par les lentilles.

Couleurs. Décomposition de la lumière blanche. Propriétés particulières des rayons diversement colorés. Teintes composées. Couleurs des corps. — Dispersion. Achromatisme.

Vision et instruments d'optique. Structure de l'œil. Marche des rayons lumineux dans l'œil. Conditions requises pour la vue distincte. — Grandeur, éloignement, forme, position, mouvement et couleur des objets. — Perspective. — Illusions d'optique. — Couleurs accidentelles. — Défauts de la vue. Moyens d'y remédier. — Instruments d'optique. — Action chimique de la lumière et des rayons diversement colorés. — Photographie.

Double réfraction. — Polarisation. — Interférences de la lumière. Anneaux colorés. Diffraction. — Systèmes sur la nature de la lumière. Remarques générales sur les fluides impondérables. Rapports entre les phénomènes de la chaleur de la lumière, de l'électricité et du magnétisme.

CHIMIE. — *Chimie inorganique.* Objet de la chimie. — Cohésion et affinité. — Éléments. Mélanges, solutions, combinaisons chimiques. — Nomenclature. Lois des com-

binaisons chimiques. Équivalents chimiques. Théorie atomique. Formules. — Réactifs. Analyse chimique. — Ébullition. Distillation. Précipitation. Filtration. — Cristallisation. — Corps simples non métalliques. Leurs combinaisons avec l'oxigène. Combinaisons binaires sans oxigène. — Combustion. Éclairage, etc. — Métaux. Propriétés. Alliages. Oxides métalliques, chlorures, sulfures, etc. Hydrates. Sels. Caractères des sels. Revue des principaux métaux, leur extraction, leurs alliages et leurs combinaisons avec les corps non métalliques. Usage et applications techniques.

Chimie organique. Substances organiques. Analyse organique. — Principaux acides organiques. Sels. — Substances neutres. Fécules; extraction. Gommes. Sucres; raffinerie. Corps gras fixes; savons, bougies. Huiles essentielles. Résines, vernis. Caoutchouc. Substances colorantes; blanchissage, teinture, impression des étoffes. Matières gélatineuses, etc. Tannage. — Bases organiques. — Décompositions des substances organiques. Fermentation alcoolique. Ferment. Vin. Bierre. Eau de vie. Alcool. Éther. Fermentation acide. Putréfaction.

ASTRONOMIE. — *Introduction.* — Objet. Utilité. Méthode. Sciences accessoires.

Sphère céleste. — Mouvement apparent diurne. — Cercles. — Détermination de la position des astres. — Orientation.

La terre comme corps céleste. — Forme. Aplatissement. Dimensions exactes. — Longitude et latitude. Leur détermination. — Globes et cartes. — Diverses projections.

Parallaxe. Détermination de la parallaxe. Distance et volume des corps célestes.

Mouvements de la terre. Rotation. Raisons pour lesquelles il faut l'admettre. — Mouvement apparent du soleil. Ecliptique. Mouvement réel de la terre. Preuves. Détermination

de l'orbite de la terre. — Parallélisme de l'axe. Saisons. — Précession des équinoxes. Zodiaque. — Mesure du temps. Temps sidéral : temps vrai : temps moyen. Équation du temps.

Planètes. — Orbites. Diamètres et volumes. — Mouvement apparent. — Apparences et phases.

Satellites. — Lune. Orbite. Diamètre et volume. — Révolution synodique et périodique. Phases. — Rotation. Libration. — Ligne des nœuds. Son mouvement. Révolution des nœuds. — Satellites de Jupiter, de Saturne et d'Uranus. Anneau de Saturne. Phases.

Éclipses. — Causes. Lois de leur retour. Éclipses des Satellites de Jupiter. Vitesse de la lumière. — Occultations. Passages.

Nature physique des astres. — Soleil. Lumière. Taches. Rotation. Nature des taches. — Lune. Taches. Leur nature. Surface de la lune. Influences de la lune. — Constitution physique des planètes. — Étoiles filantes. Aérolithes. — Lumière zodiacale.

Comètes. — Orbites cométaires. Comètes à trajectoire déterminée. — Conjectures. Influences des comètes.

Étoiles fixes. — Constellations. Catalogues. Sphères et cartes. — Limite inférieure de l'éloignement des étoiles. Distances déterminées. — Étoiles variables. — Étoiles multiples. Mouvements. — Mouvement propre des étoiles. — Voie lactée. — Amas d'étoiles. — Nébuleuses. — Théories sur la constitution de l'univers et sur notre système planétaire.

Causes physiques qui influencent l'observation. — Aberration. — Réfraction, crépuscule. — Scintillation.

Systèmes astronomiques.

Gravitation universelle. — Lois de Keppler. Masse et densité des planètes. — Perturbations. — Marées.

Calendrier.

Histoire de l'Astronomie.

MÉTÉOROLOGIE. — *Introduction.* Objet de la météorologie. — Observations météorologiques. Complication des phénomènes et influences multiples. — Variations accidentelles et variations dues à des causes constantes. Méthode pour séparer celles-ci. Moyennes. Interpolations. Représentations graphiques. — Classification des phénomènes atmosphériques.

Atmosphère. Composition chimique de l'air. Substances répandues accidentellement dans l'atmosphère. — Propriétés physiques de l'air. Densité aux diverses hauteurs. — Hauteur de l'atmosphère.

Température. Source de la température de l'atmosphère et des couches extérieures du globe. — Moyens d'observation. — Marche diurne de la température. Maximum et minimum. Cause de cette marche. — Moyennes. — Marche de la température dans le cours de l'année. Époque du maximum et du minimum. Causes des variations annuelles. — Saisons. — Température des espaces célestes.

Hydrométéores. Variation de l'humidité de l'air. Hygromètres; Psychromètre. Quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère; humidité de l'atmosphère. — Point de rosée. — Précipitation des vapeurs. Rosée et gelée blanche; phénomènes; conditions de leur formation; théorie. — Phénomènes qui s'y rapportent. Brouillard, sa formation. Nuages, formation et suspension des nuages. — Pluie; serein. Verglas. Neige. Grésil. — Quantité de pluie tombée. Moyennes.

Pression atmosphérique. Élasticité et pesanteur de l'air. — Baromètre. Mode et corrections des observations barométriques. Variations diurnes des pressions atmosphériques. Heures tropiques. Amplitude des oscillations diurnes

moyennes aux différentes latitudes. — Hauteurs moyennes. Variation de la pression atmosphérique pendant l'année. — Oscillations irrégulières. — Causes des oscillations barométriques en général. — Cause de la variation diurne et de ses phases. — Cause de la marche du baromètre pendant le cours de l'année.

Courants aériens. Rose des vents. Vitesse du vent; anémomètre. — Direction moyenne. — Causes générales des vents. — Brises de mer et vents de terre. — Vents alisés. Moussons. — Vents particuliers et périodiques dans quelques endroits du globe. Vents des latitudes moyennes. Vents dominants de l'Europe. Influence des vents alisés dans les latitudes moyennes. — Loi de la rotation des vents. Vents variables de nos contrées. — Propriétés physiques de quelques vents. Vents chauds; vents froids. Leur origine. — Tempête. Ouragans. Trombes.

Phénomènes électriques. Causes de l'électricité atmosphérique. Formation des orages. — Éclair. Tonnerre. — Effets de la foudre. Choc en retour. Paratonnerre. — Feux de saint-Elme. — Orages aux tropiques, aux latitudes moyennes. Causes des orages. — Grêle. Grosseur et forme des grêlons. Origine de la grêle.

Phénomènes optiques. Transparence de l'atmosphère. Couleur bleue de l'air. Crépuscule et Aurore. — Rayons crépusculaires. — Scintillation des étoiles. — Mirage. — Couronnes. Anthélies. — Halos et Parhélies. — Arc-en-ciel.

Phénomènes particuliers. Brouillard sec. Pluies de diverses substances.

Causes et connexion des phénomènes météorologiques. Influences cosmiques. Action du soleil comme source de chaleur. Discussion des influences attribuées à la lune. L'atmosphère n'est pas dans la dépendance des étoiles ni des planètes. — Connexion et influences naturelles de la

température des vents et des hydrométéores. Application à nos contrées. Liaison du baromètre et du thermomètre. — Influence des vents sur le baromètre. Liaison entre le baromètre et les précipitations aqueuses. Le baromètre pendant les orages, pendant le temps pluvieux et pendant les tempêtes. — Les oscillations barométriques comme pronostics du temps dans nos contrées. — Valeur des pronostics du temps tirés de l'aspect du soleil et de la lune, du ciel et des nuages; des vents, de l'hygrométrie; des plantes et des animaux.

Climatologie. État et phénomènes de l'atmosphère qui caractérisent les climats. — Climats astronomiques. Climats météorologiques; causes qui déterminent et modifient ces derniers. — Climats littoraux et climats continentaux. — Lignes isothermes, isochimènes et isothères. — L'Europe comparée à l'Amérique et à l'Asie. Causes des différences. — Pôles du froid. — Influences de l'altitude. Limites de la végétation et des neiges perpétuelles à diverses latitudes. — Influence du climat sur le règne végétal et animal. Phénomènes périodiques du règne animal et végétal comme moyen de détermination des climats.

GÉOLOGIE. — *Introduction.* Objet de la Géologie. Ses rapports avec les autres sciences naturelles. Division.

Géographie physique. La terre comme planète. Sa forme. Sa densité. — Océans. Mers. Golfes. Détroits. Lacs. — Continents. Iles. Isthmes. Caps. — Fond et niveau des mers. Falaises, plages. — Courants marins. — Sources. Eaux courantes. Cascades. Bassins hydrographiques. Montagnes. Chaînes. Plateaux. Vallées. Plaines. — Gouffres. Cavernes. — Température du globe. Accroissement de la température avec la profondeur.

Modification de la surface du globe par des forces encore agissantes. Rescifs madréporiques. — Végétation, tourbiè-

res. — Action de l'air sur les rochers. — Ouragans et trombes. — Éboulements. — Glaciers. Moraines. — Action érosive des eaux courantes. Atterrissements. — Action des mers. Inondations et irruptions. Côtes abruptes et falaises. Flots de fond. Dunes. — Tremblement de terre. Exemples. — Effets des tremblements de terre. — Volcans. Principaux volcans. Phénomènes volcaniques. Produits volcaniques. Formation de montagnes. — Volcans sous-marins. — Cône et cratère de soulèvement; cône d'éruption. Disposition cratériforme de quelques localités et de plusieurs îles. — Volcans boueux. Moffettes. Sources thermales. — Liaison des phénomènes volcaniques et des tremblements de terre. — Formation de volcans et d'îles volcaniques. — Soulèvements de sol. — Théorie des volcans et des tremblements de terre.

Géognosie. Moyens d'étudier l'écorce du globe. — Roches. — Fossiles. Leur importance en géologie. Roches stratifiées. Différentes stratifications. Failles. Filons. Dykes. — Roches non stratifiées. Roches métamorphiques. — Dérangement des couches. Classification des terrains. Revue des terrains; fossiles qu'ils renferment. Principales matières utiles aux arts et à l'industrie. Les principaux terrains dans leurs rapports avec l'agriculture.

Géogénie. Remarques générales sur les théories géologiques. Théories avant Werner. Neptuniens. Plutoniens. Théorie aujourd'hui le plus généralement admise. Formation et modification de l'écorce de la terre d'après cette théorie. Êtres organiques. Systèmes de soulèvement. — Les principaux systèmes géologiques dans leurs rapports avec la Genèse.

BOTANIQUE. — Végétaux en général. Rapports des animaux, des végétaux et des minéraux.

Anatomie végétale. Organes élémentaires. Cellules. Vais-

seaux. Modifications et métamorphoses. — Organes composés. Épiderme. Stomates. Lenticelles. Poils. Glandes. — Tige et ses parties dans les grandes classes du règne végétal. — Feuilles; structure, forme, nervation et contour. — Phyllotaxie. — Bourgeons. — Organes transformés. Vrilles. Piquants. Aiguillons. — Inflorescence. Bractées. Fleur en général; parties de la fleur; modifications diverses. Fruits. Graine. — Métamorphoses, soudures et absences.

Physiologie végétale. Nutrition des végétaux en général. Absorption. Circulation de la sève. — Respiration. L'air et la lumière dans leurs rapports avec cette fonction. — Exhalaison. — Nutrition proprement dite. — Excrétions. — Produits spéciaux. — Accroissement du tissu cellulaire; des tiges et des racines. — Fleuraison. Développement et maturation des graines. — Germination. Premier accroissement. — Durée des végétaux. Maladies. Mort.

Applications à l'agriculture. Influences de la lumière, de la chaleur, de la composition et de l'humidité de l'air sur la végétation. — Acclimatation des plantes. — Abris. Serres. — Influences du sol. Composition du sol. Amendements. Engrais. Labour. Choix des plantes d'après le sol. — Assolements. — Semailles. — Plantations. — Boutures, marcottes, greffes.

Classification des plantes. Mode, moyens et base de classification. Système, méthode. — Revue des principales familles du règne végétal. Utilité et agrément des espèces les plus remarquables.

Distribution géographique des végétaux.

ZOOLOGIE. — *Introduction.* — Objet de l'histoire naturelle. Ses rapports avec les autres sciences naturelles. — Principe de classification, méthode. — Différences entre les êtres organiques et les êtres inorganiques. — Animaux et végétaux. Différence dans leur organisme.

Notions d'anatomie et de physiologie. — Description des organes. Appareil digestif, respiratoire et circulatoire. — Squelette. Muscles. — Organes des sens. — Système nerveux. — Fonctions de nutrition : digestion, absorption, circulation, respiration, sécrétions, nutrition proprement dite. — Chaleur animale. — Fonctions de relation : mouvement, sensations. Voix. — Propriétés vitales; vie.

Conformation particulière du corps humain. Avantages de cette constitution. — Variétés de l'espèce humaine. Caractères distinctifs. Distribution géographique des races principales. Unité de l'espèce humaine.

Zoologie descriptive. — Mode d'organisation des animaux en général. — Classification méthodique des animaux. Caractères zoologiques des classes et des ordres. Mœurs et organisation particulière des principaux genres et des espèces les plus connues. Leurs rapports avec l'homme. — Distribution géographique des animaux. »

(15) Ces renseignements sont dus à l'obligeance de MM. les professeurs Docq et Gilbert.

(16) M. le professeur Gilbert m'a encore fourni la note suivante sur les travaux scientifiques de M. Van Oyen.

« Le travail le plus important qu'ait accompli M. Van Oyen consiste dans la part qu'il prit, depuis l'année 1848 jusqu'en 1853, au système d'observations météorologiques et d'observations des phénomènes périodiques, que le savant directeur de l'observatoire de Bruxelles venait d'organiser sur toute la surface de la Belgique. M. Van Oyen fut un des premiers physiciens qui concoururent à ces observations : les résultats de ses travaux sont consignés dans les *Mémoires de l'Académie*, pour les années 1849, 50, 51, 52, 53, 54 et 55.

» Tous les jours de l'année, pendant cet intervalle de

6 ans, la pression atmosphérique était observée quatre fois, à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures et à 9 heures du soir; la température quatre fois, aux mêmes heures; les plus grandes variations de température et de pression étaient notées avec soin, et de cet ensemble d'observations M. Van Oyen déduisait par le calcul la température et la pression moyennes, par jour, par mois, par année; les variations moyennes pendant la durée du jour; en un mot, tous les éléments propres à révéler un jour les lois mystérieuses de ces phénomènes périodiques. En outre, il observait trois fois par jour l'état du ciel, la direction du vent par les nuages, tandis qu'un anémomètre, qu'il avait *construit* (1) lui-même et ingénieusement disposé, enregistrait d'une manière continue la direction du vent ainsi que son intensité, dans les couches inférieures de l'atmosphère : les résultats étaient ensuite recueillis et réduits en nombres, pour figurer dans le registre d'observations. Enfin, M. Van Oyen notait également la quantité d'eau tombée.

» Lorsqu'on réfléchit sur l'étendue de ce travail et sur l'exactitude qu'un observateur du mérite de Van Oyen devait y apporter, on comprend le regret qu'éprouva M. Quetelet en perdant ce collaborateur intelligent.

» Là ne se bornaient pas ses recherches : on trouve encore dans les *Bulletins de l'Académie* des observations détachées, communiquées au moment du phénomène plus ou moins remarquable qui les avait provoquées : telle est la note que M. Quetelet lut le 6 mars 1849 à l'Académie et qui renferme, avec les éléments exacts d'une grande perturba-

(1) Je ne crois pas exacte l'affirmation que M. Van Oyen eût inventé lui-même son anémomètre : c'était, je pense, l'anémomètre d'Osler, mais il a pu y apporter quelques modifications.

tion atmosphérique survenue vers cette époque, des réflexions très-judicieuses au sujet de ce phénomène météorologique.

» En dehors de ces observations, le jeune professeur s'occupait de l'enseignement étendu dont il était chargé à Saint-Trond, et de l'embellissement du cabinet de physique : il acquit ainsi, en s'efforçant de suppléer par son adresse aux instruments qui lui manquaient, une grande habileté d'expérimentateur. On voit encore, au cabinet du séminaire de Saint-Trond, plusieurs instruments et en particulier un *appareil cosmographique*, qui témoignent à la fois de la sagacité de son esprit et de l'adresse de ses mains : il devint, en peu de temps, d'une force remarquable dans l'art du tourneur.

» A Louvain, M. Van Oyen imagina de même plusieurs appareils; l'un d'entr'eux était destiné à manifester aux yeux les vibrations des molécules d'air dans la propagation du son, et à faire saisir directement la composition des ondes sonores. Un autre consistait dans une disposition très-ingénieuse et très-simple pour produire le phénomène des réseaux; M. Jaspar de Liége en exécuta quelques exemplaires.

» Pendant la dernière année de son enseignement, il se livra avec ardeur à l'étude des phénomènes lumineux et de la théorie des ondulations.

» Dans une série de leçons dont une partie seulement furent développées devant quelques élèves, il réussit à expliquer d'une manière à la fois simple et géométrique tous les phénomènes de diffraction et d'interférences, distinguant nettement la méthode d'observation de Fresnel de celle de Fraünhofer, et montrant que la théorie expliquait très-bien les résultats obtenus par ces deux observateurs. Ces leçons, qu'il fut engagé à publier dans l'intérêt de

l'enseignement, étaient accompagnées d'expériences; il avait acquis une habileté incroyable dans la production de ces phénomènes délicats, que peu de physiciens parviennent à observer convenablement, surtout dans des leçons publiques.

» Enfin, comme corollaire de ses études sur la théorie des ondes lumineuses, il avait conçu le plan d'une expérience au moyen de laquelle il espérait manifester à la fois l'existence des vibrations de l'éther et le mouvement de translation de la terre; mais la mort ne lui permit pas de réaliser son idée. »

—



DISCOURS PRONONCÉ A LA MÊME CÉRÉMONIE FUNÈBRE DU 5 NOVEMBRE 1858, PAR M. LE PROFESSEUR VAN BENEDEN, DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES.

—

MESSIEURS,

Comme vient de nous le dire notre honorable Recteur, la Faculté des sciences de l'Université catholique est bien éprouvée! Les deuils se succèdent avec une effrayante rapidité. A peine avons-nous perdu Pagani, Crahay et Waterkeyn, qu'un digne successeur va les rejoindre dans la tombe. En quatre années quatre deuils! c'est trop!

Ne murmurons pas, Dieu le veut.

Dix jours se sont écoulés depuis que nous avons appris cette fatale nouvelle! La stupéfaction est aussi grande qu'au premier moment. — J'espère que, pendant le récit des principaux traits de la vie de celui que nous venons de perdre, l'émotion n'étouffera pas ma voix.

C'est une pénible tâche que m'impose aujourd'hui ma qualité temporaire de doyen; elle est d'autant plus douloureuse que le coup porte sur un collègue vénéré de tous et dont j'étais fier d'être l'ami.

Né à Helden, le 8 septembre 1816, de parents respectables et vénérés, Jean Henri Van Oyen aimait à

nous raconter ses charmantes promenades d'enfance à travers les vastes plages sablonneuses du Limbourg hollandais. Son père, qui exerce la médecine, et dont tous les instants sont partagés entre le soulagement des pauvres et les soins de son intérieur, est le chef d'une de ces honorables familles patriarchales, dans lesquelles la vertu et la foi se transmettent d'âge en âge, comme le plus précieux et le plus noble des héritages.

Quel rude coup pour ses tendres parents et ses sœurs si dévouées! Perdre au bout de quelques jours un fils et un frère, la gloire de la famille, est un de ces coups qui ébranlent les forces humaines et les briseraient, si on n'avait toute confiance en Dieu.

Jusqu'à l'âge de 13 ans, le jeune Van Oyen avait trouvé dans le sein de sa famille les doux conseils d'une mère pour former le cœur, et les tendres encouragements d'un père pour développer l'esprit.

Van Oyen commença ses humanités à Weert, puis obtint de son père de les continuer au petit-séminaire de Rolduc (1).

C'était en 1831. Ce petit-séminaire, dont il est inutile de faire l'éloge ici, venait d'être ouvert. A peine y eut-il mis les pieds, que son bon caractère, ses manières distinguées et sa belle intelligence, joints à une modestie réelle, lui conquirent l'estime de ses professeurs et l'affection de ses condisciples.

---

(1) Un savant professeur du séminaire de Saint-Trond, M. Van Heeswyk, a eu l'obligeance de nous fournir des renseignements détaillés sur le séjour de Van Oyen à Rolduc et à Saint-Trond.

L'intelligente activité du jeune homme s'annonça, dès ses premières années, par une extrême curiosité et par un vif désir de s'instruire. — Un de nos plus savants confrères, qui était son condisciple à Weert, se souvient encore de tout le bonheur de Van Oyen, à la vue des métamorphoses des chenilles en papillons.

Le goût des sciences d'observation était déjà très-développé en lui, et, non content d'épier les secrets de ces mystérieuses évolutions, il cherchait à compléter ses observations par la lecture d'ouvrages d'histoire naturelle. — Il possédait les *Métamorphoses naturelles* de Goedaert, un des livres les plus curieux du dix-septième siècle, et on comprend l'effet que devait produire sur sa jeune intelligence le tableau si séduisant des manifestations de la vie, suivi des merveilleux phénomènes qui les accompagnent. Ce sont les petites créatures, dit Goedaert, qui présentent les plus grandes merveilles. Les pierres fines et précieuses, ne sont-elles pas plus belles et plus brillantes que les quartiers de rochers sortis des flancs des montagnes! Saint Augustin, ajoute-t-il, n'a pas craint de comparer une simple mouche au soleil, et de la mettre même au-dessus de cet astre, tant à cause de la délicatesse de son organisation que par la beauté de ses formes et les merveilles de son industrie.

Mais, si le jeune Henri fit preuve dès son début d'une aptitude rare pour tous les genres de travaux, c'était principalement vers l'étude des mathémati-



ques que ses goûts le portèrent ensuite. — Il eut le bonheur d'être encouragé par ses professeurs, et surtout par le digne chef de l'établissement, M. le chanoine Schryen, à cultiver spécialement ces heureuses dispositions, et ces MM. s'étaient si peu trompés sur la valeur de leur élève, qu'ils virent bientôt en lui non-seulement un digne collègue, mais presqu'un maître.

Tout en se livrant avec ardeur à l'étude des sciences, le jeune Van Oyen donna de bonne heure des signes non équivoques de vocation à l'état ecclésiastique. Il s'y prépara longuement par la prière et par la pratique des plus belles vertus, et, comme nous l'écrit l'honorable collègue dont nous avons parlé plus haut, sa piété n'avait rien d'austère ni d'affecté; elle était solide et sincère.

Six ans après son entrée au collége, ainsi à l'âge de 19 ans, on avait déjà honoré Van Oyen d'un poste de confiance, et il fut attaché comme professeur au séminaire de Rolduc.

Il poussa très-loin l'enseignement des mathématiques et des sciences naturelles. Ses élèves étaient épris d'admiration quand il leur exposait ses vues larges et élevées en *astronomie* comme en *géologie*.

L'homme était à la hauteur du savant; sa gravité naturelle imposait le respect à ses élèves et son bon cœur gagnait leur affection et leur confiance. Pendant que ses anciens maîtres s'applaudissaient d'avoir trouvé dans leur nouveau collègue un professeur intelligent et instruit, ils ne s'estimaient pas moins

heureux de posséder, dans sa personne, le meilleur des collègues.

C'est encore le portrait fidèle de Van Oyen, vingt ans plus tard, à Louvain !

Lorsqu'à la suite du traité des 24 articles, le petit-séminaire de Rolduc fut transféré à Saint-Trond, le professeur Van Oyen reçut pour mission de diriger les travaux d'organisation intérieure du nouvel établissement.

Il commence par soigner d'une manière spéciale tout ce qui concerne l'enseignement des mathématiques et des sciences.

De concert avec M. le directeur Schryen, il fait construire un cabinet d'histoire naturelle; bientôt après il forme un charmant cabinet de physique comprenant tous les instruments nécessaires à l'enseignement, un laboratoire de chimie, puis un autre de physique, et, enfin, un atelier où Van Oyen passait ses heures de récréation à la confection de nouveaux instruments.

Abandonnant ensuite les instruments pour s'occuper de ces autres instruments vivants qu'on appelle fleurs et qui sortent si parfaites des mains du Créateur, il sème, il greffe et il plante, avec un tact si parfait de jardinier consommé, que les botanistes les plus renommés viennent admirer ses produits en sollicitant la faveur de les publier.

Et pour que le séminaire n'eût rien à envier à d'autres établissements, à côté de la plus belle culture en pleine terre, voilà bientôt une cage de verre qui

s'étend comme par enchantement et qui va abriter pendant le froid de l'hiver les plus charmantes productions du règne végétal.

C'est dans ces moments que Van Oyen déploie toutes les ressources de son génie ; il s'est formé d'abord à la théorie ; ici il se forme à la pratique ; avec une rare habileté il travaille le fer comme l'acier, et, si quelque difficulté l'arrête, il ne craint pas d'aller visiter les ateliers et de dérober au vol les divers procédés, dont les ouvriers eux-mêmes ne connaissent pas toujours l'importance.

Il a construit lui-même plusieurs instruments remarquables ; entr'autres un polariscope de Nuremberg, en cuivre et en ébène, qui montre l'extrême habileté du savant professeur.

Il se trouve aussi à Saint-Trond un *anémomètre* qu'il a imaginé lui-même, et que l'on distingue autant par la simplicité de sa construction que par la précision et son mécanisme. Outre la direction du vent, ce bel instrument en marque encore l'intensité.

Nous pouvons citer encore une machine *cosmographique*, construite sous sa direction , et que tous les visiteurs du séminaire admirent à juste titre.

Au milieu de tous ces travaux Van Oyen était loin d'avoir négligé ses études de théologie; il se prépara lentement à recevoir les saints ordres à Liége et y fut ordonné prêtre le 6 mars 1841.

C'est vers cette époque, qu'obéissant aux vœux de M. le directeur, il se rendit comme élève à Louvain ; mais, autant par goût que par crainte d'importuner,

il se plaisait à être confondu au milieu des autres élèves, ayant du reste la conscience qu'il pouvait se suffire à lui-même. C'est ainsi qu'il a passé l'hiver de 1842—43 parmi nous.

Une science que Van Oyen a cultivé pendant quelque temps avec une certaine prédilection et dont nous n'avons pas parlé encore, c'est la météorologie, science qui vient à peine de naître et dans l'étude de laquelle il pouvait, par conséquent, déployer à son aise les facultés éminentes dont il était doué. Les résultats de ses observations sont consignés dans les mémoires de l'Académie des sciences de Belgique, et le secrétaire perpétuel de ce corps savant, qui cultive cette branche avec tant de succès, avait conçu une si haute opinion de l'auteur de ces travaux, qu'il les trouvait suffisants pour faire ouvrir à Van Oyen les portes de l'Académie.

Cet homme supérieur, qui passait volontiers du sujet le plus grave au délassement le moins sérieux, avait de ces transitions brusques dans ses études comme dans la conversation. C'était sa tournure d'esprit. Aussi, comme il aimait beaucoup la jeunesse, il lui arrivait quelquefois de donner le matin gravement ses leçons et, le soir, une représentation de physique amusante, pendant laquelle il ne dédaignait pas même la fantasmagorie, couronnant quelquefois la fête par un feu d'artifice dont il avait secrètement préparé lui-même toutes les pièces.

En un mot, Van Oyen a réussi par d'opiniâtres efforts à organiser à Saint-Trond tout l'enseignement

des sciences naturelles, à y réunir de riches collections, à confectionner lui-même les instruments les plus délicats, à y enseigner avec succès et à éclairer d'un jour nouveau quelques points très-importants de la physique et de la météorologie.

Dans le courant de 1854, le professeur Van Oyen fut associé à nos travaux. — Il venait remplacer notre digne confrère Waterkeyn. Tout le monde se rappelle encore le grand et heureux effet que produisit sur tout le corps académique cette excellente nomination.

Voici Van Oyen sur un nouveau terrain. Il n'a jamais enseigné d'une manière spéciale ni la minéralogie ni la géologie; mais, dès sa première leçon, les élèves devinent, avec leur tact habituel, leur nouveau professeur. Tout est pour eux clair et simple, et cette étude, que beaucoup considèrent comme aride et ingrate, est cultivée avec le même goût que les autres branches.

Six mois plus tard, les élèves se présentent à l'épreuve académique, et les récipiendaires étonnent les examinateurs autant par la netteté de leurs réponses que le professeur par la profonde simplicité de ses questions. — Dumont, que sa famille, le pays et la science n'avaient pas perdu encore, et qui avait consacré trente années de sa vie à cette étude, avouait, avec toute son ingénuité, qu'on ne pouvait pas unir plus de science à plus de clarté.

Pendant deux ans il reste chargé de ces cours. En 1856, à la même époque, frappé à peu près du

même mal, Crahay va rejoindre Waterkeyn, et le professeur de géologie et de minéralogie, entrant dans la chaire de Crahay, reprend avec éclat l'enseignement de la physique, qui avait toujours été sa branche de prédilection.

On comprend cette prédilection de notre savant confrère. Le minéralogiste procède aux analyses, le géologue voyage le marteau à la main; mais le professeur de physique tient en quelque sorte à ses pieds la matière domptée sous forme d'instruments.

La belle intelligence de notre bon collègue le faisait planer au-dessus des faits et sa pensée servait toujours de phare à la main habile de l'expérimentateur. Nous avons tous été témoins de l'adresse qu'il déployait dans toutes les expériences, et les instruments les plus délicats comme les plus revêches, pour les autres, il lui suffisait souvent de les toucher du bout des doigts pour les voir obéir avec une admirable souplesse.

Nous citerons pour preuve de ce que nous venons de dire, qu'il avait déduit de l'hypothèse des ondulations lumineuses cette conséquence : que le mouvement de la terre dans son orbite doit amener une variation, peut-être appréciable, dans la durée apparente des vibrations de l'éther, produite par une étoile donnée, suivant *que la terre s'approche de cette étoile ou s'en éloigne*. Les expériences, très-délicates sans doute, au moyen desquelles il espérait constater un fait de cette nature, étaient déjà en germe dans son intelligence, mais il ne lui a pas été donné de les réaliser.

Chargé des cours de physique et d'astronomie, on comprend toute l'activité qu'il a déployée dans cette nouvelle position.— Tout en enseignant les éléments il peut donner libre cours à ses vues larges et simples. Vous tous, Messieurs, qui avez eu le bonheur de suivre pour la dernière fois son cours, vous n'oublierez pas, j'en suis sûr, ni l'ordre, ni la clarté, ni la précision qui régnait dans chacune de ses leçons.

Chargé ensuite du cours d'astronomie physique, il explique les phénomènes célestes avec une égale lucidité, et les élèves sortent émerveillés autant de la grandeur du sujet que de la simplicité de l'exposition.

Non content de donner ses cours avec le plus grand zèle et de mettre une heure et demie à chaque leçon, notre digne confrère consacrait encore ses après-midi à des répétitions, ne croyant jamais avoir fait assez pour ses chers élèves.

Fatigué par cet excès de travail, et miné par un élément morbide qui attaquait sa forte constitution, mais dont il n'avait jamais révélé l'existence à ses confrères, Van Oyen marchait à grands pas vers la tombe, quand tous nous croyions qu'il allait nous revenir.

Notre confrère était habitué à voir la nature obéir et céder à sa volonté et il ne voulait pas être malade! En faisant cet aveu il se serait cru vaincu.— Il est vrai, il souffrait peu, mais il ne pouvait pas ne pas s'apercevoir qu'il était sous la menace d'une

maladie grave. Nous avons passé au mois d'août dernier quelques heures ensemble à Ostende ; l'air de la mer lui faisait tant de bien ! Il le sentait. Mais il n'avait plus que quatre semaines devant lui et tous les jours de chacune de ces semaines il les croyait dus à sa famille.

Van Oyen avait dans la forme quelque chose de poli et de distingué qui s'alliait chez lui à la simplicité. Son caractère présentait un heureux mélange de bonté et d'énergie, de fermeté et de douceur. — Sa franchise lui conciliait l'estime de tous ; ses collègues l'aimaient pour son esprit de conciliation ; on le recherchait pour le charme de sa conversation.

Si l'on considère que notre confrère devait en quelque sorte à lui même toutes ses connaissances, on concevra mieux jusqu'où il se serait élevé s'il avait pu parcourir toute sa carrière.

On ne peut pas dire qu'il était dominé par de sombres pressentiments. — Il quitta à la fin du mois d'août son agréable habitation, son jardin et ses fleurs, annonçant un très-prochain retour. — Il allait respirer l'air natal, donner de la joie à sa mère et à son père, qu'il avait le bonheur de posséder encore ; égayer ses chères sœurs en rafraîchissant leurs souvenirs d'enfance ; il voulait revoir le soleil d'automne éclairer les vastes plages du Limbourg, pour revenir à nous plus frais et remis de ses fatigues.

Ce vœu de notre ami ne fut point accompli. A peine rentré chez lui, la fatigue augmente, ses forces s'épuisent, de sinistres symptômes surgissent. — Il ne croit

pas encore à son mal et déploie une vigueur de volonté rare. Mais hélas! à l'approche de l'ouverture des cours son état de faiblesse l'oblige à garder le lit et trois semaines plus tard, le 25 octobre, à 5 et 1/2 heures du matin, Dieu l'appelle à lui.

On entend de tous côtés ce cri de détresse : *Van Oyen n'est plus!* Comment! ce cher fils, qui cause la première peine à ses parents en mourant, cet ami qui n'a vécu que pour le bien, ce jeune savant si plein d'avenir, si riche d'espérances, ne serait plus? Je sens une voix intérieure qui me dit : impossible! Van Oyen y est encore! Mais il est là haut! Il prie pour nous! Nous le rejoindrons! Il nous a montré le chemin!

—

DISCOURS PRONONCÉ A LA MÊME CÉRÉMONIE FUNÈBRE DU 5 NOVEMBRE 1858 AU NOM DE SES CONDISCIPLES, PAR M. EUGÈNE HUBERT, ÉTUDIANT EN SCIENCES, ANCIEN ÉLÈVE DU PETIT SÉMINAIRE DE ST-TROND.

Messieurs,

Il est des natures d'élite sur lesquelles le Ciel semble se plaire à répandre toutes ses faveurs; des hommes au cœur doux et aimant, ayant le don de conquérir les affections de tous; des hommes qu'il suffit de voir pour se sentir porté vers eux et qu'il suffit d'avoir connus pour les aimer toujours! Tel était celui dont nous pleurons la perte prématurée. Partout où la Providence voulut tracer la route et guider les pas de M. Van Oyen, il se fit des amis et lorsque, pour répondre à la haute confiance de l'épiscopat il lui fallut quitter St-Trond où si longtemps il avait rempli la double mission de l'apostolat et de l'enseignement, une profonde tristesse vint s'emparer de toutes les âmes et s'épandre sur tous les visages. Aujourd'hui qu'une cérémonie plus douloureuse encore et plus lugubre nous réunit, vos regrets unanimes témoignent assez qu'à l'Université comme au Petit-Séminaire, M. Van Oyen s'était fait autant d'amis dévoués qu'il avait de collègues et d'élèves.

Si dans ce deuil général il en est qui ont, pour ainsi dire, droit à une plus grande part d'affliction, n'est-ce pas nous, Messieurs, nous qu'il éclairait de ses lumières, nous qu'il fortifiait de son exemple, nous pour qui il a tout sacrifié jusqu'à la santé et la vie? Aussi qui de nous ne se rappellera toujours son zèle sans bornes, son inaltérable patience, son dévouement à toute épreuve? La branche qu'il professait est ardue de sa nature, mais il mettait tant d'ordre dans l'exposé des faits, tant d'exactitude et de précision dans ses expériences, tant de clarté et de rigueur dans ses raisonnements, il procédait si logiquement du simple au composé, du connu à l'inconnu qu'il était toujours compris et que les difficultés semblaient avoir disparu pour ses auditeurs comme pour lui-même. C'est qu'avant de nous faire entrer dans le sentier escarpé de la science, il avait soin de le parcourir chaque jour avant nous et pour nous; c'est que sa main amie enlevait ou masquait si bien les épines et les ronces, qu'il ne nous restait pour ainsi dire plus que des fleurs et des fruits à cueillir. M. Van Oyen n'aimait pas la science seulement pour lui-même, il semblait l'aimer surtout pour nous et il s'attachait avec une sollicitude toute paternelle à nous la rendre attrayante. Il déployait dans le professorat toutes les ressources de sa belle intelligence, il y apportait de plus toutes les qualités de son cœur généreux, bienveillant, dévoué et, par un retour qui ne manque jamais, nous lui rendions attachement pour attache-

ment, et nous le considérions plutôt comme un ami que comme un maître. Aussi était-ce avec un secret effroi que, depuis quelque temps déjà, nous remarquions que ses forces allaient s'affaiblissant ; mais il continuait son enseignement avec tant de zèle, tant d'exactitude, tant de sérénité que nous étions loin de croire qu'il dût succomber sitôt, noble victime de son dévouement! O mort! fallait-il le frapper à la fleur de l'âge, fallait-il le ravir sitôt à notre vive affection? Ce que tu ne peux du moins nous enlever, c'est le pieux souvenir que nous lui conserverons; car toujours son image chérie aura son autel dans nos cœurs et son nom y sera toujours accompagné d'un élan de reconnaissance, d'une larme, d'une prière!

Une pensée toute chrétienne doit d'ailleurs ôter à nos regrets une partie de leur amertume : c'est que l'événement qui cause notre deuil a ouvert les portes du ciel à celui que nous pleurons, c'est que Dieu en l'appelant à lui a voulu hâter la récompense due à ses vertus et, s'il nous est permis de pleurer sa mort, qu'il nous soit doux, même dans nos larmes, d'applaudir à son triomphe. Oui! M. Van Oyen a ceint déjà cette couronne du juste que le temps ne peut ni altérer ni flétrir, et dans sa félicité, sans bornes comme sans fin, il intercède là haut pour ceux qu'il a tant aimés et qui lui conservent sur la terre une reconnaissance et des regrets éternels!

DE JOANNIS DRIEDONIS VITA MERITISQUE ORATIO, QUAM MORE MAJORUM HABUIT PHILIBERTUS VAN DEN BROECK, S. THEOLOGIÆ DOCTOR ET PROFESSOR, DUM DIE 12 JULII 1858 SOLEMNIS FIEBAT AD GRADUS ACADEMICOS IN THEOLOGIA PROMOTIO.

Illustrissime Romanæ Ecclesiæ Præsul meritissime atque Magnifice hujus nostræ Academiæ Rector providissime, prudentissime;

S. Facultatis Theologicæ Decane et Magistri, aliorumque Ordinum Præfecti et Professores, viri eximii, doctissimi, vigilantissimi;

Sacris civilibusque, quicumque adestis, in hac civitate Præpositi, viri plurimum venerandi, spectatissimi;

Dilectissimi academici cives, doctissimi pro meritis sacra laurea mox decorandi, Auditores omnes humanissimi, honoratissimi.

Quanquam certum est infelicissimis sæculi XVI initiis, et collapsam jacuisse ecclesiasticam disciplinam, et quamplurimos ex omni genere graduque Ecclesiæ filios morum vitiis fuisse deditos : calumniantur tamen illi atque in Christum injuriosi sunt, qui Ecclesiam universam letalibus hisce plagis absumptam ideoque et extinctam blasphement, aut certe ineptum attentant qui ex corruptis Christia-

norum moribus pseudo-reformatricem Lutheri aliorumque hæresim honestare annitantur.

Non quidem propositum nobis est, neque ab illorum illata injuria Christum theologice vindicandi, neque horum posteriorum adnisum, quantum sit illegitimus, demonstrandi : hoc solum assumimus, ut, dum unum, non undequaque, sed ex nostra dumtaxat illius temporis Universitate, contemplabimur virum qui omnium dotum virtutumque genere vixerit conspicuus, ab hoc, veluti ab exemplo ex multis uno, iteratim comprobemus, et adversariorum illud assertum pleno, ut dicam, capite adversus historicam oppugnare veritatem, et in media istius temporis conflagratione Deum non penitus repulisse populum suum, sed etiamnum multos secundum electionem gratiæ sibi reliquisse viros, in quibus Ecclesiæ splendor constanter eluxit (1).

Scilicet quum illud ante aliquot annos in Ruardo Tappero jam fuimus conati (2), hoc nunc identidem facere tentabimus in alio ejusdem temporis Academiæ nostræ theologo et publico doctore, in JOANNE DRIEDONE, cujus nempe Tapperus discipulus, tanquam patris filius, perfectam in se referebat imaginem, quique etiam ipse, « vir sane multijugæ eru» ditionis et pietatis, humanitatis ac modestiæ » singularis (3), » disciplinæ quidem reformationem totis prosequebatur viribus, eò tamen rebellione contendendi voluntatem quam maxime detestabatur. Contra enim ipse continuo inclamabat : « Imitandus » est S. Bernardus, qui etiam suo sæculo videbat

» Romanum Clerum magna ex parte vanum, ambi-
» tiosum moribusque corruptum; sed non ideo præ-
» termisit docere veritatem contra sui sæculi hære-
» ticos qui contemnebant Apostolicam Sedem :
» etenim, etiam in pravis Pontificibus odienda est
» vita, sed semper in ipsis honoranda est Petri
» cathedra, doctrina Evangelii, clavis et potestas a
» Christo data (4). »

Driedo, non nomen, sed cognomen est theologi, cujus hic præcipua fata meritaque vitæ paucis sumus narraturi. Nomen quod ei a patre ex nativitate inditum fuit, erat *Joannes Neys* (5); sed, quod tunc apud Lovanienses solebat fieri et in Driedone factum testantur auctores (6), a *Darisdonck*, quod ejus loci natalis vocabulum est, Driedo vocatus, sub hoc nomine multam in Ecclesia laudem obtinuit (7).

Itaque in illius nominis vico, qui Campiniæ apud Brabantos veteri Turnholtano municipio subest, sæculo XV ad finem vergente, natus Joannes Driedo, post prima, ut videtur, humaniorum litterarum in Prioratu Corsendoncano (8) accepta rudimenta, « suæ gentis industriam, ut Aubertus Miræus ait (9), quam agricolationi impendunt, primum ad litterarum, philosophiæ ac dein theologiæ studium apud Lovanienses traduxit. Hoc autem tam felicissimo conatu effecit, ut anno 1499 primus in scholis Artium e pædagogio Falconis fuerit promotus (10). »

Mox apparet præceptoris domestici munus obivisse apud Ill^m^ D^num^ Carolum Croijum, Tornacensem deinde episcopum (11); haud diu tamen post voca-

tus, ut philosophiam, quam in Falconis collegio tam abunde imbiberat, ipse in eodem ad alios dispertiret (12).

Interea, etsi adolescentem, virili tamen gravitate ac rerum gerendarum prudentia claruisse, vel ex hoc solo luculentissime colligendum, quod piissimus presbyter *Henricus de Houterle* (13), qui anno supra millesimum quingentesimum vitam hanc in meliorem mutavit, in ipso suo testamento quo collegium sui nominis in honorem Jesu fundavit, Driedonem nostrum, tunc S. Theologiæ Baccalaureum, selegerit ut Collegii negotiis præesset moderandis (14). Non ergo est quod miremur, si prudentissimus et vigilantissimus Collegii Houterlæi moderator dignus deinde repertus sit qui bis ad rectoralem purpuram promoveretur.

Dum Driedo philosophicis scientiis profitendis necnon collegii negotiis curandis animum laboresque totus impendebat, anno 1509 ad Concilium Universitatis ex Facultate Artium, et, anno insequenti, ad collegiale Capitulum S. Petri Turnholti admittitur (16).

Verum maximis utcumque in Artibus et Scientiis evolvendis frueretur deliciis, « admonitus tamen ab » Adriano, qui deinde Papa ejusdem nominis VI » universam Ecclesiam gubernavit, ut in hisce rebus » ne quid nimis : paululum, inquit, tunc retraxi » animum quod intellexerim, tales quidem has esse » artes quas usque ad tempus discere oporteat, sed » ridiculum penitus, velle immorari illis quibus uti

» oportet tanquam S. Theologiæ famulis atque an-
» cillis (17). »

Ergo studiorum hucusque actorum Driedo prope pœnitens, animum viresque ad theologiam convertit, cujus etiam magistralem pileum, vix dum erat pastor ad S. Jacobum Lovanii institutus (18), die scilicet 17 augusti anni 1512, de manibus ejusdem sui præceptoris Adriani suscepit (19).

Porro quamquam pascendis pastorali suæ curæ commissis animabus summopere teneretur, nec tamen intermisit ut etiam aliis viam salutis edocendis et verbis et scriptis (20) continuo prodesset. Qua in re quum tantam proderet vim atque fidei scientiam propalaret ut *divini verbi arca* (21) meruerit appellari, anno 1520 ad Theologiam in Universitatis cathedra profitendam evocatur, simul canonicatum adeptus apud S. Petrum Lovanii, secundæ statim, deinde primæ fundationis altaris S. Andreæ (22).

Duplici huic officio, et pastorali et magistrali, exequendo, quorum unum moribus regendis, alterum mentibus instruendis magis accommodatum est, Driedo ad mortem strenue institit; hæc enim eumdem usque laborantem atque Luthero, libertati Christianæ insultanti, jugulum petentem, die 4 augusti anno 1535, invenit, « summo sui apud pios omnes et » eruditos desiderio relicto, quod tamen, ut Auber- » tus Miræus habet, edita in vulgus monumenta miti- » gare et solent et possunt. » Sepultus est Lovanii in sua, cui præfuit, ecclesia S. Jacobi, ante altare venerabilis Sacramenti (23).

Scripta monumenta, cuncta theologica, quæ Driedo reliquit, hoc ordine, curante et comprobante Ruardo Tappero prælo impressa, referuntur (24).

Primum Libri quatuor, qui et optimam theologiæ methodum et prima hujus ipsius necessaria fundamenta subministrare dicendi sunt (25). In iis enim Sacræ Scripturæ quæ veræ sunt statuuntur, quæ falsæ et apocryphæ refutantur; dein regulæ traduntur Scripturas legendi easque intelligendi : quas regulas Concilium Tridentinum fecit deinde suas (26); ac tandem statuitur, esse nonnulla admittenda dogmata quæ, extra canonem Scripturæ constituta, non nisi per traditionem satis cognosci queunt.

Secundo sequitur *Liber de captivitate et redemptione generis humani*, in quo, ut nemo nec latius nec planius, ea tradit et exponit quæ spectant tum ad peccatum, maxime originale hujusque sequelas, tum ad redemptionem per Christi mortem vicariam et ejusdem fructus in omnes dispertiendos : cur etiam et qua ratione fiat ut Christi merita in alios redemptionem reapse operentur, in alios non item.

Tertio loco veniunt duo libri, quorum alter inscribitur *De concordia liberi arbitrii et prædestinationis divinæ*, secundus *De gratia et libero arbitrio*.

In illo priore catholicum dogma de vero et activo hominis etiam lapsi arbitrio vindicat adversus eos, qui, ut ipse tradit, « propter divinam prædestinatio-
» nem, reprobationem, indurationem, excæcationem
» et id genus alia quæ in scripturis legimus, arbi-
» trantur, nullum esse hominis arbitrium, et subla-

» tam esse voluntatem, et hominum opera non pro-
» desse ad salutem; sed omnia pendere ex sola
» voluntate Dei aut prædestinantis aut reproban-
» tis (27). »

In libro posteriore idem illud hominis arbitrium simul cum Dei gratia concorditer operari propugnaturus, verbis utitur ejusmodi ut Concilio Tridentino, veritatem hanc postea definienti, prædictasse videatur. « Ita Dei gratia est defendenda, inquit, ut non
» negetur hominis arbitrium; ita rursus liberum ar-
» bitrium statuendum est, ut non tollatur Dei gratia :
» Quisquis igitur Dei gratiam et liberum arbitrium
» recte intelligit, is in opere bono neutrum ab altero
» separat (28). »

Tandem quartum opus, in cujus medio et fine nonnulla desunt quæ absolvere auctor per vitam longiorem non potuit (29), pro scopo habet, quod ex ipsa inscriptione patet, aperire et declarare quænam sit vere christiana seu evangelica libertas. « Fuerunt
» enim, Driedo ait, qui hoc tumultuante sæculo su-
» per hac re conturbaverunt totum Ecclesiæ statum,
» arbitrantes unumquemque christianum, per spi-
» ritum libertatis sibi donatum, esse in foro con-
» scientiæ liberum ab omni superioris obedientia
» super his quæ non præcipiuntur in sacrosancto
» Evangelio, ab omni item vinculo legis humanæ, et
» ab omni obligatione voti de jejuniis, de cælibatu,
» de ciborum delectu, hæcque omnia divinæ legi
» superaddita repugnare libertati christianæ (30). »

Hæc sunt Driedonis opera, quæ quidem ex pole-

mico patet scopo suscepta, sed quoad rem tamen abunde dogmatica esse, nemo qui legerit non fateri debebit. Et sane, etiamsi theologus noster non aliud fecisset umquam, quam ut summa hæc christianæ fidei mysteria eruditissime confirmaret, et doctissime — quod ex omnium consensu perfecisse constat — ita enuclearet, ut ne in ullo non tantum a fide publica non aberraret (31), sed potius in multis abditam propalaret (32), multam profecto vel ex hoc solo meruisset laudem. Verum si legens attenderis ad pacatum modestumque animum scriptoris, « quem docte et sine affectu disputare » testatur ipse Erasmus (33); si etiam advertas, quantum allaborasse ipse se dicit ut in docendis scribendisque, et congruum servaret ordinem (34), et claritatem proferret dicendorum (35), « ut ex communioribus, ait, et » nobis notioribus fiat adscensus ad ignotiora seu » difficiliora, atque hæc eadem quæ mihi videor in- » telligere, sic tradam, sic eloquar, et tam plano » stylo depromam ut et alios ea faciam intelligere; » si porro inter legendum videris, quam feliciter hæc omnia ad quæ tendebat sit reapse assecutus : hæc, inquam, illaque si prosequi atque ob oculos, necessaria etiam brevitate, proferre per tempus hic liceret, haberem quidem unde plena manu laudarem Professorem absolutum et perfectum; verumtamen si his solis immorarer, Driedonem nostrum non laudasse sed calumniatum me vererer. Absit enim ut virum, doctorem, professorem laudem, in christianum vero, sacerdotem et pastorem vix præconia non

haberem! Absit ut Driedonem mediis quidem dicam recte et aptissime usum, scopum vero assecutum, quasi tacendo negarem! Nequaquam, sed Driedonem ipsum sequar, et qui sua studia cuncta in Deum suamque et aliorum salutem referebat æternam, hunc etiam in Domino gloriatum, hunc linguis hominum et angelorum loquentem omnique scientia instructum, non tamen velut æs sonans aut cymbalum tinniens fuisse dumtaxat, sed triplicem, in Deum, proximum et seipsum, vere habuisse charitatem, hunc non cucurisse tantum, sed et bravium assecutum, proclamabo (36).

Et re quidem vera, nihil verius quam quod Aubertus Miræus (37) in Driedonem scribit, videlicet, « pie-
» tatis, cujus erat amans, vestigia apparere in ejus
» scriptis eximia » : frequens enim inter scribendum in hujusmodi, quorum hoc sit exemplum, erumpit affectus. Locutus nempe de Christi vicaria morte in cruce : « O bone Jesu, eructat, tua cruce tuaque pas-
» sione spiritum meum ita consignare, tuisque vulne-
» ribus cor meum ita sauciare, animamque meam tuo
» sanguine ita inebriare digneris, ut quocumque me
» vertam, semper te crucifixum videns, ipse cruci-
» figam carnem meam cum suis vitiis et concupis-
» centiis; et quidquid cogitavero, appareat mihi tuo
» sanguine rubricatum, ut sacrosancti baptismatis
» unda ablutus, tuoque sanguine innovatus, per-
» maneam semper particeps fructuum passionis tuæ,
» et sic totus in te pergam ut cum Propheta valeam
» veraciter dicere : In æternum non obliviscar justi-

» ficationes tuas, quia in ipsis vivificasti me (38). »

Vultis etiam ut aliquo exemplo demonstrem, Doctorem nostrum omnia sua studia omnesque labores ex vera et christiana charitate in æternam direxisse salutem animarum? Testimonium dabo quod omnia comprehendat, illud nempe quo ipse Driedo declarat, qua ratione factum sit ut studia philosophica in theologica statuerit mutanda.

« In juvenili ætate (sic de seipso Driedo testatus
» est) dum post susceptum in Artibus magisterium,
» philosophicis studiis insudarem, omnem Acade-
» micam et Peripateticam philosophiam, tam natu-
» ralem quam moralem, iterum atque iterum inves-
» tigabam. Mathematicis etiam artibus, de cœlorum
» velocitatibus, de siderum accessibus et recessibus,
» de multiplicibus planetarum cursibus, de veris et
» mediis eorum motibus, de statione et directione
» ac retrogradatione ipsorum, de concentricis et
» excentricis circulis atque epyciliis, strenuam dedi
» operam, neque quiescere poterat animus donec
» intelligeret quod investigabat, delectatus solius
» veritatis cognitione. Sed omnem talem laborem
» meum, omne studium, omnem operam atque di-
» ligentiam non eò conferebam quò debebam, ut
» aliis (scilicet) prodessem et christianis moribus
» assuescerem, proficeremque de die in diem in cha-
» ritate Domini Nostri Jesu. Et ideo arefactum erat
» cor meum et ossa mea sicut cremium erant ex-
» siccata, hoc est, destituta adipe et pinguedine con-
» solationis cœlestis gratiæ, quia obliviscebar co-

» medere panem meum, qui est panis vivus, verus,
» cœlestis alimoniæ cibus, pro quo manducabam ci-
» nerem terrenæ sapientiæ quæ non poterat animæ
» meæ cœlestem dare vitam; et potum meum cum
» fletu miscebam, dum quidquid temporalis conso-
» lationis habebam, fuerat fletui commistum in hac
» lachrymarum valle, in quam dejecti sumus omnes
» a facie iræ indignationis Divinæ. Putabam rursus
» in studiis meis nihil esse periculi, si non gloriam
» vanam, si non favorem humanum, si denique non
» temporale commodum constituerem mihi sudoris
» mei finem; videbarque mihi attigisse scopum si
» res ipsas intelligerem ad fruendum earumdem re-
» rum veritatibus, quibus nihil jucundius, nihil
» gratius videbatur. Super quibus dum observandis-
» simus meus in theologicis studiis præceptor Adria-
» nus, postea illius nominis Pontifex Sextus, qui
» me in filium eruditionis susceperat et Præsidens
» mihi pileum magisterii in theologia imposuit, me
» interdum admonuisset ut in hisce rebus ne quid
» nimis, paululum retraxi animum nimis tum in
» rebus philosophicis studiosum, eo quod intellexe-
» rim tales esse philosophiæ Artes, quas quidem ad
» tempus discere oporteat, sed ridiculum esse, pe-
» nitus velle immorari illis quibus uti oportet tan-
» quam sacræ theologiæ famulis atque ancillis. Nam
» etsi quædam in verbis philosophorum sit veritas
» et virtus et moralis quædam vita, sed non talis
» quæ nos a peccatis potest facere liberos, non talis
» quæ ad vitam æternam potest perducere : earum

» scientia non est cognitio veritatis juxta pietatem
» in spem vitæ æternæ, de qua veritate loquutus
» est Christus : Si manseritis in verbo meo, cognos-
» cetis veritatem, et veritas liberabit vos (39). »

Hæc Driedonis verba si cui fortassis videantur hic longius allata, non tamen vobis, dilecti atque novelli in Academia nostra milites mox decorandi : vobis enim, qui nihil magis exoptatis quam ut illustrium nostrorum in hac palæstra procerum vestigia imitemini, quique etiam ipsi athletæ invicti, et, — quis enim sciat? — duces estis aliquando futuri, vobis, inquam, non nisi gratissimum esse potest ea, utcumque longa, audiisse, quæ Driedonem nostrum præ ceteris laudandum coronant.

Quapropter tanti tamque perfecti nostri ducis Driedonis tam docti vereque pii vestigia dum sequimur, etiam et maxime, dilectissimi, satagendum nobis est ne umquam e mente elabi sinamus, non in sola ex nostris studiis acquisita sistendum esse veritate, sed hac veluti medio dumtaxat utendum, quo et nosmetipsos et nobiscum quotquot poterimus omnes ad æternam solamque beatificam veritatem apprehendendum, Deo per gratiam cooperante, promoveamur.

ANNOTATIONES.

(1) Epist. ad Rom. cap. XI.

(2) Est illa oratio prælo impressa in *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, an. 1854.

(3) Ut legitur in ejus epitaphio, quod quamvis hodie tritum et ad alium in S. Jacobi locum amotum, sic sonasse auctores testantur :

VENERABILIS VIR
D. JOANNES DRIEDO, A TURNHOUT,
DUM VIXIT, HUJUS ECCLESIÆ PASTOR,
D. PETRI LOVANIENSIS CANONICUS,
ARTIUM ET S. THEOLOGIÆ
PROFESSOR CELEBERRIMUS,
QUI HÆRESES CONTRA CATHOLICAM FIDEM
INGRASSANTES
MULTIS DOCTISSIMIS LIBRIS A SE SCRIPTIS
ET EDITIS PROFLIGAVIT.
VIR SANE MULTIJUGÆ ERUDITIONIS ET PIETATIS,
HUMANITATIS AC MODESTIÆ SINGULARIS,
OBIIT, ATQUE HIC SEPULTUS EST
A NATIVITATE DOMINI MDXXXV
IV MENSIS AUGUSTI.
ORATE PRO EO.

(4) *De dogm. var. et script. apocr.* lib. IV, part. 3, cap. 3.

(5) *Beschryvinge der stad en vryheyd van Turnhout*, door M. L. Van Gorkom J. U. L.; tot Mechelen by P. J. Vander Elst 1709. — *Catalogus omnium Primorum Univ. Lovan.*, qui Mechliniæ an. 1824 editus est cura L. J. Bax et P. F. X. de Ram, p. 19. — Val. Andreas, *Fasti Acad.* p. 100.

(6) *Beschryvinge* etc. l. c. — *Catalogus omnium Primorum* l. c.

(7) Vulgo neque Driedo, neque Neys, sed *Dridoens* vocari solitum docet Foppens, *Biblioth. Belg.* tom. II, p. 630.

(8) Prima literarum rudimenta in eo Prioratu accepisse Driedonem ex testimonio dicimus alicujus nostri amici, qui, quum sit cum Driedone cooppidanus, a nobis consultus, hoc nobis rescripsit. Ex loci traditione etiam eumdem testari putaverim, Driedonem, postquam Lovanii primus in artibus et philosophia esset proclamatus, in agro etiamnum ericeo, qui situs est in vicinia illius Prioratus et prope domum, quæ tunc temporis a Driedonis parentibus, nunc autem a quodam *Jac. Vandenhout* inhabitatur, fuisse solemniter omnique ejus temporis pompa receptum : qui ager deinceps ex hac occasione appellari cœpit : *Primusheyken.*

(9) Miræus, *Elogia Belgica,* p. 24. Antv. 1619.

(10) Miræus, ibid.

(11) Hoc munus obivisse et ipse Driedo testatur in epistola dedicatoria quam in fronte libri *De captiv. et redempt. gen. hum.* ad eumdem Carolum Croyum destinavit, et testis etiam est Joannes Hoybergius, S. T. B. F., Prior Corsendoncanus, in *Annotationibus* quas fecit in opusculum Joannes Latomi, cui titulus est : *Corsendonca,* pag. 48 : Quum tamen quo tempore hoc munere sit functus nullibi indicetur, commodius id locare visum est statim a tempore quo primus promotus fuit anno 1499, ideo præsertim quod Driedo ipse l. c. dicat, se ut præceptorem domesticum adstitisse Carolo Croyo, a prima hujus adolescentia.

(12) Foppens, *Biblioth. Belg.* l. c.

(13) Sic hujus pii sacerdotis Hoogstratani nomen scribit Valerius Andreas, *Fasti Acad.* XVI. *De collegiis*, num. VI, p. 302; Van Gorkom tamen, *Beschryvinge* etc., scribit : *Hauterlée.*

(14) Val. Andreas l. c. — Præses hujus collegii institutus est 29 decembris an. 1514. Cfr. *Beschryvinge* etc.

(15) Scilicet annis 1518 et 1533. Cfr. Val. Andreæ *Fasti Acad.*, in serie Rectorum semestrium p. 42, et *Catalogus omnium Primorum* l. c.

(16) Val. Andreas, *Fasti Acad.* p. 100. *Catalog. omn. Primorum* l. c.

(17) *Ad lectorem*, initio Tract. *De capt. et redempt. gen. hum.*

(18) Scilicet pastor ad S^ti^ Jacobi institutus fuit mense junio ejusdem anni 1512. Cfr. *Catal. omn. Prim.* l. c.

(19) *Ad lectorem*, initio *Tract. De capt. et redempt. gen. hum.*

(20) Ex verbis Possevini, lib. II, *Biblioth. select.* cap. XXVIII, dum de Driedone dicit : « Observandum, » quidquid de temporibus ad illustrandas S. Scripturæ » obscuritates, ex vario temporum numero, diversaque an- » norum supputatione, *proprio libro digessit*, *quem postea* » *libro tertio* de divinis Scripturis inseruit, » etc., colligo, hos libros Driedonis non hoc ordine nec tempore quo prælo impressi fuerunt anno 1533, fuisse conscriptos, sed singulatim. Verum quando conscripta sunt? Hoc latet; sed quia anno 1512 Doctor Theologiæ creatus et anno 1520 Professor sit institutus, inter hoc spatium illos libros conscriptos putamus; et, quia aliquis titulus esse debuit ob quem ad theologicam cathedram fuerit eo tempore vocatus, eum in

scriptis hujusmodi libris non incommode inveniendum arbitramur.

(21) Nic. Vernulæus, *Academia Lovaniens.*, Lov. 1667, p. 148.

(22) *Catalogus omnium Primorum* l. c.

(23) Miræus, *Biblioth. Eccles.*, part. II, cap. 43; Foppens, *Biblioth. Belg.*

(24) In tenore privilegii cæsarei, quod impressis libris præfigitur.

(25) Ibid. *Omnibus theologiæ studiosis salutem*, quod Ruardo Tappero tribuendum.

(26) P. Speelman in opusculo : *La Vierge immaculée, patronne de la Belgique*, 1e partie, pag. 118 ita loquitur : « Driedo, dont les règles d'herméneutique eurent l'insigne » honneur d'être adoptées par le Concile de Trente dans ses » décisions sur la Vulgate. »

(27) Lib. *De concordia liberi arbitrii et prædestinationis divinæ*, cap. I.

(28) Præfatio *Ad lectorem*, in lib. *De concord. lib. arb. et prædest. div.* — In annot. 22 quæ sequitur orationem quam olim de Ruardo Tappero habuimus, memoravimus, jam ante Molinam, teste Ruardo, in hac Universitate et maxime a Driedone doctam fuisse sententiam de mutua hac liberi arbitrii et gratiæ concordia, quæ deinceps celebris est facta sub nomine *Molinismi*.

(29) In præfatione *Ad lectorem* huic libro ab editore Ruardo præfixa.

(30) *De libertate Christiana*, lib. I, cap. I.

(31) Unus est error, isque mere historicus, et sane pro Driedonis tempore, quando ars critica non multum adhuc erat promota, maxime venialis, qui Driedoni appingitur a Possevino in *Biblioth. selecta,* lib. II, cap. XXVIII : « Joannes » Driedo, inquit Possevinus, qui scripsit ad Joannem Lusi- » taniæ regem de Scripturis ecclesiasticis, et isagogicos » quatuor libros edidit eruditos et valde laudandos. Ac ta- » men in hoc auctore observandum, quidquid de tempori- » bus ad illustrandas S. Scripturæ obscuritates, ex vario » temporum numero, diversaque annorum supputatione, » proprio libro digessit, quem postea libro tertio de divinis » Scripturis inseruit, hunc non esse sequendum. Impegit » enim vir (alioquin doctissimus) in eosdem errores, in » quos et reliqui multi (ut diximus) impegerunt, decepti » titulis Berosi Chaldæi, Metasthenis Persæ, Manethonis » Ægypti, Philonis Judæi, Xenophontis Græci, Fabii Pic- » toris Catonisque Romanorum : qui libri (quemadmodum » priore libro monstratum est) spurii sunt atque illegi- » timi. Itaque tantum abest ut cum hebraïca S. Scripturæ » veritate conveniant (id quod Driedo pro certo ponebat), » ut divina historiæ pugnantia doceant. »

(32) Exemplum sit id quod est de dogmate nuper, applaudente Ecclesia universa, a Pio PP. IX definito, de immaculato B. M. V. conceptu, quem Driedo, *De gratia et lib. arb.* lib. I, tract. 3, cap. 6, part. 3, pag. 105 et 106, edit. Lovan. 1566, his proponit verbis : « Proinde Virgo Maria, » cujus conceptionis diem Ecclesia celebrat, cui et Angelus » testimonium dedit quod esset gratia plena, inter mulieres » benedicta, pie creditur præservata esse ab omni malo, et » numquam fuisse sub maledictione, et in ipso creationis » momento fuisse sanctificata, non solum sicut Jeremias et » Baptista Joannes, in quibus post sanctificationem reman- » sit peccandi fomes, sed novo quodam sanctificationis

» modo, qui decebat matrem Dei, secundum quem et
» prorsus exclusus creditur fomes, ut accedente rationis
» usu non sentiret ullum desiderium ad illicitum contra
» legem mentis. Nec sic credens facit injuriam Salvatoris
» gratiæ : quia sicut per gratiam Salvatoris, absque meritis
» et ministerio hominis, sanctificatur baptismo flaminis
» Joannes in utero; ita pie creditur plus gratiæ esse colla-
» tum Mariæ, ut per ejusdem Salvatoris gratiam sanctifica-
» retur in ipso suæ creationis momento; ut ipsa quæ con-
» tereret serpentis caput, Deo peculiariter præservante,
» non poneretur umquam sub ejusdem serpentis potestate;
» cui et venerabilis Pater Augustinus tale dedit testimo-
» nium, præ ceteris etiam sanctificatis in utero peculiare :
» Cum de peccato, inquit, agitur, nullam prorsus de Maria
» habere volo quæstionem, etc. »

(33) *Epistolarum* lib. XII, Epist. 18 ad Godschalcum Rosemondum Univ. Lov. moderatorem. — Cfr. etiam finis præfationis ad lib. *De captiv. et redempt. gen. hum.*

(34) *De congruo hujus libri ordine ac divisione*, quod præfigitur ad lib. *De capt. et redempt. gen. hum.*

(35) In præfatione quam Driedo *Ad lectorem* præfixit initio libri *De capt. et redempt. gen. hum.*

(36) Epist. I ad Cor. capp. IX—XIII.

(37) *Biblioth. Ecclesiast.*, part. II, cap. 43.

(38) *De captiv. et redempt. gen. hum.*, tract. 3, cap. 2.

(39) In præfat. quam Driedo *ad Lectorem* præmisit libro *De captiv. et redempt. gen. humani.*

AMBASSADE EXTRAORDINAIRE ENVOYÉE PAR JACQUES I, ROI D'ANGLETERRE, A L'ARCHIDUC ALBERT, POUR DEMANDER JUSTICE CONTRE LE PROF.. ERYCIUS PUTEANUS; PAR M. GACHARD, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE (1).

Bayle, dans l'article qu'il a consacré à Erycius Puteanus, l'un des hommes les plus savants de la Belgique au XVII[e] siècle, et le successeur de Juste-Lipse dans la chaire que cet illustre professeur avait occupée avec tant de gloire à l'université de Louvain, parle d'une satire contre Jacques I, roi d'Angleterre, qui lui fut attribuée. Cette satire, qui portait pour titre : *Isaaci Casauboni Corona regia, id est, Panegyrici cujusdam vere aurei, quem Jacobo I, Magnæ Britanniæ regi, fidei defensori, delinearat, fragmenta ab Euphormione inter schedas inventa*, etc., fit beaucoup de bruit à l'époque où elle parut; on n'en sera point étonné : le règne de Henri VIII, l'origine et le célibat de la reine Élisabeth, et surtout la naissance et les actions de Jacques, y étaient attaqués dans des discours empreints d'autant de fiel que de malice. Bayle rapporte, d'après un autre

(1) Extr. des Bulletins de l'Académie, tom. VI p. 138.—Voyez les Analectes de 1839 p. 50 et de 1852 p. 153.

critique (1), que le roi de la Grande-Bretagne, s'y voyant dépeint avec des couleurs si noires, obtint de ses alliés que l'on fit une recherche exacte de l'auteur pour le punir, et que, quelque soupçon étant tombé sur Erycius Puteanus, l'archiduc Albert fit informer contre lui.

Mais ce que ne disent ni Bayle, ni les autres biographes de Puteanus, c'est que Jacques I le désigna nominativement à l'archiduc comme l'auteur du libelle où il était déchiré d'une manière aussi sanglante, et qu'il envoya un ambassadeur extraordinaire à ce prince, pour demander justice contre le professeur de Louvain. La preuve de ces deux faits existe dans la lettre suivante, du roi à l'archiduc, que j'ai trouvée en *original* (non sans surprise) dans un volume de correspondances diplomatiques (2), au dépôt des affaires étrangères, à Paris :

« Monsieur mon frère et cousin, nous envoyons » vers vous le chevalier Benet, docteur en droit et » juge de la cour de nostre prérogative, et chance- » lier de la royne nostre très chère compagne, en » qualité de nostre ambassadeur, pour vous deman- » der justice contre la personne d'Iriceus Puteanus, » professeur en vostre université de Louvain, pour » le libelle diffamatoire qu'il a osé escrire et publier » contre nous, intitulé : *Isaaci Casauboni Corona*

---

(1) Bullart, *Académie des sciences et des arts, contenant les vies des hommes illustres*. Amsterdam 1682, ou Bruxelles, 1695, 2 vol. in-fol.

(2) Ce volume est intitulé *Pays-Bas*, 1601 *à* 1615.

» *regia*, par lequel il s'est efforcé malicieusement
» et calomnieusement de flestrir l'honneur de nos-
» tre réputation. Qui estant une licence indigne et
» intolérable à l'endroict d'un prince, nous nous
» promettons qu'en cela, vous nous ferez avoir telle
» raison qu'il appartient, non seulement pour le
» respect de nostre qualité et de la bonne amitié qui
» est entre nos couronnes et vos provinces, mais
» aussy mesmes pour l'amour de la justice qui est
» due à tous : en quoy, comme vous nous donnerez
» tesmoignage particulier de vostre bienveillance,
» aussi vous obligerez réciproquement la nostre en-
» vers vous, et nous serons prests à vous en faire
» paroistre les effects, quand l'occasion se présen-
» tera, ainsy que nous avons chargé nostre am-
» bassadeur de vous fayre plus particulièrement en-
» tendre de bouche, auquel nous vous prions de
» donner audience gracieuse, et toute créance en ce
» qu'il vous dira et proposera de nostre part. Ainsy
» nous prions Dieu, monsieur mon frère et cousin,
» de vous tenir en sa saincte et digne garde. De nos-
» tre palais de Westminster, le 20e de mars l'an 1616.

» *Vostre très affectionné cousin et frère,*

» JACQUES, R. »

La superscription : *A Monsieur mon frère et cousin l'archiduc Albert d'Autriche.*

Il fallait certainement que Jacques I attachât une grande importance à la découverte et à la punition du libelliste qui l'avait offensé, pour envoyer dans ce seul but un ambassadeur extraordinaire à Bruxelles. Au reste, l'innocence d'Erycius Puteanus fut reconnue, heureusement pour lui, car le roi Jacques n'était pas homme à lui pardonner, et ce monarque vindicatif l'aurait poursuivi avec le même acharnement qu'il montra contre Vorstius, professeur à l'université de Leyde, que les états-généraux se virent obligés d'éloigner de sa chaire, uniquement parce qu'il était arminien, et que cette secte était en horreur à Sa Majesté Britannique.

—

QUELQUES RECHERCHES SUR LA CARRIÈRE DE GUY MORILLON, SECRÉTAIRE DE CHARLES-QUINT, PAR M. LE PROF. FÉLIX NÈVE (1).

La famille des Morillon, originaire de la Bourgogne, eut le privilége de donner à la Belgique trois noms qui figurent avec honneur dans l'histoire du XVIe siècle : Guy Morillon, et ses deux fils, Maximilien et Antoine, ont bien mérité de l'État et de l'Église par les services qu'ils rendirent aux sciences et aux lettres, par leur intervention dans des affaires importantes de leur temps.

C'est ce qu'a fait ressortir dernièrement M. Edward Van Even dans un rapport plein d'intérêt sur le *Mausolée de la famille Morillon à Louvain :* en se livrant à des études archéologiques sur un triptyque de Michel Coxie, de Malines, provenant d'un ancien tombeau de la collégiale de Saint-Pierre et conservé aujourd'hui à l'Hôtel de ville de Louvain, il a non seulement reconnu les personnages du nom de Morillon peints sur les volets de ce tableau (dont le panneau principal représente, dit-on, l'Ascension du Sauveur), mais encore esquissé la biographie des principaux membres de cette famille (2).

---

(1) Extrait du *Messager des sciences historiques et des arts de Belgique*, année 1858, 2e livraison.

(2) Voir le Rapport dans le *Messager des Sciences historiques de*

De riches et abondants matériaux serviront un jour à faire l'histoire des deux fils si distingués de Guy Morillon, de l'aîné, Maximilien, vicaire-général de Malines et ensuite évêque de Tournai, ainsi que de son frère Antoine, littérateur et archéologue. Mais il n'en est pas de même pour la personne de leur père : quoique sa carrière publique coïncide avec le règne de Charles-Quint, on est loin de posséder actuellement des renseignements précis sur les époques saillantes de cette carrière, du genre de ceux que l'on a conservés sur le compte de plusieurs de ses contemporains, hommes d'affaires, hommes de loi, ambassadeurs et diplomates. Guy Morillon, mort en 1548 à Louvain, a laissé dans son siècle la réputation d'un homme recommandable par ses vertus, digne des fonctions de secrétaire qu'il remplit auprès de l'empereur Charles-Quint, et en même temps d'un esprit cultivé, versé dans les belles-lettres : mais est-on autorisé à le considérer comme un helléniste habile, qui aurait été le premier professeur de grec au collége des Trois-Langues, à Louvain? Nous ne saurions souscrire sur ce dernier point à l'assertion de M. Edw. Van Even dans le rapport instructif que

---

Belgique, année 1857, 3e livraison, pp. 269-284 (avec un dessin gravé du tableau de Michel Coxie). — Malgré l'opinion reçue, on soutiendrait avec vraisemblance et peut-être avec succès, que le sujet du dit tableau est la Résurrection, puisque le Christ s'élève portant sa croix avec un étendard, en signe de son triomphe. C'est une question d'iconographie et d'archéologie chrétienne que nous ne faisons qu'énoncer en passant.

nous citions tout à l'heure. Le seul témoignage de Goropius Becanus sur lequel cette assertion est appuyée en définitive, est-il suffisant pour donner crédit à un fait nouveau, resté inconnu à nos anciens érudits qui se sont occupés de la célèbre institution de Busleiden? Nous ne le pensons pas. Afin de mettre le lecteur à même de comprendre les doutes que nous avons à ce sujet, nous allons produire des faits qui sont en désaccord avec l'affirmation de Goropius Becanus, des rapprochements de dates prouvant au moins qu'elle est fort contestable. Les investigations que nous dirigerons de ce côté ne seront pas tout-à-fait inutiles, nous l'espérons, pour éclaircir la carrière tout entière de Guy Morillon, la partie de sa vie qu'il donna à l'étude, et cette autre partie qui paraît être en tout cas la plus importante, son appel et son rôle à la cour du grand empereur.

Nous constaterons d'abord s'il y a dans les écrits du temps quelque présomption en faveur du titre d'helléniste et de professeur qu'on voudrait lui donner. Ensuite nous verrons si, d'après les témoignages conservés, il a pu se trouver en Belgique dans la période où l'on devrait placer son professorat. Tout ce que nous dirons des efforts que tenta Morillon pour la cause des lettres, concourra au but général de cette notice : on aura un exemple de plus des qualités de l'esprit requises par nos princes et nos ministres, au XVIe siècle, chez ceux qui devaient figurer avec honneur dans l'entourage du souverain et assister quelquefois à ses conseils.

§. I.

Érasme estimait Guy Morillon; il lui écrivit plus d'une fois, quand celui-ci séjournait encore en Belgique et quand il résida en pays étranger; il s'entretint de lui bien souvent dans sa correspondance avec ses amis. Mais on ne lit nulle part qu'il l'ait considéré comme un des actifs promoteurs de la philologie ancienne, qu'il avait appris à connaître dans le Brabant, et qu'il se plaisait à recommander à l'attention des autres peuples : il ne parle ni de son habileté dans la langue grecque, ni de la charge qu'il aurait prise d'enseigner cette langue à Louvain.

De même, dans les autres écrivains et littérateurs latins de la première moitié du XVI[e] siècle, il n'est fait nulle mention de Guy Morillon à titre d'helléniste; tandis qu'ils ont eu à cœur de rappeler les noms de tous les humanistes qui, à la même époque, avaient contribué en quelque mesure à l'avancement de la philologie dans les Pays-Bas, ils n'ont point prononcé le nom de ce personnage sous ce rapport : c'est du moins ce qu'il nous est permis d'avancer, à l'heure qu'il est, au point où nous avons pu porter nos lectures. Ainsi Thierry Martens, croyons-nous, n'a pas eu occasion de citer Guy Morillon parmi les jeunes hommes qui se sont faits généreusement les correcteurs des épreuves grecques et latines dans son imprimerie (1), ou qui ont surveillé directement la

(1) Voir par exemple la *Biographie de Thierry Martens*, par le P. Van Iseghem (Alost, 1852).



publication de ses éditions grecques, copies pour la plupart des éditions de Venise. Adrien Barland, qui fut en position de suivre attentivement le mouvement littéraire des colléges de Louvain avant l'ouverture de celui de Busleiden, et qui put voir encore les premiers résultats de ce mouvement, paraît avoir gardé le même silence touchant l'homme instruit dont nous nous occupons. Enfin, ni Jean Varennius dans ses livres de grammaire, ni le célèbre Cleynaerts dans ses divers écrits, — tous les deux hellénistes formés à l'école de Rescius, — ne lui ont accordé une place particulière dans leurs souvenirs d'études et d'amitié qui les reportaient souvent parmi les humanistes de l'école de Louvain.

Pour faire de Guy Morillon un helléniste et un professeur de grec, on est donc réduit au passage de Goropius Becanus auquel nous faisions allusion ci-dessus (1), passage que J. Molanus a reproduit en abrégé dans son *Historia Lovaniensium*, encore inédite (2). Or, voici à quel propos Goropius Becanus a parlé de notre personnage. Dans la dédicace du livre IV de ses *Origines Antverpienses* au cardinal Granvelle (3), il vante le haut mérite d'Antoine Morillon, dont ce prélat avait encouragé les travaux d'érudition et les recherches archéologiques sur le sol de l'Italie, et il rapporte une partie du savoir que

(1) Article cité dans le *Messager*, p. 273 et 277.
(2) MS. de la Bibliothèque de Bourgogne, livre XII.
(3) Antverpiæ, typis Plantini, 1569, lib. IV (*Cronia*), p. 291.

le jeune antiquaire a montré, aux leçons, à l'exemple de son père, Guy, devenu célèbre par la variété et par l'étendue de ses connaissances littéraires; « c'est au point, ajoute-t-il, que l'école de Busleiden se félicite encore hautement de l'avoir eu pour premier professeur de langue grecque (1). »

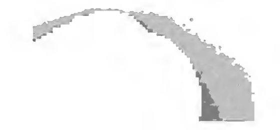
Il s'agit maintenant de reconnaître, aussi exactement que le permet l'état actuel de notre histoire littéraire, si l'assertion de Goropius, si formelle qu'elle paraisse, est fondée au moins sur des indices probables, ou bien si elle n'est peut-être qu'une de ces méprises ou plutôt de ces hallucinations comme il y en a tant, et de plus étranges encore, dans sa fameuse compilation; on sait qu'il remonte le cours des âges mythologiques pour donner une magnifique introduction à son livre sur les origines d'Anvers.

On objectera, il est vrai, que Goropius, qui fut troisième, en 1539, à la promotion des maîtres ès-arts à Louvain (2), et qui étudia dans cette ville les lettres latines, grecques et hébraïques, eut tous les moyens d'être bien renseigné sur les hommes qui remplirent tout d'abord les chaires du collége de Busleiden, érigé vingt ans auparavant. On dira même qu'il a pu connaître à Louvain les deux fils de Guy Morillon,

---

(1) « Hic plurimum quidem doctrinæ eruditionisque patri suo debebat homini de varia multiplicique literarum cognitione ita nobili, ut Buslidianæ in Lovaniensi Academia scholæ plurimum sibi gratulentur se hunc primum habuisse græcæ linguæ professorem. »

(2) Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 649.



jeunes gens de son âge (1), achevant en même temps que lui leur cours d'études. On pourrait même alléguer que Goropius eut occasion de connaître Morillon en personne ou d'interroger ceux qui l'avaient connu, puisque dans le cours de ses voyages, après ses études de médecine, il fut attaché en qualité de médecin à Marie de Hongrie et à Eléonore, reine de France, dont Guy avait été le secrétaire (2).

Malgré les inductions que l'on tirerait de ces faits divers, il est assurément fort difficile d'ajouter foi au témoignage de Goropius touchant la position faite à Guy Morillon au collége des Trois-Langues. Quand Valère-André écrivit l'histoire de ce collége en 1614, un siècle environ après sa fondation, il avait encore sous les yeux tous les documents authentiques qui pouvaient servir à son dessein, et il n'avait aucun motif d'effacer le nom de Guy Morillon des annales littéraires de l'école si, en effet, ce nom y eût été inscrit d'ancienne date. Molanus, dira-t-on peut-être, a pu contrôler les traditions académiques, et cependant il a fait bon accueil dans son livre à l'assertion de Goropius. Mais, comme on le sait positivement (3), Valère-André eut connaissance du travail spécial de Molanus sur Louvain et son université : sans aucun

---

(1) Maximilien, l'aîné, était né à Louvain en 1517 ; Goropius vit le jour en juin 1518, à Hilvarenbeek, dans le Brabant septentrional.

(2) Foppens, *Bibl. belg.*, ibid.

(3) V. Andr. *Fasti academici* (éd. 1650), p. 284. — Foppens, *Bibl. belg.*, pp. 694-696.

doute, il eût mis à profit une donnée historique du genre de celle que nous examinons, du moment où il en eût constaté la valeur et l'authenticité.

Nos propres recherches sur l'origine et les commencements du collége des Trois-Langues, ne nous ont rien fait découvrir qui infirmât l'exposé de Valère-André sur la nomination et la succession des premiers professeurs de langue grecque (1). Dès qu'il s'agit de l'ouverture de ce collége en exécution des volontés de Jérôme Busleiden, Erasme demanda à Jean Lascaris d'envoyer à Louvain un de ses compatriotes pour remplir la chaire de grec; mais ses tentatives furent sans succès. Alors des humanistes de nos provinces, Jacques Ceratinus, Robertus Cæsar et d'autres, élevèrent des prétentions à cette chaire et invoquèrent à cet effet la protection d'Erasme : ce fut Rutger Rescius qui l'obtint et qui en prit possession du jour où les leçons de langues se donnèrent, en septembre 1518, dans un auditoire des PP. Augustins. C'est dans ce local provisoire qu'il inaugura son enseignement (*Auspicatus est professionem*) : ainsi le veut un texte formel, passage désormais classique dans les fastes de notre érudition nationale. Deux ans après, le 25 octobre 1520, c'est encore Rescius qui, comme professeur de grec, prend

(1) Voir le chapitre VII de notre *Mémoire historique et littéraire sur le collége des Trois-Langues à l'Université de Louvain,* pp. 200 et suiv. (*Mém. cour. par l'Acad. royale de Belg.,* t. XXVIII; Bruxelles, 1856; in-4°).



possession avec les professeurs de latin et d'hébreu du bâtiment affecté à l'institution de Busleiden. On ne saurait prouver que Rescius ait été privé un seul instant de la jouissance de sa charge jusqu'en 1545, année de sa mort, alors qu'il eut pour successeur Adrien Amerotius. Ainsi aurait-on grande peine à revendiquer pour Guy Morillon, l'honneur que lui attribue Goropius, d'avoir été le premier professeur de grec à l'école des Trois-Langues.

Mais comment rendrait-on raison du bruit recueilli par Goropius sur le professorat de Guy Morillon, si ce n'est pas une pure invention ? Il n'y aurait, ce nous semble, d'autre moyen que de mettre notre personnage au nombre des jeunes gens instruits de la faculté des Arts et d'autres facultés, qui avaient donné, non sans succès, avant 1517, des leçons privées de grec dans des colléges et pédagogies de l'université. Comme il y en eut tant d'exemples à cette époque (1), nous inclinerions volontiers à croire que Morillon, à la fleur de l'âge, montra du zèle à Louvain pour la cause des « bonnes lettres », comme on disait alors : il était sûr de rencontrer de ce côté les sympathies d'Erasme, et, avant qu'il fût engagé dans une autre carrière, il a peut-être porté ses vues sur une des chaires de belles-lettres dont on réclamait de toutes parts l'érection. Qui sait même si Morillon ne songea pas à faire valoir ses droits à la leçon de grec, quand il la vit sollicitée par beaucoup de jeunes

---

(1) Voir au chapitre V de notre *Mémoire*, cité ci-dessus.

hommes à la fois? Quoi qu'il en soit, rien ne prouve qu'il occupa jamais une telle chaire au collége de Busleiden, et, encore une fois, s'il eut la prétention d'être helléniste, les nombreux écrivains de son temps ne disent pas un mot qui la justifie.

Maintenant, qu'on veuille rendre pleine justice à Guy Morillon et retrouver les titres qui lui ont donné rang parmi les hommes lettrés de la même époque; on doit mettre en ligne de compte ses travaux en partie inédits de littérature latine. Un ancien annaliste lui attribue des arguments ou sommaires, ainsi que des scholies sur les *Héroïdes* et sur l'*Ibis* d'Ovide, imprimés dans plusieurs éditions du texte de ces poëmes (1). Ces courtes annotations furent reproduites avec les observations d'autres érudits, dans une période où les imprimeurs s'emparaient sans grande délicatesse des travaux achevés aux frais d'autrui (2). On trouve du moins le nom de leur auteur sur le titre de quelques éditions des Héroïdes (3): *Guidonis Morilloni argumenta in Epistolas.*

---

(1) MS. de Molanus, lib. 9. — Art. cité du *Messager*, p. 273 : « Scripsit argumenta et scholia in epistolas Heroïdum et Ibin Ovidii edita Lugduni a Gryphio et Coloniæ a Gymnico. »

(2) Nous citerons d'abord une édition de Lyon : *Ovidii Heroidum libri L. A. Sabini responsiones, cum Guidonis Morilloni argumentis et scholiis* (Lugd., Sim. Vincentius, 1535, in-8°); puis celle de Paris, Simon Colinæus, 1545; ensuite plusieurs éditions de Bâle (1541, 1543, 1544), et une autre de Francfort 1563, in-8°). Voir Schweiger, *Handbuch der class. Bibliographie*, th. II, B. II; Leipzig, 1834, p. 634.

(3) Antv., Plantin, 1593; in-8°. — Francofurti, 1601, id.



Un témoignage plus formel encore est rendu sous le même rapport à Guy Morillon par Pierre Nannius, professeur de latin (1), qui paraît l'avoir connu en personne, probablement dans les dernières années de sa vie que celui-ci passa à Louvain, au retour de ses voyages. Dans les préliminaires du livre V^e de ses *Miscellanées* (2), consacré à des études sur Tite-Live, Nannius met Guy Morillon au-dessus de tous ceux qui se sont occupés de l'interprétation de cet historien, et il regrette que sa modestie l'ait empêché de publier ses commentaires, qui seraient d'une haute utilité et qui lui vaudraient une réputation légitime de science. On lira volontiers les termes dont se sert ici l'écrivain contemporain :

« Nemo omnium, quos vidi, diligentius versatus » est in Livio, quàm Guido Morillonus, nec majori » fide et fruge commentarios in hunc autorem con- » scripsit. Saepèque ob id illi autor fui, ut sua in » lucem ederet, magno enim id emolumento stu- » diosis omnibus et sibi gloriae futurum. Caeterùm » nondum persuadere potui, gloria enim nihil ca- » pitur, longa jam aetate omnium fere rerum satur, » praeterquam studii de omnibus bene merendi.... »

On apprend en cet endroit, par la bouche de Nannius, que Guy Morillon, qui avait entre les mains

(1) *Mémoire sur le collége des Trois-Langues*, ch. VI.

(2) *Συμμίκτων, sive Miscellaneorum decas una* (Lovanii, ex officina Servatii Sasseni, anno 1548, mense junio, in 8°). — Liber quintus. Ex Tito Livio historico, p. 140.

un commentaire sur Tite-Live, avait résisté à toutes les instances que celui-ci lui avait faites pour le livrer à l'impression. Le zélé philologue émet ensuite le vœu que cette œuvre ne soit pas perdue, et qu'elle soit mise au jour plus tard, sinon par l'auteur lui-même, du moins par ses doctes fils. En même temps, il rend à son ami cet autre témoignage, qu'il a recouru aux lumières des autres en toute honnêteté, avec l'intention de ne rien dissimuler dans son travail de ce qu'il leur devait. Nous citerons encore la suite du même passage de Nannius, si honorable pour la mémoire de notre personnage :

« Nunquàm autem existimat ille, satis sua elabo- » rata esse, homo minime philautus, videturque » mihi ex praecepto Horatii non nonum annum, sed » posthumum (ut sic dicam) expectare. Nec dubito, » si ipse in vita sua non evulgarit, quin filii ejus » Juvenes doctissimi, sint evulgaturi. Is ad eas elu- » cubrationes, non suo solum ingenio, sed omnium » etiam amicorum uti volet, saltem in pauculis re- » bus, idque non sine nomenclatura. Candidissimus » enim est, et plagii summus detestator. Vidi ali- » quando rescripta Budaei super quibusdam locis, » in quibus meum quoque judicium consuluerat. » Nonnulla igitur, quae tum cum illo meditatus » sum, et quae posterius deprehendi, studiosorum » oculis libenter offeram, unde spero nonnihil lucis » in rebus obscurioribus nasciturum. »

Nannius publiait son volume de Mélanges philologiques au mois de juin 1548; Guy Morillon mourut

à Louvain le 9 octobre de la même année. Ainsi se réalisa la prévision de l'écrivain relativement au sort du commentaire sur Tite-Live, qui ne serait plus qu'une œuvre posthume. Il est douteux que ce commentaire ait jamais vu le jour; mais Nannius, comme il nous l'apprend lui-même, a mis à profit, dans ses notes détachées sur le texte de Tite-Live (1), les observations qu'il avait recueillies dans ses entretiens littéraires avec Morillon au sujet de cet auteur. Le désir d'être exact allait fort loin chez Morillon, puisqu'il soumit à Nannius les réponses qu'il avait reçues de G. Budé sur le sens de certains passages de l'historien latin.

Dans sa première jeunesse, Morillon s'était occupé de l'étude d'un autre historien de Rome, Suétone, le biographe des douze Césars. Une édition de Suétone, donnée en 1509 à Paris, chez Gourmont, porte son nom comme auteur de notes marginales accompagnant le texte (2). On la trouve mentionnée de la

---

(1) *Miscellanea*, lib. V, pp. 141-166. — Dans l'examen critique de quelques passages, Nannius consulta deux manuscrits de Tite-Live, conservés à Louvain, l'un au collége d'Arras, l'autre au collége de Busleiden.

(2) Guy Morillon est donné comme l'éditeur de ce volume (de 204 pages) dans le Supplément du *Gelehrten-Lexicon* de Joecher (t. IV, col. 2123), d'après le bibliographe Goetze (*Biblioth. Dresd.*, t. II, p. 498). Schweiger le décrit beaucoup mieux, mais admet que deux tirages en furent faits, le premier sans date, et le second, avec la date de MDIX et le nom de Gourmont. V. *Handb. der class. Bibliographie* (Lateinische Schriftstellern), B. II, pp. 973-74.

manière suivante : *Suetonius Tranquillus de XII Cæsarum vitis, diligentiori studio a mendis prope omnibus per Guidonem Morillonum nuperrimè vindicatus, dispersis in marginibus adnotatiunculis* (Paris, Gourmont, 1509, petit in-8°). La brillante introduction d'Ange Politien sur Suétone fut réimprimée en tête du livre.

Ce n'est pas un véritable commentaire dont se chargea Morillon, en donnant ses soins à un auteur imprimé en France depuis peu d'années : cette tâche avait été remplie par des humanistes célèbres, dans des éditions d'Italie publiées à la fin du XVe siècle (1). La révision du texte sur un manuscrit de Paris a sans doute constitué le meilleur service rendu par le nouvel éditeur. Les notes détachées dues à Morillon étaient le fruit de ses premières lectures ; on ne peut leur attribuer grande importance. Un peu plus tard (2), Erasme travailla sur le texte de Suétone à la suite de J.-B. Egnatius, qui s'était chargé de sa révision pour les Juntes de Florence; il ne s'est pas préoccupé des notes de Morillon. Il en est de même dans les travaux philologiques, qui virent le jour chez Plantin avant la fin du XVIe siècle : Théodore Pulmann et Laevinus Torrentius ont eu en vue de combler les lacunes laissées dans la critique de

(1) Antoine Sabellicus dans les éditions de Venise (1490 et 1493), et Philippe Beroaldus dans celle de Florence (1493).

(2) Voir la Préface de ses observations, datée d'Anvers, année 1517.

Suétone par les littérateurs d'Italie, Beroaldus et Sabellicus (1).

Dans sa belle édition de Suétone en deux tomes in-4°, Pierre Burmann a reproduit, au milieu des préfaces et préambules des principaux éditeurs, la préface dédicatoire mise par Guy Morillon en tête de l'édition de 1509 (2). Cette pièce adressée à un protecteur de notre personnage (Francisco de Campogirauldo) montre bien quel but modeste il se proposait en consacrant ses veilles à cette édition; il a voulu présenter à la jeunesse studieuse, dans un format portatif, un texte aussi correct que possible, et enrichi de courtes notes, inscrites à la marge. Il offre à son Mécène ce travail, si imparfait qu'il soit, comme un gage de son bon vouloir dans la carrière des lettres, où le bienfait d'autrui l'a fait entrer; il a choisi Suétone entre tous les bons auteurs, à cause du sujet capital qu'il traite et des qualités particulières de son style (3). La correction du livre de

(1) Curâ Th. Pulmanni, Antverpiæ, 1574, in-8°. — Cura Lævini Torrentii, Antverpiæ, 1591, in-4°. — Le commentaire de ce dernier a été reproduit en entier dans les éditions vantées de J. Grævius et de P. Burmann : Grævius a même pris la défense du savant évêque d'Anvers, contre l'accusation de plagiat.

(2) Tome II, Amsterdam, 1736, pp. 441-43.

(3) Dans un long passage de la dédicace que nous ne pouvons reproduire, G. Morillon s'exprime avec justesse et fermeté sur le haut intérêt des *Vies des Césars*, qu'il appelle un livre d'or. Pour le fond, ce livre est précieux comme peinture fidèle des mœurs; il transmet à la postérité de terribles exemples dans la fin effroyable des mauvais princes, et de sévères enseignements sur l'effet

Suétone, publié jusqu'alors dans un état défectueux, lui fut rendue plus facile par la collation qu'il put faire des textes imprimés avec un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor : après de longues hésitations sur le succès d'un tel labeur, il en tira parti, nous dit le jeune philologue, grâce à cette application opiniâtre qui triomphe presque toujours des obstacles..

Pour qu'on juge de la difficulté et du mérite de l'entreprise, nous citerons ici des extraits de la dédicace de Guy Morillon, datée de l'Université de Paris, le 17 août 1508 :

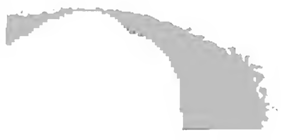
G. Morilloni dedicatio ante Editionem Paris. MDIX.

Clarissimo viro Francisco de Campogirauldo,
merita sacratissimarum legum laurea
decorato, musisque politioribus ornatissimo
Guido Morilonus S. P. D.

« Iniquus sane otii mei distributor jure dici possim, nisi illius, Francisci diu mei, rationem habeam : cujus solo beneficio nobis contigit hoc in amoenulo gratoque ocio, in hoc, inquam, suavissimo literarum diversorio, molliter conquiescere; quo procul dubio neque dulcius quicquam, neque expetibilius in hac morbili vita, aut fingi, aut excogitari potest. . . . .

---

funeste des désordres moraux. Quant au style, il est admirable, à cause de sa parfaite concision, de sa gravité constante et de la propriété des termes.



Ergo igitur ut possem aere me isto tuo, vel tantillum levare, aut saltem grati erga te animi facere argumentum, statim ex omni eruditorum albo, Suetonium Tranquillum, scriptorum nimirum candidissimum, tibi potissimum delegi, quod illius te lectione, prout doctissimum quemque, admodum delectari certè sciebam. . . . .
Verumenimverò hac una tantum in re, seu temporum iniquitate, sęu calcographorum imperitia Tranquillo male cessit : tantis enim non dico mendis, sed monstris monstrabilibus scatebat, ut a nemine praeter a se ipso, vel Apolline (quod dicitur) conjectore in veram, id est suam lectionem reduceretur. Quare ego homuncio, et vir elementarius nimis infeliciter et temerario quodam ausu, puerilique audacia, hoc tam arduum viderer moliturus negocium, nisi in vetus quoddam, et ob id emendatum, incidissem exemplar, quod ab antiqua Sancti Victoris Bibliotheca, post multas tandem preces anxiè extraximus, auctore præsertim nostro Pylade, id est Jacobo de Curia Campano viro quidem literatissimo, liberalioribus Musis ornatissimo. Fuit nihilominus longe nobis gravius atque acerbius, quam vel his nostris humeris, vel a principio conceperamus : ita ut rei difficultate deterritus terga pene dederim. Vici tamen tandem laboris constantia magis quam viribus, studio magis quam arte, quum scilicet sit tam difficile, quod non assidua meditatio facillimum reddat.

» Curavimus ergo pro nostra virili Suetonium Tran-

quillum tersum emunctumque ad te mittere, et ut commodius gestaretur, in enchiridion transformare, dispersis pro juvenum facilitate in marginibus, tanquam stellulis, quibusdam annotatiunculis, quod si non planè tibi nostra satisfecerit diligentia, voluntas in laude erit, cum omnis (ut ait quidam) sit conatus in casu. . . . .
Suscipe ergo, suavissime patrone, qua soles humanitate, hunc Suetonii libellum, opinor, emendatissimum, nisi me lectionis insolentia fefellerit, et si modo hoc consequar, ut studiosos aliquantulum juvisse dicar, tibi acceptum referant.

» Vale, præsidium et dulce decus meum, Guidonemque tamen quo semel coepisti favore prosequere. » — Ex alma Parrhisiorum Academia, XVI Calendas septembris anno Virginis partus M. D. VIII.

Un humaniste de l'époque, ami de G. Morillon, Jacques de Curia, composa pour la même édition de Suétone quelques distiques, où il apostrophe l'historien latin et lui vante la généreuse hospitalité qu'il devra à la munificence d'un Mécène tel que François Bouchet, intendant du pays de Sens (*Senonensis Reipb. moderatori*); il lui fait valoir dans les termes suivants les services de son nouvel éditeur :

Jam laceros compsit Guido Morilonus amictus,
Jam tua deformi corpora labe carent.

Ici s'arrêtent les renseignements littéraires que nous avons pu découvrir touchant Guy Morillon : ce n'est pas sans motifs, dira-t-on, que quelques écri-



vains lui ont fait honneur d'une culture d'esprit peu ordinaire, et qu'on inscrivit de ce chef sur son tombeau un mot d'éloge qui s'ajoute bien aux louanges dues à ses vertus (1). Mais, évidemment, c'est à cause de ses études de langue et de philologie latine qu'il eut le renom d'un homme de goût, d'un érudit estimé. Cela suffit à sa gloire, en attendant que l'on prouve, contre toute probabilité, qu'il ait également brillé dans les études grecques.

§. II.

La jeunesse de Guy Morillon s'était écoulée dans les études qui servaient alors de préparation à une carrière savante ou à des fonctions publiques. Jusque vers 1517, il songea peut-être à se vouer, comme tant d'humanistes de nos provinces, à l'enseignement des lettres; mais alors, selon toute apparence, il tourna son activité du côté des affaires. La correspondance d'Erasme nous donne sur sa personne, à partir de ce moment, quelques renseignements que l'on chercherait en vain ailleurs (2).

---

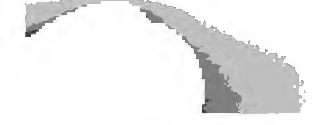
(1) « Viro pietate, literis et integritate vitæ conspicuo Guidoni Morillono, Carolo V imp. Cæs. Aug. a secretis, etc. » — *Rapport*, p. 272.

(2) Nous accepterons les dates de chaque lettre d'Érasme ou de Morillon, comme elles sont consignées dans la grande édition des œuvres complètes d'Érasme (Leyde, 1702); nous ne prétendons point cependant qu'il ne reste des doutes plausibles sur l'exactitude de plusieurs dates de cette édition, à la différence d'une année.

Que d'événements importants ou curieux se pressent dans notre histoire nationale pendant la seule année 1517! Charles quitte le sol de notre pays pour aller prendre possession du trône d'Espagne; des publicistes et financiers des conseils souverains de Belgique vont le suivre en ce pays. Le travail intellectuel qui s'est fait depuis le commencement du siècle dans nos villes et nos écoles va porter ses fruits; la cause des lettres est prise à cœur par de hauts dignitaires de l'Église et de l'État. Le précepteur de Charles-Quint favorise de loin par l'autorité de ses avis le nouvel essor des études; Jérôme Busleiden a confié ses plans généreux à des amis dévoués, avant de se mettre en route pour l'Espagne avec le chancelier Jean de Sauvaige. Erasme excite ou réveille le zèle des hommes qui, à la cour ou sur les bancs de l'université, ont mis la main à l'œuvre.

Sans doute, Guy Morillon avait eu connaissance de la célèbre publication de Morus, l'*Utopie*, qui sortit des presses de Martens au commencement de 1517; il plaisante agréablement, dans une lettre écrite de Bruxelles à Erasme (1), au sujet d'un théologien de sa connaissance, qu'il appelle doyen d'Uto-

(1) Guido Morillonus Erasmo. — Bruxellis, 18 febr. 1517. — *Epistol.* (Opp., t. III), col. 1591. « In summa, ex *Guidone* pragmaticus, id est, Theologus factus sum, nisi quod de ducatis mirum interim silentium : nihil forsan ad Utopiensem Vicarium hoc attinere putant... » S'agirait-il de quelque bénéfice sollicité pour Morillon ?



pie (*Utopiensem decanum*), et qui, pendant une absence, lui a conféré sa charge; on le salue, on le visite, on l'accable de lettres; mais l'argent ne vient pas! Peut-être, se demande-t-il, le peuple pense que les fonctions de vicaire en Utopie sont des fonctions gratuites. A ce prix, il se passerait de l'honneur qui reste bel et bien une charge.

Peu de mois après, le 5 juin 1517 (1), Morillon écrit à Erasme pour lui annoncer son mariage : « Helena suo obtigit Paridi (2). » Il l'assure dans la même lettre que le chancelier fait un accueil douteux à ses lettres; puis il lui donne le conseil de se rendre à Bruxelles pour voir cet homme d'état en personne avant son prochain départ. Or, à cette époque, Jean de Sauvaige, chancelier de Bourgogne, était sur le point de se rendre en Espagne. On sait qu'il partit au mois d'août, et que c'est à Bordeaux qu'il perdit un de ses compagnons de voyage, le conseiller J. Busleiden.

Ce dernier événement aussitôt connu dans les Pays-Bas, Érasme songea à la réalisation des vues de son ami en faveur des études, et il fut consulté dans la même intention par la famille du défunt. Le 2 no-

---

(1) *Epistol.*, col. 1607-8. — La femme de Morillon s'appelait Élisabeth de Mil ; elle mourut à Louvain, le 20 décembre 1552, et fut enterrée comme son mari à la collégiale de Saint-Pierre.

(2) Cette comparaison fut sans doute inspirée à Morillon par sa première lecture des épîtres d'Ovide, parmi lesquelles il y a une épître de Pâris à Hélène et une autre d'Hélène à Pâris : nous avons dit un mot plus haut de ses annotations sur les *Héroïdes*.



vembre 1517 (1), il s'entretenait avec Barbirius des moyens d'ouvrir sans tarder le collége institué par le testament de Busleiden, et nommait le juif converti Matthæus, d'origine espagnole, comme désigné d'avance pour la leçon d'hébreu : il déclarait ne pas savoir ce que Guy Morillon était devenu : « Guido Mo-
» rillonus ubi sit nescio, et tamen scire cupio quid
» rerum gerat. »

On conjecturerait que Morillon avait passé de Brabant en Espagne, sinon à la suite du chancelier de Sauvaige et d'Antoine Sucquet, du moins avant la fin de l'année 1517. Au commencement de l'année suivante, Barbirius adressa à Érasme deux lettres, dont l'une était écrite, en son nom, de la main de Guy Morillon. En le remerciant, et en le priant de ne pas oublier ses amis au milieu des délices de l'Espagne, Érasme demande ironiquement des nouvelles du jeune Guy, qu'il appelle plus loin le compère de Barbirius (2), et s'étonne qu'il ait froid dans un pays si chaud. C'était alors l'époque où l'on discutait les titres de ceux qui s'étaient présentés pour les nouvelles chaires de l'institution de Busleiden : Érasme parle de Borsalus, désigné pour la chaire de latin, qui

---

(1) Lettre de Louvain. Ibid., col. 270.

(2) *Epist.*, col. 306 (Erasmus Barbirio), Louvain, 6 mars 1518. — « Sed quid ais? friget istic *Guido* juvenis in regione tam calida, Saltem adesset illi sua nympha, ne totus frigore pereat. » — Ibid., col. 307 : « Saluta meo nomine Guidonem Morillonem congerronem tuum. »

échut à Barlandus lors de l'ouverture du collége; mais il ne laisse point entendre qu'on avait des vues sur Morillon. Il ne serait pas aisé de transporter celui-ci de la Castille en Brabant au milieu de l'année 1518. N'avons-nous pas dit assez pour établir son *alibi?*

On a lieu de croire que Guy Morillon fut de quelque utilité à Érasme dans ses rapports avec la cour de Charles-Quint. Il était lui-même en relation avec le chancelier de Sauvaige, à qui Érasme dut sa nomination au rang de conseiller du roi (1). Mais, puisque le chancelier mourut en Espagne dans l'année 1518, il est probable que Morillon intervint auprès de lui pour obtenir cette faveur à Érasme. Celui-ci, en 1517, parlait de Jean de Sauvaige comme d'un homme très-instruit (*vir eruditissimus*), le considérait comme son patron et le donnait pour un protecteur des gens de lettres (2). Quand Morillon devint lui-même secrétaire de Charles élevé à l'Empire, il fit en sorte d'assurer à Érasme les avantages attachés à son titre de conseiller royal. C'est ce qui ressort de l'affirmation de Nannius dans le chapitre de ses *Miscellanea* où il traite des études de Morillon sur Tite-Live, comme nous l'avons rapporté plus haut (3) : « Ut qui inter

(1) On lit dans l'esquisse de sa propre vie tracée par Érasme dans les préliminaires du t. Ier de ses Œuvres : « Invitatus in aulam Caroli nunc Cæsaris, cui consiliarius factus est opera Joannis Sylvagii. » — Cons. Burigni, *Vie d'Érasme*, t. I, p. 221 et suiv., p. 227.

(2) Lettres du 2 novembre 1517. *Epist.*, col. 268 et 270.

(3) *Miscellaneorum decas una*, lib. V, p. 140.



» cæteros Erasmi fortunas illas primus et sustentavit » et auxit, impetrata ei a Carolo Imperatore Se- » natoria dignitate. » On aurait peine à douter du fait (1), quand on le voit confirmé par la position privilégiée de Morillon auprès de l'empereur, et par la reconnaissance qu'Érasme lui conserva, quoiqu'il n'ait pas eu chance peut-être de le revoir ni à Bâle ni à Fribourg.

En 1522, Erasme, qui était souffrant à Bâle, profita de l'obligeance de Guy Morillon pour informer P. Barbirius et ses autres amis de l'état précaire de sa santé (2); il l'appelait, dans cette lettre, « véritablement ami » (verè amicum). Il reste incertain si Morillon eut l'occasion de revoir Erasme, en passant par la Suisse et le midi de l'Allemagne.

C'est encore par Erasme que nous savons que Guy Morillon fit un très-long séjour en Espagne, de 1525 à 1531. Le secrétaire impérial avait écrit plusieurs fois d'Espagne, comme s'il allait bientôt regagner le Brabant : Erasme était désireux de savoir s'il y était revenu en effet (3). Morillon s'était toujours

---

(1) Foppens (*Bibl. belg.*, biographie d'Érasme, p. 232) s'exprime ainsi : « In aulam Caroli V Cæsaris adscitus titulo et salario Consiliarii, Guidone Morillonio eidem Cæsari a secretis potissimum agente. »

(2) Basileæ, an. 1522 (P. Barbirio), *Epist.*, col. 740. — Il est encore question de Morillon dans une lettre à Goclenius (13 oct. 1526. — *Epist.*, col. 822).

(3) Lettre de Bâle, 2 juillet 1525, à Maximilien Transsylvanus (*Epist.*, col. 876) : « Guido Morillonus jam semel atque iterum scribit » ex Hispania quasi mox repetiturus Brabantiam. Scire cupio an

prêté de bonne grâce à l'échange des correspondances d'Erasme avec des écrivains étrangers, habitant l'Espagne ou quelque partie de l'Empire. Ayant reçu en 1531 seulement une lettre d'Alphonse Vervesius, écrite au mois d'août 1530, Erasme se rendit compte d'un tel retard en considérant combien longue était la route de l'Espagne en Flandre, et ensuite de la Flandre jusqu'à Fribourg (1); il n'accusa pas la négligence de Morillon, à qui la lettre fut confiée; mais il rappela plaisamment, à cette occasion, avec quelle lenteur Morillon, dont le nom serait bien l'équivalent de temporiseur (*a morando*), a préparé son départ de l'Espagne annoncé depuis six ans : « Quanquam hic nihil incusandum arbitror *Morillo-*
» *num*, licet *a morando* cognomen videatur sortitus,
» et alioqui mirus *Callipides* (2), ut qui totos sex
» annos adornans iter, vix tandem Hispaniam po-
» tuerit relinquere. Sed longum est iter ab Hispaniis

» redierit... » — En 1526, Érasme charge Nicolaus Hispanus de ses salutations pour le même Morillon à qui il ne peut alors écrire (*Epist.*, col. 932).

(1) Lettre d'Érasme à Vervesius, Fribourg en Brisgau, 21 août 1531 (*Epist.*, col. 1413). — Alph. Vervesius, dit Ulmetanus, était un Bénédictin qu'Érasme tenait pour très-versé dans la philosophie chrétienne; il lui écrivit de Burgos en février 1527, pour l'engager à mettre au jour une apologie générale qui fermât la bouche à la masse de ses adversaires sans entrer dans aucune querelle particulière (*Epist.*, col. 1719).

(2) Ce nom de Callipide, acteur tragique du temps d'Agésilas, était devenu l'épithète d'un homme lent. Voir les *Adages* d'Érasme *Chiliad.*, I, *Cent.*, VI, *Prov.*, XLIII et ses lettres (pp. 357 et 878).

» in Flandriam, rursus è Flandria Friburgum, ut
» felicitatis sit, si quæ huc vel sero perferantur. »

Guy Morillon remplit pendant de longues années les fonctions de secrétaire auprès de Charles-Quint : il est très-probable qu'il fit de fréquents voyages dans les états de l'empereur son maître, quoiqu'il ait résidé en Espagne pendant un terme de six années sans interruption, comme on l'a vu plus haut. Il eut aussi, nous dit-on, les fonctions de secrétaire auprès de la sœur aînée de l'empereur, Eléonore d'Autriche, qui avait passé sa jeunesse dans le Brabant, mais qui fut tour à tour reine de Portugal et de France.

Les livres qu'il nous a été donné de consulter ne nous ont pas fourni de plus amples renseignements sur la carrière publique de Morillon. Préoccupé surtout dans cette notice des faits d'histoire littéraire, non laissons de bien bon cœur à d'autres l'honneur de faire des recherches plus spéciales et plus fructueuses sur les faits d'histoire politique et diplomatique, auxquels le secrétaire impérial fut mêlé. Nous avons renoncé de même à porter nos investigations sur l'origine de la famille des Morillon, étrangère aux provinces belgiques, et sur les traces qu'on en trouverait dans l'histoire de l'ancienne Bourgogne.

Morillon rentra dans la vie privée avant son extrême vieillesse; c'est à Louvain, où ses fils achevaient leurs études, qu'il passa probablement ses dernières années. Il s'occupait encore d'études littéraires, au témoignage de Nannius, dans l'année

même où il mourut (1548). La haute fortune de son fils Maximilien lui permit d'ériger dans la principale église de Louvain le monument funèbre qui rappela pendant deux siècles la famille des Morillon, dont Guy était le chef. Les marbres du mausolée ont été, sauf l'inscription, dispersés en 1807; les portraits se sont seuls conservés avec le triptyque de Michel Coxie (1).

Sans doute, Morillon conserva à la cour un modeste emploi qui lui valait la confiance du prince et qui lui donnait connaissance des relations de la maison d'Espagne avec toutes les couronnes d'alors; mais il ne semble pas qu'il soit allé au-delà. On ne saurait lui attribuer le mérite qui revient à plusieurs de nos diplomates et de nos publicistes dans les grands événements de la jeunesse et du règne de Charles-Quint; évidemment, on ne peut lui assigner une place à côté des Scepperus et des Busbecq. Mais il nous représente bien cette classe de serviteurs utiles au prince et à l'État, qui sortait à cette époque des rangs de la petite noblesse ou de la bourgeoisie, et à laquelle l'instruction puisée dans nos écoles nationales frayait honorablement l'entrée de carrières fort recherchées. Les hommes du Midi n'étaient pas en droit, assurément, de traiter de barbares des Cisalpins de cette origine, qui apportaient à la pratique des affaires les lumières d'un esprit cultivé. La fierté et la probité castillanes purent s'émouvoir

(1) Notice citée de M. Edw. Van Even, pp. 271-72.

des habitudes de vénalité que des conseillers du jeune Roi importèrent en Espagne à l'époque de son avénement; on voudrait effacer de l'histoire les plaintes qui furent dirigées, à cause de la vente des charges et offices, contre les Sauvaige, les De Chièvre et bien d'autres (1). Guy Morillon fut à l'abri d'une tentation si funeste : s'il est permis de le séparer de la foule des maltotiers qui déshonorèrent le nom flamand en Castille, s'il est juste de le louer d'avoir servi son Roi avec désintéressement et loyauté, qu'on en fasse honneur aux lettres !

---

(1) Voir les pièces du temps analysées dans le *Bulletin de la Comm. royale d'histoire*, t. X, p. 7; t. XI, p. 125-128.

BREF DE CLÉMENT XIV A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, EN DATE DU 5 AOUT 1769 (1).

Romæ, 5 augusti 1769.

Dilecti, etc. Vestrum gratulationis officium de collata Nobis divinitus pontificia dignitate per litteras observantiæ, pietatis, ac fidei in apostolicam hanc sedem plenissimas luculenter peractum nobis gratissimum, et quod ex animo fieri ac a vobis perspectum habeamus, et quod ad nostram muniendam imbecillitatem tam gravi ministerio plane imparem preces ad misericordiarum Patrem adjunxeritis, neque eas pro vestro in Nos singulari studio, quod vehementer petimus unquam intermissuri sitis. Illud porro humanitati ac pietati vestræ tribuimus, quod de Nobis tam ample benevoleque judicetis, ac libentissime excipimus vestra de Nobis vota atque auspicia, quæ ut rata sint a Dei Optimi Maximi benignitate dumtaxat est et postulandum et expectandum. Quod vero de nostra in optimas artes ac litteratos viros benevolentia atque amore sentitis, id ita verum esse existimate, ut in nullos majori animi nostri propensione feramur, quam qui ingenii sui conatus omnes ad sanctissimæ Religionis incolumitatem ac incre-

(1) Extr. de l'ouvrage du père Theiner : *Clementis XIV Pont. Max. Epistolæ et Brevia selectiora*, p. 23 de l'édit. de Brux. 1853 in-12.

mentum converterunt. Id vos cum egregie præstare, ac pristinam illam universitatis vestræ in benemerendo de ecclesia, ac de apostolica hac sede tueri gloriam intelligamus, perspicere facile potestis paternam nostram in vos caritatem parem esse ei, quam de meritis vestris habemus, existimationi, quam quidem maximam esse et amplissimam profitemur. Agite igitur, dilecti filii, morem hunc vestrum retinete, novisque semper laboribus, et laudem vestram, et nostram in vos benevolentiam amplificate. Nos sane, quantum in Nobis erit, expromendorum ejusdem in vos immolatissime fructuum opportunitati defuturi non sumus, neque inanem vestram de paterna nostra benignitate fiduciam unquam reddituri. Ac in hujus prolixi in vos animi pignus apostolicam benedictionem vobis, dilecti filii, ac celeberrimæ universitati vestræ peramanter impertimur. *Datum Romæ, etc.*, 5 *augusti* 1769, *pontificatus nostri anno primo.*

—

STATUTA BIS QUOTANNIS IN PÆDAGOGIIS STUDIOSÆ JUVENTUTI PRÆLEGENDA (1).

Decanus et facultas ártium liberalium academiæ Lovaniensis volentes juventutis suæ vitam, actiones et studia ad honestatis ipsius virtutisque normam et imprimis ad divini numinis cultum componere et dirigere ordinarunt quæ sequuntur, et inviolabiliter servanda præceperunt.

De moribus scholarium.

Nemo facultatis nostræ studiosus ulla loca quovis modo suspecta, aut in quibus excitari contentiones rixæque facile possunt, frequentet sub pœna expulsionis a pædagogio et suspensionis a gradibus studii nostri per annum, nec ulli fas ita deliquentem recipere.

Nemo ludos vetitos exerceat aut periculo quibusvis in locis se exponat, sub pœna publicæ punitionis.

Omnes vestibus honestis utantur pro conditionis suæ qualitate et temporis ratione, nec ullus arma gestare præsumat.

(1) Copié d'après un MS. qui ne porte point de date, mais dont l'écriture annonce la fin du XVI[e] ou le commencement du XVII[e] siècle. Ce document est un des plus curieux pour la connaissance de l'ancienne direction disciplinaire de l'université.

Nemo advenientes primum ad hanc academiam et studium nostrum ulla injuria contumeliave afficiat aut quidvis ab iis exigat, multo minus extorqueat, sub pœna etiam gravissimæ punitionis; singuli autem recenter adventantes inscribantur in eo pœdagogio in quo lectiones sunt audituri, solvantque asses septem, nisi pauperes fuerint.

De mutatione pædagogiorum.

Si quis punitionis metu vel propter datas pœnas aut alia quavis de caussa ab uno pædagogio ad aliud transire præsumat, non liceat pædagogii alterius regenti et professoribus eum recipere nisi exhibita prioris pædagogii dimissione vel explicata tali caussa, quam major pars consiliariorum facultatis nostræ tanquam legitimam approbet.

De lectionibus.

Diebus dominicis fiat lectio catechistica ab hora septima matutina usque ad octavam. Aliis vero diebus non festis quatuor habeantur in pædagogiis nostris lectiones, duæ ante meridiem per professores primarios in logica et physica, duæ post meridiem per professores secundarios horis receptis et hactenus consuetis. Tempore autem metaphysicalium repetitionum, quæ secundo anno philosophici cursus et ultimo ejusdem trimestri fient, metaphysicorum professores primarii lectionem primam matutinam ad mediam horam extendent. Feriis tertiis et quintis

seu martis et jovis diebus vacationes erunt a studiis et lectionibus post meridiem usque ad horam quintam : iisdem vero diebus repetitiones quædam instituentur ad medium sextæ vespertinæ, nisi aliter pro tempore visum fuerit.

De defectibus scholarium.

Si quis logicæ vel physicæ studiosus abfuerit per tres menses ab universitate sine regentis et professorum suorum consensu, non admittatur eo anno ad physicam aut metaphysicam, nisi ob causam legitimam dispensatum cum eo fuerit.

De solutionibus scholarium.

Quatuor erunt solutionis faciendæ professoribus termini quotannis a studiosis nostris firmiter observandi. Primus initio januarii, secundus initio aprilis, tertius initio julii, quartus in fine septembris. Tenebuntur autem singuli intra tres primos prædictorum terminorum dies aut circiter professoribus suis pro elapso lectionum auditarum trimestri satisfacere.

Regentibus autem solutio pro mensæ expensis fiat anticipata ante singula trimestria, ut inde provisiones suis temporibus comparari possint. Et mandamus iisdem regentibus ne cum ullo dissimulent, sed solutionem differentes post mensem inchoati trimestris a convictu et scholis removeant.

De actu determinantiæ.

Omnes et singuli pædagogiorum nostrorum scho-

lares, etiam ii qui ad gradum licentiæ vel magisterii in artibus promoveri volunt, teneantur determinantiæ actum facere ante initium februarii sub mulcta a facultate constituta. Quod si eam et actum ipsum neglexerint qui logicæ auditores sunt, mandamus regentibus et professoribus, ne eos in scholis tolerent post dictum tempus aut coram iis doceant sub pœna sex florenorum.

Determinaturi promittent decano facultatis nostræ reverentiam et obedientiam in honestis et licitis, non determinabunt in actu perfecto seu formali nisi octo divites simul, in aliis imperfectis actibus sex dumtaxat divites, quibus tot pauperes poterunt adjungi quot visum facultati fuerit.

Jura a facultate pro actu determinantiæ constituta regentibus a divitibus solvantur.

De actu baccalaureatus.

Omnes et singuli pædagogiorum nostrorum physicæ studiosi, etiamsi ad magisterium vel licentiam in actibus non aspirent, tenentur se tentamini submittere pro actu baccalaureatus.

Inchoabitur autem tentamen istud statim post promotionem licentiatorum in artibus et usque ad divæ Luciæ festum continuabitur.

Quod si intra dictum tempus baccalaureatum adeptus quispiam non fuerit, solvat statim mulctam unius floreni Rhenensis; nec aliter scholas frequentare possit quam si de prædicta mulcta receptori facultatis persoluta fidem fecerit. Quod si etiam pos-

tea ultra festum purificationis neglexerit, mandamus regentibus et professoribus, ne eum in scholis et lectionibus audiendis deinceps patiantur sub pœna sex florenorum.

De disputationibus.

Disputationum exercitia quædam privata erunt intra scholas logicæ et physicæ in quatuor pædagogiis sub finem secundæ lectionis ante meridiem. In his proponendo vicissim et vicissim resolvendo quæstiones studiosi certabunt, aut alio modo qui a professoribus pro tempore utilior judicabitur, et hi controversias diriment et eorum judicio juventus stabit. Alia erunt disputationum exercitia ad quæ logici physicique simul convenient, uno e professoribus ejusdem pædagogii præsidente. In iis alternatim nunc logicus unus, nunc physicus theses philosophicas contra condiscipulos et quoscumque alios oppugnare volentes defendent, durabuntque ejusmodi disputationes per duas horas. Permittimus tamen ut ea exercitia seorsim in singulis scholis fiant, quando ita professoribus videbitur. Publicæ disputationes in schola artium fient duplices, et primæ quidem dominicis et festis diebus per octo vices statim a festo epiphaniæ seu regum, ab hora post meridiem prima usque ad tertiam, præsidebuntque suo ordine quatuor pædagogiorum physicæ professores primarii. Ad eas convenient omnes physicæ studiosi, quorum unus logicas positiones, alius physicas propugnabit.

Tertius vero per ordinem a professoribus designatus et qui prior baccalaureorum appellatur impugnabit. Sedebit hic in inferiori suggestu ante majorem, defendentes in scamno ante primam columnam constituto. Tum defendentes comparebunt in vestibus longis et honestis, cinctique, sed prior insuper caputio induetur. Idemque ubi designatum sibi tempus ad argumentandum impleverit evocabit de reliquis omnibus physicis quos volet, qui vicissim defendentes oppugnent. Porro defendentes tenebuntur positiones suas in tribus aliis pædagogiis exhibere, duobus ut minimum ante disputationem diebus, sub pœna ad arbitrium decani infligenda.

Alia erunt itidem in scholis artium disputationes singulis quadragesimæ hebdomadibus, excepta ultima, diebus lunæ et veneris, nisi festum inciderit. Illis intererunt omnium pædagogiorum physici eo numero, quem professores judicabunt constituentque. Distribuentur autem in certos ordines et aliorum pædagogiorum ordinibus oppositi positionem aliquam a propriis professoribus designatam propugnabunt vicissim et oppugnabunt, professore aliquo tertii pædagogii dubia et controversias dirimente. Producentur vero ab hora octava matutina usque ad nonam.

Tertiæ demum publicæ disputationes erunt quæ formales appellantur pro gradu baccalaureatus formalis obtinendo. In his qui ad licentiam in artibus aspirant, philosophiam aut partem ejus aliquam singuli contra quoscumque alios oppugnare volentes defendent, idque intra ultimum philosophici cursus trimestre.

Volumus autem pro numero pædagogiorum quatuor fieri solennes harum disputationum actus, in quorum singulis quatuor baccalaurei ex eodem pædagogio selecti totam philosophiam duobus diebus proprio professore præsidente contra quoslibet sustinebunt propugnabuntque. Et quidem primo die duabus horis ante et duabus post meridiem; altero vero duabus duntaxat ante meridiem.

Cæterum in aliis actibus non solemnibus non plures quam sex divites simul eumdem actum celebrabunt, solventque pro eo singuli, qui divites sunt, quod a facultate constitutum est.

De juribus receptori facultatis solvendis.

Sex ordines studiosorum facultatis nostræ ad licentiam aspirantium constituimus, a quibus receptor noster diversa pro eodem actu jura recipiet.

Primus erit nobilium.

Secundus eorum qui in pædagogiis primæ sunt mensæ.

Tertius eorum qui secundæ sunt mensæ.

Quartus eorum qui tertiæ sunt mensæ.

Quintus Bursariorum.

Sextus pauperum.

Ad aliquem ex his ordinibus revocabuntur qui extra pædagogia degunt, habita conditionis eorum ratione, unde secundi ordinis esse censebuntur qui tantum pro victu persolvunt, quantum in primo pædagogiorum aut etiam amplius. Idem esto de cæteris

judicium. Bursarii vero censebuntur in eodem ordine, in quo reliqui qui eadem mensa cum illis utuntur, nisi in tertia mensa sedeant, de quibus sicut et de extraneis bursariis judicium regentibus committimus, ut despiciant an tantum jura bursariorum, an vero majora solvere debeant. Atque ex his omnibus, qui altioris sunt ordinis, solvent receptori nostro majora pro actu baccalaureatus et licentiæ in artibus jura, quam qui inferius sunt, juxta id quod facultas nostra decrevit aut deinceps decernet.

Volumus autem ut in ordine promotionis, si paritas eruditionis inter aliquos inveniatur, præferatur is qui altioris est ordinis, item is qui in pædagogio aliquo habitat ei qui extra, in favorem disciplinæ cui se submittit : id vero fiat extra sex primos et extra sex ultimos.

Porro receptor noster nulli baccalaureando aut licentiando ante tentamen dabit solutionis factæ signum nisi illi de ordine eorum per regentis chirographum certo constet, sub pœna floreni unius aurei.

Pari modo nemo ab officiariis pro ullo gradu ad tentamen admittetur, nisi illis de solutione facta per receptoris subscriptionem constiterit, sub pœna floreni unius rhenensis aurei a singulis officiariis qui contravenerint exigendi.

Prohibemus denique ne regentes ullum inter pauperes censeant scribantque, nisi ipse de paupertate sua fidem decano et deputatis ordinariis fecerit per literas senatus oppidi sui vel per parochum.

Quod si id fieri propter loci distantiam non possit,

examen decano et deputatis committimus. Quod si contingat ut pauperes, suscepto in facultate nostra gradu, ad pinguiorem fortunam conditionemve perveniant, manebunt ad jurium solutionem obligati.

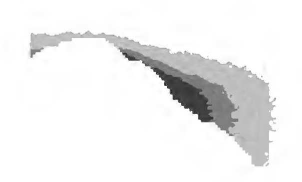
De dimissione metaphysicorum finito philosophico cursu.

Finiantur philosophici cursus lectiones decima quinta septembris, eaque die metaphysici a scholis dimittantur facta prius professione fidei in ordine ad gradum licentiæ. Altera vero die præsentabuntur facultati, et promittenda promittent, quæ ibidem prelegentur, quibus si quis contravenerit, eo anno ad licentiam non admittatur. Comparebunt autem omnes in publica artium schola ea die in veste longa et cincti, conformabuntque se ordinationibus facultatis et promissis a se factis, usque ad licentiæ gradum sub mulcta consueta.

Ordinationes venerandæ facultatis artium circa quosdam excessus suorum studiosorum.

Declarant decanus et facultas artium, quod si aliquando contingat in pædagogiis fieri plurium juvenum conspirationes, et ex pædagogiis excursus contra superiorum auctoritatem et disciplinam, eorum cognitionem non ad regentes aut professores, sed ad se pertinere, ac proinde decanus et notarius primo de iis inquirent, tum ad facultatem referent ut de-

bita pœna constituatur. Mandant autem regentibus omnibus ut quamprimum ejusmodi delicta deprehenderint, ad decanum sine simulatione deferant, sub pœna ad arbitrium facultatis infligenda. Volumus etiam ut quicumque in ebrietate, quam in popinis contraxerint, deprehensi fuerint, punitione nunquam careant, si vero alibi, regentibus prudenter de ea judicaturis correctionem committimus. Ut autem hoc malum evitetur, præcipimus ne cui liceat se a vespertinis repetitionibus vacationum diebus absentare sub gravissima pœna arbitrio professorum infligenda. Item si qui post concessas vacationes tempestive ad pædagogium vesperi non redierint, assem unum pro singulis mediis horis, quibus non comparuerunt, persolvant, nisi domini regentes, examinatis absentiæ causis, prudenter dispensandum judicaverint.



TRAVAUX FAITS A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN POUR L'ÉDITION ROMAINE DE LA BIBLE, A LA DEMANDE DE CHRISTOPHE PLANTIN, EN 1574.

—

On a pu lire dans les *Analectes* de 1858 la lettre de H. Gravius au cardinal Baronius et trois lettres de ce dernier à l'Université de Louvain. Ces pièces faisaient connaître en quelle estime on tenait à Rome les publications d'érudition ecclésiastique, dues au labeur des docteurs de l'Université, et en particulier le martyrologe d'Usuard et les œuvres de S. Augustin. Les mêmes docteurs n'étaient pas moins considérés pour leurs travaux d'exégèse, et l'on peut dire que la Bible de Louvain a été l'objet de l'étude la plus attentive de la part de ceux qui ont été chargés par le Saint-Siége de la correction de la Vulgate.

Nous trouvons dans une dissertation, qui a été lue à Rome le 7 juin 1858 à l'Académie pontificale Tibérine par le R. D. C. V. Barnabite, et qui a pour titre : *Des études faites à Rome et des moyens employés pour la correction de la Vulgate* (1), une lettre inédite de

(1) Cette dissertation a paru à Rome dans les *Analecta juris Pontificii*, XXVIII liv., sept. et octob. 1858. On avait déjà publié dans les n^{os} précédents de cet excellent recueil un article instructif sur le même sujet, résumant les travaux du P. Ungarelli, et une savante dissertation du P. Vercellone sur divers manuscrits

Christophe Plantin au Pape Grégoire XIII. Cette lettre, qui montre tout le zèle que mettaient les savants belges à concourir aux efforts des souverains pontifes pour l'amélioration des textes sacrés, fait en même temps connaître les rapports constants de Plantin avec l'université, qui était réellement le centre du mouvement scientifique dans notre patrie.

La lettre de Plantin est datée d'Anvers 9 octobre 1574; elle se trouve dans les manuscrits du Vatican, que l'on désigne sous le nom de Fonds de la Reine Christine de Suède (nº 2023, fol. 273).

Dans cette pièce, Plantin raconte, nous dit le docte Barnabite auquel nous voulons laisser la parole, « qu'ayant été prié de publier une nouvelle édition de la Vulgate, il a écrit au Maître du sacré Palais pour savoir si la correction qui se faisait à Rome pourrait être prochainement publiée, et s'il pouvait en attendant satisfaire aux instances qui lui avaient été faites; on lui a répondu qu'il pouvait faire une nouvelle édition, attendu que, à cause de la gravité de l'affaire, Rome ne pourrait pas de si tôt terminer la correction désirée; puis il ajoute que cela lui a donné la pensée de venir en aide, autant qu'il était en lui, aux censeurs romains pour le succès d'une si difficile entreprise. Il a, à cet effet, recueilli dans les Bibliothèques belges environ 60 manuscrits de la Bible; avec l'aide de plusieurs hommes savants, il

du *Correctorium Bibliorum*, conservés au Vatican et dont l'un provient des Dominicains de Paris au XIIIe siècle.



les a, non sans de grands frais, tous collationnés, et il vient maintenant offrir à Sa Sainteté, par les mains du cardinal Caraffa, le fruit de ses travaux, espérant qu'ils pourraient être de quelque utilité et faciliter en quelque manière les études ordonnées par le Saint-Père. »

« SSmo Domino Nostro Gregorio XIII Pontifici Summo perpetuam felicitatem.

» Cum initio ad artem typographicam animum appellerem eamque exercendam susciperem, nihil prius, majus illustriusve proposui, quam ut studium, conatum, sumptum, curam et operam omnem in matris meæ Ecclesiæ Catholicæ, in qua natus, educatus, institutusque fui, obsequium et ministerium pro ingenii ac talenti mei tenuitate impenderem : atque ad eam rem etsi aliis in locis et urbibus commodiores mihi oblatas conditiones consequi poteram : tamen una hæc præ cæteris placuit Belgica regio, atque adeo hæc urbs Antverpiæ in qua sedem figerem, eo potissimum nomine, quod nullam in orbe terrarum ad eam quam instituebam artem majores habere commoditates existimarem. Nam præter facilem eo tempore conventum, et affluentem copiam variæ materiæ nostris officinis necessariæ, quæ ex variis provinciis comportabatur, ac etiam operarum, quæ ad omnes artes in hac provincia brevi tempore instrui et deligi possunt : illa cum primis mihi probabantur, quod hæc una provincia et respublica omnis in catholica religione colenda, tum egregie propter finitimas omnes florere videretur : quod regi cognomento

et re catholico pareret : denique quod florentissimam hanc Lovaniensem Academiam haberet, viris multis in omni disciplinarum genere doctissimis instructam, quorum consiliis, judiciis, studiis et laboribus ad publicam utilitatem frui juvarique possem. Et quamquam aliis rebus, propter quas hanc præcipue urbem et sedem optaveram, per tempestatum harum quibus nunc christiana respublica vexatur molestiam difficilius uti mihi licuerit : tamen hujus postremæ rationis, quam ego inter primas et præcipuas commoditates numeraveram, divino consilio et beneficio effectum est, ut numquam me pœnituerit. Quippe cum nullo tempore, nullo argumento, nulla officii parte a Lovaniensibus doctissimis viris ubi usus postulavit destitutus fuerim. Horum enim opera et industria cum multos alios tam ex ecclesiasticis, quam ex humanioribus disciplinis auctores correctissimos et scholiis, annotationibus, aliisque adjumentis et ornamentis instructos ad communem utilitatem excusi. Atque hanc curam, industriam sedulitatemque meam non modo a doctissimis quibusque et piissimis viris laudari et commendari intellexi, sed etiam illmorum cardinalium quos in ista sacra curia patronos habeo et observo litteris, atque Ben. Ariæ Montani catholicæ religionis cum primis studiosi testimonio cognovi, eorum antistitum ac doctorum collegio, quod ab ista S. Sede ad Vulgatæ hujus versionis lectionem sartam tectamque curandam institutum est, non vulgarem neque ingratum usum præbuisse, oblata non mediocri variarum lec-

tionum copia, quæ illi operi, quo concinnando sacrum istud collegium occupatur, aliquid conferre posset præter diligentem depunctionem, et numerorum adscribendorum curam, quam in omnibus nostris editionibus posuimus. Intelligebam autem rara hoc tempore Biblia latina venalia ex his correctionibus prostare, atque a R. P. Thoma Manrico S. Palatii vestri magistro per litteras monitus fueram, ut dum iste labor corrigendi vulgatam editionem Romæ absolveretur, qui propter rei gravitatem longior futurus esse videbatur : ipse interim eorum qui Bibliorum inopia laborabant, desiderio satisfacerem : id quod cum ego eo, quo erga sacras disciplinas afficior studio lubenter susciperem, in Sanctitatis Vestræ gratiam, oculos animumque conjeci, quem eo tempore primum in ista sacra Sede divino consilio atque beneficio constitutum illam vulgatæ versionis correctionem promovere velle intelligebam : protinusque ita cogitavi deberi a me mitti munusculum aliquod, quo nomen, quod sacrosanctæ Ecclesiæ ab infantia adscriptum singulorum Pontificum, qui mea ætate Petri naviculæ præfuerunt, temporibus professus fui, Sanctitati Vestræ commemorarem, ac referrem : atque uti principes et opulenti viri pretiosis donariis pastorem summum omnium in terris salutare solent ac debent, ita ego pro tenuitatis meæ ratione aliquid ex arte mea offerrem quo meum erga sanctam Ecclesiam studium et erga Sanctitatis Vestræ observantiam animum de integro testarer. Nihil vero pro tempore commodius a me



præstari posse existimavi, quam si ad istam correctionem Bibliorum eam exemplarium mss. copiam conferrem quæ maxima et selectissima ex hujus Belgii bibliothecis adornari a me potuisset. Idque commodissime quamquam meo magno sumptu, tamen sine bibliothecarum jactura mihi et cogitanti et cupienti ex animi sententia successit. Siquidem ex prælatorum ecclesiasticorum, abbatum et rectorum, quibus meum studium et consilium aperui, benigna permissione tantum promovi ut paucis mensibus mss. exemplaria ex iis quæ potissima habentur, numero sexaginta Lovanium comportanda curaverim, et eruditissimis theologicæ disciplinæ viris ultra triginta legenda et conferenda commendaverim, præsidentibus ei negotio inquisitoribus et aliis illius disciplinæ antesignanis, atque librorum etiam declaratis censoribus, quorum alios quidem ego catholicæ pietatis, et Romanæ Ecclesiæ communis matris caussa sponte currentes non raro muneribus litterariis ex mea officina missis; alios vero, quos pauperiores esse cognoscebam, pecuniola commoda ad laboris ferendi subsidium suppeditata identidem incitabam. Tandem vero continuata per totum fere triennium et conjuncta multorum opera et sedulitate, exemplar constitit omnium fere Belgicorum exemplariorum instar habens, quippe quod varias omnes lectiones et dispunctiones quæ alicujus momenti esse posse videbantur, continebat. Quod quidem ego meis prœlis aptandum exprimendumque curavi, ut Sanctitati Vestræ ad eos quos exposui doc-

tissimorum isti sacræ expurgationi deputatorum usus mitterem offerremque. Nunc itaque id quoniam præsens ipse (quod maxime optarem) per valetudinem et muneris publici, quo fungor, curam offerre non possum; per illmum dnum atque patronum meum cardinalem Caraffam Sanctitati Vestræ offero, meque ipsum sacrosanctæ Sedi semper, ut professus sum deditissimum : renovata ac repetita professione filium obedientissimum et famulum fidelissimum confirmo : quod si ad istam, quæ Romæ bibliis emendandis adhibetur, diligentiam posita in hoc exemplari a nobis industria aliquid utilitatis attulerit; abunde multum precii opere ipso christianorum usu mihi absolutum putabo, semperque conabor, ut quantum ipse facultate, ope, et opera consequi valeam totum in istud sacrum gazophylacium conferam. Sin vero id minus aptum minusque utile quam ipse cuperem existimatum fuerit, tamen et de pietate mea et de Sanctitatis Vestræ paterna benignitate confido, quamvis leve aliquando meum judicetur officium, studium tamen meum semper vobis, SSme Pater, esse probandum : cujus sacrosanctam dignitatem et amplitudinem præsenti semper et omnibus etiam hostibus nostris manifesto assistentiæ suæ numine prosperari et augeri vitamque ad munus istud sanctissimum exercendum longam et validam a Deo concedi et cupio et contentis precibus peto. Antverpiæ IX octobris 1574. Sanctitatis Vestræ, addictissimus filius et fidelissimus famulus *Christophorus Plantinus.* »

—

DESCRIPTION DU MUSÉE ACADÉMIQUE AUX HALLES.

SUITE (1).

Num. 100.

Buste en plâtre de S. E. le cardinal *Raphaël Fornari*, mort à Rome le 15 juin 1854 : le buste a été fait pendant qu'il était nonce du Saint-Siége en Belgique.

Num. 101 *et* 102.

Portraits de deux membres de la noble famille de *Marselaer*, dont le plus connu comme bienfaiteur de l'Université porte le nom de *Roger* (Voir sa pierre sépulcrale au Musée académique, nº 25, et la notice de Paquot).

Le portrait peint sur toile, qui porte le nº 101 représente un chevalier en cuirasse et justaucorps, avec les deux lettres A. M. qui peuvent se rapporter aussi bien à Adrien, à Antoine ou à Ægide Marselaer. Le tableau, peint sur bois qui porte le nº 102, représente un chevalier dans le même costume, et pourrait à certains égards être regardé comme le portrait du

(1) Voir la notice publiée dans les *Analectes* de l'*Annuaire* de 1853, p. 175.

même personnage. On a peint, dans un angle du tableau, le blason de la famille avec la devise : *Espoir conforte*. D'après une note de l'ancien possesseur de cette peinture que nous transcrivons : ANTONIUS DE MARSELAER ÆGIDII JOANNIS NEPOS ÆT. S. XXXVIII. A° 1534, il représenterait Antoine de Marselaer, écuyer, capitaine des gardes du pape Adrien VI. Deux frères de la même famille furent honorés de la confiance de ce Pontife : l'un nommé Guillaume fut « chastelain et gouverneur d'Ostia et capitaine des galères du Pape ; » l'autre, du nom d'Adrien, fut chambellan du Pape Adrien VI, tant qu'il vécut. Ægidius de Marselaer, l'oncle des trois frères que nous venons de signaler, se distingua à la bataille de Nancy. V. BUTKENS, *Supp. aux trophées du Brabant*, II, 89, 93.

Num. 103.

Cadre contenant les signatures de S. M. Léopold I, Roi des Belges, de la Princesse Charlotte, de LL. AA. RR. le Duc de Brabant et le Comte de Flandre, lors de leur visite à la Bibliothèque, le 12 septembre 1852.

Num. 104.

Tableau allégorique, exécuté à l'occasion de la promotion du Baron *François de Sécus* en 1778. (V. sa notice dans les *Analectes* de 1857, p. 86). Le *primus* de cette année était élève du collége du Porc, et c'est ce qui a donné lieu à quelque décorateur in-

connu de représenter, d'une manière très-pittoresque, la nouvelle illustration obtenue par l'une des quatre pédagogies. « Le Porc couronné d'une couronne de Baron occupe le centre du tableau ; il est armé de ses défenses naturelles qui rappellent sans doute le *Porcus silvestris* qui a donné son nom au collége; les deux pieds de devant de l'animal portent sur le cadavre du *Faucon*, renversé sur le dos, *l'exanimis Falco*, comme on disait alors, et privé de sa couronne qui gît à quelque distance. Deux fleurs de *Lis*, dans leur forme héraldique, vont être foulées par les pieds de derrière de l'animal vainqueur. Devant lui le *Château* s'écroule, et on l'a figuré par une tour à deux étages qui penche vers sa ruine, et du sommet de laquelle une couronne de grande dimension vient de tomber. Enfin l'animal porte en gueule une banderolle sur laquelle on lit le chronogramme suivant :

NUM FORTIA QUÆQUE PEDIBUS CALCAVI. »

On a représenté dans le fond du tableau la tour du *Château* de la ville de Mons, patrie du *Primus*.

Num. 105.

Portrait de *François Van der Burch*, évêque de Gand, puis archevêque de Cambrai.

Fr. Van der Burch étudia le droit avec distinction à l'université et fut élu doyen des bacheliers en droit

ou Procurateur Fiscal. Voyez FOPPENS, *Bibl. Belg.* 444; VALER. AND. *Fasti*, 214.

Ce portrait, qui porte le blason de l'archevêque de Cambrai, a été donné par M. le comte Van der Burch.

Num. 106.

Pièce de vers, imprimée sur satin, chez P. Auguste Denique en 1729, à Louvain, et ornée de peintures. Cette pièce est adressée par les élèves internes en philosophie du collége du Faucon : *Ornatissimo doctissimoque Domino Domino Philippo Van Billoen, Berthemiensi, in florentissimo pædagogio Falconis professori dignissimo recens electo*. Die VI julii M.D.CC.XXIX. La pièce se termine par ces trois chronogrammes :

INGENIORUM AQUILA DUX FALCONIS. — BILONIDÆ SURSUM FALCO VIRTUTE VOLABIT. — A SECUNDO UNIVERSITATIS PRIMOS EXPECTO.

Van Billoen avait été *second* dans la promotion de 1725. On le voit cité comme ayant porté le titre de *Dictator Universitatis*. En 1743 il prit le grade de docteur en droit. Voyez sa notice dans les *Analectes* de 1843 p. 150.

Ce tableau a été donné par M. Aug. Spreutel, cousin du professeur.

Num. 107.

Portrait de *Henri Rampen*, professeur de théologie, né en 1572. En 1615 il fut chargé de l'administration

du collége Sainte-Anne et en 1623 il passa au *Grand Collége* où il réussit, pendant plus de 15 ans, à attirer les meilleurs sujets de l'université pour la théologie. — On lit sur l'encadrement du tableau : D. HENRICUS RAMPEN HUENSIS S. T. D. HUJUS COLLEGII PER XIII ANNOS PRÆSES, SEPTEM PRÆBENDARUM ET ALIQUOT BURSARUM FUNDATOR : OBIIT DIE 4 MARTII 1641 ÆTATIS 70. — Voyez *Mémoires* de Paquot, éd. in-folio, II, p. 317 et les *Analectes* de 1839 p. 64 et 87.

Num. 108.

Portrait du chevalier *Van Elewyck*, membre du conseil souverain de Brabant, professeur de droit romain à l'ancienne Université de Louvain, né en 1741, mort en 1822. Ce portrait a été donné par M. le chevalier Xavier Van Elewyck, son petit-fils.

Num. 109.

Portrait de *P. Bernard Vanderlinden*, ancien professeur de philosophie à la pédagogie du Porc, membre du Congrès national en 1830 et grand-vicaire de l'archevêché de Malines, mort le 15 avril 1842. Voir sa biographie dans les *Analectes* de 1843.

Num. 110.

Tableau représentant les armes de *Pierre Wuyts* : une grappe de raisin à demi cachée sous les feuilles sur fond d'or. L'écusson est tenu par un ange ; on lit

au-dessous de l'écusson la devise *sub frondibus uvæ*, et au bas du tableau se trouvent ces mots : *D. Petrus Wuyts ex Tongerloo S. T. D. die* 8 *augusti* 1775. Pierre Wuyts, élève du collége du Porc, fut reconnu *Primus* à l'unanimité, le 19 octobre 1756, sur 122 concurrents. On peut voir son *curriculum vitæ* dans le *Catal. primorum* (Mechl. 1824, p. 53). D'après le MS. nº 70 de la Bibl. Acad. de Louvain, intitulé : *Promotiones in artibus* (p. 105), il fut Président du collége de Baius, avant d'être Président du collége de Standonck où il mourut le 16 mars 1788.

Num. 111.

Portrait de *Charles d'Espinosa*, XII évêque d'Anvers, de l'ordre des Capucins, né à Termonde, mort en 1742. Ce prélat fit ses études en philosophie et en théologie à Louvain. — On lit au bas du tableau : *R^{mus} P. Carolus d'Espinosa episc. Antv.* — Voyez *Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis*, p. 74 et *Synod. Belg.* tom. III, p. LV.

Num. 112.

Portrait de l'abbé *Fontaine*, peint par Moïse Lambrechts. On lit sur le tableau :

« André Joseph Fontaine, né à Ellezelles le 17 février 1797; vicaire à Flobecq, 1821; curé à Ogy, 1825; curé à St.-Sauveur où il a bâti et dirigé un collége d'humanités, 1830; curé à Pont-à-Celles, où il a érigé aux frais de la cure la belle église gothique,



après avoir revendiqué les grands biens de cette église contre le domaine et la commune, 1839; Président administrateur du collége de Bay, en qualité de parent des fondateurs, 1834; demeurant à Louvain, où il a rétabli les droits et priviléges de sa famille, 1846. »

Le blason avec la devise : *Labor improbus omnia vincit* surmonte cette inscription.

M. Fontaine est mort à Louvain le 11 septembre 1858.

TABLE.

ANALECTES

ANALECTES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

F. N. J. G. BAGUET.

N° 23.

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

1859.

BREF DE SA SAINTETÉ PIE IX A MGR DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Libenti quidem animo Tuas nuper accepimus litteras, die 2 proximi mensis martii datas, atque intimo erga Nos pietatis et obsequii sensu conscriptas, quibus Nobis dono mittere voluisti tertium Synodorum Belgicarum volumen, superiori anno a Te in lucem editum, quo veteris Antverpiensis diœceseos monumenta continentur. Dum autem debitas pro hujusmodi munere Tibi agimus gratias, Te summopere hortamur, Dilecte Fili, ut

PIE IX, PAPE.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

C'est avec une véritable joie que Nous avons reçu récemment votre lettre du 2 du mois de mars dernier, par laquelle, en Nous exprimant vos profonds sentiments de dévouement et de soumission, vous avez voulu Nous offrir le troisième volume des Synodes de Belgique, que vous avez publié l'année dernière, et qui renferme les monuments de l'ancien diocèse d'Anvers. En vous adressant les remercîments qui vous sont dus pour ce don, Nous vous exhortons très-vivement, cher Fils, a con-

omni alacritate tuam diligentiam, industriam, laborem in Belgicis Synodis vulgandis impendere pergas, omnique studio opus a Te prospere susceptum absolvendum cures. Denique hac etiam occasione libentissime utimur, ut iterum testemur et confirmemus præcipuam paterni Nostri in Te animi caritatem. Cujus quoque pignus esse volumus Apostolicam Benedictionem, quam Tibi ipsi, Dilecte Fili, peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 7 aprilis anno 1859, Pontificatus Nostri anno decimo tertio.

PIUS PP. IX.

Superscriptio : Dilecto

tinuer de consacrer avec la plus grande ardeur vos soins, vos talents et votre activité à la publication des Synodes de Belgique, et à ne rien négliger pour l'achèvement de l'ouvrage que vous avez si heureusement entrepris. Enfin Nous saisissons aussi avec le plus grand plaisir cette occasion de vous donner un nouveau témoignage et une nouvelle assurance de l'affection particulière de Notre cœur paternel. Nous voulons aussi que vous considériez comme gage de Notre amour la bénédiction apostolique que Nous vous donnons très-affectueusement, cher Fils.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 7 avril de l'année 1859, de notre Pontificat la treizième année.

PIUS PP. IX.

Inscription : Au cher

Filio Petro Francisco Xaverio de Ram, Doctori Theologo, Rectori catholicæ Universitatis Lovaniensis, Lovanium.

Fils, le docteur Pierre François Xavier de Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, à Louvain.

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN A SA MAJESTÉ LÉOPOLD I, ROI DES BELGES, A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DU COMTE DE HAINAUT.

—

SIRE,

Lorsque Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Brabant unit ses destinées à celles d'une auguste petite-fille de Marie-Thérèse, l'Université catholique de Louvain se fit un devoir de déposer au pied du trône ses félicitations et ses respectueux hommages (1).

Établissement éminemment national, l'Université s'empressa d'applaudir à un événement dans lequel tous les amis du trône et de la patrie voyaient une nouvelle garantie d'indépendance, un nouveau lien entre la nation et la dynastie de son choix.

Aujourd'hui que le Ciel a comblé tous nos vœux par la naissance du COMTE DE HAINAUT, nous ne saurions rester étrangers aux accents d'amour et d'espérance qui retentissent autour du royal enfant, dans lequel la Belgique salue la troisième génération de ses rois, la troisième consécration providentielle de ses libres et généreuses institutions.

---

(1) Voyez les *Analectes de 1854, p. 175.*

Sire, l'histoire dira que, grâce au dévouement et à la sagesse de Votre Majesté, tous les événements qui réjouissent le cœur du Roi ont été tour à tour, depuis plus d'un quart de siècle, l'occasion d'une fête pour le pays tout entier.

Que Son Altesse Royale le Comte de Hainaut grandisse au milieu des nobles traditions de son auguste famille! Qu'il soit un jour le digne successeur de son aïeul et de son père! La Belgique n'a pas d'autres vœux à former pour son propre bonheur, pour son repos et pour sa gloire.

Daignez, Sire, agréer l'hommage de notre profond respect et de tout notre dévouement.

Le Recteur de l'Université,

P. F. X. DE RAM.

Le Secrétaire,

F. N. J. G. Baguet.

Louvain le 18 juin 1859.



OUVERTURE DES COURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES EN 1834 (1).

—

Nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs un événement d'une haute importance, l'ouverture de l'Université catholique, de cette Université sans modèle aux temps où nous vivons et qui marquera peut-être une nouvelle ère pour la science. Mais quels que soient les résultats futurs de cette institution, elle nous frappe surtout comme renfermant une éclatante apologie des quatre dernières années de notre histoire. Au commencement de 1830, qui eût osé prédire aux Belges la prochaine création d'un haut enseignement chrétien dans toutes ses parties, eût passé pour un fou, et voici cependant que ce miracle s'opère sous nos yeux, sans effort, sans subterfuge, hautement et publiquement, comme la chose du monde la plus simple, comme étant, ce qu'elle est, la plus rigoureuse et la plus claire des conséquences de notre loi fondamentale. Il y a là un progrès d'autant plus grand et, si nous osons le dire, d'autant plus *providentiel* qu'il sera moins remarqué. Personne ne s'étonnera de ce que les catholiques usent de leurs droits, mais la merveille est que les catho-

(1) Extrait du *Courrier de la Meuse* et de *l'Union belge* de novembre 1834.

liques aient ce qu'ils n'avaient pas auparavant, des droits. A ceux qui s'étonnent de notre attachement pour le régime actuel, nous répondrons seulement : « Allez à Malines, et puis dites ce que doit être notre dévouement s'il se mesure à notre reconnaissance. »

Nous n'hésitons pas à le déclarer, notre satisfaction ne serait point ce qu'elle est, si l'Université catholique était née sous l'influence du monopole, à la suite du triomphe d'un parti sur un autre parti. Grâces au Ciel, ainsi que nous venons de le dire, il n'en est point ainsi, et ce que les catholiques viennent de faire, d'autres l'ont fait et d'autres peuvent encore le faire. La carrière de l'enseignement est chez nous ce qu'étaient les grands tournois du moyen-âge, où tous pouvaient entrer et dans lesquels la victoire appartenait au seul mérite. *En avant les bons combattants*, tel était alors le cri des hérauts-d'armes et tel est aujourd'hui le cri de cette Belgique qui, elle du moins, ne veut livrer ses fils qu'aux meilleurs et aux plus habiles. Les catholiques se présentent enfin dans cette glorieuse lice au même titre, sans autre privilége que leurs concurrents. S'il était sur la terre un homme assez insensé pour leur faire un crime d'une si noble ambition, il ressemblerait au pire des tyrans, à celui qui oserait dire à ses frères : « Le soleil ne luira que pour moi. »

Voici ce qu'on écrit de Malines, le 4 novembre 1834 :

« Hier soir et ce matin, la solennité du jour a été annoncée par le son des cloches de la métropole.

A 9 1/2 heures, M. de Ram, recteur magnifique, et MM. les professeurs de l'Université se sont réunis au palais archiépiscopal. A 10 heures, Mgr l'archevêque (1) s'est rendu à la métropole, ayant à son côté M. le recteur magnifique et suivi des professeurs de la faculté de théologie et de ceux de la faculté de philosophie, des lettres et des sciences. Dans la basilique se trouvaient déjà rassemblés le chapitre, le clergé de la ville, le bourgmestre et les échevins, le commissaire du district, M. C. Rodenbach, plusieurs notables de Bruxelles, les élèves de l'Université au nombre de 80, les élèves des deux séminaires et une foule de fidèles qui venaient offrir au Ciel leurs vœux et leurs prières pour la prospérité de l'établissement naissant. Toutes les personnes attachées à l'Université ayant pris les places qui leur étaient destinées, Mgr l'archevêque s'est revêtu de ses habits pontificaux et a entonné le *Veni Creator*. L'hymne étant achevée, il s'est placé sur son trône et a fait donner par son secrétaire, M. le chanoine Genneré, lecture du décret d'érection; Sa Grandeur a remis ensuite l'acte original du décret à M. le recteur magnifique en lui adressant une petite allocution. Puis Mgr l'archevêque a célébré la Messe pontificale, pendant laquelle s'est fait entendre une belle musique.

» Après l'Évangile, M. le recteur magnifique est monté en chaire et a prononcé d'une voix ferme un

(1) Son Éminence révérendissime le Cardinal Engelbert Sterckx, promu au cardinalat par S. S. Grégoire XVI le 13 septembre 1838.

discours en latin qui a été très-bien goûté de toutes les personnes auxquelles j'ai eu occasion d'en parler. En voici une légère esquisse.

» Son sujet était de montrer la nécessité qu'il y a pour les sciences de s'appuyer sur la religion, le bien qui résulte de leur union et les maux incalculables qui surviennent de leur séparation. C'est ce qu'il a prouvé historiquement; il a rappelé les fruits qu'ont portés anciennement les académies instituées par les Souverains-Pontifes. A cette occasion, il a intéressé vivement son auditoire, en lui exposant brièvement les services rendus à l'Église et à l'État, aux mœurs et aux sciences par l'ancienne Université de Louvain. Il a montré ensuite à quoi doit aboutir chaque science en particulier, lorsqu'elle prétend se passer de la religion. Comme la théologie, sans la soumission à l'autorité de l'Église, aboutit à l'hérésie, ainsi la jurisprudence qui veut être purement humaine, et sans se soumettre aux lois divines, devient une doctrine contraire à l'*ordre*, qui est la sauvegarde des états et de la propriété; de même aussi, la médecine qui s'écarte de l'enseignement de la religion tombe dans le matérialisme qui ravale l'homme, créé à l'image de Dieu, à l'état de la brute.

» L'orateur m'a paru plus éloquent encore, quand il a signalé les écarts de la raison qui se déclare indépendante de la religion, lorsqu'elle se met à dogmatiser sur la philosophie, la morale et les connaissances nécessaires à l'homme pour atteindre la fin qui lui est prescrite comme créature raisonnable. Il pa-



raît avoir été en général bien pénétré du mot de Bacon, *La religion doit servir de parfum aux sciences pour les empêcher de se gâter*, ainsi que de ces paroles du comte de Maistre : « Souvent on a demandé :
» Pourquoi une école de théologie dans les universi-
» tés ? La réponse en est aisée : C'est afin que les
» universités subsistent, et que l'enseignement ne
» se corrompe pas..... Primitivement les universi-
» tés ne furent que des écoles de théologie, où les
» autres facultés vinrent se réunir comme des su-
» jettes autour de leur reine..... Le principe reli-
» gieux est par essence créateur et conservateur (1). »
L'orateur a puisé dans des sources plus pures encore ; c'est dans les divines Écritures qu'il a cherché le fondement de ses preuves démonstratives, et il en a presque continuellement emprunté le langage.

» Après avoir adressé quelques paroles à MM. les professeurs pour les animer à répondre dignement à leur haute vocation, et après avoir exhorté MM. les élèves à s'appliquer non-seulement avec ardeur aux sciences, mais aussi à honorer par leur conduite le nom de l'*Université catholique* que porte l'établissement auquel ils appartiennent, il a terminé par remercier Nos Seigneurs les Évêques et par engager son auditoire à adresser des actions de grâces au Très-Haut, qui a doté la Belgique d'une institution que les besoins des fidèles réclamaient hautement, et à implorer ses bénédictions par l'intercession de la

---

(1) Essai sur le principe générateur des constitutions politiques.

très-sainte Vierge, à laquelle l'Université est dédiée et dont il a invoqué la protection (1).

» Après la messe, on a chanté le *Te Deum*, et à la suite de l'action de grâce de Mgr l'archevêque, le cortége est retourné au palais archiépiscopal, dans l'ordre où il était arrivé à l'église; il était alors environ midi et demi.

» A 2 heures, Mgr l'archevêque a donné un banquet d'environ quarante couverts, pendant lequel on a porté les toasts suivants : *A la prospérité du nouvel établissement!* par Mgr l'archevêque; *A l'Episcopat belge!* par MM. le bourgmestre et le recteur; *Au Roi et à la Reine des Belges!* par M. Rodenbach, commissaire du district. »

Le lendemain, les cours académiques furent ouverts d'après le programme suivant des leçons pour le semestre d'hiver de l'année académique 1834—1835.

Faculté de Théologie.

J. B. Annocqué (prêtre du diocèse de Gand et ancien supérieur du collége de Courtrai), prof. ord. et secrétaire de la faculté, donnera l'introduction générale à l'Ecriture Sainte et un commentaire du livre de la Genèse, lundi, mardi, jeudi et samedi à 3 heures.

---

(1) Voyez *Oratio quam die 4 mensis novembris anni 1834 in æde metropolitana Mechliniensi habuit* Petrus Franc. Xav. de Ram, *quum Illustrissimus ac Reverendissimus Dominus* Engelbertus, *Archiepiscopus Mechliniensis et Primas Belgii, oblato solemni ritu Missæ sacrificio Universitatem catholicam inauguraret. Accedunt monumenta ad ejusdem Universitatis constitutionem spectantia.* Louvain 1834 in-8.

H. G. Wouters (ancien professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique au séminaire de Liége), prof. ord., donnera, avec les prolégomènes, l'histoire ecclésiastique jusqu'au IIe siècle, mercredi et vendredi à 9 heures et demie, jeudi et samedi à 8 heures.

P. F. X. de Ram (ancien professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique au séminaire archiépiscopal de Malines), prof. ord. et recteur de l'Université, après avoir donné des notions préliminaires sur la nature, l'objet, les sources etc. du droit ecclésiastique public et privé, interprétera le 1er livre des institutions canoniques de J. Devoti, mercredi et vendredi à 11 heures.

J. M. Thiels (chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Malines et ancien professeur de dogmatique au séminaire archiépiscopal), prof. ord. et doyen de la faculté, donnera les prolégomènes de la théologie universelle et la 1re partie de la dogmatique générale, contenant la démonstration chrétienne, principalement d'après les institutions théologiques de Liebermann, lundi, mardi, jeudi et samedi à 10 heures et demie.

J. B. Verkest (ancien curé d'Iseghem dans le diocèse de Bruges), prof. ord. et président du séminaire provincial, enseignera les principes et la moralité des actes humains.

Faculté de Philosophie et Lettres et des Sciences mathématiques et physiques.

G. C. Ubaghs (ancien professeur de philosophie

au séminaire de Liége), prof. ord. et doyen de la faculté, donnera l'introduction encyclopédique à la philosophie et la logique, lundi, mardi, vendredi et samedi à 10 heures.

C. De Coux, prof. ord., enseignera l'économie politique, lundi et mardi à 3 heures. Il exposera les lois générales qui président à la formation et à la répartition de la richesse.

G. A. Arendt (docteur en philosophie et lettres), prof. extraord., donnera l'archéologie générale, vendredi et samedi à 3 heures. Il fera connaître tout ce qui a rapport aux mœurs, aux coutumes et aux institutions de la vie publique et privée des peuples anciens. Il exposera leur administration politique ainsi que l'état dans lequel se trouvaient chez eux les sciences et les lettres. Il expliquera en outre les monuments les plus importants des arts, que l'antiquité nous a laissés.

J. Moeller (docteur en philosophie et lettres), prof. extraord., donnera l'introduction générale à l'histoire universelle, mercredi et jeudi à 3 heures. Il développera les principes de la philosophie de l'histoire et en fera l'application à l'histoire ancienne et à l'histoire romaine jusqu'à la chute de l'empire d'occident.

F. N. J. G. Baguet (docteur en philosophie et lettres, ancien professeur de rhétorique au collége communal de Louvain), prof. ord., enseignera la littérature grecque, lundi, mardi et mercredi à 8 heures; il expliquera des morceaux choisis de



l'Odyssée d'Homère et les Entretiens mémorables de Socrate, de Xénophon, et donnera l'histoire de la littérature grecque. Il enseignera la littérature latine, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures; il expliquera le Traité des devoirs, de Cicéron, et exercera les élèves à écrire.

J. B. David (chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines et ancien supérieur du collége communal de Malines), prof. extraord., donnera, à des heures qui seront indiquées plus tard, l'histoire de la langue et de la littérature flamande. Il analysera quelques morceaux choisis des meilleurs écrivains et exercera les élèves à écrire.

H. J. Kumps (docteur en sciences mathématiques et physiques, ancien professeur à l'athénée royal d'Anvers), prof. ord. et secrétaire de la faculté, enseignera les mathématiques, mercredi et jeudi à 10 heures, vendredi et samedi à 11 heures.

J. G. Crahay (ancien professeur de physique à l'athénée royal de Maestricht), prof. ord., enseignera la physique, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures. Il exposera les propriétés générales des corps, les éléments de statique et de dynamique, la théorie du calorique, les propriétés physiques de l'atmosphère, la théorie des vapeurs, l'hygrométrie, les phénomènes des tubes capillaires, l'acoustique et l'électricité.

FÊTES A L'OCCASION DU XXVe ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

§. I.

Solennité du 3 novembre.

Inaugurée à Malines, le 4 novembre 1834, l'Université catholique a célébré à Louvain, le jeudi 3 novembre 1859, sa vingt-cinquième année d'existence.

Cette belle fête a eu de l'écho dans tout le pays. L'Université fondée par le vénérable épiscopat belge est une œuvre éminemment nationale, chère à tous les Belges restés fidèles à la foi de leurs pères. Comme si la Providence, qui a visiblement protégé cette institution, avait voulu lui accorder une nouvelle auréole pour cette heure solennelle, jamais elle n'a compté autant d'élèves que cette année, et c'est au milieu de cette nombreuse et sympathique jeunesse que se sont accomplies les imposantes cérémonies dont nous allons rappeler les principaux épisodes.

Le 3 novembre est un jour consacré par l'Université à des prières pour ses bienfaiteurs. A cette pensée pieuse se mêlait cette fois un chant d'allégresse, et ceux qui ont combattu pour la bonne cause en ce monde y avaient encore leur part.

A onze heures, le Corps professoral, accompagné



des étudiants, s'est rendu chez Mgr le Recteur pour le conduire en cortége à l'église primaire de St.-Pierre. Après la messe solennelle, célébrée pontificalement par Mgr de Ram, on a chanté le *Te Deum* pour rendre grâce à Dieu de vingt-cinq années de travaux et de succès.

Cette double solennité avait réuni une nombreuse assistance, et l'on y admirait surtout plus de sept cents étudiants, rangés par Faculté avec des signes distinctifs à la boutonnière, assistant à cette pieuse cérémonie avec une dignité et un recueillement qui montraient que chez tous il y avait conscience de la solennité du jour.

Au sortir de l'église de St.-Pierre, cette belle jeunesse s'est formée de nouveau en cortége et s'est rendue au grand auditoire du collége du Pape, qu'elle avait fait spontanément décorer avec beaucoup de goût et où elle avait convié ses maîtres à se rendre avec elle, pour leur offrir, dans la personne de Mgr le Recteur, le tribut de son respect et de son affection, en même temps que le témoignage des sentiments d'allégresse que lui inspirait le XXVe anniversaire d'un établissement où elle vient puiser la science guidée et vivifiée par la foi.

M. Victor Henry, étudiant en droit, a pris le premier la parole, et, dans un discours prononcé avec âme et d'une éloquente concision, il s'est fait l'interprète de tous ses condisciples belges.

Voici comment il s'est exprimé :

« MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Il y aura bientôt trente ans que notre patrie tressaillait dans ses luttes contre une dynastie qui avait essayé de briser l'indissoluble faisceau de nos libertés religieuses et nationales ; il y aura bientôt trente ans que la Belgique a conquis son indépendance.

» Formulant le code des droits constitutionnels, le Congrès de 1830 inscrivit au nombre des libertés publiques la liberté de l'enseignement. Conquis au prix d'héroïques efforts et dégagé de l'alliage impur qu'une domination étrangère y avait mêlé, ce principe fécond fleurit sur le sol belge. Au milieu de nos populations religieuses et affranchies, l'Université de Louvain en est la première et la plus grandiose création.

» Un quart de siècle s'est écoulé depuis le jour où la foi et la liberté, renouant la chaîne des âges, ont élevé à la vraie science l'institution dont nous sommes fiers d'être les élèves. Ce quart de siècle est un admirable passé, il projette sur l'avenir de vives et étincelantes lueurs et il atteste que la jeune Université catholique porte dignement le poids de la renommée glorieuse léguée par l'antique *Alma Mater*.

» Respirant les purs enthousiasmes de la jeunesse pour tous les dévouements, les étudiants de Louvain tressent avec patriotisme des couronnes aux illustrations nationales ; et quand ces illustrations

s'appellent le Recteur magnifique et le Corps académique de notre Université, notre patriotisme est plus ému, plus énergique, et il mêle sa vibrante voix aux accents d'une reconnaissance profonde.

» C'est que, Monseigneur, nous savons apprécier vos constants efforts pour consolider et étendre l'action de l'Université : elle est le bouclier de la religion et de la liberté, et c'est chez elle que viennent s'armer ceux qui s'apprêtent à combattre les grands combats de la vérité.

» Lorsque tant d'institutions s'écroulent et périssent, vous nous faites admirer, Monseigneur, l'épanouissement de l'œuvre des catholiques belges. Nous la voyons manifester à tous instants cette vitalité calme et robuste, qui est le signe de sa force dans le présent et le gage de sa prospérité dans l'avenir.

» A ce spectacle nos âmes s'émeuvent et épanchent unanimement leur reconnaissance !...

» En nous adressant à notre Recteur, nous devons, Messieurs les Professeurs, confondre vos noms dans une expression de commune gratitude. Car son œuvre est aussi la vôtre et votre action est intimement liée à la sienne. Sa pensée a retenti profondément dans chacun de vous, son esprit s'est incarné dans les vôtres, se divisant sans s'affaiblir, se diversifiant sans altérer son unité. Tous vous avez ainsi une large part à revendiquer dans l'édification de l'Université et, en la voyant si prospère et si forte, vous êtes en droit de dire avec le poëte :

. . . . et quorum pars magna fui.

» Dans cette fête qui est l'exaltation d'un passé riche de gloire, c'est vers vous, Messieurs, les ouvriers de la première heure, que nos regards doivent se porter d'abord. C'était une difficile mission que celle à laquelle vous étiez conviés il y a vingt-cinq ans. Pour sceller la restauration de la Foi dans la Science, il fallait de grandes intelligences et de grands cœurs. Fermant les yeux sur les périls et les obstacles, vous avez réalisé votre dessein dans toute sa plénitude. La présence parmi vous d'anciens élèves, aujourd'hui vos collègues, ouvriers de la seconde et de la troisième heure, qui marchent à votre suite dans les sentiers que vous avez tracés, doit être pour vous, Messieurs, une bien douce récompense.

» MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Les grands faits ont une éloquence invincible et la jeunesse aime à en écouter la puissante voix.

» Étudiants de l'Université de Louvain, nous aussi nous suivrons ses généreuses incitations. Cette voix nous dit en ce moment que nous sommes les fils de l'*Alma Mater;* plus tard elle nous redira que nous l'avons été, et elle nous rappellera de trop beaux exemples pour que nous ne l'écoutions pas.

» Nous l'écouterons..., parce que nous avons la mémoire du cœur ! Nous l'écouterons, parce que nous voulons rester unis à l'œuvre dont vous êtes les initiateurs et serrer nos rangs autour du pacifique drapeau qui porte écrit dans ses plis : *Dieu, Patrie* et *Science !* »

Après ce discours, M. V. Martin, de Genève, a pris la parole au nom des étudiants, de plus en plus nombreux, qui se rendent à l'Université de divers pays étrangers. Voici son discours :

« Monseigneur, Messieurs,

» Au milieu de cette solennité qui nous ramène aux beaux jours de l'antique *Alma Mater*, la reconnaissance appelle une voix qui ne pouvait se taire et qui est heureuse en ce moment d'arriver jusqu'à vous. C'est la voix des étudiants étrangers qui viennent chercher la science à ce grand foyer de lumière, de cette lumière catholique, qui, depuis dix-huit siècles, éclaire le monde et qui ne connaît ni Rhin, ni Pyrenées. Depuis 25 ans que l'Université de Louvain est ressuscitée au milieu de cette ville qui lui doit son nom et sa gloire, la colonie des étudiants étrangers n'a cessé de s'accroître, témoignant ainsi de la confiance universelle qu'elle inspire et qui lui forme une si majestueuse auréole.

» Dans la grande salle des Halles, dominant toutes les illustrations académiques qui rayonnent autour d'elle, s'élève une toile qui représente le Sauveur des hommes, guérissant les malades, ressuscitant les morts, consolant les affligés, répandant de ses mains divines tous les trésors de son cœur : cette toile est l'éloquent symbole de l'*Alma Mater*.

» Nous arrivons ici la plupart, tout meurtris par les chaînes de l'intolérance politique et religieuse,

victimes de l'imposture ou de la tyrannie. Nous y trouvons un baume pour nos blessures, un cordial pour nos cœurs et le pain de nos intelligences. Et sur cette terre étrangère nous oublions les amertumes de l'exil, en y rencontrant les grandes croyances qui ont illuminé nos berceaux, qui sont l'honneur de notre errante et laborieuse jeunesse et qui seront la force de notre âge mur ! Nous qu'on accuse de ne pas aimer la liberté et qui sommes trop souvent ses martyrs, nous venons précisément boire à la source féconde de l'enseignement chrétien sur une terre de liberté et d'honneur, à l'ombre du drapeau de 1830 qui devient ainsi le drapeau de la science et de la civilisation. Nous venons ici, dans l'enceinte de ces murs quatre fois séculaires, apprendre à aimer, à servir la science, la liberté religieuse et le droit catholique, ce droit commun de l'humanité, pour lequel s'immole en ce moment un immortel Pontife dont le nom est sur toutes les lèvres et dans tous nos cœurs.

»Nous resterons fidèles à ces grands enseignements. Plus tard, lorsque, rentrés dans notre patrie, ils porteront leurs fruits, nous les ferons remonter comme un suprême hommage à celle qui aura été notre seconde mère. Sous quelques latitudes que la brise natale nous ramène, sur les fleuves de l'Amérique comme en Pologne, en Allemagne comme en Hollande, dans les montagnes de la Suisse comme sur les lacs de l'Irlande, nos bouches rediront toujours les gloires de l'*Alma Mater*, nos cœurs conserveront à jamais un indestructible souvenir pour cette



noble terre de Belgique et pour le corps académique de Louvain, dont vous êtes, Monseigneur, le glorieux et vivant symbole. »

L'émotion produite par ces deux discours ne saurait se rendre. Les pleurs coulaient de bien des visages sur lesquels les plus fortes émotions ont ordinairement peu d'empire. On était surtout profondément touché de la mâle vigueur avec laquelle les mandataires de cette foule de francs et loyaux jeunes hommes avaient proclamé hautement leurs convictions chrétiennes, leur dévouement à l'Université, leur reconnaissance pour leurs maîtres. Ce fut sans doute avec le sentiment d'un noble orgueil et la profonde conviction de la grandeur de sa mission, que Mgr le Recteur répondit aux étudiants, quand les applaudissements chaleureux de toute l'assistance, et surtout des étudiants, eurent ratifié les touchantes paroles que venaient de prononcer, au nom de tous, MM. Henry et Martin.

Voici la réponse de Mgr le Recteur :

« Bien chers élèves de l'Université catholique, vous mes chers compatriotes ainsi que vous MM. les étudiants étrangers à la Belgique, vos affectueuses adresses me pénètrent de joie et de reconnaissance; mais la part que vous me faites dans les succès de l'Université me paraît trop grande. La protection du Ciel, la sollicitude paternelle de MMgrs les Évêques de la Belgique, le zèle et le dévouement de vos professeurs, la confiance que vous leur accordez, voilà le secret, voilà la force mouvante, voilà la pierre angulaire de nos succès.

» Il y a vingt-cinq ans qu'au nom de l'épiscopat, le vénérable primat de la Belgique inaugurait, sous les auspices de la liberté, l'Université catholique destinée à faire revivre l'ancienne ALMA MATER, la gloire et l'amour de nos ancêtres.

» La carrière fournie jusqu'ici par la nouvelle institution démontre qu'elle n'est pas l'héritière indigne d'un grand nom. L'Université catholique, comme l'ancienne *Alma Mater*, a jeté de profondes racines dans le pays. Elle a résolu d'une manière victorieuse et définitive le problème de l'union de la science et de la foi. Elle est restée fidèle à son drapeau, et je suis heureux de répéter aujourd'hui devant vous ce que je disais il y a vingt-cinq ans : *Vexillo nostro inscribitur nomen :* UNIVERSITAS CATHOLICA. *Videte ne tanti nominis dignitati aut sanctitati macula inferatur*. L'Université marche d'un pas ferme sous cette bannière, et elle a prouvé par des faits que le véritable progrès, — le progrès vrai, — s'accomplit dans la sphère de l'idée chrétienne et ne saurait se réaliser par de vaines et funestes théories.

» Fidèle à sa mission nationale et patriotique, l'Université répond à un besoin du pays, elle donne satisfaction au vœu légitime des familles qui tiennent à voir leurs enfants acquérir la science, tout en continuant à respecter la foi et les saintes traditions de leurs ancêtres.

» Parmi d'autres pacifiques triomphes, il est une gloire acquise à l'Université pendant le quart de siècle qui vient de s'écouler, c'est le nombre considé-

2..

rable d'étudiants distingués qu'elle a produits. Les anciens élèves de Louvain brillent dans le sacerdoce, dans l'enseignement, dans la magistrature. Ils siégent dans les conseils du pays ou exercent, à d'autres titres, une portion de la puissance publique. Médecins, avocats, écrivains, quelle que soit leur position, ils ont porté partout et bien au-delà de nos étroites frontières le nom de l'Université catholique.

» Vous, mes chers étudiants, noble et généreuse jeunesse, vous ferez comme ceux qui vous ont devancés sur les bancs de l'école. Comme eux, vous serez des citoyens utiles à la patrie et des enfants soumis de la religion. Comme eux, vous vous préparerez par un travail assidu et par de fortes études à entrer dans la vie publique. Comme eux, vous vous souviendrez sans cesse que le jeune âge est le seul temps qui soit donné pour apprendre. C'est pour apprendre, pour vous instruire dans le vaste domaine des sciences que vos parents vous ont confiés à nous, afin qu'un jour vous soyez la joie de leur cœur, la lumière de leurs yeux, le bâton de leur vieillesse.

» En même temps, Messieurs, vous serez, comme vos devanciers, la couronne et la gloire de l'Université catholique, et, s'il m'est permis de parler de moi, vous serez aussi ma couronne et ma gloire par vos vertus et par vos talents. »

Des applaudissements prolongés couvrirent les paroles de Mgr le Recteur et, pendant que l'orchestre faisait entendre des airs patriotiques, le cortége se rendit dans la salle des solennités académiques aux

Halles, nommée la salle des Promotions. C'est là que le corps professoral avait résolu d'offrir à son chef une médaille en souvenir des vingt-cinq années de son rectorat. La médaille gravée par un habile artiste de notre pays, M. Jouvenel, reproduira d'un côté les traits de Mgr de Ram et de l'autre une inscription de circonstance. Un modèle et un dessin de cette médaille ont été présentés à Mgr le Recteur, et M. le Vice-Recteur lui a remis en même temps, au nom du corps professoral, l'adresse qu'on va lire et qui était revêtue des signatures de tous ses membres.

« Monsieur le Recteur,—Aujourd'hui vingt-cinq années nous séparent du jour où vous avez exercé pour la première fois les hautes fonctions de Recteur de l'Université catholique.

» Le corps académique de Louvain saisit avec bonheur l'occasion de ce jour solennel pour venir vous exprimer les sentiments qui se pressent dans le cœur de tous ses membres.

» Quand nous nous rappelons l'origine et les progrès de la grande institution scientifique qui s'est développée sous votre impulsion généreuse et féconde, nous nous unissons à tous les catholiques belges pour payer un tribut d'admiration à l'homme éminent qu'une providence protectrice avait désigné au choix de nos vénérables évêques.

» Quand nous nous souvenons de la loyauté, de l'équité, de la bonté paternelle, de la bienveillance exquise, qui ont constamment caractérisé vos rapports avec vos nombreux collaborateurs, nous éprou-

vons le besoin de vous témoigner publiquement l'inaltérable reconnaissance qui nous anime.

» Quand nous songeons à toutes les preuves de dévouement et de talent que vous avez prodiguées dans le cours d'une longue carrière, à tous les services que vous avez rendus à la religion, à la science et à la patrie, nous applaudissons, de toute l'énergie de nos âmes, aux succès que vous avez obtenus, au bien que vous avez réalisé, à la récompense qui vous attend dans le sein de Dieu et dans le souvenir reconnaissant de la postérité.

» Nous avons voulu, M. le Recteur, que l'expression de tous ces sentiments prît une forme durable sous le burin d'un artiste belge; nous les avons confiés au bronze pour en fournir un témoignage indestructible.

» Acceptez ce témoignage de notre vénération, de notre dévouement, de notre reconnaissance. Il rappelle un quart de siècle consacré à la défense de la plus noble des causes. Il aura d'autant plus de prix à vos yeux que toute une génération d'hommes distingués et utiles, disséminés dans toutes les professions libérales, joint aujourd'hui ses vœux aux nôtres pour appeler la bénédiction du ciel sur la tête du prêtre, du savant, du guide, qui leur a montré le chemin où la science et la foi unissent leurs enseignements et confondent leurs clartés fraternelles. »

La lecture de cette adresse a excité les plus vifs applaudissements des professeurs et des élèves, toujours sympathiquement unis dans cette mémorable journée.

Mgr le Recteur, dominant une émotion visible à tous les regards et qui se comprend facilement, a répondu par quelques paroles cordiales et bien senties.

« Les témoignages de votre affection, dit-il, me touchent profondément et me font éprouver une émotion que ma parole ne saurait faire comprendre.

» Et cependant ces sentiments de bienveillance à mon égard ne sont pas nouveaux pour moi, ils ne datent ni d'hier ni d'aujourd'hui : depuis de longues années tous les membres du corps académique ont daigné m'honorer d'une affectueuse confiance qui fait toute ma force comme toute ma joie et toute ma consolation.

» Veuillez agréer en retour l'expression de mes sentiments de reconnaissance et de gratitude, sentiments déjà bien anciens aussi, mais toujours nouveaux ; veuillez agréer *un affectueux merci* qui sort de mon cœur pour s'épancher dans le cœur de tous mes chers et honorables collaborateurs.

» Nous venons de déposer au pied des autels le tribut de nos hommages et de nos prières pour remercier le Ciel de la protection et des bienfaits accordés à l'Université catholique pendant les vingt-cinq premières années de son existence. Ce devoir chrétien, nous l'avons rempli tous ensemble, mais il me reste, à moi, à celui auquel l'épiscopat belge a confié les fonctions rectorales,— il me reste un devoir académique à remplir. Ce devoir c'est celui de vous répéter dans cette circonstance solennelle que tout le corps enseignant a répondu dignement à sa haute mission et que c'est

à vous, Messieurs, à votre zèle et à votre dévouement, que l'Université doit ses succès.

» Tous, jeunes et vieux, promoteurs généreux de la science et de la foi, vous vous êtes dévoués, comme un seul homme, à l'œuvre de nos évêques.

» Puisse cette œuvre, par la protection du Ciel, se conserver et prospérer de plus en plus dans l'intérêt de la religion et de la patrie ! »

L'assemblée s'est séparée après avoir de nouveau fait entendre ses vivats et ses acclamations.

Il existe à l'Université deux institutions qui ont surtout pour but d'encourager les étudiants à s'exercer à la composition littéraire et à la discussion. La première, qui porte le nom de *Société littéraire*, a déjà publié sept volumes de Mémoires choisis, et elle a mérité, dès son début, les suffrages des recueils critiques français les moins suspects d'être favorables aux œuvres ayant un caractère religieux. Cette société a célébré le xxve anniversaire de l'Université par une réunion solennelle dont on trouvera plus loin les détails. Une autre société, qui s'appelle la *Société d'Émulation*, poursuit en partie le même but, tout en donnant une large place à la discussion et aux thèses. Sa commission directrice, présidée par M. le professeur Moeller, n'a pas voulu laisser passer le jour de la solennité sans adresser ses félicitations à Mgr le Recteur. Voici le texte de l'adresse :

« Monseigneur,—La *Société d'Émulation* voit arriver avec bonheur le vingt-cinquième anniversaire de votre Rectorat, et elle est fière de venir vous exprimer



les sentiments qui animent son cœur dans cette circonstance solennelle.

» Un quart de siècle s'est écoulé, Monseigneur, depuis le jour où vous avez accepté la mission de présider aux destinées de l'Université catholique. D'autres mains, moins habiles que les vôtres, auraient pu y faillir, car la tâche était périlleuse. Fille de la foi et de la liberté, héritière d'une glorieuse renommée, l'Université de Louvain devait rester fidèle à son origine toute chrétienne et montrer ainsi l'alliance intime des deux grands principes qui lui ont donné naissance.

» Vous avez su, Monseigneur, lui imprimer ce double sceau. L'Université relie noblement le présent au passé, et sa prospérité permet de jeter sur l'avenir un regard de consolante espérance. C'est avec bonheur que nous le disons, Monseigneur, l'état florissant de l'Université est dû à la grande et sage direction qui a présidé à sa marche. Guide expérimenté et prudent, vous l'avez conduite, à travers les obstacles, en prenant conseil de votre savante sollicitude; toujours sûr de vos actes, vous avez défendu avec une constance inaltérable le principe dont nous sommes les fils dévoués, la liberté d'enseignement. La *Société d'Émulation*, création toute spontanée du génie universitaire de Louvain, est aussi empreinte de son esprit. Elle a également inscrit sur sa bannière : Foi, Liberté et Science. Ce sont ces principes qui la dirigent et la vivifient.

» Cette communauté d'origine nous engage, Monsei-

gneur, à venir vous présenter nos respectueuses félicitations pour un glorieux passé et nos vœux les plus sincères pour l'avenir. Entre vos mains l'Université brillera chaque jour davantage et remplira avec un succès toujours croissant sa grande et noble mission. »

Mgr le Recteur a répondu à la députation de la *Société d'Émulation* qu'il applaudissait à ses efforts pour initier de bonne heure tous ses membres à l'art de la parole et de la discussion. A aucune époque, en effet, cet art ne fut plus utile à qui veut combattre pour la vérité et répondre à tous ceux qui à divers titres s'en constituent les adversaires.

Une adresse a aussi été présentée par la Société de littérature flamande *Met Tyd en Vlyt;* elle est conçue en ces termes :

« *Aen den Hoog Eerwaerden Heer de Ram, Rector Magnificus der catholyke Hoogeschool.*

» Hoog Eerw. Heer,

» Het Tael- en Letterlievend Genootschap *Met Tyd en Vlyt* kan niet onverschillig zyn aen de xxv^{ste} verjaring van het bestaen der catholyke Hoogeschool.

» Het voegt met den verschuldigden eerbied, zyne byzondere heilzeggingen by die welke het studentencorps het geluk had, in eene plegtige gelegenheid, aen U Hoog Eerw. te kunnen uitdrukken.

» Geheel België bezield van de heilzame geestdrift die zynen voorvaderen den naem van godvreezende Belgen verwierf, verheugt zich van den toenemenden glans van het groot gesticht dat als eene baek in de europeesche geleerde wereld schittert.

» Het Genootschap dat het leven aen deze ryke kunstbron ontleent, neemt byzonder deel aen deze vreugd.

» Het herinnert zich met innige dankbaerheid de voortdurende bescherming van U Hoog Eerw. en het krachtig toedoen van hetzelve door de Hoogeschool en onder de leiding van den uitmuntenden Hoogleeraer die het roer der vlaemsche letteroefening houdt, te doen bloeijen.

» Aen deze aenhoudende ondersteuning is de Vlaemsche Zaek onze medewerking ten voordeele van vaderlandsche tael en zeden verschuldigd.

» Ook aen de uitnemende leiding die U Hoog Eerw. aen de Hoogeschool geeft, heeft het Christendom het onwaerdeerbaer geluk te danken van dit, by uitstek catholyk Gesticht, tot den hoogsten graed van welvaert te zien stygen.

» Moge de Voorzienigheid hare milde hand over hetzelve blyven uitsteken en nog lange jaren aen U Hoog Eerw. het geluk laten wedervaren zoo veel goed te kunnen stichten en den loon van dit zwoegen ook hier beneden uit het beschouwen uwer weldaden, te kunnen ontvangen.

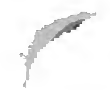
» Deze zyn de vurige wenschen van het Tael- en Letterlievend Genootschap *Met Tyd en Vlyt.* »

Dans la soirée du 3 novembre, Mgr le Recteur a réuni dans un banquet de quarante-sept couverts tous les membres du corps enseignant. Une place d'honneur y était réservée aux professeurs qui ont commencé leurs cours à Malines et qui accomplissaient la vingt-cinquième année de leur enseignement; à côté d'eux se trouvaient quelques professeurs qui ont été leurs élèves dans cette ville. Différents toasts ont été portés et nous n'essaierons pas de reproduire ici ces paroles affectueuses, comme il s'en dit dans une réunion de famille, dans une réunion dont tous les membres s'aiment et s'estiment. Nous tenons cependant à pouvoir signaler le toast qui a produit le plus grand effet, c'est celui que Mgr le Recteur a porté au Pape, au Roi et à l'Épiscopat belge. Rappelant la paternelle bonté de Grégoire XVI envers l'Université, les nombreuses marques de bienveillance que n'a cessé de lui accorder son auguste successeur, Pie IX, il a trouvé les accents les plus sympathiques et les plus heureux pour exprimer les vœux que l'Université forme avec tous les catholiques pour que le calme et la paix viennent consoler le cœur du Pontife; pour que les puissances qui président aux destinées de l'Europe surmontent les unes leur faiblesse, les autres leur cupidité ou leur haine, et fassent respecter la souveraineté et les droits sacrés du successeur de saint Pierre, afin que son antique et légitime patrimoine soit intégralement conservé et que le grand et vénéré Pontife, environné des hommages et des sympathies du monde catho-

lique, puisse voir bientôt la fin de ses douleurs et de ses angoisses. De patriotiques et chaleureuses paroles ont rendu hommage au fondateur de notre dynastie, au Roi bien-aimé à qui nous devons notre indépendance. L'Épiscopat belge, qui regarde l'Université comme son plus beau fleuron, ne pouvait manquer de recevoir aussi en ce jour solennel un juste tribut de vénération et de reconnaissance. Ce triple toast a été couvert d'applaudissements prolongés. Mgr le Recteur porta ensuite un toast à ses collaborateurs, *au Corps professoral.*

Dans la soirée, les étudiants ont donné, aux flambeaux, une sérénade à Mgr le Recteur dans la grande cour du Collége du Saint-Esprit, qui avait été splendidement illuminée. Les chiffres des diverses facultés ornaient la façade principale de la cour, éclairée par des feux de diverses couleurs. *La Brabançonne*, *Où peut-on être mieux*, *Le Chant des Étudiants*, ont été à différentes reprises chaleureusement acclamés. Les habitants de la ville, voulant s'associer à la fête académique, avaient illuminé leurs maisons, et ils avaient également organisé une sérénade qui a terminé la journée au milieu des applaudissements de la foule, parcourant les principales rues pour voir l'illumination.

Il n'y avait qu'un souhait chez tous les témoins de cette belle fête. Puisse-t-elle se renouveler dans vingt-cinq ans et puisse-t-on y célébrer en paix d'aussi nombreux et d'aussi honorables triomphes!



§. II.

Banquet offert par les étudiants au Recteur et au Corps professoral, le 23 novembre.

L'imposante solennité académique que nous venons de décrire a obtenu un complément digne d'elle. Mercredi 23 novembre, les élèves ont fourni une preuve nouvelle des sentiments de dévouement et de reconnaissance qui les animent, en offrant au Recteur et aux professeurs un banquet splendide, dans la salle des concerts de l'Académie de Musique.

Ce beau local, que tous les étrangers qui traversent notre ville visitent avec admiration, avait été décoré avec autant de goût que d'élégance. Le buste du Roi, entouré de fleurs et de verdure, se trouvait sur une estrade et dominait toutes les parties de la salle. Au haut de la galerie supérieure, les drapeaux de toutes les nations qui envoient des élèves à l'Université alternaient avec les trois couleurs belges. Les bannières des États-Unis, du Pérou, de la Suisse, de l'Irlande, du Danemarck, de la Pologne, de la Hollande et de plusieurs pays allemands formaient un glorieux cortège à la bannière nationale de septembre.

Dans l'hémicycle, sous les galeries, dans toutes les parties de la vaste salle, on avait dressé autant de tables qu'elle pouvait en contenir. Plus de cinq cents convives, étudiants et anciens étudiants, y

avaient pris place vers cinq heures, attendant dans un ordre parfait l'arrivée du Recteur et des professeurs.

Au moment où le Corps académique fit son entrée, des applaudissements unanimes et prolongés saluèrent sa présence, puis l'orchestre entonna la *Brabançonne*, et toute cette jeunesse, si ardente et si généreuse dans son patriotisme, chanta l'hymne national avec un enthousiasme indicible : protestation solennelle contre des attaques récentes aussi aveugles qu'injustes, réponse éloquente aux odieux soupçons qu'on n'a pas craint de faire planer sur un enseignement où l'amour de la religion et de la science s'unit à l'amour de la patrie et de la liberté constitutionnelle !

Le banquet commença et se continua au milieu d'une gaieté franche, d'une cordialité expansive, mais avec une décence irréprochable. Au dessert, M. P. Poncelet, étudiant en droit et président de la Commission organisatrice de la fête, prit la parole pour porter un toast au Roi. Les professeurs et les élèves se levèrent, un silence solennel régna dans la salle, et M. Poncelet s'exprima comme suit :

« MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Nous vous proposons un toast qui rencontrera dans tous vos cœurs une sympathique unanimité. Buvons à la santé de l'Auguste Monarque qui préside depuis bientôt trente ans aux destinées de notre belle

et bien-aimée patrie, au souverain sous le règne duquel nous pouvons librement venir puiser la science à la source féconde de l'illustre *Alma Mater*. Sous l'égide protectrice de notre Roi, la plus belle et la plus précieuse de nos libertés constitutionnelles, la liberté d'enseignement, déverse sur notre pays et à l'étranger tous ses bienfaits civilisateurs et scientifiques. Prouvons-lui notre reconnaissance, et que l'Europe entière voie avec admiration combien sont sincères et puissants les liens qui unissent tous les enfants de l'Université catholique de Louvain au chef vénéré de notre dynastie et à ses nobles enfants.

» Messieurs, *Au Roi, à la Famille royale !* »

Décrire l'enthousiasme provoqué par ces patriotiques paroles serait impossible. Une triple salve d'applaudissements, entremêlée d'innombrables cris de « *vive le Roi !* » ébranlait le vaste édifice, et l'orchestre, entonnant encore une fois la *Brabançonne*, fut de nouveau accompagné des voix fraîches et vibrantes de la jeunesse.

Les applaudissements avaient à peine cessé, lorsqu'un autre membre de la Commission se leva pour porter un toast aux vénérables fondateurs de l'Université catholique, le Souverain Pontife et l'Épiscopat Belge, au Recteur et à tous les membres du Corps professoral. M. Busschots, étudiant en droit, porta ce toast dans les termes suivants.

« MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Au milieu de cette fête vraiment de famille, où un glorieux passé tend une main fraternelle à un avenir qui n'est pas sans espérances, je suis heureux de proposer une santé qui nous est chère à tous, celle des augustes fondateurs de cette Université, de son Recteur et du corps professoral !

» Il y a à peine un quart de siècle que l'Université dont nous sommes fiers d'être les élèves fut fondée, et depuis ces quelques années que d'illustrations n'a-t-elle pas fournies à la patrie et à l'Europe !

» L'Université d'aujourd'hui s'est montrée la digne héritière de celle des Juste-Lipse et des Vésale. Elle est la gloire de notre libre Belgique. Mais elle est surtout la vôtre, Monseigneur et Messieurs... A vous donc, hommes de science et de dévouement, à vous toute notre affection, à vous toute notre reconnaissance !

» Puisse la Providence vous conserver longtemps encore au pays et à la science. Puisse l'*Alma Mater* continuer, sous vos auspices, à marcher dans cette voie de prospérité et de grandeur dans laquelle, grâces à vous, Messieurs, elle est si glorieusement entrée.

» *Aux augustes fondateurs de cette Université, à son Recteur et au Corps professoral !* »

Des applaudissements unanimes et prolongés prouvèrent que l'orateur avait réellement exprimé les sentiments qui se trouvaient au fond de tous les cœurs. Mais ces applaudissements furent suivis d'un mou-

vement spontané, qui a dû profondément émouvoir le Recteur et tous les membres du corps académique. Tous les convives se levèrent, quittèrent leurs places et vinrent défiler un à un devant le corps professoral en poussant avec enthousiasme les cris mille fois répétés : Vive notre Recteur ! Vivent nos professeurs ! Des larmes coulèrent de bien des yeux, larmes de bonheur et de tendresse, provoquées par une manifestation sans exemple dans les annales de l'enseignement public en Belgique ! Mgr le Recteur était visiblement ému, lorsqu'il prit à son tour la parole, pour se constituer l'organe de l'affection et de la reconnaissance de tout le corps académique. Il s'exprima comme suit :

« MESSIEURS,

» Dans le toast qui vient d'être porté, je retrouve, avec un indicible bonheur, l'expression des sentiments de sympathie, de dévouement et de reconnaissance qui animent tous les étudiants envers l'Université catholique de Louvain :

» Sentiments sympathiques de la part de plus de sept cents étudiants actuellement inscrits ; — sentiments sympathiques de la part de plusieurs milliers d'étudiants inscrits autrefois.

» A notre tour, Messieurs, nous venons vous témoigner notre reconnaissance et vous adresser cordialement nos remercîments.

» Je vous remercie donc au nom de tous ceux qui

s'intéressent à l'œuvre fondée par l'Épiscopat belge en 1834, sous les auspices de notre indépendance politique et religieuse, AUSPICE RELIGIONIS ET PATRIÆ LIBERTATE, comme le rappelle la légende de la médaille inaugurale de l'Université.

» Je vous remercie, Messieurs, au nom de nos vénérables Évêques, fondateurs, protecteurs et bienfaiteurs permanents de l'Université catholique.

» Je vous remercie au nom du corps académique, formant un seul cœur et une seule âme avec tous les étudiants anciens et nouveaux de l'ALMA MATER. (*Applaudissements prolongés.*)

» Je vous remercie enfin, permettez-moi de le dire, au nom du Recteur qui demande au Ciel, comme récompense, de pouvoir contribuer encore, pendant quelques années, à la prospérité de l'Université et se réjouir des succès de ses nombreux élèves. (*Nouveaux applaudissements.*)

» Chers étudiants, chers amis, vous êtes destinés, comme vos anciens condisciples, à parcourir dans le monde des carrières différentes; mais quelle que soit la diversité relative de vos positions, tous cependant vous vous souviendrez toujours de notre mot de ralliement : DIEU ET PATRIE! (*Triple salve d'applaudissements.*)

» Ce grand et noble mot renferme la synthèse de nos devoirs et de nos convictions.

» Si dans l'ordre religieux nous vénérons nos chefs hiérarchiques; — si dans cette circonstance solennelle nos hommages, nos vœux et nos espérances

se dirigent au-delà des Alpes pour être déposés aux pieds d'un immortel Pontife dont le nom, comme le disait si noblement un de vous, est sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs, — oui, ajouterai-je à mon tour, — un Pontife immortel dont le nom vénéré brille en tête des patrons de l'Université (*Applaudissements*); — si un pareil hommage de reconnaissance est un devoir pour nous, il nous reste encore un devoir non moins grave à remplir.

» L'Université n'est pas seulement une institution *catholique*, elle est en même temps une institution *nationale*. (*Applaudissements*.)

» C'est donc à un double titre, et comme catholiques et comme Belges, que nous acclamons notre Roi ; — ce Roi qui a consolidé notre indépendance, dont la sagesse nous a fait jouir des libertés constitutionnelles que des nations étrangères, agitées bien souvent par des tempêtes, envient à la paisible Belgique.

» Oui, Messieurs, c'est avec toute l'énergie et avec toute la sincérité de nos convictions religieuses et politiques que nous acclamons ensemble notre Roi bien-aimé dont nous ne cessons de demander au Ciel la conservation pour le bien-être de la patrie. (*Applaudissements, entremêlés de mille cris de : Vive le Roi !*)

» Dans plus d'une circonstance, Sa Majesté a daigné me dire qu'Elle connaît et qu'Elle apprécie le patriotisme de l'Université de Louvain ; plus d'une fois, Elle a daigné applaudir à nos efforts et recon-

naître hautement les services rendus par l'Université catholique à la science et au pays. (*Nouveaux applaudissements.*)

» Un dernier mot, Messieurs.

» Enfants de Louvain, jeunes et vieux, élèves et maîtres, serrons nos rangs; continuons, sans nous laisser décourager par des accusations injustes et déloyales, à aimer notre belle patrie et ses institutions constitutionnelles; continuons, sans nous laisser éblouir par des théories compromettantes pour l'ordre social, à cultiver la science éclairée et guidée par cette foi catholique qui donne à la science elle-même une jeunesse et une vigueur éternelles.

» Continuons, en un mot, à marcher tous ensemble dans la voie que l'Université parcourt depuis un quart de siècle, et qui est, quoi qu'on en dise, la voie du véritable progrès! »

Les applaudissements et les cris d'enthousiasme reprirent avec une force nouvelle. Mgr de Ram n'avait jamais été mieux inspiré. Ses paroles aussi éloquentes que généreuses étaient allées droit au cœur de tous les assistants. Si la rude, mais glorieuse tâche dont il est chargé lui a parfois valu des inquiétudes et des peines, il en a été amplement dédommagé par l'expression chaleureuse des sentiments respectueux et dévoués de cette noble jeunesse.

Mais les anciens étudiants, accourus en foule à cette fête académique, ne devaient pas être oubliés. M. Mathys, étudiant en médecine, leur porta le toast suivant :

« Monseigneur et Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous proposer un toast aux anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain. Je suis fier, Messieurs, de pouvoir porter ce toast, car il m'est permis de le porter aux hommes intègres et éclairés de la magistrature et de la législature, à l'élite des théologiens, aux savants du corps enseignant, aux avocats distingués du barreau belge et enfin aux médecins renommés de notre pays et de l'étranger.

» Plusieurs d'entre eux sont venus assister fraternellement à notre banquet et saluer encore notre chère Université ; c'est au nom de mes condisciples que je les remercie spécialement et que je bois à leur bonne santé.

» *Aux anciens étudiants de notre Université !* »

Lorsque les applaudissements eurent cessé, M. l'avocat Gernay répondit, au nom des anciens élèves, par quelques paroles simples, mais profondément senties. Il émit le vœu de voir toujours régner une indissoluble fraternité entre tous ceux qui viennent chercher la science sur les bancs de l'Université catholique.

Par un sentiment dont la délicatesse sera appréciée par tous les cœurs généreux, la Commission directrice avait décidé qu'un toast serait porté aux élèves étrangers. M. Henri, étudiant de la Faculté de théologie, s'acquitta de cette mission dans les termes suivants :

« MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Avant de terminer cette belle fête, c'est pour nous un devoir de sympathie et d'hospitalité que d'adresser une parole publique et amie à Messieurs les étudiants étrangers, qui se sont associés à nos fraternelles manifestations d'une manière si dévouée et si éclatante.

» Nous tenons à leur dire dans cette assemblée que s'ils sont étrangers sur cette terre, ils ne sont pas étrangers à nos cœurs ; nous tenons à leur dire qu'eux et leurs successeurs trouveront toujours au milieu de nous l'hospitalité la plus loyale et l'affection la plus pure. Nous désirons que cette expression publique de nos sentiments adoucisse pour eux les regrets de la patrie absente, qu'elle reste gravée dans leurs cœurs, qu'elle traverse avec eux le Rhin, les Alpes et les mers, pour qu'ils puissent à leur retour témoigner dans leur patrie de l'honneur du nom et de l'hospitalité belges. De notre côté, nous conserverons de vous, Messieurs les étudiants étrangers, un inaltérable souvenir. Dès aujourd'hui nous nous associons à vos nobles et légitimes espérances et nous buvons tous ensemble au triomphe, dans votre patrie, des grands principes de foi, d'ordre et de liberté, que représente cette Université.

» Messieurs, *A la santé des étudiants étrangers !* »

Cette fois encore l'enthousiasme fut au comble, et M. Martin, de Genève, eut peine à obtenir le silence pour adresser à ses condisciples belges les paroles qui suivent :

« MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Au nom des étudiants étrangers, je vous remercie de la part que vous avez bien voulu leur faire dans cette manifestation et de l'accueil qu'a rencontré le toast que votre commission leur a porté. Quoique étrangers sur cette terre, nous y venons cependant avec bonheur, parce que nous y trouvons de grands souvenirs. Polonais et Allemands, nous avons combattu dans vos rangs; Irlandais, nous possédons dans cette Université d'illustres ancêtres; Hollandais, nous vous tendons une main amie; Américains et Suisses, nous avons puisé de bonne heure dans nos institutions républicaines, basées sur le respect du droit et de la dignité personnelle, une profonde sympathie pour la nation belge et les antiques traditions de liberté que votre Constitution a si glorieusement consacrées. Nous ne sommes réellement qu'à moitié étrangers sur cette noble terre : nous sommes vos frères, vos frères par le sang, vos frères par la science, vos frères par la liberté. Et nous espérons que cette fraternelle solidarité entretiendra dans vos cœurs des sympathies toujours vivaces pour de grandes infortunes que je ne nomme pas, de ces infortunes que vos pères eux-mêmes ont connues avant 1830. Nous allons repartir pour travailler à leur soulagement et à la réalisation des triomphes que vous nous souhaitez. Notre part, à nous, dans cette œuvre, sera d'y faire prévaloir les grands principes de foi catholique et de liberté virile que nous puisons à cette incomparable institution.

» Nous vous remercions encore et nous buvons à notre tour *A la consolidation et à la gloire de la nationalité belge !* »

A l'occasion de cette fête académique M. P. Poncelet, président de la Commission, avait composé et mis en musique les couplets suivants, qui, à la fin du banquet, furent chantés par M. Verwilghen, étudiant en droit.

I.

Comme une mère en un jour d'allégresse
Heureuse et fière assemble ses enfants,
Et de son cœur épanchant la tendresse
Les confond tous en ses baisers brûlants;
Telle aujourd'hui dans une même ivresse,
Alma Mater, vois tes fils réunis;
Reçois leurs vœux et leurs chants de liesse,
Lis le bonheur dans nos yeux attendris !
Entends notre voix qui te crie ?
« A toi toujours respect, honneur !
» Oui, c'est le vœu de notre cœur,
» Honneur à toi, mère chérie ! »

II.

Des bords lointains une jeunesse ardente
Accourt vers toi, dans ta vieille cité,
Puiser, avide, à ta source abondante
Talent et Foi, Science et Vérité.
Par leurs enfants les rives étrangères

Goûtent les fruits de tes savants labeurs,
Car dans ton sein tous les peuples sont frères,
Le monde entier a droit à tes faveurs !
Entends-tu sa voix qui te crie ?
« A toi toujours respect, honneur !
» Oui, c'est là le vœu de mon cœur,
» Honneur à toi, mère chérie ! »

III.

Ardent foyer, ô brillante lumière,
De ton éclat contemples la splendeur !
Déjà tes fils dans leur noble carrière
Ont recueilli plus d'un laurier vainqueur.
De tes savants la légitime gloire
A rejailli sur ton sein si fécond,
Et la Science au temple de Mémoire
En lettres d'or a buriné ton nom.
Entends-tu sa voix qui te crie ?
« A toi toujours respect, honneur !
» Oui, c'est là le vœu de mon cœur,
» Honneur à toi, mère chérie ! »

IV.

Avec orgueil notre libre Belgique
Voit ton amour pour son peuple et ses droits :
Dans tous nos cœurs l'élan patriotique
De nos aïeux a gravé les exploits.
Oui, la Patrie a foi dans ta noblesse,
Car elle sait qu'au jour des grands périls,

Des-rangs pressés de ta fière jeunesse
S'élèveraient des défenseurs virils !
Entends-tu sa voix qui te crie ?
« A toi toujours respect, honneur !
» Oui, c'est là le vœu de mon cœur,
» Oui, c'est le vœu de la Patrie. »

Les pauvres ne furent point oubliés par les étudiants de l'Université catholique. Avant de se séparer, ils acclamèrent la proposition d'une quête et tous contribuèrent généreusement à la collecte qui fut faite par un jeune étudiant dont nous regrettons de ne pas connaître le nom (1).

On avouera qu'il serait difficile d'imaginer une fête plus belle, plus expansive, plus sympathique. Honneur à la jeunesse belge qui sait unir, avec tant de vigueur et de courage, l'amour de la science à l'amour de la foi, le respect d'un glorieux passé à l'adoption franche et entière de nos libertés constitutionnelles !

La fête du 23 novembre ne laissera pas seulement d'ineffaçables souvenirs dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister : elle figurera dans les annales de la patrie, elle comptera dans l'histoire du développement de l'une des libertés les plus chères aux Belges, la liberté d'enseignement.

(1) Cette quête était faite au profit de l'hospice des pauvres femmes aveugles de Louvain. MM. les membres de la commission de cet hospice ont fait parvenir à MM. les étudiants une superbe médaille de vermeil, en reconnaissance de la belle œuvre de charité qui a couronné leur banquet universitaire du 23 novembre.



§. III.

Fête donnée par la Société littéraire, le 27 novembre (1).

Au milieu des fêtes qui célébraient le XXVme anniversaire de la grande institution qui l'abrite dans son sein, la Société littéraire de l'Université catholique n'a pas voulu rester en arrière. Le dimanche, 27 novembre, elle a manifesté, dans une séance solennelle, les sentiments de reconnaissance et de dévouement qui l'animent.

La Société s'était réunie dans la salle des Promotions aux Halles, au milieu d'un grand concours d'étudiants et d'anciens étudiants membres de la Société, qui de tous les points du pays s'étaient empressés de répondre à l'invitation qui leur avait été adressée. A 4 heures, Mgr le Recteur magnifique, au milieu d'acclamations unanimes, a fait son entrée dans la salle, accompagné de M. Verbeke, ancien membre du Congrès national, depuis longtemps membre de la Société, et de M. Barth. Du Mortier, l'éminent patriote, l'ami de la jeunesse, à qui la Société littéraire avait spontané-

---

(1) Le procès-verbal avec toutes les pièces relatives à cette fête vient d'être publié par la Société littéraire dans un recueil de 60 pages in-8, pour servir d'appendice au tom. VII des *Mémoires* de la Société.

ment décerné à cette occasion le diplôme de membre honoraire.

M. Edm. Poullet, vice-président, étudiant en droit, a ouvert la séance par la lecture d'une adresse à Mgr le Recteur, président d'honneur de la Société.

Voici quelques passages de ce discours remarquable par l'esprit élevé qui l'a dicté et par la forme éloquente que le jeune écrivain a su donner à sa pensée :

« MONSEIGNEUR,

» Au moment où le monde catholique tout entier se joint de cœur à nos manifestations universitaires, pour saluer en vous et dans ce corps académique dont vous êtes le chef 25 ans de luttes et de dévouements, 25 ans de glorieux et de consolants souvenirs, la Société littéraire, fille aînée de notre Université, création intelligente de ses professeurs, devait réclamer son tour de parole.

» Elle vient, elle aussi, offrir son tribut d'hommages et de respects à l'homme qui, par un quart de siècle de travaux, de sacrifices et d'intelligente direction, a su attacher son nom à la grande œuvre catholique belge, ramenant notre jeune Université aux beaux jours de l'*Alma Mater !*...

» ... En réunissant aujourd'hui autour de son président d'honneur ses membres dispersés, notre Société littéraire ne peut oublier de confondre en une même pensée de reconnaissance tous ceux qui ont mis la main à la même œuvre, aussi bien ces cœurs

pleins d'expérience qui en la fondant ont su répondre à un des besoins les plus impérieux de la jeunesse chrétienne, que ce Recteur magnifique de Louvain, dont la protection constante et éclairée a tant contribué à ce que l'œuvre des fondateurs ne demeurât pas stérile. »

M. Poullet cherche ensuite à caractériser la position du catholicisme dans les siècles modernes et ses efforts constants pour le bonheur de l'homme. Les moyens employés par le christianisme pour y parvenir, « ce sont, comme, quand il fondait la société moderne sur les ruines du paganisme et de la barbarie, le perfectionnement individuel et la civilisation ; ce sont, dans l'ordre artistique et littéraire, la recherche et la réalisation du beau moral, la vivification de la matière au contact du génie, l'élévation de l'âme par la contemplation de l'ordre et des splendeurs de la nature idéalisée ; ce sont, dans l'ordre politique, l'égalité dans la hiérarchie, la liberté la plus grande sous l'action de la responsabilité la plus étendue, l'ordre par le respect du pouvoir, le respect des droits de tous et l'accomplissement préalable des devoirs de chacun. »

L'orateur s'attache à montrer que c'est là la voie à suivre par tous ceux qui veulent soutenir la cause de la science et de la foi; que c'est par là que les membres de la Société littéraire, après avoir généreusement travaillé à devenir de bonne heure les défenseurs les plus dévoués de nos croyances et de nos traditions, en seront un jour les athlètes les

plus habiles, nobles et fidèles enfants de la liberté d'enseignement et du dogme catholique. Faisant ensuite une courte histoire de la fondation de la Société littéraire et de ses travaux, il termine par ces chaleureuses paroles qui ont été vivement applaudies :

« Pour vous, Monseigneur, et vous tous, Messieurs, qui nous patronez de votre nom, de vos soins et de votre influence ; vous qui n'avez rien à apprendre parmi nous, et pourtant ne dédaignez pas d'assister à nos réunions ; vous tous, qui avez une si grande part aux modestes succès de notre Société littéraire, et qui de ce côté méritez encore si bien de l'avenir des lettres chrétiennes ; puissiez-vous nous voir toujours attentifs et fidèles à vos leçons et à vos exemples ! Puissiez-vous voir un jour en nous votre plus utile et plus consolant ouvrage, quand tous, qui que nous soyons, patients pionniers de l'intelligence, nons prendrons rang parmi les défenseurs de nos croyances et de notre droit catholique ; quand, étrangers, nous porterons au ciel de la patrie ces idées larges de catholicisme, de science, de dévouement, qui sont celles de l'Université, qui sont les vôtres, ou que, fils de 1830, ornant de la croix du Christ nos vieilles couleurs brabançonnes, nous marcherons, à l'ombre de la liberté, de la Constitution et d'une dynastie vénérée et chérie, au nom de la Foi, à la conquête de l'avenir ! »

M. Edmond Miot a donné lecture d'un poème intitulé : 25e *anniversaire de la fondation de l'Université*

catholique de Louvain. Dans un prélude il retrace en quelques traits vifs et grandioses les gloires de l'ancienne Université et de la nouvelle, annonce son sujet et débute de la manière la plus heureuse. La messe, le *Te Deum*, le défilé des étudiants, la solennité dans la grande salle académique, l'illumination du soir, la promenade aux flambeaux et la sérénade, toutes les circonstances de cette belle journée, qui laissera de si profonds souvenirs dans les cœurs de tous ceux qui en ont été les témoins, reçoivent de la poésie une couleur enchanteresse. Les divers discours se plient au rhythme avec facilité, sans rien perdre de leur substance, quelquefois même conservent leur expression, et toujours acquièrent dans un vers nerveux une nouvelle force qui s'ajoute à la franche énergie avec laquelle ils furent prononcés.

Il nous est impossible de mettre intégralement sous les yeux de nos lecteurs ce poème, qui compte plus de quatre cents vers; mais nous ne pouvons leur refuser la jouissance de quelques extraits.

Voici comment l'auteur dépeint le défilé des étudiants :

Regarde! Les voilà! les premiers que tu vois,
Incarnant dans leurs cœurs la justice et les lois,
Seront de l'opprimé les vengeurs énergiques,
Ou bien un jour, debout sur nos rostres civiques,
Défendront notre Roi, l'ordre et la liberté!
Voilà ceux qui sauront, hommes de charité,
Le baume qui guérit et le mot qui console.

Où sévit le fléau, le médecin court, vole;
Et souvent pour lui-même oubliant le danger,
Tombe frappé du mal dont il sut soulager.
Là, ceux dont le calcul, que la science éclaire,
Ravit au Ciel ses feux, ses secrets à la terre,
Dirige du regard le bronze des combats
Et sur deux fers légers précipite nos pas.
Là, ceux qui de Platon méditant la sagesse
A l'école du vrai mûrissent leur jeunesse,
Savent d'où vient, où va, ce qu'est l'humanité,
Que la raison sans Dieu n'est qu'un jour sans clarté;
Pour combattre l'erreur sans relâche et sans trève,
Aiguisent dans leurs mains la plume ainsi qu'un glaive,
Et confessant leur foi, montreront qu'on peut bien
Être tout à la fois philosophe et chrétien.
Tandis qu'en la cité leur cortége se range,
Des lévites sacrés la pieuse phalange,
Qui puise le savoir au livre de Thomas,
S'avance, fière aussi de marcher sur leurs pas.

Citons maintenant la description de la grande salle académique :

Bientôt sur les gradins leur foule répandue
De cette immense enceinte embrasse l'étendue,
Et du vaste hémicycle inonde le contour.
Grands dans leur gratitude et fiers de leur amour,
Ils ont sous des festons de fleurs et de feuillage
Encadré de lauriers la rayonnante image
Du prêtre, du savant, du père vénéré,
Au triomphe duquel ce jour est préparé.

Partout l'azur, la pourpre ornant les colonnades,
Rampent sur les piliers, se courbent en arcades,
Et dans leurs plis mouvants balancent cent drapeaux
Qui pendus à la voûte, ou groupés en faisceaux,
Savent avec orgueil, comme au champ des victoires,
Couvrir des trois couleurs nos pacifiques gloires.
Un bruit court. On se lève. Et de tous les gradins
Mille vivats mêlés aux battements de mains
Partent et s'étendant comme un coup de tonnerre
Acclament à la fois l'auguste jubilaire,
Qui de ses pairs suivi vient de franchir le seuil
Et sourit avec joie au filial accueil.
Tandis que de l'orchestre à la voix sympathique
Retentit dans les airs l'hymne patriotique,
Ils gravissent l'estrade où tel qu'aux plus beaux jours
Le soleil sous leurs pas émaille le velours,
Et ses rayons versés du haut de la coupole
Semblent les couronner des feux d'une auréole.
Je ne sais quel éclat d'antique majesté
Sur leurs fronts radieux aujourd'hui reflété
Fait croire que Vivès, Juste Lipse, Vésale,
Pour revoir cette fête ont envahi la salle.

Embarrassé dans le choix des discours et voulant cependant en donner une idée à nos lecteurs, nous publierons de préférence, comme un hommage de sympathique hospitalité, la traduction poétique que l'auteur a faite de celui de M. Martin, de Genève. M. Miot l'a mis en strophes, sans doute pour mieux lui conserver l'énergique tristesse qui sied à la voix de l'exil :

Il est dans cette fête en souvenirs si chère,
Une plaintive voix qui ne pouvait se taire
Et que la gratitude appelle auprès de vous.
C'est la voix de l'exil, voix des monts, voix des ondes,
Voix du proscrit qui boit à vos sources fécondes
Qui ne peuvent couler chez nous.

Rayons venus d'en haut! catholique lumière,
Dont depuis deux mille ans le monde entier s'éclaire,
Nous retrouvons ici ton foyer lumineux!
Et laissant un pays que l'imposture opprime,
Notre errante jeunesse, innocente victime,
Se livre à vos cœurs généreux.

Dans le vaste salon de vos Halles gothiques,
Dominant les portraits de cent gloires antiques,
Une toile nous peint tout l'amour du Sauveur :
Il y guérit, instruit, ressuscite, console.
De l'Université c'est l'éloquent symbole :
Elle apaise ainsi la douleur.

Par un joug odieux chassés de la patrie,
Victimes du mensonge ou de la tyrannie,
Nous trouvons un abri dans cette *Alma Mater*.
Elle rompt un pain pur à nos intelligences,
Son baume adoucissant coule sur nos souffrances :
Nous oublions l'exil amer.

Nous qui souvent, hélas! en souffrons le martyre,
Nous à qui des tribuns osent parfois redire
Que nous ne savons pas aimer la liberté,
Dans ce libre pays nous venons pour apprendre

Non pas à la chérir, mais bien à la défendre
Avec prudence et fermeté!

Sur la rive où s'étend l'ombre du Capitole,
Un Pontife immortel en ce moment s'immole
Pour notre droit commun, le catholique droit.
Ce droit, sous le drapeau de votre indépendance,
Nous venons demander la chrétienne science
De le servir comme on le doit.

A vos enseignements nous resterons fidèles.
Plus tard, lorsque les yeux fixés sur nos modèles,
Par nos propres efforts nous les seconderons,
Nous ferons remonter comme un suprême hommage
Vers ceux dont nous tenons ce savant héritage
Les fruits que nous recueillerons.

Que la brise natale aux Alpes nous convie,
Aux frimas de l'Islande, aux monts de l'Helvétie,
Aux fleuves d'Amérique ou sur les bords du Rhin,
Sur la terre où languit la Pologne captive,
Aux côtes d'Albion ou sur la verte rive
Où souffre l'héroïque Erin;

De toi, nous garderons l'éternelle mémoire;
Aux lacs, aux mers, aux monts, nous redirons ta gloire,
O sainte *Alma Mater*, docte Université!
Et nous proclamerons belle cette patrie
Où la vertu fleurit, où brille le génie,
Noble terre de liberté!

Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir recueilli pour

eux quelques fleurs détachées de ce bouquet si habilement composé par M. Miot, et ils en apprécieront le parfum.

M. le professeur Félix Nève, membre de la Commission directrice de la Société, a communiqué à l'assistance une charmante pièce de vers intitulée : Tabitha ou le miracle de Joppé; puis M. Naméche, vice-recteur de l'Université, et président de la Société, dans un discours étendu et marqué de ce cachet de distinction et de goût délicat dont sont empreints ses écrits, a jeté un coup d'œil rapide sur l'histoire de la Société; il a montré comment, dès son début jusqu'aujourd'hui, elle est toujours restée fidèle à l'esprit qui animait ses fondateurs. Quelques passages des rapports annuels lui ont servi à donner de ce fait une démonstration aussi éloquente qu'exacte. Il avait ensuite à faire connaître la situation florissante de la Société et les mémoires qui avaient été jugés dignes d'une médaille d'honneur. Il a profité avec beaucoup de bonheur de cette circonstance pour tracer un magnifique tableau de ce qu'est l'amour du travail, le dévouement à la science dans un cœur chrétien. Il a profondément ému ses jeunes auditeurs en leur citant les paroles d'Ozanam, cet écrivain si sympathique à la jeunesse, une des plus grandes gloires des lettres chrétiennes à notre temps. Il a emprunté ensuite à Augustin Thierry, ce martyr de la science, quelques-uns de ses nobles aveux sur la dignité des travaux de l'intelligence, la grandeur et la beauté de la science

chrétienne, que l'illustre écrivain, par son amour pur de la vérité, était digne de comprendre comme il l'a comprise au déclin de sa vie, dans la sainte amitié du P. Gratry.

M. le Recteur a remplacé M. Namêche à la tribune; il a remercié la Société des témoignages d'affection qu'elle lui donnait en ce jour; il a manifesté sa sollicitude pour une institution qu'il a appelée un des plus beaux fleurons de l'Université. Puis rattachant le présent au passé dans un inséparable amour de la religion et de la patrie, il a rappelé les deux institutions du même genre qui ont fleuri à l'antique *Alma Mater*. L'une est la *Palæstra bonæ mentis*, dont le disciple de l'illustre Juste Lipse, Erycius Puteanus, fut le fondateur et le chef, et qui justifia sa devise de *Felicitas litterarum*. L'autre est la Société littéraire qui fut détruite avec l'Université même. Cette Société, a dit Mgr de Ram, avait pour devise : *Deo et Patriæ*. Elle eut pour premier directeur un ecclésiastique irlandais, le professeur O'Hearn, qui avait fait toutes ses études à Louvain et qui aimait la Belgique comme sa terre natale.

» Votre devancière, Messieurs, comptait comme vous au nombre de ses membres des professeurs et des étudiants. Permettez-moi de vous rappeler deux noms choisis dans chacune de ces catégories et d'évoquer ici le souvenir d'un ancien professeur et d'un ancien étudiant, celui de *Jean-Joseph Havelange*, de Dieupart dans le duché de Luxembourg, et celui d'*Adrien-Philippe Raoux*, d'Ath.

» Havelange, le dernier recteur annuel de l'ancienne Université, après avoir refusé de prêter le serment de *haine à la royauté*, après avoir défendu avec une inébranlable énergie les droits de l'Université, fut condamné à la déportation et termina sa carrière par le martyre, dans l'exil, à l'île de Cayenne.

» Raoux, après avoir pris ses grades en droit civil et canon, inaugura sa carrière d'avocat et de magistrat par un acte de patriotisme qui faillit faire tomber sa tête sur l'échafaud. Lorsque la République eut déclaré l'incorporation de nos provinces à la France, lui seul osa présenter au terrible *Comité de salut public* la plus courageuse et la plus énergique des protestations en faveur de l'indépendance de nos provinces.

» L'un et l'autre, et l'ancien professeur et l'ancien étudiant, suivaient ainsi les inspirations d'une noble devise : DEO ET PATRIÆ. »

Mgr de Ram n'a pas voulu, on le voit, perdre l'occasion de tracer quelques lignes de cette glorieuse histoire de l'Université de Louvain, qu'il poursuit avec un zèle pieux et un constant labeur. Nous regrettons de devoir nous borner à une si courte mention ; mais il est temps de dire un mot des auteurs qui ont vu leurs travaux couronnés dans cette fête solennelle et qui ont reçu de Mgr de Ram, au milieu des applaudissements de toute l'assistance, la médaille d'honneur.

En voici les noms :

M. Edmond Poullet, pour son *Mémoire sur Pierre Couterel et la situation de Louvain au XIVe siècle;* M. Adolphe Liagre, pour ses *Études sur le Progrès rationaliste;* M. Célestin Martin, de Genève, pour son *Essai sur l'Histoire politique, littéraire et religieuse de Genève;* M. Edmond Miot, pour ses *Poésies;* M. Antoine Stillemans, pour son *Étude sur le poète Vondel;* M. Gustave Busschots, pour *différents travaux littéraires.*

Immédiatement après la séance, un banquet, destiné à resserrer les liens qui unissent les divers membres de la Société, les a réunis dans la salle de lecture de la Bibliothèque. L'éloquence et la poésie étaient encore là pour donner à cette véritable fête de famille le cachet littéraire qui lui convenait. M. le président de la Société a porté un toast à Mgr le Recteur, président honoraire, protecteur et bienfaiteur de la Société. Les murs séculaires de la salle, où le banquet était servi, sont tapissés des nombreux portraits des grands hommes qui ont attaché leurs noms à l'ancienne Université. La clarté des lustres et des bougies, se réfléchissant sur ces toiles, semblait les faire revivre. M. le président a su tirer de cette circonstance un heureux à-propos, en associant les voix de ces gloires antiques aux voix des convives, pour acclamer Mgr de Ram, le continuateur de leur œuvre, leur digne émule et leur vengeur. Les applaudissements frénétiques l'interrompirent plusieurs fois. Mgr le Recteur répondit par quelques-unes de ces paroles qui vont toujours si bien au cœur parce

qu'elles partent du cœur. M. le professeur Delcour a porté un toast à M. Verbeke, ancien membre du Congrès, l'un des fondateurs de la Liberté d'enseignement, dont la jeunesse universitaire recueille les bienfaits, et en même temps à M. Du Mortier, qui a toujours su pendant sa longue carrière défendre cette liberté, avec cette persévérance qui prouve un beau caractère et avec ce dévouement civique que rien n'égale si ce n'est son talent. On vit alors tous les convives se lever spontanément et défiler le verre en main devant ces deux champions de nos grandes causes, en les acclamant de leurs vivats. M. Verbeke et M. Du Mortier répondirent tous les deux. Inutile de le dire : leurs paroles, qui suspendaient à leurs lèvres la brillante assemblée, retentirent vivement dans tous les jeunes cœurs.

Divers toasts furent encore portés : Aux anciens présidents, vice-présidents, secrétaires et membres des commissions : Aux anciens membres actifs qui avaient bien voulu répondre de tous les points du pays à l'invitation qui leur avait été adressée : Aux membres de la Société étrangers à notre nationalité.

Ici encore les déshérités de la fortune ne furent pas oubliés. Vers la fin du banquet, M. Gilmont, étudiant en droit, l'un des plus jeunes membres de la Société, demanda la parole : « Monseigneur et Messieurs, dit-il, dans cette réunion si cordiale, qui est pour nous tous une véritable fête de famille, permettez-moi de faire un appel à votre générosité en faveur de ceux qui sont nos frères à tant de titres

et qui par conséquent ont droit aussi à une part de notre festin. Vos cœurs ont compris que je veux parler des pauvres secourus par nos conférences de Saint-Vincent de Paul. Je suis persuadé, Monseigneur et Messieurs, que ces paroles trouveront écho dans chacun de vous, car la charité est la plus belle vertu des nobles âmes et la fille aînée du catholicisme dont nous sommes fiers d'être les enfants dévoués. » Puis il circula autour de toutes les tables et recueillit une aumône très-abondante. M. le professeur Lefebvre, un des présidents de la conférence et membre de la Société littéraire, répondit, dans une improvisation que tout le monde a admirée, avec ce cœur et ce charme qui coulent de ses lèvres comme de sa plume.

M. Du Mortier fut entendu une dernière fois. Il électrisa la jeunesse par sa chaleureuse éloquence et but à la prospérité de l'Université en général et spécialement de la Société littéraire.

Nous ne pouvons pas oublier une cantate composée pour la fête par M. l'avocat Minnaert et mise en musique par M. le docteur Xavier van Elewyck, tous les deux anciens élèves de l'Université. M. van Elewyck avait eu l'excellente pensée d'emprunter la finale de la *Brabançonne* et il a su la rattacher à sa composition avec un grand succès; il a chanté lui-même au banquet les beaux vers de M. Minnaert, et le refrain a été repris en chœur par les convives avec un entrain tout patriotique.

Voici cette cantate :

I.

Pour célébrer ce grand anniversaire,
Un jour encor le sort nous réunit
Sous les rameaux de l'arbre tutélaire
Qui tour à tour nous prêta son abri.
Le temps en vain interrompt notre chaîne,
Notre symbole est la *Fraternité*,
Vers le passé l'amitié nous ramène : } *bis.*
Honneur ! honneur à l'Université ! }

II.

L'arbre sacré qui nous donne son ombre
A bien souffert, hélas ! depuis vingt ans....
Nous avons vu des orages sans nombre
Se déchaîner sans pitié sur ses flancs.
Mais Dieu veillait sur le faîte sublime :
Rien ne troubla sa calme majesté;
Sans l'ébranler, le vent toucha sa cime : } *bis.*
Honneur ! honneur à l'Université ! }

III.

Et maintenant il grandit, et l'aurore
Baigne son front d'éclatantes lueurs.
Sur ses rameaux chaque jour voit éclore
De plus beaux fruits et de plus belles fleurs.
De toutes parts on accourt sous son dôme,
Pour boire à flots science et vérité !
Son vaste ombrage abrite le royaume : } *bis.*
Honneur ! honneur à l'Université ! }

IV.

Vous les gardiens de l'auguste symbole,
Maîtres chéris qui nous donniez la main,
Lorsque penchés sur les bancs de l'école,
Vers l'avenir nous cherchions un chemin,
Soyez bénis ; de vos préceptes sages
L'écho fidèle en nos cœurs est resté;
Ils ont sauvé nos cœurs de maints naufrages : } *bis.*
Honneur ! honneur à l'Université !

V.

Pour nous, amis, qui vécûmes en frères,
Dans ces vieux murs tout pleins de nos vingt ans,
Restons unis sous les saintes bannières :
Elles guidaient nos pas adolescents.
Voyez là-bas, la Foi lutte et chancelle,
Quitterons-nous son autel déserté ?
Non... Soyons forts et soyons dignes d'elle : } *bis.*
Honneur ! honneur à l'Université !

Tout le monde, étudiants et anciens étudiants, professeurs et élèves, échangèrent en se séparant les plus vifs témoignages de sympathie et de satisfaction; tous garderont un constant souvenir de cette belle fête qui occupera une page distinguée dans les annales de la Société littéraire.

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, EN DATE DU 3 NOVEMBRE 1859, A NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX.

Sanctissimo Domino Nostro Pio PP. IX, Pontifici Maximo.

A sa Sainteté Pie IX, Souverain Pontife.

BEATISSIME PATER,

TRÈS-SAINT PÈRE,

Catholica Universitas Lovaniensis, quæ hodiedum ob vigesimum quintum fundationis suæ annum solemni ritu lætas Deo scientiarum Domino gratias egit, et ipsa, lacrymas miscens gaudiis, non potuit non recordari, quo in mœrore SANCTITAS TUA versetur.

L'Université catholique de Louvain, en célébrant aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, et en rendant avec joie de solennelles actions de grâces au Dieu qui est le maître des sciences, a senti, elle aussi, des larmes se mêler à sa joie, au souvenir de l'affliction où Votre Sainteté est plongée en ce moment.

Tecum, BEATISSIME PATER, bonisque omnibus luctu et indignatione afficimur. Enimvero Catholicæ Ecclesiæ filios

Avec Vous, TRÈS-SAINT PÈRE, et avec tous les gens de bien, nous sommes pénétrés de douleur et d'indignation. Si c'est un devoir



decet omnes graviter ferre ac veluti sibi factam reputare injuriam Supremo et Amantissimo suo Patri illatam. Nos autem eo animo affici maxime decet, quos Tu, BEATISSIME PATER, præcipuo quodam amore a Te diligi semel atque iterum benignissime significasti.

pour tous les enfants de l'Église catholique de supporter avec peine et comme une injure personnelle l'outrage qui est fait à leur Père suprême et bien-aimé, à plus forte raison est-ce un devoir pour nous, TRÈS-SAINT PÈRE, à qui Vous avez bien voulu accorder, à plusieurs reprises, des marques d'une affection toute particulière.

Doluimus sane atque cohorruimus infandos ausus, quos impiæ factionis homines in supremam tuam et Pontificiam et Regiam auctoritatem committere non desinunt. Noster itaque in Te, BEATISSIME PATER, amor impellit nos, ut in hisce rerum angustiis animorum nostrorum affectus Tibi publice declaremus.

Oui, une impression d'angoisse et d'horreur a saisi nos cœurs, à la vue des attentats inouïs, que des hommes factieux et impies ne cessent de commettre contre Votre autorité suprême de Pontife et de Monarque. Et c'est pour cela que notre amour nous pousse, TRÈS-SAINT PÈRE, à venir, dans ces circonstances déplorables, Vous faire une déclaration publique de nos sentiments.

Tu, PRINCEPS CLEMENTISSIME, omnium pro-

A peine aviez-Vous pris possession du Gouverne-

vinciarum tuarum subditis, ut secundum mitem ac liberam rei politicæ rationem viverent, ab ipso principatus tui exordio benigne et provide concedere studuisti; sed humanitate tua abusi filii degeneres hominesque scelesti, beneficiorum immemores et libertatem in nefandam licentiam convertentes, Te iterum a summo principatu dejicere conantur.

ment, TRÈS-CLÉMENT PRINCE, que dans Votre bienfaisante sollicitude, Vous Vous attachiez déjà à accorder à vos sujets des institutions propres à les faire vivre sous un régime politique de douceur et de liberté. Mais des fils dégénérés abusant de la bonté paternelle, des hommes pervers, oublieux de vos bienfaits, et changeant la liberté en une licence effroyable, cherchent à Vous précipiter du trône une seconde fois.

Verum enimvero terrenum illud regnum, quod ad gubernandam Universalem Ecclesiam Apostolorum Principis successoribus Divina Providentia rem disponente concessum est, quodque et lege sancta et jure summo Divi Petri patrimonium et dominium est, hoc, ut impii homines eripere vel im-

Ils se trompent. Ce royaume terrestre attribué aux successeurs du Prince des Apôtres par une disposition de la Providence pour le gouvernement de l'Église Universelle, ce royaume qu'une loi sainte et le plus juste des droits ont constitué le patrimoine et le domaine de Saint Pierre, l'impiété ne réussira pas plus à l'enlever ou à l'a-



minuere frustra conati sunt, ita etiam frustra conabuntur.

Quod si hostes Ecclesiæ, ob præsentem Romanæ rei politicæ perturbationem, Petri Sedem nutare opinantur, nos Petri Sedem sic stare novimus immobilem, ut perculsa licet sævissimis feri maris fluctibus Petra stet inconcussa semper.

Tu vero, BEATISSIME PIE PATER, quem et Summi Pontificatus Thiara et Regis diademate fulgentem veneramur, Tu nunc eo venerabilior nobis appares, quod et Te jam cernimus spinea quoque redimitum corona et hunc in modum cœlesti cum majestate referentem sanguineam imaginem DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI, cujus in terris Vicarius es.

moindrir dans l'avenir, qu'elle n'y a réussi dans le passé.

Que si les ennemis de l'Église s'imaginent que les troubles actuels des États Romains font chanceler la Chaire de Pierre, nous savons, nous, que la Chaire de Pierre est immobile, et que ce rocher sans cesse battu par les flots d'une mer en fureur n'en reste pas moins toujours inébranlable.

Quant à Vous, TRÈS-SAINT ET TRÈS-PIEUX PÈRE, nous Vous vénérons à l'aspect de la Tiare et du Diadème qui couvrent Votre front auguste. Mais que Vous nous apparaissez plus vénérable encore en ce moment où une couronne d'épines ceint Votre tête, et où Vous reproduisez à nos yeux, avec une majesté toute céleste, l'image sanglante du Divin Rédempteur, dont Vous êtes le Vicaire sur la terre !

Compatitur itaque cum Christo Sanctissimus Pontifex, sed et conglorificabitur : modo seminat in lacrymis, sed mox in exultatione metet.

Oui, Notre Pontife très-saint est en communion de souffrance avec le Christ, mais c'est pour entrer en participation de sa gloire : il sème maintenant dans les larmes, mais bientôt il moissonnera dans la joie.

Interim una Tecum, OPTIME MAXIME TOTIUS ECCLESIÆ PASTOR ET RECTOR, invocamus *Patrem misericordiarum*, ut rebellium animos flectere dignetur ad obsequium, et ut terrenæ Potestates, divini mandati memores, non ad auctoritatis pontificiæ eversionem aut imminutionem, sed ad ejusdem ædificationem et tutamen consilia sua et opem suam conferant.

En attendant, nous nous unissons à Vous, le Pasteur et le Chef de toute l'Église, à Vous dont la grandeur n'est égalée que par la bonté, pour invoquer le Père des miséricordes, afin qu'il daigne incliner à l'obéissance les esprits rebelles. Nous l'invoquons avec Vous afin que les Puissances humaines, fidèles aux enseignements divins, dirigent leurs desseins et leurs forces, non vers la destruction ou l'affaiblissement de l'autorité pontificale, mais vers son maintien et sa consolidation.

Precamur quoque ut Deus, Rex Regum et Dominus Dominantium,

Nous prions aussi pour que Dieu, le Roi des Rois et le Seigneur des Seigneurs,

muro suo inexpugnabili Te circumcingat, et armis potentiæ suæ Te protegat semper, Teque sospitem Reipublicæ christianæ quam diutissime servet.

Vous entoure de sa protection comme d'un rempart inexpugnable, qu'il Vous couvre du bouclier de sa puissance, et qu'il Vous conserve de longues années pour le bonheur de la Catholicité.

Ad Sanctitatis Vestræ pedes provolutus, Apostolicam Benedictionem implorat pro se suisque Professoribus omnibus

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, nous implorons pour nous et pour tous nos Professeurs, la Bénédiction Apostolique.

SANCTITATIS VESTRÆ

humillimus et devotissimus servus ac filius, Rector Universitatis catholicæ in oppido Lovaniensi,

P. F. X. DE RAM.

De mandato,

BAGUET, *Univ. a Secretis.*

DE VOTRE SAINTETÉ,

le très-humble et très-dévoué serviteur et fils, le Recteur de l'Université catholique de Louvain,

P. F. X. DE RAM.

Par ordre,

BAGUET, *Secrétaire de l'Université.*

Datum Lovanii die tertia mensis novembris, anno ab instaurata Academia vigesimo quinto.

Fait à Louvain, le 3 novembre, vingt-cinquième année de la fondation de l'Université catholique.

BREF DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX, DU 24 NOVEMBRE 1859, EN RÉPONSE A L'ADRESSE DU 3 DU MÊME MOIS.

—

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Libentissime accepimus Tuas litteras amanter perscriptas, atque universæ istius Catholicæ Lovaniensis Universitatis nomine die 3 hujus mensis ad nos datas, quæ non leve certe solatium nobis attulerunt inter maximas, quibus affligimur, amaritudines. In eisdem enim litteris recognovimus eximiam Tuam et omnium ejusdem Universitatis Professorum erga Nos et hanc Petri Cathedram fidem et observantiam, ac simul intellexi-

PIE IX, PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique. Nous avons reçu avec une très-vive satisfaction Votre lettre du 3 de ce mois, lettre que Votre amour pour Nous a dictée, et que Vous Nous avez adressée au nom de l'Université Catholique de Louvain tout entière. Cette lettre Nous a été certainement un grand sujet de consolation au milieu de tant d'amertumes dont Nous sommes abreuvé. Car Nous y avons reconnu les sentiments de cette fidélité et de ce respect que Vous et tous les Professeurs de l'Université professez envers Nous et le siége de

mus acerbissimum Tuum et illorum mœrorem ob notissimas, in quibus versamur, tribulationes nequissimis illorum hominum consiliis et molitionibus, qui teterrimum contra catholicam Ecclesiam, hanc Apostolicam Sedem ac Beati Petri patrimonium gerunt bellum. Gratissimi Nobis fuerunt hujusmodi egregii Tui et eorundem Professorum sensus, qui catholicis viris plane digni, dum amplissimas merentur laudes, non possunt non vehementer excitare et augere paternam Nostram in Te et ejusdem Catholicæ Lovaniensis Universitatis Professores caritatem. Perge vero, Dilecte Fili, una cum illis divitem in misericordia Deum ardentiore usque studio orare et obsecrare, ut velit Nos semper adju-

Saint-Pierre, sentiments qui Vous distinguent si particulièrement. Nous avons compris en même temps l'excès de Votre douleur et de la leur à la vue des tribulations bien connues où Nous sommes plongé, et qui sont le fruit des desseins et des entreprises de ces hommes pervers, ligués dans une guerre exécrable contre l'Église Catholique, ce siége Apostolique et le Patrimoine de Saint-Pierre. Les excellents sentiments que Vous et les mêmes Professeurs Nous exprimez, Nous ont été très-agréables; ils sont tout à fait dignes d'hommes dévoués à la Foi Catholique; et, en méritant nos plus grands éloges, ils ne peuvent qu'exciter et augmenter Notre affection paternelle envers Vous et envers les Professeurs de l'Université Catholique de Louvain. Continuez donc, Cher Fils,

vare et consolari in omni tribulatione Nostra, utque omnipotenti sua virtute omnes Ecclesiæ suæ Sanctæ et hujus Apostolicæ Sedis hostes ad veritatis, justitiæ, salutisque semitas reducere dignetur. Cum autem Tibi atque eisdem Professoribus apprime notum sit, quibus nefariis cujusque generis machinationibus inimici homines Sanctissimam Nostram Religionem, si fieri unquam posset, funditus evertere conantur, idcirco non dubitamus, quin a Te et ab omnibus ejusdem Universitatis Doctoribus majore usque alacritate et contentione omnis in Catholicæ Ecclesiæ causa tuenda, ejusque salutari doctrina propugnanda, et quotidie magis promovenda, atque in tot pravis inimicorum hominum frau-

tous ensemble, de prier et de conjurer, avec une ferveur toujours croissante, le Dieu qui est riche en miséricorde de Nous aider et de Nous consoler dans toutes nos tribulations ; priez et suppliez-le d'user de sa vertu toute-puissante pour ramener les ennemis de sa Sainte Église et de ce Siége Apostolique dans les sentiers de la vérité, de la justice et du salut. Et comme Vous savez parfaitement, Vous et les mêmes Professeurs, à l'aide de quelles machinations détestables de tout genre ces hommes ennemis s'efforcent de renverser de fond en comble, si la chose était possible, Notre très-sainte Religion, Nous sommes persuadé qu'à cause de cela, Vous et tous les Docteurs de l'Université, Vous consacrerez tous Vos soins, avec plus de zèle et d'efforts que jamais, à soutenir la cause de



dibus detegendis, et perniciosissimis erroribus refutandis strenue impendatur opera. Denique cœlestium omnium munerum auspicem, ac Nostræ benevolentiæ testem Apostolicam Benedictionem toto cordis affectu Tibi ipsi, Dilecte Fili, et commemoratæ Universitatis Professoribus peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 24 novembris anno 1859, Pontificatus Nostri anno decimo quarto.

PIUS PP. IX.

Superscriptio : Dilecto Filio Petro Francisco Xaverio de Ram, Doctori

l'Église Catholique, à défendre et à propager chaque jour sa doctrine salutaire, à démasquer les ruses impies et multipliées de ses ennemis, et à repousser courageusement leurs si pernicieuses erreurs. Enfin Nous Vous donnons très-affectueusement et du fond de Notre cœur, à Vous Cher Fils, et aux Professeurs de l'Université, Notre Bénédiction Apostolique, comme un témoignage de Notre bienveillance, et un gage de tous les dons célestes que Nous Vous souhaitons.

Donné à Rome près de Saint-Pierre le 24 novembre de l'année 1859, la quatorzième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

Suscription : à Notre Cher Fils Pierre François Xavier de Ram, Docteur en Théo-

Theologo, Antistiti Nostro Domestico, Protonotario Apostolico ad instar Participantium, Rectori Magnifico Catholicæ Lovaniensis Universitatis. Lovanium.

logie, Notre Prélat Domestique, Protonotaire Apostolique *ad instar Participantium*, Recteur Magnifique de l'Université Catholique de Louvain, à Louvain.

ADRESSE PRÉSENTÉE LE 23 NOVEMBRE 1859 PAR LE CORPS ACADÉMIQUE A S. É. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE ET A MGRS LES ÉVÊQUES DE BELGIQUE.

A Son Éminence révérendissime le Cardinal-Archevêque de Malines, Primat de la Belgique, et à Leurs Grandeurs Messeigneurs les Évêques de Tournai, de Namur, de Gand, de Bruges et de Liége.

ÉMINENCE, MESSEIGNEURS,

Au moment où le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de votre Université se célèbre avec tant d'enthousiasme, tous les membres du Corps académique tiennent à remplir un devoir bien doux à leur cœur, celui de faire remonter aux Protecteurs et aux Fondateurs de cette Université les témoignages éclatants de sympathie dont elle est l'objet.

Les vénérables Évêques de la Belgique sont les chefs et les bienfaiteurs de cette grande école; ils l'animent de leur esprit, ils l'honorent de leurs encouragements, ils lui consacrent leur sollicitude paternelle, ils s'épuisent en travaux et en sacrifices pour la maintenir.

Un quart de siècle nous sépare du jour où l'Épiscopat, associant sa voix à celle de l'Auguste Chef de

l'Église, annonçait à la Belgique, redevenue libre, l'érection d'une Université, dans laquelle *la science unie à la foi formerait*, à l'exemple de l'ancienne Alma Mater, *des hommes instruits et de bons chrétiens. Nous prendrons*, continuait-il, *des mesures efficaces pour imprimer à ce nouvel établissement un caractère de stabilité qui lui assurera une longue existence.*

Nous aimons à rappeler ces solennelles paroles, maintenant qu'il est permis d'apprécier à sa juste valeur tout ce que l'Université catholique doit d'accroissement et de prospérité à la sollicitude que l'Épiscopat lui avait vouée en la créant et dont il n'a cessé de l'entourer pendant une période de vingt-cinq années.

Honneur donc et reconnaissance sans bornes à nos vénérables Évêques qui protègent et soutiennent avec tant de sagesse l'établissement auquel nous avons le bonheur d'appartenir ! Oui, heureux, mille fois heureux nous-mêmes, si, par nos efforts, par notre zèle, par notre dévouement nous avons pu contribuer au succès d'une œuvre si utile à la religion et à la patrie !

Veuillez, Éminence, Messeigneurs, agréer l'hommage réitéré de nos sentiments de reconnaissance, de respect et de vénération.

Le Recteur de l'Université,
P. F. X. de Ram.

Le Vice-Recteur de l'Université,
J. A. Namêche.

Le Secrétaire de l'Université,
F. N. J. G. Baguet.



Le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Théologie :

J. B. Lefebvre, p. t. d. — H. G. Wouters. — J. T. Beelen. — J. F. D'Hollander. — H. J. Feye. — P. Vanden Broeck. — T. J. Lamy.

Le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Droit :

E. E. A. Dejaer, p. t. d.—L. B. de Bruyn. — J. J. A. Quirini. — L. J. H. Ernst. — F. J. C. Smolders. — C. Delcour. — L. J. N. M. Rutgeerts. — J. J. Thonissen. — C.T.A.Torné.—C.H.X. Périn.—A.Thimus.

Le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Médecine :

M. R. Michaux, p. t. d. — P. J. E. Craninx. — A. L. Van Biervliet. — V. J. François. — L. J. Hubert. — F. Hairion. — J. B. Vrancken.— P. J. Haan.— E. M. Van Kempen. — F. J. M. Lefebvre.

Le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Philosophie et Lettres :

G. A. Arendt, p. t. d. — G. C. Ubaghs. — N. Moeller.— J. Moeller.— J. B. David. — L. J. Hallard. — F. J. B. J. Nève. — N. J. Laforet.— E. J. Delfortrie.— E. Nève.

Le Doyen et les Professeurs de la Faculté des Sciences :

A. Docq, p. t. d. — H. J. Kumps. — M. Martens. — P. J. Van Beneden. — P. J. Gilbert. — L. Henry.

Louvain, le 23 nov. 1859.

Réponse de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Malines, en date du 28 novembre.

MESSIEURS,

J'ai lu avec la plus vive satisfaction la belle lettre, qu'à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Université catholique, vous avez adressée à l'Épiscopat, pour lui exprimer les sentiments de reconnaissance dont vous ont pénétrés les soins qu'il n'a cessé de prodiguer à cette intéressante institution.

Je me ferai un devoir, Messieurs, d'envoyer une copie de votre lettre à chacun de mes collègues; mais je ne puis tarder de vous remercier de cette nouvelle marque de votre attachement. J'aime à ajouter que, pendant les vingt-cinq années qui se sont écoulées, j'ai constamment été satisfait de l'esprit dont le Corps académique a été animé, de la marche qu'il a suivie et des succès qu'il a obtenus.

Je rapporte avant tout ces succès à la Divine Providence, qui a protégé d'une manière spéciale cette entreprise si difficile; je les attribue également au concours du clergé et des fidèles, qui nous ont constamment secondés; mais je reconnais en même temps que les hommes savants, qui ont fait ou font encore partie du Corps académique, y ont

surtout contribué en remplissant fidèlement la mission qui leur a été confiée; je reconnais en particulier que leur digne Chef a pleinement répondu à l'espoir que j'avais fondé sur lui, lorsque je l'ai destiné aux importantes fonctions de Recteur. Oui, Messieurs, c'est surtout à votre sagesse, à votre prudence et à votre zèle que l'Université doit sa parfaite organisation, son enseignement si solide et si étendu, son excellente discipline et sa constante prospérité. C'est à vous surtout que la Patrie doit les avantages qu'elle en recueille, et la Religion les consolations qu'elle en éprouve.

Continuez, Messieurs, comme vous l'avez si bien fait pendant ce quart de siècle; continuez à instruire dans les hautes sciences cette intéressante jeunesse catholique, qui vous donne tant de marques de confiance; continuez à l'affermir dans les sentiments chrétiens qui doivent faire son bonheur, et qui sont le plus ferme appui de l'ordre social. Comptez sur la constante sollicitude de l'Épiscopat, et sur les prières que tous ses membres ne cessent d'adresser à Dieu pour les maîtres et pour les élèves de leur chère Université.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite estime et une tendre affection,

Messieurs,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

† ENGELBERT, Card.-Arch. de Malines.

Malines, le 28 nov. 1859.

Réponse de S. G. Monseigneur l'Évêque de Liége, en date du 4 décembre.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Je ne saurais vous dire combien je suis touché de la manifestation que le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Université catholique vous a inspiré de faire à l'égard du Corps Épiscopal, en lui exprimant, dans une adresse collective, les assurances d'une affectueuse vénération et d'un dévouement à toute épreuve, en retour de la sollicitude qu'il vous témoigne, des efforts et des sacrifices qu'il aime à faire pour soutenir la plus belle, la plus grande œuvre catholique de notre libre et religieuse patrie. Un sentiment d'exquise délicatesse vous porte à nous attribuer les glorieux succès de l'Université catholique, et à faire remonter vers nous les félicitations si chaleureuses et si bien méritées dont elle vient d'être l'objet : ces succès, Messieurs, sont votre œuvre, et nous n'y intervenons que pour y applaudir et vous en témoigner notre bien vive reconnaissance. Vous avez compris et exécuté, avec l'intelligence et le dévouement qui vous distinguent, la religieuse et patriotique pensée qui engagea l'Épiscopat Belge à fonder l'Université catholique de Louvain. Il fallait prouver à ce siècle hostile ou indifférent que l'Église catholique, pour manifester toute la puissance de vie in-

tellectuelle qui l'anime, n'a pas besoin de l'appui des monarques, ni de priviléges politiques, mais qu'il lui suffit de la liberté; que l'Église catholique, pour reprendre sa position à la tête du mouvement scientifique comme du mouvement social, n'a pas besoin de revenir à une époque de ténèbres et d'esclavage; mais qu'au sein même d'une ère de lumière et de liberté, le flambeau de la science, qu'elle porte d'une main assurée, loin de pâlir en face de la rivalité, jettera un tel éclat, que ses ennemis pourront en concevoir un vif dépit, mais non le nier. Cette pensée est aujourd'hui une œuvre, œuvre glorieuse et féconde, dont le brillant passé assure le brillant avenir. Si la pensée est à nous, Messieurs, c'est à vous que l'œuvre appartient. Aussi les félicitations dont vous avez été l'objet seraient-elles incomplètes, si nous n'y joignions les nôtres : je suis heureux de vous en offrir ma faible part et de vous exprimer toute ma reconnaissance.

Continuez, Monseigneur et Messieurs, à vouer à l'Université catholique, à l'Église que l'Université catholique honore en même temps que la Patrie, votre concours intelligent et dévoué. Avec cette intelligence et ce dévouement qui ont produit de si glorieux résultats, l'avenir est assuré.

Recevez, Monseigneur le Recteur et Messieurs les Professeurs, l'assurance d'une haute considération et celle de mes sentiments affectueux.

† THÉODORE, Évêque de Liége.

Liége, le 4 déc. 1859.

Réponse de S. G. Monseigneur l'Évêque de Tournai, en date du 5 décembre.

Monseigneur et Messieurs,

Son Éminence Monseigneur le Cardinal m'a donné communication de l'Adresse que vous lui avez présentée, ainsi qu'aux autres Évêques de la Belgique, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Université catholique. Les sentiments que cette Adresse renferme sont dignes de vous, Monseigneur et Messieurs, et de la grande Institution que vous dirigez. J'en ai recueilli l'expression avec amour et reconnaissance.

A mon tour, j'ai besoin de vous exprimer toute ma gratitude pour les soins intelligents et dévoués que vous ne cessez de donner à cet établissement si cher à la Religion et si glorieux pour notre pays. Si pendant le quart de siècle qui vient de s'écouler, l'Université a marché de succès en succès, si elle s'est élevée si haut dans l'estime du monde catholique, j'aime à le proclamer ici, c'est à la direction aussi sage qu'habile de son digne Chef, ainsi qu'au talent, au savoir éminent et au zèle infatigable de ses Professeurs que nous en sommes redevables. Honneur donc et reconnaissance à vous aussi, Monseigneur et Messieurs, pour tout le bien que l'Université a fait pendant ces vingt-cinq ans !

Vous avez montré une fois de plus, et de la manière la plus éclatante, combien est élevé, fécond et salutaire, l'enseignement basé sur l'union de la Science et de la Foi. La Belgique, pour son bonheur et sa gloire, en recueille aujourd'hui les fruits nombreux dans toutes les carrières et les positions sociales. Continuez, Monseigneur et Messieurs, la belle et utile mission que vous avez si noblement remplie jusqu'ici. Ajoutez encore de nouveaux fleurons à la couronne déjà si brillante de l'Université, et comptez sur la confiance des familles, sur les sympathies de la jeunesse studieuse qui vous sont désormais acquises, ainsi que sur la reconnaissance du pays, qui apprécie les services que vous lui rendez, non moins que sur celle des Évêques et du Clergé qui vous sont tous dévoués.

Veuillez en agréer ici, Monseigneur et Messieurs, la modeste mais bien cordiale expression, avec l'assurance de ma considération la plus distinguée.

† GASPAR JOS., Évêque de Tournay.

Tournay, 5 décembre 1859.

Réponse de S. G. Monseigneur l'Évêque de Bruges, en date du 6 décembre.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Il n'est pas un seul catholique en Belgique qui ne se réjouisse d'avoir vu conduire l'Université de Louvain au point de prospérité où elle est arrivée aujourd'hui ; il n'en est pas un seul qui n'ait pris la part la plus vive aux fêtes qui, ces jours derniers, ont eu lieu pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'établissement.

En faisant remonter jusqu'aux Évêques, c'est-à-dire jusqu'aux protecteurs et aux fondateurs de l'Université, les témoignages éclatants de bienveillance et de sympathie dont l'Université a été l'objet, pendant ces jours de fête, de la part de ses anciens élèves et de ses anciens amis, vous avez obéi, Monseigneur et Messieurs, à un sentiment de délicatesse auquel tout le monde applaudira et auquel, pour ma part, je suis très-sensible.

La gloire et la prospérité de l'Université me sont chères à plus d'un titre.

Pendant douze ans, j'ai eu le bonheur de concourir, selon mes faibles moyens, avec vous, au progrès de l'établissement; et depuis dix ans que je l'ai quitté, je n'ai point cessé de former les vœux les plus ardents pour sa prospérité.

A mes yeux, l'Université catholique est une des gloires de l'Église en Belgique; elle est le fruit de la liberté d'enseignement conquis en 1830 sur un odieux monopole; elle est, parmi nous, le foyer de cette véritable science qui sait ajouter aux lumières bornées de la raison humaine les lumières beaucoup plus sûres et plus abondantes de la raison divine; elle fournit un préservatif efficace contre la fausse science qui, tout en se couvrant du faux nom de progrès, en est réduite, comme l'a remarqué St-Paul, à chercher toujours et à ne trouver jamais; elle inspire à ses élèves l'amour de la patrie avec l'amour de la religion, deux sentiments inséparables dans le cœur de nos pères et naturellement unis dans le cœur de leurs enfants; elle représente les traditions nationales de la Belgique; elle est le palladium de nos espérances pour l'avenir.

La belle position que l'Université a su conquérir pendant un quart de siècle, malgré mille obstacles et mille difficultés, est due sans doute, Monseigneur et Messieurs, avant tout, à la grâce de Dieu, le Père des lumières, l'auteur de tout don parfait, et à la protection toute-puissante de la bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, Patronne de l'Université, mais elle est due aussi, j'aime à le dire, après la sollicitude et les encouragements de l'Épiscopat, au zèle, au dévouement, à la prudence et au savoir du Corps universitaire et de son Chef; elle est due à l'application, à la docilité et aux bons sentiments de ses nombreux élèves; elle est due enfin à la confiance des familles catholiques.

Toutes ces causes de succès, nous les tenons en main, Monseigneur et Messieurs; et nous pouvons par conséquent espérer pour l'Université une prospérité encore croissante et de nouveaux succès.

Poursuivez donc, Monseigneur et Messieurs, votre belle œuvre, qui est aussi la nôtre, avec courage et constance, sans vous laisser effrayer par les cris de l'irréligion ou de la fausse science; tenez haut le drapeau de la foi et du vrai savoir; répudiez toujours les doctrines équivoques, hasardées, incertaines, qui passionnent, divisent et n'édifient point; inculquez à l'intéressante jeunesse qui se forme, sous l'influence de vos leçons, aux devoirs de la vie chrétienne et civile, l'amour de l'Église et de la vertu, héritage de leurs pieuses familles, fruit de l'éducation qu'ils ont reçue dans nos colléges; et dès lors, je vous en donne l'assurance, vous pourrez compter, à l'avenir comme au passé, sur l'assistance du Ciel, sur l'affection de vos protecteurs, sur l'appui et sur la sympathie de tous les bons.

Recevez, Monseigneur et Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement le plus sincère.

† J. B. Évêque de Bruges.

Bruges, le 6 décembre 1859.

Réponse de S. G. Monseigneur l'Évêque de Gand, en date du 7 décembre.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

En lisant la description des belles fêtes qui ont eu lieu à Louvain, à l'occasion du 25me anniversaire de l'Université catholique, j'ai applaudi de tout cœur aux succès de l'œuvre fondée par l'Épiscopat de la libre Belgique, avec l'autorisation du Souverain-Pontife. J'ai de plus uni mes vœux à ceux de tout mon clergé et de mes fidèles diocésains, pour que ce grand établissement, où la Science unie à la Foi forme des hommes instruits, de bons citoyens et de fervents chrétiens, continue à mériter les bénédictions du Ciel et à jouir de la confiance des familles catholiques.

Il me reste à vous témoigner, Monseigneur et Messieurs, ma vive et profonde gratitude pour le zèle et le dévouement avec lesquels vous travaillez depuis un quart de siècle au succès de l'Université catholique. Les sentiments si élevés et si touchants, que vous avez exprimés envers le Corps épiscopal dans votre lettre collective du 23 novembre, me sont un sûr garant que vous continuerez à marcher dans la voie qui vous a été tracée par les vénérables Fondateurs de l'Université. Veuillez être per-

suadés que de mon côté je ne cesserai de consacrer mes soins et ma sollicitude, de faire tous les sacrifices possibles pour la conservation et la prospérité d'une œuvre si éminemment utile à la religion et au pays.

Agréez, Monseigneur et Messieurs, l'assurance de toute mon estime et de ma considération la plus distinguée.

† LOUIS JOSEPH, Évêque de Gand.

Gand, le 7 décembre 1859.

Réponse de S. G. Monseigneur l'Évêque de Namur, en date du 14 décembre.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

J'ai éprouvé la plus douce consolation en recevant, par l'entremise de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Malines, votre lettre collective en date du 23 novembre dernier.

Autant que personne j'ai pris une part bien sincère aux fêtes de famille qui viennent d'avoir lieu à Louvain, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Université catholique. Ce qui m'a réjoui en particulier, c'est que là où règne admirablement l'union de la Science et de la Foi, règne également une union parfaite entre les maîtres et les élèves, et que tous sont animés de sentiments dignes de notre grande et chère institution catholique.

A cette occasion, j'ai renouvelé tous mes vœux pour la prospérité de notre Université dont dépend chez nous, en très-grande partie, la prospérité même de la religion et de la patrie.

Recevez, Monseigneur et Messieurs, les assurances réitérées de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

† NICOLAS JOSEPH, Évêque de Namur.

Namur, le 14 décembre 1859.

FÉLICITATIONS ADRESSÉES PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE S. VINCENT DE PAUL A LEUR PRÉSIDENT D'HONNEUR MGR DE RAM. DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LE PROFESSEUR THONISSEN, A LA FIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES, LE 18 DÉCEMBRE 1859 (1).

« MESSIEURS,

» Avant de nous séparer, nous avons un devoir à remplir.

» Vous en serez immédiatement convaincus, si vous portez vos regards sur la position particulière où se trouvent les Conférences de Notre-Dame, de St-Pierre, de St-Jacques et de St-Lambert, dont l'union fraternelle compose la Société de St-Vincent de Paul de Louvain.

» Cette position, je viens de le dire, offre quelque chose de particulier et même, à certains égards, d'exceptionnel; mais, on ne saurait assez le répéter, cette position est précisément celle que notre chère association devait occuper dans la pensée de ses premiers fondateurs.

» Vous le savez, la Société de St-Vincent de Paul naquit au sein des écoles de droit et de médecine

(1) Voyez l'Annuaire ci-dessus p. 36.

de Paris. Au milieu de la corruption hideuse qu'étalait alors une ville qu'on nommait, non sans raison, la Babylone moderne; au sein d'une immense cité, où la foi devenait un signe de faiblesse, le christianisme un objet de risée, l'incrédulité un titre de gloire, un brevet de vigueur intellectuelle; au sein de la capitale de la France, quelques jeunes gens, bravant tous les préjugés et conservant le dépôt de leurs croyances comme le plus noble des héritages, se réunirent, loin de la foule, dans une humble demeure, sous le regard et sous la protection de Dieu, pour s'éclairer, se consoler et raffermir mutuellement leurs pas dans les rudes sentiers que, depuis dix-huit siècles, les chrétiens fidèles parcourent à la suite de leur divin modèle. Telle fut l'humble origine de ces Conférences qui, cessant bientôt d'être littéraires pour devenir charitables, portent aujourd'hui, d'une main vigoureuse, le drapeau de la foi, de la charité, de l'amour de Dieu et des hommes, depuis les glaces du pôle jusqu'aux rives du Gange, depuis les métropoles industrielles de la vieille Europe jusqu'aux dernières peuplades de l'Amérique!

» Vous le voyez, la Société de St-Vincent de Paul naquit au sein des écoles; ses fondateurs étaient des élèves en droit et en médecine; son premier asile, son berceau fut une modeste chambre d'étudiant; sa naissance et ses premiers développements furent purement universitaires.

» Grâce au dévouement, à l'abnégation, aux sentiments vraiment chrétiens de nos chers confrères des

Conférences de St-Pierre et de St-Lambert, la Société de St-Vincent de Paul conserve à Louvain son caractère primitif : elle est et reste, non pas exclusivement sans doute, mais principalement universitaire. Et qui ne comprend à l'instant les avantages que présente cette situation exceptionnelle ? Avec un personnel toujours mobile, deux de nos Conférences ne peuvent pas, il est vrai, s'occuper de ces œuvres de longue haleine, qui exigent avant tout de la fixité, de la persévérance et de la durée; mais, par contre, ces arrivées incessantes de nouvelles recrues, ces départs continuels de soldats exercés de la charité, offrent des avantages de toute nature pour l'extension toujours croissante de la grande famille de St-Vincent de Paul. Quand le jeune chrétien, riche du double et inappréciable trésor de la science et de la foi, quitte les bancs de l'Université pour entrer dans les travaux et les luttes de la vie active, il emporte avec lui l'amour de cette charité catholique aux élans de laquelle le Sauveur aime à reconnaître ses meilleurs disciples. Il prend sa place dans les Conférences de sa commune natale, et là où une froide et décevante philanthropie règne seule, là où la charité chrétienne n'a pas encore déployé son drapeau, il réunit autour de lui les chrétiens d'élite et organise lui-même une Conférence nouvelle, qu'il anime de son zèle et qu'il stimule par son exemple. Je ne vous dirai pas les noms de toutes les villes, de tous les villages, où d'anciens étudiants de l'Université catholique ont fondé ou multiplié les Conférences. Nous en avons

une preuve vivante dans notre propre sein. Qui a fondé la belle, active et florissante Conférence de St-Lambert ? Un de vos anciens condisciples, un de nos meilleurs élèves !

» Mais—vous m'avez déjà compris—si la Société de St-Vincent de Paul a pris à Louvain un caractère principalement universitaire, cette situation nous impose l'obligation de ne pas rester étrangers aux événements qui intéressent l'homme éminent qu'une providence protectrice a placé à la tête de la grande institution religieuse et scientifique de notre libre patrie.

» Messieurs, vous avez été spectateurs et en grande partie acteurs dans les manifestations solennelles qui ont récemment honoré le talent, le zèle, le dévouement, le courage et la noble persévérance de notre président d'honneur. Notre association, qu'il honore de sa présence, qu'il encourage par sa haute protection, qu'il alimente par ses nombreux subsides, ne saurait ici garder le silence. Nous formons une réunion purement, exclusivement charitable ; mais la charité, objet de notre amour et principe de notre force, dérive de la foi catholique, et quand toute une génération de loyaux jeunes hommes acclame un quart de siècle consacré à la défense de cette foi catholique, nous pouvons, nous devons nous y associer et, en le faisant, nous restons sur notre terrain.

» MONSEIGNEUR,

» Je suis l'organe de cette assemblée en vous offrant

ici nos cordiales félicitations à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de votre glorieux rectorat. En vous remerciant de tous vos soins, de tous vos bienfaits, de tous les témoignages d'affectueuse sympathie que vous nous avez prodigués, nous le faisons au nom de la foi victorieuse, qui compte au nombre de ses merveilles les plus splendides cette charité sans limites, que l'antiquité n'a point connue, qu'une partie du monde ignore encore, et qui trouve sa source inépuisable dans le sang divin qui jaillit à flots sur le Calvaire; nous le faisons au nom de cette noble jeunesse que vous aimez et qui sait vous apprécier; nous le faisons, enfin, au nom des pauvres, les plus humbles, mais les meilleurs amis de notre Dieu. Que le ciel vous accorde toutes les bénédictions que des cœurs dévoués vous souhaitent; qu'il vous conserve longtemps encore à la science, à la patrie, à l'Église et à nos chères Conférences de St Vincent de Paul!

» Et quant à nous, Messieurs, dérogeons aujourd'hui à nos habitudes traditionnelles; que le calme habituel de nos réunions disparaisse un instant; que ces voûtes séculaires ne servent pas seulement d'écho à nos prières. Messieurs, une salve d'applaudissements partant à la fois du cœur et de la main, une triple salve d'applaudissements pour notre digne, notre vénéré, notre illustre président d'honneur! »
(*Applaudissements prolongés.*)

DE GUILIELMI DAMASI LINDANI VITA ET SCRIPTIS. ORATIO, QUAM MORE MAJORUM HABUIT THOMAS JOSEPHUS LAMY S. THEOLOGIÆ DOCTOR ET LINGUARUM HEBRAICÆ ATQUE SYRIACÆ LECTOR, DUM DIE 11 JULII 1859 SOLEMNIS FIEBAT AD GRADUS ACADEMICOS IN THEOLOGIA PROMOTIO.

Illustrissime Romane Ecclesiæ Præsul meritissime atque Magnifice hujus nostræ Academiæ Rector providissime, prudentissime;

S. Facultatis Theologicæ Magistri, aliorumque Ordinum Præfecti et Professores, viri eximii, doctissimi, vigilantissimi;

Sacris civilibusque, quicumque adestis, in hac civitate præpositi, viri plurimum venerandi, spectatissimi;

Dilectissimi Academici Cives, doctissimi pro meritis sacra laurea mox decorandi, Auditores omnes humanissimi, honoratissimi.

Quum Christus ecclesiam, quam super petram fundavit, semper durare, nec unquam deficere voluerit, seque cum ea usque ad consummationem sæculi permansurum promiserit, ideo, ut firma stent promissa, ubi hæreses gregem Christi suo veneno inficere meditantur, ubi schismata unitatem scindere satagunt, vigilantes Christus suscitat pas-

tores, qui gregem a venenatis erroris herbis avertant, eumque ad salutifera veritatis pascua reducant, atque oves in unitatem charitatis coadunatas servent. Hoc modo Dominus ecclesiam dirigit, conservat, tuetur.

Quæ providentia, etsi constanter oculis affulgeat, nunquam tamen magis conspicua fuit, quam, cum infensissimæ Lutheri, Zwinglii, Calvini, aliorumque sæculi XVI novatorum hæreses et dissentiones exortæ sunt, totum fere orbem christianum exagitarunt, majorumque nostrorum cum avitam fidem tum pacem et prosperitatem in Belgio perturbarunt. Tunc excitavit Christus viros et doctrina et pietate conspicuos, qui tanto malo remedium afferrent. Floruit afflictissima hac ætate Academia Lovaniensis, claruit *Alma Mater,* et e sinu fœcunditatis suæ plurimos produxit presbyteros, doctores, episcopos tum doctrinæ puritate, tum eruditionis varietate, tum pietatis laude nobilissimos. Jam audistis Ruardi Tapperi (1) merita, atque Driedonis præclara, plurimi remanent laudandi, quorum unum hæc oratio vobis exhibebit GUILIELMUM DAMASUM LINDANUM, Academiæ Lovaniensis Doctorem, atque Ecclesiarum Ruremundensis et Gandavensis episcopum.

Utinam tempus daretur enarrandi quanta fecit doctissimus episcopus, tum ad stabiliendam adversus hæreses fidem, tum ad informandos mores, pietatemque fovendam, tum ad decreta et statuta Concilii Tridentini applicanda! utinam possem talem illum, qualis erat, vobis depingere, mente non minus quam corpore præstantem, animo fortem,

judicio gravem, intellectu perspicacem, ore facundum! Nullis nec laboribus fatigandus, nec molestiis vincendus, nec difficultatibus superandus, nec periculis deterrendus, orationi studioque assiduus, zelo Dei fervens, tenerrima pietate deum colebat. Vix dici potest quantum et verbis et scriptis et gestis Ecclesiæ Dei instaurandæ, hæreticisque convertendis allaboraverit.

Natus est autem GUILIELMUS LINDANUS Dordraci in Hollandia, anno 1525, ex parentibus nobilibus *Lindæ* olim Dominis, unde GUILIELMO *Lindani* nomen fuit. Ejus parentes, cum essent valde pii, GUILIELMUM a prima ætate ad omnes virtutes sedulo informarunt. Ubi autem GUILIELMUS annum duodecimum attigit, ad celebrem Meranorum scholam in comitatu Hochstratensi deductus fuit litteris humanioribus excolendus (2). Elapso triennio Lovanium mittitur, quo, cum philosophiæ cæterarumque liberalium disciplinarum scientiam non vulgarem acquisivisset, sese in collegio trilingui, linguarum studio totum dedit. In perdiscendis linguis latina et græca, usus est viris doctissimis Rutgero Rescio, Joanne Langio et Petro Nannio (3). Hebraïcæ autem linguæ præceptorem habuit Andream Balenum (4), ex cujus eruditissimis colloquiis multa accepit, quæ postea in suis scriptis transtulit.

Cum autem ex ephebis excessisset totum se suscipiendo Christi jugo, divinoque sacerdotio tradere decrevit. Quanquam non deessent, qui ad Jurisprudentiam amplectendam enixe hortarentur, maxi-

mosque honores et dignitates non vulgares, æqualium exemplo, et cognatorum in aula illustrium præsidio pollicitarentur. Verum ille, contemptis cæteris mundi illecebris, atque blandis carnis deliciis, propositi sui tenax eximios Lovanienses theologos, imprimis Jacobum Latomum, Ruardum Tapperum, Judocum Tiletanum, et Joannem Hasselensem Divi Pauli interpretem, annos fere sex, audivit. Post hæc Parisios adiit, et una cum gallica lingua, quam ibidem utcumque didicerat, Rabbinicos Hebræorum commentarios Scriptoresque græcos uberius degustavit. Inde Lovanium reversus anno 1552 sacris Ordinibus initiatur, et Licentiæ in sacra Theologia gradum adeptus, familiari theologorum Lovaniensium consuetudine duobus annis usus est. Quo tempore a Tappero excitatus primum ingenii sui fœtum : *De optimo scripturas interpretandi genere,* in lucem protulit.

In hoc libro aggreditur LINDANUS protestantes, qui, repudiata Sacrarum Scripturarum versione Vulgata, quam Concilium Tridentinum *authenticam* declaraverat, freti uno vel altero codice græculo vel hebraïco, novas in dies cudebant versiones, quas ad suas novitates accommodabant. Cum enim a doctoribus catholicis ex Vulgata interpretatione latina nimis urgerentur, clamitare cœperunt homines nequissimi scripturas adulteratas fuisse, Vulgatam latinam translationem mendis, vitiis, erroribus, et corruptelis scatere, atque ita corruptam esse ut genuinus Verbi Dei sensus non amplius ex illa, sed

solummodo ex græcis et hebraïcis codicibus hauriendus esset. Illos redarguit Lindanus multa eruditione ostendens textus hebraïcum et græcum, quales tunc exstabant, ita depravatos esse, ut, seposita vulgata Latina Translatione, ex ipsis solis germana scripturarum lectio solidaque earum veritas haurienda non sit. Deinde agit de Vulgata interpretatione latina, quam etsi non omnibus numeris absolutam, tamen cæteris translationibus sive de græco sive de hebræo factis anteponendam ducit. Non tamen rejicit textus græcos et hebraïcos, e contra Vulgatæ jungendos eos prædicat ab eo, qui solidam Scripturarum veritatem stabilire conatur. Audiatur ipse :

« Quo itaque, ait, pura puta scripturarum sacra-
» rum lectio, solidaque illarum veritas semel constet
» sarta tecta, ad alia profecto est confugiendum
» auxilia, ac linguarum etiam subsidia. Etsi non
» utcunque illud ex vulgari Latina editione potius
» simul et certius esse hauriendum docuerimus, at
» eam tantum solam ad rem hanc præstandam at-
» que perficiendam, citra omne codicum aut Græca-
» nicorum aut Hebræorum auxilium atque opem
» sufficere, nequaquam arbitramur. Nam in ea non
» sane perpauca reperiuntur, uti ex doctissimis juxta
» ac sanctissimis Patrum testimoniis demonstratum
» est, aut obscurius reddita, teste Hilar. aut negli-
» gentius conversa, ut ait August. aut male atque
» ignoranter expressa, quod scribit Victo. et D. Hie-
» ron. ut jam nihil dicam de mendis ac corruptelis,

» quæ passim librariorum vel incuria, vel errore,
» vel litterarum etiam affinitate vocumque cogna-
» tione et similitudine irrepserunt : quæ profecto
» lectioni veræ restitui, emendari, repurgari, in-
» staurari, aut illustrari nequeunt, nisi hæc nostra
» vetus fidelissima omnium versio ad suos revoce-
» tur fontes; codices dico Hebraïcos et Græcanicos
» ut inde lectio in primis insincera et mendosa re-
» purgetur, corrupta resarciatur, et indubitata resti-
» tuatur : deinceps vero sensus aut obscurus illus-
» tretur, aut semiplenus hauriatur uberior atque
» plenior, denique ut in latina editione vulgata illi
» Scripturarum loci veriorem inde percipiant sen-
» sum, atque prima fronte lectori ostendunt (3). »

Hoc primum Lindani opus, hoc primum in hæreses telum projectum, hæc prima belli pro tuenda matre Ecclesia suscepti initia. Quod bellum Lindanus strenue ad finem usque vitæ constanter nec sine maximis periculis gessit.

Tunc ad academiam Dilingæ recenter erectam a magistris suis Lovaniensibus mittitur, ibique annis quinque theologiam docet. Interim doctor Lovaniensis renuntiatus celeberrimum illud atque doctissimum opus Philippo Hispaniarum regi dicatum sæpiusque typis excusum conscripsit cujus titulus : *Panoplia Evangelica sive de Verbo Dei Evangelico, libri V contra omnes hujus sæculi hæreses.*

Quid consilii habuerit Lindanus in hoc opere conscribendo paucis est aperiendum. Protestantium omnium, quotquot fuerunt et adhuc existunt, unicum

est principium quo tanquam fundamento omnis protestantismi structura sustinetur, principium nempe *liberi*, quod vocant, *examinis*, cui principio catholici jure merito opponunt principium *auctoritatis*. Suo igitur principio innixi primi reformatores, contenderunt solam fidei regulam esse scripturam sacram privata uniuscujusque mente interpretandam, traditionem autem ecclesiæque magisterium, non esse nisi figmentum a satana in ecclesia Dei invectum. Hoc dubio fundamento unusquisque pro libitu diversissimos errores exstruebat. Ut autem uno ictu et fundamentum et superstructi errores disjicerentur Patres Tridentini « una cum sacris Scripturis tradi- » tiones quoque tum ad fidem tum ad mores per- » tinentes tanquam vel oretenus a Christo vel a Spi- » ritu Sancto dictatas et continua successione in » Ecclesia catholica conservatas » susceperunt, atque decreverunt : « ut nemo suæ prudentiæ innixus » in rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ » christianæ pertinentium sacram scripturam ad » suos sensus contorquens, contra eum sensum » quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia cujus » est judicare de vero sensu et interpretatione scrip- » turarum sanctarum, aut etiam contra unanimem » consensum Patrum ipsam Scripturam sacram in- » terpretari » auderet (6).

Quod Tridentinum concilium statuit, antiqui Patres docuerant. Audiatur Vincentius Lerinensis : « hic forsan, ait, requirat aliquis cum sit perfectus » Scripturarum canon, sibique ad omnia satis su-

» perque sufficiat, quid opus est ut ei *ecclesiasticæ*
» *intelligentiæ jungatur auctoritas?* quia videlicet
» Scripturam sacram pro ipsa sua altitudine non
» uno eodemque sensu universi accipiunt, sed ejus-
» dem eloquia aliter atque aliter alius atque alius
» interpretatur: ut pene quot homines sunt, tot
» illinc sententiæ erui posse videantur. Atque idcirco
» multum necesse est, propter tantos tam varii
» erroris anfractus, ut propheticæ et apostolicæ in-
» terpretationis linea secundum Ecclesiastici et ca-
» tholici sensus normam dirigatur (7). »

Viam igitur a Tridentinis Patribus indicatam et antiquis patribus tritam ingressus Lindanus omnem cum hæreticis controversiam revocat ad unicam hanc quæstionem : utrum Verbum Dei solis sacræ Scripturæ limitibus sit comprehensum finibusque inclusum, ut volunt novatores an vero præter scripturam sacram admittenda sit traditio? Gravissimam hanc quæstionem ex omni parte examinat, examinatamque contra novatores solvit sic præfatus :

« Quod nonnullis probatum video consilium, Scrip-
» turarum videlicet meris testimoniis hæreses esse
» refellendas, nobis sane, seu sacrum quoddam
» Thesei filum, quod dicitur, ad explicandos laby-
» rinthorum istorum universorum errores sufficere,
» isthac sane tempestate, minime videbatur, quod
» quæstionis fere omnium aliarum principis, de
» scriptura nimirum, an ad dogmata omnia ad-
» struenda et corroboranda sufficiat nec ne, status
» in controversia in primis sit positus. Huc accedit,

» quod catholicæ fidei isti adversarii (qui dici quam
» esse malunt Evangelici) si apertioribus scriptura-
» rum locis urgeantur pressius, quos aut inepte de-
» torquere, aut sacrilege corrumpere, aut perverse
» depravare pro suo commodo queant, ipsam qui-
» dem scripturam aut plane non recipere, uti Ja-
» cobi Epistolam Lutherus, Pauli ad Hebræos Pome-
» ranus, Ecclesiasticum Calvinus : aut si recipiant,
» alienam a vero sententiam vel ex Græco, vel He-
» braico, vel etiam Latino tropo... invehere malunt
» quam a sua isthac semel anticipata, et non ex
» scripturis hausta, sed eo adducta animi sententia
» discedere. Taceo quod nulla scripturæ testimonia
» ad quæstiones nunc orbem prope universum per-
» turbantes definiendas ita vix proferas aut perspi-
» cua, aut efficacia, quibus non oppositionum ali-
» quot plaustra adversarii opponant, ut eorum aut
» obfuscent claritatem, aut infirment veritatem...
» Hic igitur immensus adversariis cum ad effugitan-
» dum, tum ad cavillandum patet campus, ubi
» scripturarum sensus, haud semper liquido perspi-
» cuus, tantisper illis est aut incertus, aut ambi-
» guus, dum aliquem vel nova cudendo vel vetera
» recudendo effinxerint, qui aut vetera dogmata non
» adjuvet, aut sua ex priscis putidisque errorum
» lacubus renovata in speciem adjuvet (8). »

Libro igitur primo ostendit christianæ fidei regulam non esse scripturam solam, sed præter scripturam admittendam esse traditionem. Ideo illud adversariorum axioma : *nihil credendum quod non*

est scriptum, variis argumentis confutat. Hic autem lepide ostendit Lutherum, Brentium, Melanchtonem et Bucerum mira contradictione laborare, dum simul Traditiones repudiant simulque ad eas confugiunt ubi de Scripturarum canone vel de symbolo fidei, vel de suis defendendis adversus anabaptistas dogmatibus agitur. Libro II demonstrat doctrinam apostolicam tam non scriptam quam scriptam consequentibus ætatibus fuisse Patribus creditam vere evangelicam, non modo in privata fidei apud suos prædicatione, aut apud exteros propagatione, verum etiam publica vel contra hæreticos adeo disputatione. Quod ut solis luce clarius constet, temporum ordine servato, multiplicia refert cum Patrum tum Conciliorum verba, quæ hanc veritatem confirmant; vel, ut suavibus ejus verbis utar, « gratissimam pietatis » evangelicæ studioso conserit corollam, quæ sano » imposita capiti suavissimum nascentis, pubescen» tis, atque florentis ecclesiæ de genuino Verbo Dei » evangelico fragrantissime spiret consensum. »

His testimoniis recitatis colligit libro III veram Verbi Dei evangelici definitionem : « nempe, quod Deus ad » Evangelium attinens locutus proponit per Eccle» siam credendum; sive id per se ipse loquatur, sive » per Ecclesiæ caput Christum, sive membra apos» tolos, prophetas pastoresve Ecclesiæ tam privatim » in concionibus, quam publice in conciliis. » Hinc fluit partitio Verbi Dei evangelici in scriptum et non scriptum. Agit primo de Scriptura, secundo de Traditionibus, quas ad depellendam Scripturarum obscu-

ritatem, atque ad stabiliendas veritates, quas novatores negant docet esse necessarias.

Ex iisdem Traditionibus in libro IV confutat omnes Protestantium hæreses circa sacramenta, legitimosque declarat ritus sacros in Ecclesia usitatos. Quum autem ad sacramentum ordinis devenit, præclare vindicat auctoritatem atque primatum Romani Pontificis ab omnibus calumniis hæreticorum. Denique libro V varias Novatorum retundit cavillationes venenataque eorum confringit tela, quæ adversus Traditionem dirigebant. Hoc modo Lindanus in Panoplia sua errorum monstra confodit. Unde recte cecinit Nuportanus :

Si laudem is mereat, monstrum qui conficit unum,
Qua laude hic tandem non quoque dignus erit,
Dogmata qui penitus hic tot monstrosa refellit
Ingenii mira dexteritate sui (9).

Hoc opere multum urgebantur Novatores. Nihil igitur mirum, si ab eis omni genere convitiorum, calumniarum atque persecutionum Lindanus laceratus fuerit. Sed manus victas nequaquam dedit athleta Christi; nam traditionis dogmatumque catholicorum defensionem iterum suscepit in *Dialogis Dubitantii* et *Ruardi*, in *Apologetico ad germanos*, in *tribus libris stromatum adversus Chemnitium*, in libro de *vera Christi apud Romanos Ecclesia.*

Taceo plurima alia opuscula adversus hæreses conscripta. Non enim angustis hujusce orationis limitibus omnia quæ scripsit fortissimus vir vel solum

indicare, multo minus pro meritis laudare possibile est. Quis enim una oratione complecteretur quadraginta scripta doctrinæ refertissima, quibus funestissimæ illius sæculi hæreses confutantur, ubi Lutheri lues, Calvini venenum, Zuinglii mendacia, anabaptistarum ferocitas, et aliorum omnium furores invictis reprobantur argumentis?

Interea, Dilingana academia relicta, Lindanus successive Consiliarius regius, Hagæ Comitis Decanus et Ruremundensis Ecclesiæ Episcopus renuntiatus fuit. Non autem cito diœcesis suæ possessionem inire potuit. Grassantia enim ubique dissidia et bella eum, ab ecclesia Ruremundensi accedenda, arcuerunt usque ad annum 1569, quo solemniter, exultante præ lætitia populo Ruremundensi, introductus fuit in Ecclesia S. Spiritus.

Hic vobis, auditores benevoli, depingenda forent Lindani in episcopatu gesta, si ad hoc brevis oratio posset sufficere. Hic narrandum foret quanta fecit Lindanus ad providam gregis moderationem, ad reformandos deperditos clericorum mores, et ad disciplinam instaurandam (10); quot laboribus exantlatis, quot difficultatibus superatis, visitationem suæ diœcesis peregit, religionem collapsam suo antiquo splendori restituit, hæreses plurimis in locis debellavit, decreta concilii Tridentini executioni mandavit, Synodum diœcesanam congregavit. Quantis curis et laboribus incubuerit Lindanus executioni decretorum concilii Tridentini facile est colligere ex omnibus quæ fecit et docuit Ill. Episcopus. Sed

zelum Lindani nihil clarius demonstrat quam celebre istud *Memoriale a Guilielmo Damasi Lindano compositum, pro Reformatione utriusque Cleri Belgici, in vim decretorum concilii Tridentini.* In hoc opere exponit Lindanus quænam sibi videantur agenda ab episcopis Belgii ad seriam cleri et populi reformationem seriamque vitæ emendationem, atque ad hæreses exstirpandas. Ostendit quomodo decreta Synodi Tridentinæ executioni sint mandanda, quibus rationibus effici possit, ut per brevi sint multi pastores idonei. Agit deinde de monasteriis mendicantium, de Carmelitis et Augustinianis et de monasteriis religiosorum non mendicantium, de episcopis et prælatis, de canonicis, de monasteriis monialium. Deinde agit de populo, et varia proponit media utilia ut populus in religione confirmetur, et vitæ emendatiori reddatur. Ad quem finem obtinendum plurimum profuturam putat institutionem scholarum dominicalium (11).

Sed quid in his immoror? quis dicet quantæ fortitudinis, quantæ charitatis ipsi opus fuit tum ad mores corrigendos, tum ad jura ecclesiæ vindicanda, tum ad hæreticos convertendos! Turbæ et dissensiones ab hæreticis, vulgo *geuseis*, excitatæ eum in multa pericula conjecerunt. Pluries fuga sibi consulere coactus vidit omnia sua deperdita, pretiosissimam bibliothecam direptam, ecclesiam ab hæreticis profanatam, sacerdotes, monachos, canonicos partim trucidatos, partim ad fugam adactos; horum tamen nihil ipsius animam dejecit. Zelo re-

ligionis pressus Romam profectus est, unde in Hispaniam transiit; quo in transitu, cum aliquantulum temporis in urbe Genuæ exspectare cogeretur, antequam in Hispaniam navigaret, Mediolanum profectus est, ubi a S. Cardinali Carolo Borromeo benigne exceptus, sanctissimi viri suavi familiaritate piisque colloquiis gavisus est. Deinde in Hispaniam navigans suas *in psalmos pœnitentiales paraphrases* composuit. Utrobique autem et in Italia à Romano Pontifice et in Hispania a rege Philippo honoratissime exceptus multa pro ecclesiæ bono perfecit (12). Inter quæ illud præ cæteris memorandum est Lindanum a rege Philippo impetrasse, ut seminarium pastorum Lovanii erigeretur, triaque ducatorum millia in usum hujus seminarii a rege concederentur, quod et factum est.

Ab itinere reversus, Bredam missus fuit a duce Parmensi, ut collapsam ibi religionem restitueret, qua occasione conscripsit præclaram illam confessionis augustanæ confutationem cui titulus : *Concordia discors*. Omitto plura, quæ pro bono religionis et Ruremundæ et Bredæ et Buscoduci peregit fortissimus athleta Christi. Taceo et quæ Romam secundo profectus ad Germaniam ab errore purgandam Romano Pontifici suggessit. Unum tamen est Lindani consilium quod celare nefas duco. Dicam igitur Lindanum auctorem fuisse Baronio, ut adversus Centuriatores Magdeburgenses conscriberet celebres illas *Annales ecclesiasticas*, quas omnes norunt. Istius operis conscribendi primus Lindanus consilium dedit; quinimo ad hoc opus Lovanio inchoandum ipse Lindanus a

Summo Pontifice designatus fuerat; cur autem res ita se non habuerit, mors Pontificis causa fuit.

In Belgium reversus Lindanus iterum vineæ Domini excolendæ totum se dedit, donec ad ecclesiam Gandavensem translatus, ibidem laboribus fractus meritisque plenus pie in Domino obdormivit anno ætatis 63, Christi 1588 (13).

Hæc sunt clarissimi Lindani merita, hæc sunt scripta, quæ omnia indicare brevior oratio non permisit. Inter episcopos Belgii nemo contra hæreticos scripsit nervosius quam Lindanus, nemo copiosius (14). Lindanum, quum adhuc viveret, Illustrissimus Cardinal Baronius jam inter egregios fidei confessores, clarissimosque scriptores reponebat. Sic enim eum laudat in *notis* quas ad Martyrologium Romanum adjecit : « hæc nostra, inquit, cum re- » cognosceret hic Romæ Reverend. Dominus Linda- » nus, Episcopus Ruremundensis, vir non tantum » omnis generis litterarum eruditione clarissimus, » verum etiam egregii confessoris fidei nobilitatus » insignibus : quippe qui exilia, proscriptiones, » ærumnas incredibiles, ac mortes fere frequentes, » inconcusso robore, fidei causa sustinuit (15). » Et in *Annalibus* loquens de Traditione apostolica ait : « qui plura cupit, ab his petat, qui ejus argumenti » commentarios conscripserunt, eosque adeat, tum » maxime inter alios Reverend. Lindanum Episco- » pum Ruremundensem, quem ob egregiam erudi- » tionem toti orbi spectatam et vitæ sanctitatem plu- » rimi facio. Vivit adhuc, non sibi, sed catholicæ

» Ecclesiæ, jam mille de prostratis hostibus coronis » auctus, aliasque in dies majores et forte marty- » rii, ut qui ante aciem quotidie adversus hostes co- » minus dimicet, sibi comparaturus.» Et post mortem Lindani, dixit : « quem talem ac tantum fidei » catholicæ professorem et defensorem... et absque » sanguine martyrem gravi jactura totius Ecclesiæ » abreptum catholicus orbis ingemuit (16). » Tam nobili elogio nihil est addendum.

Nunc orationi finem faciens, ad vos, dilectissimi candidati, mei nuper condiscipuli, verba dirigo. Audistis quanta fecerit, scripseritque Lindanus, dignus utique, Baronio teste, qui vobis in exemplum adducatur. Sunt hodie, sicut fuere, tempore Lindani, religionis hostes, Ecclesiæ catholicæ inimici, qui Scripturas contemnunt, Patrum traditionem adulterant, Romani Pontificis auctoritatem sophismatibus, mendaciis, calumniis lacerant, omnique genere scriptorum eam disjicere, labefactare, funditusque evertere atque abolere quocumque modo satagunt, meditantur, conantur. Vestri erit, Lindanum imitari, religionem et moribus et doctrina defendere, auctoritatemque Romani Antistitis contra improbos scriptores defendere, a venenatis eorum telis protegere, a calumniis vindicare. Cum hac enim Ecclesia Romana, verba sunt Lindani, « consentiat necesse est, » qui salutem suam salvam sibi constare velit. Cum » hac enim totus non modo consensit pridem Oriens, » totus idem Occidens, sed omnes plane toto semel » orbe Christi Ecclesiæ. Hanc enim propter Petri

» Apostolorum principis atque omnium Christi ovium
» Pastoris, curam atque præposituram, primamque
» de omnibus sollicitudinem, agnoverunt magistram
» atque uti D. Irenæus l. 3. cap. 4. opulentissimam
» veritatis apothecam, vitæque portam. Ex qua seu
» vitæ cœlestis fonte divinitus adaperto, omnes qui
» velint sumant potum vitæ nimirum salutaris doc-
» trinæ Christi salientis in vitam æternam. Imo ad
» hanc Romanam, ait idem capite præcedenti, ab
» apostolis Petro et Paulo fundatam atque constitu-
» tam, necesse est omnem convenire Ecclesiam,
» propter potentiorem principalitatem (17). » Non
potest enim, ut Divus Cyprianus ait, Deum habere
Patrem, qui catholicam Christi Ecclesiam non habet
matrem : « extra quam (sunt iterum verba Lindani)
» non magis cuiquam salus est, aut vita, quam ramo
» ab arbore sua præciso, cui ulterius nec influxus,
» nec vigor, nec viror, nec vita potest perdurare (18). »

ANNOTATIONES.

---

(1) Vid. Ex. D. Vandenbroeck Orationes *de Ruardi Tapperi et Joannis Driedonis vita et meritis*, *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1854 et 1859.

(2) Prima Lindani studia, omniaque ejus gesta fuse narrat Havensius in *Commentario de Erectione novorum in Belgio Episcopatuum*, l. 2. pag. 88-242. Havensius ita describit prima Lindani studia : « Postea, cum esset annorum duodecim, in Brabantiam venit, plenius instituendus, et litteris humanioribus excolendus. Erat tum » schola non incelebris apud Meranos Hochstratensis comitatus, ubi » non infeliciter eruditis colloquiis Hadriani Barlandi, Catonis sive » Ausonii distichis, Prudentii hymnis, ac Boetii scriptis ad pietatem » formatus, et cantu ecclesiastico hymnorum, psalmorum, et antiphonarum excultus majoribus parabatur disciplinis. Rudimenta » enim dialectices peripateticæ crassius et illic perceperat, et prodigiosas quidem illas, sed puerili captui non inutiles syllogismorum formulas, quas antiquitas vocabat *Barbara*, *celarent*. Item » *reductiones per impossibile ac ostensive*, una cum Topycis et Elenchis et *Modalibus*, magna discipulorum æmulatione, miraque ingenii perspicacia callebat. » Lib. cit. p. 96.

(3) De his viris consule Viri cl. F. Nève, *Mémoire historique et littéraire sur le collége des Trois-Langues*. Bruxelles 1856, p. 149-159, 201-206, 210-212.

(4) Ibid. p. 245-247.

(5) *De optimo scripturas interpretandi genere*, lib. 3. p. 114.

(6) Concilii Tridentini sess. IV.

(7) Vid. S. Vincentii Lerinensis *Commonitorium*, c. 2.

(8) Guilielmi Damasi Lindani Panoplia Evangelica in præfatione.

(9) Nuportani *ogdoastichon* in laudem auctoris Panopliæ, reperitur in Panopliæ initio.

(10) Quantæ necessitatis fuerit tunc temporis reformatio Cleri et plebis perspicuum fit ex his quæ Havensius narrat : « Hujusmodi » ergo et similibus pro initio bene constitutis, Clerum diligenter » de vita emendanda et scandalis tollendis, ac periculo oneris pas- » toralis, cæterisque sedulo admonitum ad sua dimisit. Ipse vero » decreta Concilii Tridentini ubique executioni mandare nititur, » et concubinarios plurimos, aliosque dicti concilii decretis, pa- » ternisque ejus jussis non obsequentes monet, punit, mulctat, » cæteraque pro virili, atque temporum et loci ratione habita, ex » Canonum præscripto, tam in castigatione quam visitatione sa- » tagere studet, ut latius in sequentibus dicetur. Porro hic inte- » rim silentio prætereundum non est, inter ducentos fere pastores » (quos diœcesis Ruremundensis continet) tantum sex vitæ castæ » et cœlibis hac in synodo repertos fuisse. Quam peccandi licen- » tiam, canonicæ visitationis intermissio et excessuum impunitas » pepererat auxeratque. Unde nulli dubium erat, quin Clerus sua » scandalosa vita, magnam occasionem hæresibus exortis dedisset, » et plebeculam a cultu divino et fide catholica plurimum alienasset. » Erat enim populus valde hæresi corruptus, et sacrificium missæ, » altaribus eversis, passim negligebatur, uti etiam sacramentalis » confessio, et Extrema Unctio. Sacerdotes vero contemptui habe- » bantur. De articulis fidei controversis, passim in conviviis, hos- » pitiis, itineribus, curribus, compitis, scaphis, quovis fere tempore » et loco inter textores, fabros, sutores, aliosque cerdones; inter » nobiles et ignobiles, acerrime et ad verbera usque, summâ ver- » borum contentione disputabatur. » Havensius *lib. supra laudato*, p. 102.

(11) Exstat hoc monumentum apud Ill. D. de Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I p. 45-64.

(12) Vid. Goyers in opere : *Continuatio Historiæ ducatus Geldriæ* p. 47-55, et *Synodicon Belg.* tom. I p. 45 et tom. IV p. 267.

(13) Obiit Lindanus Gandavi die secunda novembris in Commemoratione Animarum, eodem anno quum vix trimestri in illo epis-

copatu resedisset, traditus sepulturæ in Cathedrali ecclesia; et communi tumulo cum primo ejus Ecclesiæ Episcopo, amico et collega Cornelio Jansenio secundus nimirum ejusdem Ecclesiæ Antistes, addita hac inscriptione :

Unicus est Phœnix, cineres hæc tumba duorum
Phœnicum veræ religionis habet.

D. O. M.

REVERENDISSIMIS IN CHRISTO PATRIBUS S. THEOL. D. D. CORNELIO JANSENIO ET WILHELMO DAMASI LINDANO, PRIMO ET SECUNDO HUJUS URBIS EPISCOPIS OB MULTOS IN SCRUTANDIS ET INTERPRETANDIS SACRIS SCRIPTURIS EXANTLATOS LABORES, ET MERITA IN DEI ECCLESIAM ET REMPUBLICAM CHRISTIANAM, POSITUM. OBIIT HIC II. NOVEMBR. M. D. LXXXVIII. ILLE VERO XI. APRIL. M. D. LXXVI.

Quomodo in vita sua dilexerunt se, ita et in morti non sunt separati.

Dordracum patria est, grudiæ patria altera Athenæ;
Illæ animi altrices, corporis illa mei.
Conspicuum sancta coluit Ruremunda tiara
Et Ganda in cineres officiosa meos.
Non meliore loco nasci, potuive renasci,
Non meliore coli, non meliore mori.

MAX. VRINTIUS apud HAVENSIUM, *De Erectione novorum in Belgio Episcopatuum*, lib. 2. p. 233.

(14) Catalogus scriptorum in lucem editorum a Reverendissimo D. GUILIELMO DAMASI LINDANO, Episcopo, pro Catholicæ Christi Jesu Ecclesiæ defensione.

1. De optimo Scripturas interpretandi genere. 1553.

2. Tabulæ anasceuasticæ atque analyticæ omnium hæreseon hujus sæculi, quibus ostenditur impias priscorum hæresiarcharum blasphemias titulo Evangelii renovare. 1553.

3. Panoplia Evangelica, sive de verbo Dei Evangelico, libri V, contra omnes hujus sæculi hæreses. 1558.

4. De Sacrificio audiendo, sive quonam modo sit studiosis scholæ Dilinganæ quotidie audienda missa. 1558.

5. Dubitantius. Dialogus de origine sectarum hujus infelicissimi sæculi, et earum fructibus antichristi præcursoribus. 1562.

6. Ruevardus, sive de animi tranquillitate. Dialogus, quo Sectarum omnium hæretici ex suismet principiis ad catholicam revocantur ecclesiam. 1563.

7. De vera Christi apud Romanos Ecclesia contra Wittenbergenses Theologos, eam Wittenbergæ in Saxiona fallaciter collocantis. 1565.

8. Apologeticum lib. 5 ad Germanos, pro concordia cum Catholica Christi Ecclesia, contra novam Protestantium confessionem Augustanam, ex Lutherana Calvinizantem Maximiliano II dicatum. 1566.

9. Confutatio Confessionis Antverpiensis Belgice, ex mandato illustr. ducissæ Parmensis, Gubernatricis. 1566.

10. Apologia ejusdem contra Illyricum Belgice. 1566.

11. Paraphrases in psalm. CXVIII cum annot. pro vulgata psalmorum versione, contra Judaïzantes nostræ istius ætatis interpretes. 1566.

12. De Eucharistia adversus Campanum Nestorizantem. 1567.

13. De Sapientia cœlesti, ad Sophiam Lindanam Sanctimonialem Christi Jesu Sponsam. 1567.

14. Psalterium vetus a mendis sexcentis repurgatum et de Græco atque Hebraïco fontibus illustratum. 1567.

15. De modo veræ Confessionis Belgice. 1568.

16. Oratio Synodica de officio pastorum : cui addita est brevis oratio qua populus discat sua peccata agnoscere. Ideoque per quadragesimam et adventum de suggesto post concionem legenda. 1570.

17. Paraphrasis in psalmos ad laudes, et in psalmos XXX ad regem Philippum. 1573.

18. Catechismus Lindani Belgice. 1573.

19. Stromatum libri 3 contra Martinum Chemnitium. 1574. edit. 1577.

20. Speculum sacerdotale, sive meditationes quotidianæ, quibus se sacerdotes quotidiano præparent sacrificio. 1575.

21. Exhortatio ad Hollandos, ut redeant ad catholicam Christi Ecclesiam. 1576.

22. De aquilone mystico epistola, qua illud *ab aquilone pandetur omne malum* demonstratur non pertinere ad saxoniam, unde omne

malum Ecclesiæ aperiatur, et per Lutherum ostendatur; sed ad calamitates Ecclesiæ illinc orituras. 1576.

23. De apostolico virginitatis voto, atque cœlibatu sacerdotum lib. 5 pro Concilio Tridentino contra Chemnitium. 1577.

24. Orationum Theologicarum Rev. D. Ruardi Tapperi Decani Lovaniensis cum præfatione Lindani ad Rodulphum II. Romanum Imperatorem. 2 tomi. 1577-78.

25. De fugiendis hujus sæculi idolis. 1578.

26. De Unitate Ecclesiæ. Belgice ad Wertensis. 1580.

27. Contra Carnivoros, Belgice. 1580.

28. Dogmaticæ conciones XXIII Bredæ habitæ, quibus Belgice explicantur variæ fidei controversiæ. 1581.

29. Concordia discors, sive Confessionis Augustanæ adulteratæ confutatio. 1582.

30. De gheestelycke Doolhof. 1583.

31. De wegwyser tot den Warachtigen Christum Jesum.

32. Tegen die Misvyanden dat sy het Evangelischen Testament Christi bespotten.

33. Conciones per quadragesimam et adventum. Conciones in festis sanctorum. Conciones catechisticæ.

34. Catechismus juventuti Ruramundensi scriptus, juxta Concilii Tridentini doctrinam. 1583.

35. De Lichten der Blinden Calvinisten.

36. Missa Apostolica seu Liturgia Sancti Petri Apostoli, cum annotationibus et Apologia pro eadem per D. Wilhelmum Lindanum Episcopum Gandensem.

37. Glaphyra Lindani in Epistolas Apocalypticas D. Joannis Apostoli ad Episcopos Catholicos, ubi veri Episcopi adumbratur typus. Prodiit Lovanii post mortem auctoris, 1602. Vid. Havensium *lib. supra laudato* p. 236-238. Havensius addit deinde titulos operum 30 Lindani, quæ nondum tunc temporis in lucem edita erant, quorum tamen aliqua postea luce fuerunt donata.

(15) Vid. *Martyrologium Romanum cum notis* Baronii Antverpiæ editum apud Plantinum, anno 1613, ad diem 23 septembris p. 407.

(16) Vid. Baronii *Annales eccl.* ad annum 53, N. XXXII, edit. Antverp. 1602 t. I p. 418 et t. II p. 430.

(17) Lindani *Dubitantius* p. 55. Hunc librum scripsit Lindanus

sub forma colloquii, dum in Frisiæ hæreticis convertendis allaborabat. In isto opusculo inducitur catholicus quidam nomine Dubitantius. Ille, ut fit, variis peragratis regionibus, ad suos rediit, novis imbutus istorum Evangelicorum opinionibus. Is igitur novatorum fraudibus perculsus de catholicæ fidei dogmatum dubitat veritate, ambigitque penes quos tandem vera sit Dei ecclesia, veraque salutis æternæ per Christum quærendæ via. Dubitantius colloquitur cum Constantio, magistro catholico in fide firmo. Constantius omnes Dubitantii difficultates solvit, et ostendit veritatem evangelicæ doctrinæ penes solos catholicos esse, veramque salutis obtinendæ viam in una catholica Christi Ecclesia Romana inveniri posse. Opus tribus absolvitur dialogis, quibus hæretici arguuntur scripturas adulterasse, et simul confutantur ex nonaginta dissidentibus quas genuerunt sectis, et multiplicibus quas invexerunt calamitatibus.

(18) Lindani *Exhortatio ad Hollandos* p. 33.

TABLE.

ANALECTES

ANALECTES

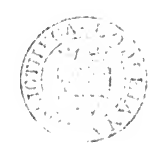
POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

P. F. X. DE RAM.

N° 24.



LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

1861.

CIRCULAIRE DE LA COMMISSION POUR L'ADRESSE A PRÉSENTER A SA SAINTETÉ PIE IX.

Messieurs et chers Condisciples. — Nous croyons répondre à votre désir en vous proposant de signer une Adresse au Souverain-Pontife. En présence des événements dont l'Italie est le théâtre et des dangers qui menacent la personne sacrée du Vicaire de J.-C. les catholiques ne peuvent garder le silence. L'Épiscopat tout entier, plusieurs Universités, un nombre considérable de chrétiens de tous les pays nous ont donné l'exemple.

Enfants de la libre et catholique Belgique, nous ne resterons pas en arrière : obéissant à la même pensée, sous l'impulsion des mêmes sentiments, nous aussi, nous tiendrons à déposer aux pieds du Souverain-Pontife l'hommage de nos sentiments de vénération et d'inaltérable dévouement.

Des listes de signatures, accompagnées de copies du texte de l'adresse, circuleront au cours mardi prochain et seront ensuite déposées aux Halles, jusqu'au lendemain après-midi (1).

Moulart, étudiant en théologie. *Joseph Verwilghen*, étudiant en droit. *Paul de Gerlache*, id. *Louis Van Biervliet*, étudiant en médecine. *Robert O'Reilly*, id. *Eugène Hubert*, étudiant en sciences. *Eugène Hocke*, étudiant en notariat. *Jules Wouters*, étudiant en philosophie.

Louvain, 11 mars 1860.

---

(1) L'adresse, dont le texte suit, fut couverte immédiatement de près de 700 signatures.

ADRESSE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ A SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX.

Très-Saint Père,

Les élèves de l'Université catholique de Louvain sont profondément affligés à la vue des coupables attentats dirigés contre votre autorité temporelle. Dans ces circonstances pénibles c'est pour eux un devoir de faire une éclatante profession de foi, et de protester hautement de leur inaltérable dévouement à votre personne et de leur respect pour la cause sainte que vous défendez avec une si admirable fermeté. Disciples de l'Université célèbre qui a donné à l'Église tant d'illustres et savants docteurs, enfants d'une des nations les plus catholiques du monde, ils n'ont pas oublié les nobles traditions du passé : ils sauront y rester fidèles. Pleins de confiance dans les promesses du Tout-Puissant, ils lutteront contre le mal avec la certitude qu'il sera vaincu et que ses efforts se briseront contre la pierre inébranlable sur laquelle est fondée l'Église. Et cependant ils ne cesseront d'adresser au Ciel de ferventes prières, afin qu'il daigne protéger et défendre, au milieu des dangers qui le menacent de toutes parts, le chef visible de son Église, le Pontife auguste et vénéré contre lequel tant de

haines s'acharnent, et dont la vie n'est qu'un long martyre.

Daignez, TRÈS-SAINT PÈRE, agréer l'hommage des sentiments de notre respectueux dévouement et de notre filiale vénération.

(*Suivent les signatures.*)

BREF DE SA SAINTETÉ PIE IX AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, EN RÉPONSE A LEUR ADRESSE (1).

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Pietati, fidei, et observantiæ quibus catholica ista studiorum Universitas erga Nos et supremam hanc Petri Sedem mirifice præstat, sensus omni ex parte respondent Litterarum quas a vobis, Dilecti Filii, com-

PIE IX, PAPE.

Très-Chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Les sentiments exprimés dans la lettre que vous Nous avez adressée, Très-Chers Fils, au nom de tous vos condisciples, et que Nous avons reçue avec la plus grande satisfaction, répondent entièrement à l'amour, à la fidélité et au

(1) Les étudiants de l'Université catholique, émus des attentats criminels et des violences sacriléges dont le chef auguste de l'Église est depuis longtemps déjà la victime, Lui avaient envoyé une *Adresse* collective pour Lui exprimer les sentiments que doit soulever dans le cœur de fils tendrement dévoués le spectacle d'épreuves si cruelles infligées au meilleur des Pères. Pie IX a daigné répondre à cette *Adresse* par ce beau *Bref*. Les paroles si affectueuses et si fermes du pieux et invincible Pontife seront pour ces généreux jeunes gens un encouragement à persévérer dans l'amour et la défense de ces grands principes catholiques, qui seuls peuvent empêcher l'Europe de retomber dans le chaos de la barbarie.

muni omnium nomine datas, perlibenter accepimus. Dolere enim ac lamentari incredibilem hanc Italiæ universæ conversionem ac temporalis Pontificii Status Nostri sacrilegam usurpationem voluistis, quam mox nequissimo armorum impetu immissoque exercitu suo Rex Sardiniæ plene absolvit. Jure adversus hæc omnia reclamatis, Dilecti Filii, quandoquidem communis omnium fidelium Patris plena et absoluta libertas cum bono et utilitate universalis Ecclesiæ arctissime omnino conjungitur, atque ad omnes catholicos patrimonium spectat quo divina Providentia ad liberum Apostolici muneris exercitium Romanum Pontificem Christi Vicarium adauxit. Nos quidem semel atque ite-

respect que Nous porte ainsi qu'à ce Siége suprême de Pierre l'Université catholique de Louvain, et par lesquels elle se distingue si admirablement. Vous avez en effet voulu gémir et vous lamenter sur cet incroyable bouleversement de l'Italie entière et sur cette usurpation sacrilége de Notre domaine temporel, usurpation achevée naguère par l'attaque très-injuste et l'invasion armée du roi de Sardaigne. C'est avec raison, Très-Chers Fils, que vous protestez contre ces attentats, puisque la liberté pleine et entière du Père commun des fidèles est étroitement unie au bonheur et à l'intérêt de l'Église universelle, et que le patrimoine donné par la divine Providence au Pontife Vicaire de Jésus-Christ pour lui assurer le libre exercice de sa charge apostolique, appartient à tous

rum detestanda potentium ac perduellium facinora orbi universo significavimus, atque ad tuendum vindicandumque Apostolicæ Sedis civilem Principatum opem novissime ac majorem in modum catholicorum maxime Principum et populorum invocavimus. Misericors ac miserator Dominus cœlestis virtutis suæ gratia omnes illustret, quo tandem intelligant quantum non modo Ecclesiæ et civili ipsi societati instet periculum, ac perniciem hujus ævi gravissimam intueantur. Vos interim, Dilecti Filii, pergite omni studio benignissimum Dominum obsecrare, ut suam et Ecclesiæ causam potenter tueatur, atque ut in Nostram Vestrumque omnium afflictionem propitiatus respiciat. Offi-

les catholiques. Aussi, avons-Nous déjà plus d'une fois signalé au monde entier le scrimes détestables d'ennemis puissants et acharnés ; et Nous avons tout récemment et avec plus d'instance encore sollicité les Princes et les peuples catholiques à défendre et à revendiquer le domaine temporel du Siége apostolique. Puisse le Seigneur très-clément et très-miséricordieux les éclairer tous des rayons de sa grâce céleste, pour qu'ils comprennent enfin les périls qui menacent l'Église et la société elle-même, et qu'ils ouvrent les yeux sur le fléau le plus calamiteux de ce siècle. Quant à vous, Très-Chers Fils, continuez à demander avec ardeur au Dieu de toute bonté qu'il défende puissamment sa cause et celle de l'Église, et qu'il daigne jeter un regard de pitié sur Notre

ciis Vestris amantissimis maxime grati Deo vota facimus ut Vos omnes vera quavis et animi et corporis prosperitate lætificet. Et tanti hujus boni auspicem esse cupimus Apostolicam Benedictionem, quam Vestrum singulis, Dilecti Filii, effuso paterni cordis affectu peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 31 octobris 1860. Pontificatus Nostri anno XV.

PIUS PP. IX.

Superscriptio : Dilectis Filiis Edmundo Beauvois, El. Pigeolet aliisque catholicæ Lovaniensis Universitatis Alumnis.

Lovanium.

affliction et la vôtre à tous. Plein de gratitude pour les sentiments très-affectueux de respect que vous Nous avez témoignés, Nous adressons des vœux au Seigneur pour qu'il vous comble tous d'une vraie et complète prospérité d'âme et de corps. Et Nous désirons que la Bénédiction Apostolique que Nous accordons volontiers à chacun de vous en particulier, Très-Chers Fils, avec toute l'effusion d'un cœur paternel, vous soit le gage d'un aussi grand bien.

Donné à Rome près de S. Pierre, le 31 octobre 1860, la 15me année de Notre Pontificat.

PIUS PP. IX.

Adresse : A Nos Chers Fils Edmond Beauvois, El. Pigeolet et autres Étudiants de l'Université catholique de Louvain.

Louvain.

ADRESSE PARTICULIÈRE DE QUELQUES ÉTUDIANTS A SA SAINTETÉ PIE IX (1).

TRÈS-SAINT PÈRE,

Dans ces temps de douleurs et d'angoisses pour l'Église et son Chef vénéré, tous les cœurs catholiques se tournent vers Votre Sainteté pour Lui offrir les témoignages de leur amour et de leur dévouement.

Daignez-nous permettre, TRÈS-SAINT PÈRE, de nous associer à ces manifestations si consolantes pour Vous.

Obscurs, mais fidèles et dévoués enfants de l'Église, nous prenons part à ses douleurs et à celles de son auguste Pontife. Nous suivons avec une anxieuse attention les phases diverses de cette grande lutte que Vous soutenez pour la défense du Droit et de la Justice, outragés dans ce qu'ils ont de plus sacré ici-bas, et nous attendons le résultat de cette lutte avec la confiance que donne la Foi. Non, quelle que soit

(1) Lorsque M. Jean Moeller, étudiant de l'Université, et aujourd'hui lieutenant dans l'armée pontificale, partit pour Rome, quelques-uns de ses amis, étudiants et anciens étudiants de l'Université, le chargèrent de remettre au Saint-Père une adresse contenant l'expression de leur dévouement à l'Église et au Saint-Siége.

la violence de la tempête, la barque de Pierre ne chavirera pas. Née dans les douleurs du Calvaire, l'Église a toujours souffert, mais Elle a toujours vaincu : appuyée sur les impérissables promesses de son divin Fondateur, Elle se développe sans cesse dans les épreuves comme dans les victoires, Elle traverse les âges, défie les puissants du monde, et les laisse étonnés et vaincus devant son indestructible grandeur.

Telle est, TRÈS-SAINT PÈRE, notre foi profonde, et elle a eu un écho dans nos cœurs : tous, comme notre noble ami, qui déposera à Vos pieds l'expression de nos sentiments, tous nous sommes remplis d'ardentes aspirations vers Votre personne sacrée et de brûlants désirs de dévouement pour Votre défense et celle de l'Église. Impuissants à imiter l'héroïque exemple que nous donne cet ami généreux, nous ne voulons cependant pas rester inactifs et nous désirons prendre part à la lutte. Pendant que les nouveaux croisés combattront avec le glaive, nous combattrons avec la prière : c'est aussi une arme, et dociles à Votre voix, nous saurons l'employer. Nous invoquons donc, TRÈS-SAINT PÈRE, le Dieu Tout-Puissant, qui est aussi le Dieu des batailles et le Dieu de la paix, afin qu'Il donne bientôt la victoire à l'Église, et qu'Il fasse luire pour Elle et son Saint-Pontife des jours de consolation et de gloire.

Daignez, TRÈS-SAINT PÈRE, agréer cette faible expression des sentiments qui animent nos cœurs; nous osons croire que, parmi tant de témoignages d'amour et de vénération que Vous donne tout l'univers ca-

tholique, il n'en est point de plus vrais, de plus vifs et de plus ardents que ceux que nous déposons maintenant à Vos pieds.

Daignez aussi, TRÈS-SAINT PÈRE, de cette main qui ne se lève que pour bénir et pardonner, accorder Votre bénédiction aux humbles chrétiens dont le plus beau titre est d'être,

De Votre Sainteté

Les enfants les plus respectueux
et les plus dévoués,

(*Suivent les signatures.*)

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX, EN RÉPONSE A L'ADRESSE PRÉCÉDENTE.

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Accepimus perquam libenter Litteras Vestras die decima octava Martii proximi datas sensibus omni ex parte refertas eximiæ in Nos pietatis, devotionis, fidei et observantiæ, quibus in sævissima hac adversum Nos Sanctamque hanc Petri Sedem excitata ab potentibus improbisque hominibus tempestate condolere Nobis ipsis amantissimum in modum voluistis. Quod officium dolorem Nostrum aliquantulum lenit; nam quod vivis posterisque videbi-

PIE IX, PAPE.

Chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu avec la plus grande satisfaction votre lettre, datée du 18 mars dernier, laquelle est toute remplie de sentiments d'amour, de dévouement, de fidélité et de respect envers Nous. C'est dans ces sentiments, qu'en présence de la terrible tempête suscitée contre Nous et contre ce Siége de Pierre par des hommes puissants et pervers, vous avez voulu participer de la manière la plus affectueuse à Notre propre douleur : cette démarche l'adoucit quelque peu. Car, — ce qui paraîtra incroyable à nos

tur incredibile, eo insolentia et audacia eorumdem Nostri et Ecclesiæ hostium devenerunt, ut Provinciæ ferme omnes Status Nostri Pontificii fuerint armata manu ab Rege Sardiniæ occupatæ ejusque exercitus non procul ab almæ hujus Nostræ Urbis mœniis, nullo resistente, in præsentiarum reperiatur. Videat Dominus Nostram et Ecclesiæ Suæ Sanctæ afflictionem ac virtutem suam super Nos miseratus ostendat. Pergite idcirco, Dilecti Filii, Eumdem majore usque studio exorare, ut fœdus nequissimum disrumpat quod potentes homines cum perduellibus ad civilem Sanctæ hujus Sedis Principatum funditus evertendum statuerunt. Præsidium in hunc finem maxime postulate po-

contemporains et à la postérité, — l'insolence et l'audace de ces mêmes ennemis de Nous et de l'Église sont arrivées à un tel point, que le Roi de Sardaigne s'est emparé à main armée de presque toutes les Provinces de Nos États Pontificaux et que ses troupes se trouvent en ce moment, sans que personne s'y oppose, non loin des murs de Notre Ville Sainte. Daigne le Seigneur considérer Notre affliction et celle de Sa Sainte Église, et, usant de miséricorde, montrer Sa puissance sur Nous. Continuez donc, Chers Fils, de l'implorer avec une ardeur toujours croissante, afin qu'Il brise l'alliance monstrueuse que des hommes puissants ont faite avec Nos ennemis acharnés pour renverser de fond en comble le pouvoir temporel du Saint-Siége. Demandez dans ce but surtout

tentissimæ mundi Dominæ cœlorum Reginæ Virginis Immaculatæ et Matris Dei Mariæ. Et Nostræ in Vos paternæ caritatis pignus sit Apostolica Benedictio, quam omnis auspicem gratiæ cœlestis Vestrum singulis, Dilecti Filii, effuso cordis affectu peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 10 octobris 1860, Pontificatus Nostri anno XV.

PIUS PP. IX.

l'assistance de Marie, très-puissante Souveraine du monde, Reine des Cieux, Vierge Immaculée et Mère de Dieu. Et que la Bénédiction Apostolique, que Nous accordons volontiers à chacun de vous, Chers Fils, avec toute l'effusion de Notre cœur, comme présage de toute grâce céleste, soit le gage de Notre amour paternel pour vous.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 10 octobre 1860, la XVe année de Notre Pontificat.

PIUS PP. IX.

SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ POUR LE REPOS DES AMES DES DÉFENSEURS DU SAINT-SIÉGE.

La ville et l'Université de Louvain ont tenu à prouver qu'elles savaient apprécier, elles aussi, le noble dévouement des victimes tombées à Ancône et à Castelfidardo, sous l'agression brutale et déloyale des soldats de Victor-Emmanuel. Le samedi 13 octobre (1860) à onze heures du matin, une messe solennelle a été célébrée en l'église primaire de St-Pierre, pour le repos des âmes des vaillants soldats, morts glorieusement pour la défense des droits du Saint-Siége apostolique.

Le chœur de l'église était entièrement tendu de noir. Au pied d'un immense catafalque, on lisait l'inscription suivante :

ANCÔNE.

CASTELFIDARDO.

18 SEPTEMBRE

1860.

Quatre autres inscriptions se trouvaient sur des écussons suspendus aux piliers les plus rapprochés de l'autel. On remarquera avec quel bonheur ces nobles paroles, toutes empruntées à l'allocution pontificale, avaient été disposées en style lapidaire.

INEXPECTATA
HOSTILI · IRRUPTIONE · LACESSITI
PRO · DEI · ECCLESIÆ · SEDIS · APOSTOLICÆ · AC · JUSTITIÆ · CAUSA
FORTITER · VIRIBUS · LICET · LONGE · IMPARIBUS
DIMICARUNT

STRENUI · MILITES
AC · LECTISSIMI · PRÆSERTIM · JUVENES
IN · HAC · INIUSTA · AC · CRUDELI · INVASIONE
OCCUBUERUNT · RELIGIOSO · NOBILIQUE · ANIMO
ADVOLANTES · AD · TUENDUM · CIVILEM
SANCTÆ · ROMANÆ · ECCLESIÆ · PRINCIPATUM

QUI · SPLENDIDUM · ADEO
ERGA · OPTIMUM · PONTIFICEM · PIUM · PP · IX
ET · SEDEM · APOSTOLICAM
FIDEI · PIETATIS · ET · AMORIS · EXEMPLUM · DEDERUNT
MERITO · IMMORTALEM · NOMINIS · LAUDEM
ADEPTI · SUNT

HISCE · ITAQUE
QUI · GLORIOSISSIMAM
PRO · ECCLESIÆ · CAUSA · MORTEM · OBIERUNT
SEMPITERNAM · PACEM · AC · BEATITATEM
A · DEO · OPTIMO · MAXIMO
APPRECAMUR

Mgr de Ram, recteur de l'Université, assisté de M. le doyen et de MM. les curés de la ville, a officié pontificalement. Le corps professoral au complet et en costume académique se trouvait dans le chœur. Une foule pieuse et recueillie, parmi laquelle on remarquait les nombreux élèves de l'Université, remplissait toutes les parties de l'église.

Castelfidardo! Ancône! Ces noms brilleront à jamais dans l'histoire, car ils rappellent des défaites mille fois plus glorieuses que les victoires de Cialdini. Quand le triomphe n'atteste autre chose que la prédominance de la force brutale, la honte est pour les bourreaux et la gloire pour les victimes.

Le sang de ces nobles jeunes hommes n'aura pas coulé en vain. Si la justice de Dieu est patiente, elle ne perd cependant jamais ses droits. Le jour où le saint pontife Pie VII fut arraché de son palais, l'empereur Napoléon I gagna la célèbre bataille de Wagram. L'un était un pâuvre vieillard, sans États, sans armée, sans finances, sans aucun des moyens matériels à l'aide desquels on peut repousser la force. L'autre était le monarque le plus puissant du monde, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, maître des rois et des peuples. Où étaient l'un et l'autre, dix ans plus tard?

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ A SA MAJESTÉ LÉOPOLD I, ROI DES BELGES, A L'OCCASION DU COMMENCEMENT DE LA TRENTIÈME ANNÉE DE SON RÈGNE.

SIRE,

L'Université catholique de Louvain a toujours saisi avec bonheur l'occasion de déposer au pied du trône l'hommage de son dévouement au roi et à sa dynastie vénérée, au pays et à ses libres institutions.

Aujourd'hui que la Belgique, unanime dans ses sentiments de patriotisme et de reconnaissance, célèbre avec éclat le commencement de la trentième année d'un règne qui présente un glorieux enchaînement de bienfaits, nous ne saurions nous empêcher de joindre l'expression de nos vœux les plus ardents aux acclamations qui retentissent dans toutes nos provinces.

Établissement national, l'Université est heureuse de pouvoir acclamer à son tour un Roi bien-aimé, le restaurateur et le soutien de notre nationalité.

Institution éminemment belge, l'Université proteste de toute son énergie contre les idées de conquête que des étrangers sans mission répandent dans des écrits qui ont justement provoqué l'indignation de tous les Belges.

Fille de la Religion et de la Liberté, l'Université

verra dans les circonstances solennelles où se trouve le pays un nouveau motif d'inculquer à la jeunesse confiée à ses soins l'amour du Roi, de l'indépendance nationale et des institutions constitutionnelles de 1830.

Daignez, SIRE, agréer l'hommage de notre profond respect et de tout notre dévouement.

Le Secrétaire, LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

F. N. J. G. BAGUET. P. F. X. DE RAM.

Louvain, le 21 juillet 1860.

HOMMAGES PRÉSENTÉS PAR L'UNIVERSITÉ A SA MAJESTÉ LÉOPOLD I, ROI DES BELGES, LORS DE SON PASSAGE A LOUVAIN, LE 27 OCTOBRE.

Dans la soirée de vendredi 26 octobre (1860) le bruit se répandit subitement en ville que le Roi, se rendant le lendemain aux fêtes de Liége et de Verviers, s'arrêterait quelques instants dans la Station de Louvain pour y recevoir les hommages des autorités. Ce bruit fut bientôt confirmé par une proclamation de l'administration communale.

Samedi, à dix heures du matin, les diverses autorités civiles et administratives, l'Université en corps, les officiers de la Garde civique, se rendirent de l'Hôtel de ville, où ils s'étaient réunis, à la Station du chemin de fer; là se trouvaient déjà les autorités judiciaires, les généraux et les officiers de la garnison.

Un peu après onze heures le convoi royal fut signalé; aussitôt la musique des Lanciers se fit entendre, et, lorsque le train s'arrêta, elle joua immédiatement la *Brabançonne*. S. M. le Roi, suivi de S. A. R. et I. la duchesse de Brabant et de S. A. R. le comte de Flandre, descendit de voiture. Elle fut acclamée par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi ! Vive la Famille Royale !*

Lorsque le calme fut un peu rétabli, M. le Bourgmestre de la ville adressa un discours au Roi. Sa Majesté, après avoir répondu à M. le Bourgmestre,

daigna se retourner, avec une bienveillance particulière, vers M. le Recteur de l'Université qui adressa au Roi les paroles suivantes :

« SIRE, l'Université catholique de Louvain saisit » avec empressement cette heureuse occasion pour » renouveler l'expression de ses sentiments inaltérables d'attachement à son Roi, à la dynastie royale, » à nos institutions constitutionnelles.

» Les professeurs et les nombreux élèves de cet » établissement continueront à demander avec ferveur à CELUI par qui règnent les rois, de bénir et » de protéger, bien longtemps encore, le règne glorieux d'un Prince, l'objet le plus cher de notre » amour, le soutien le plus ferme de la sécurité et des » espérances du pays. »

Le Roi a répondu dans les termes suivants :

« Je vous remercie, mon cher Recteur, » des sentiments que vous m'exprimez ; ces » bons sentiments, je les apprécie et ils me » sont connus depuis longtemps. Vous savez » aussi depuis longtemps l'intérêt que je » porte à l'Université catholique qui, sous » votre sage direction, a fait revivre la gloire » de l'ancienne Université de Louvain. Nous » avons confiance dans cette brillante et » nombreuse jeunesse que vous formez ; elle » continuera, j'en suis sûr, à rendre de » grands services au pays. »

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 26 JANVIER 1860, PAR P. F. X. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ EN L'ÉGLISE PRIMAIRE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE M. ÉDOUARD JOSEPH DELFORTRIE, PRÉSIDENT DU COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE ET PROFESSEUR ORD. A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

—

Messieurs,

En présence d'une perte récente, — perte à laquelle personne de nous ne semblait préparé, — nos pensées se portent sur tout ce que la mort a de plus rigoureux quand elle vient briser, après quelques jours de maladie, une organisation pleine de force et de vigueur qui paraissait défier les maladies mêmes et leurs suites les plus fâcheuses.

Les biens comme les maux de la vie passent avec une effrayante rapidité; les uns comme les autres aboutissent à la mort formulant toujours et partout, sans exception aucune, ce terrible arrêt : *transierunt* (1); — arrêt qui sépare l'âme d'avec le corps, cette âme immortelle qui retourne à celui qui l'a créée, et qui entre, comme dit l'Écriture Sainte, dans la maison de son éternité : *Ibit homo in domum æternitatis suæ* (2).

Celui que la mort vient de séparer de nous ne s'était jamais fait illusion sur les biens et les maux de la vie. Il était pénétré de la parole de l'Esprit-Saint qui nous dit : « Souvenez-vous de votre Créateur avant que la » poussière rentre en la terre d'où elle a été tirée, et » que l'esprit, qui anime cette poussière, retourne à » Dieu qui l'a donné (3). »

Dès le début de la maladie, la foi vive du chrétien et du prêtre se manifesta par une soumission complète à la volonté de Dieu. Et celui dont, par une triste et pénible prérogative, nous devons retracer en quelques mots la carrière, nous l'avons vu rendre grâces au Ciel de ce pressentiment de mort qu'il avait au-dedans de lui-même bien longtemps avant le moment suprême. C'était ce pressentiment que l'apôtre S. Paul nomme si énergiquement le *responsum mortis* (4) ; c'était ce pressentiment salutaire dont Dieu favorise ceux qui chaque jour méditent chrétiennement combien la vie et la force d'une existence humaine sont fragiles et de courte durée.

M. ÉDOUARD JOSEPH DELFORTRIE appartenait à une honorable famille des Flandres, qui, dans la personne d'Engelbert Delfortrie, donna à la célèbre abbaye de Baudeloo à Gand son dernier abbé.

Les années de son enfance se passèrent paisiblement sous le toit paternel auprès de son père, avocat distingué à Gand (5), où Édouard était né le 13 octobre 1801.

Après avoir terminé ses humanités au petit séminaire de Roulers, il entra en 1821 au séminaire

épiscopal de Gand, pour se consacrer à l'état ecclésiastique. Bientôt l'administration diocésaine confia au jeune lévite le poste difficile de sous-régent à l'Athénée royal de cette ville. Mais, par suite des mesures que prit le gouvernement hollandais, le clergé se vit forcé de retirer son concours à cet établissement, comme à d'autres, lorsqu'une politique aussi peu nationale que peu catholique commença à faire prévaloir des innovations désastreuses.

M. Delfortrie quitta l'athénée de Gand pour devenir vicaire de la paroisse de Sainte-Anne à Bruges. Le jeune et zélé ecclésiastique, qui, à son entrée en fonctions à Gand, avait débuté par l'instruction et la direction de la jeunesse, s'attacha à Bruges, avec une prédilection toute particulière, à l'instruction des enfants des pauvres. Toutes les autres fonctions du saint ministère lui étaient également chères : il les remplissait toutes avec cette sévère et loyale exactitude qui a toujours été un des traits les plus caractéristiques de sa vie.

Tous les paroissiens aimaient et estimaient leur vicaire ; mais les pauvres surtout avaient pour lui une profonde affection. Lorsque, après plusieurs années d'absence, il revenait à Bruges pour y visiter ses nombreux amis, et qu'il lui arrivait de traverser des rues habitées par les classes peu favorisées de la fortune, chacun s'y empressait de saluer et d'accueillir l'ancien vicaire de Sainte-Anne, avec cette franche et populaire cordialité que provoque le souvenir permanent de la reconnaissance du pauvre envers celui



qui lui prodigue généreusement des services et des consolations.

Jeune, plein de forces, énergiquement dévoué à tous ses devoirs, M. Delfortrie exerçait à Bruges une espèce d'apostolat, lorsqu'une circonstance imprévue et inattendue pour lui vint l'appeler à Malines.

L'Épiscopat belge, en créant l'Université catholique, avait pris l'engagement de faire revivre une des plus utiles institutions de l'ancienne Université de Louvain, et d'établir près de son Université naissante des pédagogies ou colléges (6).

Au moment de l'ouverture des cours universitaires en novembre 1834, on ouvrit également un collége académique établi dans la propriété qu'un ancien membre du Congrès national, M. le chanoine Boucqueau, avait généreusement mise à la disposition de l'Épiscopat, et à laquelle l'Administration communale de Malines, prête à faire des sacrifices immenses pour contribuer au développement de la nouvelle école, avait annexé la belle église de l'ancienne prévôté des chanoinesses Norbertines de Leliendael.

L'ancien sous-régent de l'Athénée royal de Gand, répondant avec joie à l'appel qui lui fut fait, vint remplir les fonctions de sous-régent dans la nouvelle institution. D'anciens élèves de Malines, qui honorent aujourd'hui les rangs de notre corps professoral (7), diront pour moi et à ma place avec quelle scrupuleuse exactitude M. Delfortrie s'est acquitté, dès le premier jour, de ses délicates fonctions près du berceau de la jeune école académique.

Après la promulgation de la loi du 27 septembre 1835 qui supprima l'Université du gouvernement à Louvain, la vieille cité académique ne tarda pas à recevoir une compensation (8). La convention du 13 octobre 1835 décida le transfert de l'Université catholique à Louvain, où devait s'accomplir, ce qu'on avait tenté vainement en 1815 (9), la résurrection de l'ancienne ALMA MATER.

Après les ratifications de la convention, qui eurent lieu le 15 et le 19 octobre, il fallait rapidement terminer une foule de travaux matériels de toute nature pour parvenir, dans l'intérêt de la jeunesse, à une prompte reprise des cours académiques. Un mois à peine s'était écoulé, et l'Université fut solennellement installée à Louvain le 1 décembre de la même année (10).

Qu'il me soit permis de rappeler ici, avec un profond sentiment de gratitude, le souvenir du courageux intérêt et de l'actif dévouement dont fit preuve l'ancien bourgmestre de Louvain, l'honorable M. Van Bockel, qui se consacra avec nous à une œuvre de renovation et de réhabilitation, que les catholiques belges saluèrent à l'envi comme le retour d'une noble gloire du passé.

A ce sentiment de gratitude envers l'ancien magistrat vient se joindre le souvenir du dévouement et de l'activité de ceux qui, dans une sphère moins étendue, secondèrent le travail d'organisation. Aussi ne puis-je oublier que le transfert du collége de Malines avec son mobilier à Louvain, de même que l'organi-

sation matérielle du collége du Pape, rendu après tant de vicissitudes à son institution primitive, furent en grande partie l'œuvre de M. Delfortrie.

La reconnaissance et l'équité me firent une loi de lui en tenir compte lorsque le moment arriva de pouvoir développer les institutions pédagogiques et d'établir un nouveau collége dans les bâtiments où fut fondé en 1778, sous les auspices de l'impératrice Marie-Thérèse, un collége en faveur d'un certain nombre d'étudiants d'élite, qu'une dénomination vulgaire surnommait les *Vétérans* (11).

La présidence du nouveau collége, désormais désigné sous le nom de son auguste fondatrice, était due à M. Delfortrie. Dans ces nouvelles fonctions il fut, comme toujours et partout, un modèle d'exactitude et de régularité. Le mécanisme de son administration avait peut-être quelque chose de trop positif; mais, à côté de cette imperfection dont on aurait grand tort d'exagérer l'importance, que de belles et éminentes qualités ne remarquait-on pas en lui?

Sous des dehors en apparence un peu rudes battait un bon et noble cœur. Sa franchise égalait sa loyauté dans toutes les relations sociales. La constance de ses sentiments à l'égard de ses anciens amis ne se démentit jamais. Il savait que vivre sans amis, c'est vivre dans l'exil. Des amitiés nouvelles, ordinairement si éphémères et si intéressées, ne lui allaient guère, il est vrai; mais avec les amis de sa jeunesse il ne cessait d'entretenir des relations sûres et pleines de tendresse.

A l'égard des élèves de son collége, la sévérité nécessaire au maintien de la discipline se tempérait par un grand fond d'affection pour chacun d'eux, — affection peu démonstrative en paroles, mais réelle et efficace par toutes ses tendances. Mieux que personne peut-être, je connais avec quelle instance il savait plaider les intérêts de ceux qui se distinguaient dans leurs études.

Depuis que M. Delfortrie s'est endormi dans le Seigneur, que d'hommages, et — permettez-moi de dire le mot, — que de justice n'a-t-on pas déjà rendu à sa mémoire! Ce serait peut-être le cas de répéter ici la parole d'un poëte de l'antiquité : *Virtutem..... sublatam ex oculis quærimus invidi* (12).

A la faible esquisse que nous venons de tracer de la carrière du défunt, il importe d'ajouter quelques mots sur sa vie sacerdotale.

Ah! Messieurs, vous savez combien cette vie était belle et digne de respect; vous connaissez la confiance profonde que plaçaient dans ce prêtre ceux qui venaient, en si grand nombre, s'humilier devant Dieu dans le tribunal sacré de la pénitence et le rendre dépositaire des secrets de leur âme. Le zèle sacerdotal et la charité chrétienne lui donnaient je ne sais quelle science ou, pour parler plus exactement, quelle prescience des misères secrètes et des souffrances intimes du cœur humain. A l'église Saint-Michel, son confessionnal était sans cesse entouré de pénitents; souvent même avant le lever du jour, souvent aussi jusqu'à une heure avancée de la soirée,

il y exerçait avec un admirable dévouement une des fonctions les plus importantes et les plus délicates du saint ministère. Pour gagner des âmes à Jésus-Christ, il était accessible à toutes les classes de la société; les riches comme les pauvres trouvaient également et à chaque heure, auprès du directeur de leur conscience, des conseils et des consolations. Aussi, à la nouvelle de la mort de M. Delfortrie, quelle manifestation extraordinaire de regrets ne vit-on pas éclater dans toute la ville de Louvain!

Son assiduité au confessionnal ne lui fit jamais perdre de vue les obligations qu'il avait contractées envers l'Université à laquelle, depuis un quart de siècle, il était dévoué de cœur et d'âme.

Nommé professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, il s'était chargé de faire un cours facultatif sur les littératures allemande et anglaise, et sur l'étude comparée des langues d'origine germanique. Un mémoire de 566 pages in-4°, renfermant, sur une vaste échelle, l'étude comparée des idiomes flamand, allemand et anglais, atteste l'étendue des connaissances qu'il avait acquises, sur cette matière spéciale, par plus de vingt années de recherches et de travaux.

Ce mémoire, publié en 1858, sert de réponse à une question sur les analogies linguistiques, — question que la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique maintenait depuis plusieurs années au programme de ses concours sans obtenir une solution satisfaisante. Dans la séance du 11 mai 1857, l'Aca-

démie couronna le travail de M. Delfortrie et le fit imprimer à ses frais dans le grand recueil de ses Mémoires.

Ce triomphe littéraire fut décerné à M. Delfortrie par un corps savant qui formula sa décision, en parfaite connaissance de cause, après avoir entendu les rapports motivés de ses commissaires, dont deux sont appelés à prendre aujourd'hui une part bien grande et bien vive dans le deuil d'une cérémonie funèbre (13).

Les rapports des honorables commissaires (14), les comptes-rendus des journaux scientifiques (15), et surtout ce qu'une parole plus compétente que la mienne dans cette sorte de matières va vous faire connaître, me dispensent de vous entretenir plus longuement de l'ouvrage composé avec tant de labeur par le lauréat de l'Académie. Je me borne à faire remarquer que les linguistes les plus distingués de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre ont confirmé par un concert d'éloges la décision de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

M. Delfortrie se préparait à détacher une partie de son ouvrage et à le réduire, sous une forme peu étendue, en livre classique pour l'enseignement primaire et moyen. La maladie, qui l'a conduit au tombeau, est venue arrêter ce travail, qui cependant ne sera pas perdu pour le public, puisqu'un vénérable ami du défunt, M. le chanoine Carton, s'est chargé, à la demande de l'auteur, de soigner l'impression de l'ouvrage et d'en combler les lacunes. Des noms unis

durant la vie tout entière par une noble et fraternelle amitié resteront ainsi inséparables après la mort même.

Que puis-je ajouter encore au sujet de la marche rapide du mal qui nous a enlevé M. Delfortrie? En peu de jours cette forte organisation se trouvait épuisée n'ayant plus de forces que pour résister aux remèdes les plus énergiques. Plus le mal augmentait, plus aussi augmentait l'admirable soumission du malade à la volonté divine. Avec cette fervente et sincère piété qui fut la compagne inséparable de sa vie sacerdotale, il s'empressa de demander les derniers sacrements de l'Église; dans la nuit du dimanche au lundi 23 janvier 1860 il s'endormit du sommeil des justes entre les bras de son frère et ceux de son ami.

Seigneur JÉSUS, Dieu de bonté et de miséricorde, écoutez les prières que nous vous adressons, afin que votre serviteur ÉDOUARD reçoive de vous, dans le Ciel, la récompense promise au serviteur vigilant et fidèle, la couronne destinée au prêtre animé de votre esprit et zélé pour la gloire de votre nom. — MARIE, vierge sainte et immaculée, mère de Dieu et des hommes, secondez par votre toute-puissante intercession les prières de vos enfants placés au pied d'une tombe et réclamant pour l'un d'entre eux votre assistance maternelle toujours si pleine de douceur et de consolation. Faites, ô MARIE, qu'en priant ainsi pour un ancien confrère, la rosée de vos grâces et de vos miséricordes descende aussi sur nous tous, afin que tous nous puissions vivre et mourir comme des en-

fants de Dieu, élus en Jésus-Christ, votre divin fils, et destinés par ses mérites à vivre un jour dans la béatitude éternelle.



NOTES.

(1) Sap. V. 9.
(2) Eccle. XII. 5.
(3) Eccles. XII. 7.
(4) II ad Corinth. I. 9.

(5) M. l'avocat Delfortrie et M. Reyphens, ancien membre des États généraux, furent les deux derniers échevins de la Châtellenie de Furnes, sous le gouvernement Autrichien.

(6) Voyez la circulaire de l'Épiscopat, publiée au mois de février 1834, dans les *Documents relatifs à l'érection et à l'organisation de l'Université catholique*, p. 7.

(7) MM. E. Dejaer et Ch. Périn, professeurs à la Faculté de droit, M. E. Van Kempen, professeur à la Faculté de médecine, et M. F. Nève, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

(8) Voyez, sur la réorganisation de l'enseignement supérieur en Belgique et sur la fondation des universités libres, l'ouvrage si remarquable de M. le professeur Thonissen : *La Belgique sous le règne de Léopold I*, tom. III p. 123-159.

On a prétendu, dit M. Thonissen, que la fondation d'une Université catholique amena la suppression de l'université de l'État établie à Louvain. C'est une grande erreur; car cette suppression était depuis longtemps réclamée par l'opinion publique. Dans un journal, organe du parti libéral et doctrinaire, *l'Indépendant* du 19 janvier 1832, on lit la note suivante : *Il semble décidé qu'il n'y aura que deux universités, à Liége et à Gand. Louvain sera dédommagé par l'érection d'une école vétérinaire, d'une école militaire, et par d'autres établissements.*

Les deux commissions instituées par le gouvernement,

bien avant la fondation des universités libres, étaient unanimes, comme l'a prouvé M. Thonissen, à demander la réduction du nombre des universités de l'État.

L'adoption d'un amendement proposé par M. Rogier, dans la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, et demandant une seule université aux frais de l'État à Louvain, aurait nécessairement eu pour conséquence la transformation des universités de Gand et de Liége en universités libres ou communales, de sorte que quatre universités libres se seraient trouvées en présence de cette université centrale de l'État.

L'auteur d'un pamphlet publié en 1850 sous ce titre: *Le parti libéral joué par le parti catholique dans la question de l'enseignement supérieur,* accuse l'opinion catholique d'avoir fait consacrer par ses intrigues, dans la loi de 1835, le principe de deux universités de l'État, et cela pour s'emparer de Louvain au profit de l'Université catholique. Dans un article imprimé dans les *Petites Affiches de Louvain, num.* 50 *de* 1850, il a été démontré par un exposé historique de la loi de 1835 :

1° Que c'est une pure invention que celle qui attribue le maintien de deux universités de l'État et la suppression de celle de Louvain à l'opinion catholique; que c'est une invention calomnieuse, basée sur le mensonge et n'ayant pour but que de nuire à une institution chère aux catholiques.

2° Que Louvain n'avait, en 1835, aucune chance de maintenir son Université, dans la lutte de deux villes aussi puissantes que Liége et Gand,—lutte du fort contre le faible.

3° Que Louvain a été heureuse d'obtenir ce dont M. de Haussy même eût voulu avoir l'assurance en 1835, — une université stable et très-stable malgré les intrigues de tout genre qui l'environnent.

(9) Voyez dans les Analectes de l'Annuaire académique de 1838, p. 199 et suiv., les documents concernant les démarches faites en 1814 et 1815 pour obtenir le rétablissement de l'ancienne Université de Louvain.

(10) La convention conclue entre l'Administration communale de Louvain et les Évêques de Belgique, pour l'établissement de l'Universite catholique à Louvain, et le procès-verbal de l'installation de l'Université dans cette ville, avec plusieurs pièces concernant l'installation, se trouvent dans le recueil cité : *Documents relatifs à l'érection et à l'organisation de l'Université catholique,* p. 44, 60 et suiv.

(11) Au-dessus de l'ancienne porte d'entrée du collége on lit l'inscription suivante :

SEMINARIUM · REGIUM
THEOLOGIS · VETERANIS · PASTORALI · OFFICIO
APTANDIS · AUSPICIIS · MARIÆ · THERESIÆ · AUGUSTÆ
JOSEPHO · II · CONREGENTE · VII · KAL · DEC · MDCCLXXVIII
ERECTUM · CAR · LOTHARINGO · BELGII · PRÆFECTO
GE · ADAMO · STARHEMBERGIO · RERUM · ADMINISTRO

Au-dessus de la porte d'entrée actuelle on lit :

PÆDAGOGIUM · FAC · SCIENTIARUM · ET · MEDICINÆ
COLLEGIUM
AUSPICIIS · MARIÆ · THERESIÆ · AUGUSTÆ · ERECTUM
AN · MDCCLXXVIII
RENOVATUM · AN · MDCCCXXXVII

Voyez, sur l'ancien collége des *Vétérans,* les Analectes de l'Annuaire académique de 1847, p. 216, et le *Journal historique* de M. Kersten, tom. I p. 626.

Le célèbre docteur en théologie Joseph François Engelbert Werbrouck, qui rendit comme vicaire-général tant de services au diocèse d'Anvers, pendant la tourmente révolutionnaire de la fin du siècle passé, et qui mourut en exil

à Ysselstad le 21 novembre 1801, fut le premier président de ce collége, et en même temps curé de la paroisse de S. Michel, transférée à l'ancienne église des Jésuites. Voyez sa notice dans les notes du discours *De Laudibus quibus veteres Lovaniensium Theologi efferri possunt*, p. 159, le *Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis*, p. 147, et *le Synodicon Belgicum*, tom. III p. CXII et seqq.

Werbrouck, ayant été nommé le 2 février 1785 doyen du chapitre de la cathédrale d'Anvers, eut pour successeur, dans la présidence du collége et la cure de S. Michel, Jean Augustin Bernard Van der Moeren, de Menin, licencié en théologie. Après la suppression de l'Université il devint en 1803 curé-doyen de S. Sulpice à Diest, et en 1814 curé-doyen de S. Gummar à Lierre, où il mourut dans la nuit du 19 au 20 janvier 1824, à l'âge de 68 ans.

(12) Hor. lib. III od. 24.

(13) M. le chanoine Carton, auquel le défunt a confié l'exécution de ses dernières volontés, et M. le professeur Arendt, chargé, en sa qualité de doyen de la Faculté de philosophie et lettres, de prendre la parole dans cette circonstance.

(14) Voyez les Bulletins de l'Académie, 2me série, tom. II p. 105 et suiv.

(15) Voyez la *Revue catholique*, VIme série 1858 tom. I p. 654, et *La Belgique*, tom. VIII p. 489 et suiv.



DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ARENDT, PRONONCÉ LE 26 JANVIER 1860, APRÈS LES OBSÈQUES DE M. DELFORTRIE.

MESSIEURS,

Je viens au nom de la Faculté de philosophie et lettres exprimer les légitimes regrets que nous fait éprouver la perte prématurée et si peu prévue d'un collègue, à qui notre estime et notre affection étaient acquises et à la mémoire duquel nous tenons à rendre un hommage mérité.

Une voix éloquente et autorisée entre toutes vous a retracé les principales phases de la carrière du président Delfortrie, elle vous a montré les vertus du prêtre, le zèle et le dévouement du fonctionnaire de l'Université, les qualités qui distinguaient l'homme privé. Pour ajouter aux traits d'une figure qui vivra dans nos souvenirs, je voudrais pendant quelques instants arrêter votre attention sur les études du savant, sur les services que notre collègue a rendus à une science dont l'utilité et l'importance sont de plus en plus appréciées, à l'étude comparée des langues modernes.

M. Delfortrie, attaché d'abord comme professeur honoraire, nommé ensuite professeur ordinaire à la

Faculté de philosophie et lettres, prêta pendant plusieurs années un concours utile à notre enseignement, surtout lorsque cet enseignement dut comprendre les principales matières exigées par la loi pour l'examen du grade d'élève universitaire. Il possédait d'ancienne date les langues anglaise et allemande, et les enseignait avec cette autorité que donne la connaissance approfondie d'un idiome quand elle est appuyée de longues et sérieuses études grammaticales et lexicographiques. Ces études, M. Delfortrie les avait entreprises depuis vingt ans avec toute la verve, je dirai avec toute la passion et tout le dévouement qui sont les meilleures preuves d'une vocation véritable pour la science.

Vivant, pendant qu'il exerçait les fonctions du saint ministère, au milieu de populations auxquelles une parenté de race et des circonstances sociales plus récentes rendent faciles et familiers la connaissance et l'usage de l'anglais, notre collègue s'était approprié de bonne heure cette langue et y avait ajouté dans la suite une connaissance fort remarquable et des plus complètes de l'allemand. Les analogies qui existent entre ces deux idiomes et le flamand, analogies qui paraissent naturelles et nécessaires quand on tient compte de l'origine de ces langues et qu'on se rappelle l'histoire de leur formation, ces analogies le frappèrent de bonne heure et fixèrent son attention. Avec cette prompte et sûre compréhension qui lui était propre, il aperçut dans la recherche de ces rapports un sujet nouveau, intéressant et utile, et

qui, suffisamment approfondi, devait rendre des services signalés à la linguistique comparée. Aussi s'y consacra-t-il avec toute l'application dont sa nature forte et énergique était capable ; tous les moments de loisir qui lui restaient après l'accomplissement consciencieux et vigilant de ses devoirs principaux, il les donnait à ses chères recherches, ne reculant devant aucune peine, ne récusant aucun labeur, n'épargnant aucun sacrifice pour les étendre, les compléter, pour vérifier leur exactitude, assurer leur résultat. Ayant remarqué que plus on remonte aux formes premières des trois idiomes, plus l'analogie et les similitudes entr'eux deviennent nombreuses et évidentes, il porta son attention sur les monuments littéraires du moyen âge dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Angleterre, il en étudia les principaux, les annota, les explora dans l'intérêt du but qu'il poursuivait avec un zèle qu'aucune difficulté ne rebutait, et qui ne connut jamais la fatigue. Plus il avançait, plus il élargit le cercle de ses investigations, et il finit par y comprendre jusqu'aux langues scandinaves. D'immenses matériaux s'accumulèrent ainsi entre ses mains, une heureuse circonstance lui permit de les utiliser et d'en tirer de précieux fruits pour la science qui avait toutes ses prédilections. La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique mit au concours pour l'année 1857 la question suivante : « Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir les significations des mots

tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes, par celle qu'ils ont conservée dans un autre. »

On voit, le sujet de cette question rentrait tout-à-fait dans les études que notre collègue cultivait avec tant d'amour depuis vingt ans. Aussi s'empressa-t-il de répondre à l'appel du premier corps savant du pays. Redoublant d'efforts et d'activité, donnant au travail toutes ses veilles, épuisant en quelque sorte sa puissance d'application, et elle fut grande, Delfortrie réussit dans le court espace d'une année à coordonner tous les éléments d'une solution complète de la question, et à les présenter à l'Académie sous la forme d'un traité et de deux glossaires, le traité répondant à la première partie de la question, les deux glossaires à la seconde. Permettez-moi de m'étendre quelques instants sur cette œuvre, sa valeur pour la science, l'intérêt que vous portiez à son auteur, m'y autorisent, je pense.

La question telle que l'Académie l'avait posée pouvait être résolue de deux manières. Embrassant de préférence le point de vue théorique et prenant pour point de départ les recherches de l'école allemande sur les lois générales qui ont présidé à la formation des idiomes de souche Teutonique, on pouvait examiner comment et jusqu'à quel point ces lois ont été réalisées dans chacune des trois langues sur lesquelles porte la question; — ou laissant de côté la théorie générale et choisissant un point de vue plutôt pratique et d'une utilité certaine et immédiate pour l'étude simultanée du flamand, de l'anglais et de l'alle-

mand, on pouvait rechercher les radicaux et les formes semblables dans les trois idiomes et constater les analogies qui se remarquent dans les développements successifs par lesquels ces éléments ont passé. L'esprit et les tendances essentiellement pratiques de M. Delfortrie lui firent choisir cette dernière méthode. Voici comment il explique lui-même l'idée-mère de son travail et les motifs qui le portèrent à adopter de préférence le point de vue auquel il se plaça.

« De tout temps, dit-il dans l'introduction de son mémoire, l'étude de ces langues (flamande, allemande et anglaise) a été diversement appréciée. Quelques-uns n'ont voulu y voir qu'un jeu, ou tout au plus un simple passe-temps, tandis que d'autres se sont peut-être laissé trop effrayer par les premières difficultés qu'il fallait vaincre. Quoi qu'il en soit de la divergence de ces deux opinions, également fausses, parce qu'elles sont également outrées, on peut assurer d'avance que toutes les recherches faites en vue de favoriser une étude dont tant de personnes s'occupent de nos jours, seront reçues avec un accueil encourageant proportionné à l'utilité qu'elles pourraient produire. Cette idée paraît avoir préoccupé l'Académie; et l'opportunité de la question qu'elle a mise au concours est d'autant plus évidente, qu'en évitant tout ce qu'il y a de purement théorique et de spéculatif dans un problème de linguistique générale, elle a bien voulu se borner à provoquer un mémoire sur le flamand, l'anglais et l'allemand, c'est-à-dire

les trois langues qui présentent le plus d'intérêt pour notre pays. » Le travail de notre collègue fut l'objet d'un examen attentif et approfondi de la part de l'Académie. Une circonstance particulière ajouta encore à l'intérêt qu'il y provoqua ainsi qu'à la valeur de la récompense qu'il obtint sur la même question. Un second mémoire avait été présenté, remarquable à plusieurs égards et offrant un mérite incontestable. Après une discussion approfondie, les conclusions des deux premiers rapporteurs furent adoptées, et la classe accorda le premier prix au travail du président Delfortrie.

Ce jugement a été ratifié par le monde savant, et il en devait être ainsi. Par son traité sur les analogies des radicaux et des dérivés dans les trois langues, notre collègue a fourni des matériaux nombreux et bien choisis pour préparer et faciliter le grand travail qui est réservé à une époque plus avancée des études de linguistique comparée, celui d'établir d'une manière complète et vraiment scientifique les lois générales sous l'action desquelles a eu lieu le développement de chacune de ces trois branches de la grande famille des langues germaniques. Dans les deux glossaires, dont le premier renferme les vieux mots flamands et allemands qui s'expliquent réciproquement, ou bien à l'aide de l'anglais ancien et moderne et de l'anglo-saxon, et dont le second est consacré aux vieux mots anglais, anglo-saxons et écossais anciens et modernes, qui s'expliquent par l'allemand et le flamand, Delfortrie a laissé un monument qui

4.

rappelle le savoir des Bénédictins, leur amour de la science. L'interprétation philologique des auteurs du moyen-âge, surtout de ceux de l'ancienne littérature anglaise, y trouve les secours les plus précieux, et entrera, je ne crains pas de trop dire, dans une nouvelle phase, grâce aux labeurs du collègue dont nous pleurons la perte. La publication de son mémoire n'arrêta pas les travaux de Delfortrie. A peine fut-elle achevée qu'il conçut le projet de présenter dans un cadre moins étendu et sous une forme plus populaire les principaux résultats de ses recherches, afin d'en faire profiter l'enseignement usuel des langues qui l'avaient tant occupé. Sans tarder il se mit à l'œuvre, et déjà cette œuvre approchait de sa fin, lorsque la mort est venue glacer la main laborieuse qui la traçait, et que même les premières atteintes du mal funeste qui nous l'a enlevé n'avaient pu arrêter. Espérons qu'une autre main savante et amie achèvera ce qu'il reste à faire pour que cette dernière pensée de notre collègue puisse recevoir sa réalisation.

Ma tâche finit ici. Vous le voyez, Messieurs, le président Delfortrie a dignement fourni sa part à l'œuvre à laquelle nous travaillons tous, qui est celle de l'Université, à l'avancement de la science. Qu'il repose donc après une vie si bien remplie dans la paix de Dieu, et que sa mémoire reste honorée et respectée parmi nous !

NOTICE SUR NICOLAS DE LEUZE, LICENCIÉ EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR LE PÈRE PROUVOST, S. J.

Nicolas de Leuze mérite d'être compté parmi les savants de l'Université de Louvain qui, au 16e siècle, consacrèrent leurs talents au service de notre sainte religion. Il a surtout la gloire d'avoir attaché son nom à la fameuse Bible française dite de Louvain.

Il semble qu'il était natif de Frasnes en Hainaut, vu qu'il est presque toujours désigné de la manière suivante : Nicolaus Leusius ou de Leuze à Fraxinis. Il est toutefois à remarquer que dans une de ses lettres il prend le nom de Nicolaus de Fraxinis alias Leusius et que, dans un acte, il est appelé Nicolaus à Fraxinis de Leuze, ce qui pourrait faire croire que son vrai nom était Defrasnes, Dufresnes ou quelque nom semblable et qu'il était originaire de Leuze.

Paquot, dans ses fastes de l'académie de Louvain, que l'on conserve manuscrits à la Bibliothèque royale à Bruxelles, nous apprend que de Leuze devint écolâtre à l'église de St-Pierre à Louvain le 12 décembre 1550 et chanoine du premier ordre dans la même église le 22 juin 1559. Il était de plus licencié en théologie dès l'année 1550. Il enseigna assez longtemps la philosophie à la Pédagogie du Lys et fut un des bienfaiteurs de ce collége.

Ce fut là qu'il eut pour élève Jacques Sluper natif d'Herzelle, poëte latin de cette époque, qui nous a

conservé dans ses œuvres, aujourd'hui fort peu connues, quelques détails sur son ancien maître (1).

Disons d'abord quelques mots sur les travaux scripturistiques de Nicolas de Leuze.

Il y aurait une notice fort curieuse à faire sur la Bible dite de Louvain. Cette question a été traitée d'une manière assez peu complète par Richard Simon (*Hist. crit. du vieux Test. it. du nouv. Test.*). On trouve des renseignements plus exacts dans Brunet, dans Van Hulthem, qui s'est servi des notes de Paquot, et surtout dans la Bibliothèque sacrée du P. Lelong.

Ce fut en 1530 qu'on vit paraître pour la première fois, en un seul volume in-folio, une traduction complète de toute la Bible. Elle avait été imprimée chez Martin Lempereur en vertu du privilége de l'empereur Charles-Quint, donné à Malines le 4 juillet 1530. On s'accorde à la regarder comme l'œuvre de Jacques Le Febvre, d'Etaples, théologien catholique de l'Université de Paris, qui fut quelque temps lié avec les Calvinistes, mais qui mourut dans la Foi catholique. Il est à remarquer toutefois que cette édition complète n'est en quelque sorte qu'une réimpression de diverses éditions partielles; car le nouveau Testament avait déjà été imprimé à Paris en 1523 chez Simon de Colines (3 vol. in-8°) et le Psautier en 1525 chez le même (in-8°) (2). De plus en 1528 avait paru à

(1) Valère André, *Fast. Acad.*, pag. 263 et 43. Paquot, *Mémoires* II, p. 318.

(2) Le Febvre avait publié longtemps auparavant un Psautier en

Anvers, chez Martin Lempereur, la traduction du reste de la Bible, vue et examinée par le frère Bonaventure, gardien du couvent des Franciscains à Anvers, de concert avec quelques autres religieux de la même maison, et publiée avec la permission de Nicolas Coppin, maître et docteur en théologie, doyen de l'église collégiale de St-Pierre et inquisiteur de la Foi catholique (4 vol. in-8°) (1). Charles V dans son privilége de 1530 fait mention de la permission accordée, après examen, par l'inquisiteur de la Foi et de l'avis donné par le même inquisiteur et par d'autres théologiens de Louvain.

En 1533, par des lettres données à Bruxelles le 21 novembre et faisant mention du privilége de l'an « trente dernier, » l'empereur permit de réimprimer la même Bible qui fut livrée au public l'an 1534. Cette nouvelle édition différait de la précédente. On y avait introduit des corrections faites d'après les sources grecques et hébraïques. On y avait aussi ajouté des notes, dont plusieurs malheureusement, dit Lelong, favorisaient le Luthéranisme. Il est indubitable que l'autorité ecclésiastique n'avait pas revêtu ces changements de son approbation, et Paquot fait observer avec raison que d'après le privilége on aurait dû

---

cinq colonnes, *Gallicum, Romanum, Hebraïcum, vetus, conciliatum.* V. l'index des livres défendus.

(1) Lelong indique une seconde édition de cette traduction incomplète, publiée en 1529-32 (4 vol. in-8), avec le privilége impérial de l'an 1530.

suivre dans la réimpression l'exemplaire approuvé par l'inquisiteur. Aussi l'édition fut-elle supprimée aussi bien que celle de 1541 qui paraît lui avoir été semblable (1). Toutes deux se trouvent marquées comme prohibées dans l'index publié par ordre du duc d'Albe et imprimé à Liége en 1560. On les trouve aussi marquées comme défendues (à la page 16 non chiffrée) dans les « catalogues de livres réprouvez et de ceulx que l'on pourra enseigner par l'advis de l'Université de Louvain avec l'édict et mandement de la Majesté Impériale (2). »

C'est, comme on le voit, tout-à-fait à tort que l'on a donné à la bible imprimée à Anvers avant 1572 et 1578, le nom de Bible de Louvain, vu que les théologiens de Louvain n'ont pris aucune part à ses diverses éditions.

La véritable Bible de Louvain est celle qui a été publiée en 1550 par les soins de Nicolas de Leuze. Elle a pour titre : « La saincte Bible nouuellement translatée de latin en françois, selon l'édition latine, dernièrement imprimée à Louvain : reueuë, corrigée

---

(1) Il existe à la bibliothèque académique de Louvain un exemplaire de l'édition de 1530 et un de celle de 1534.

(2) On lit dans les *Annales de l'imprimerie Plantinienne*, publiées par M. Ch. Ruelens et le R. P. Aug. De Backer (p. 187) que « Charles-Quint, par son édit de 1546, avait défendu *toutes* les bibles traduites en français et en flamand, imprimées aux Pays-Bas depuis 1526. » Il en résulterait que même l'édition de 1530 aurait été prohibée du moins d'une manière implicite.

et approuuée par gens scauants, à ce députez. A chascun chapitre sont adiouxtez les sommaires, contenants la matière du dict chapitre, les concordances et aucunes apostilles aux marges.... a Louvain, par Bartholomy de Grave : Anthoine Marie Bergagne : et Jehan de Waen MDL au moys de septembre avec Grace et Privilege de la M. Impériale. in folio ff. 388 et 92. »

Le privilége donné à Bruxelles le 9 Novembre 1546 constate que « maistre Pierre Curtius (1) Docteur en Théologie de l'université de Louvain a subsigné et approuvé ceste bible en langue Françoise. » Un second privilége accordé pour trois ans fut signé le 11 août 1548 à Bruxelles. Ce qui prouve que l'impression du volume ne fut pas rapide, mais qu'on procéda avec un grand soin à une œuvre aussi importante.

Le dessein de l'Université de Louvain dans cette édition était de donner une traduction française qui, de même que la traduction flamande, fût conforme au texte latin, publié par les docteurs de Louvain, et qui fut exempte des erreurs que les nouveaux sectaires avaient introduites dans un grand nombre de Bibles. Au reste voici en quels termes Nicolas de Leuze expose le but de son travail :

« Au fidèle, humble, et deuot liseur, maistre Nicolas de Leuze, licencié en theologie, salut. Apres que par la commission de l'Impériale Maiesté (treschier

(1) Curtius ou de Corte est le même qui fut plus tard évêque de Bruges.

lecteur) a esté commis a aucuns venerables docteurs de la sacrée faculté de theologie en son Vniversité de Louain, mectre et reduyre en latin une Bible, correcte selon les vieux exēplaires hebraiques, chaldaiques, grecz et latins, pour la remectre en sa premiere dignité, d'autant que aucuns inuenteurs de recents erreurs, et suscitateurs d'antiques, y avoient semé la faulse herbe parmy le pur froument : dont issoit vne puanteur d'heresie, empoisonnante les cœurs fideles et catholiques. Lors a esté ordonné la faire traduyre de mot à mot, premièrement en Flameng, et après en François, sans adiouxter ou diminuer, tant que les propriétés des languaiges peuvent souffrir. »

Il est curieux de connaître en quoi surtout a consisté l'œuvre du théologien de Louvain. Le P. Lelong dit que cette version n'est autre pour le fond que celle de Jacques Le Febvre. La comparaison des deux versions ne laisse aucun doute à cet égard. D'ailleurs Nicolas de Leuze ne se donne nulle part comme traducteur de la Bible. Jacques de Bay dans l'avis au lecteur des éditions postérieures de la Bible de Louvain dit seulement qu'on a songé à faire en sorte qu'il y eût une version (versio aliqua) conforme au texte de la Vulgate.

Pour mieux corriger la Bible d'Anvers, de Leuze avait rassemblé de toutes parts les Bibles françaises qui avaient déjà paru. De ce nombre était fort probablement la première bible Calviniste imprimée à Neufchatel en 1535, comme l'œuvre de Pierre Olivetan, mais qui n'est autre que celle d'Anvers dont on a cor-

rigé quelques expressions et qu'on a rendue moins conforme à la Vulgate (1).

De Leuze fut aidé dans son travail par un religieux français auquel on doit aussi la traduction de l'épître de S. Jérôme à Paul prêtre et la préface du même Saint au Pentateuque. Voici en quels termes le savant Louvaniste rend compte de sa coopération. « En quoy nous a grandement adsisté deuot religieux, et venerable personage frère François de Larben, prieur pour lors des Celestins de Heuere, léz Louain, natif de France en Lionnois et bïen expert en son languaige. Lequel après auoir reduict aucuns mots en meilleur estat, totalement a traduict les sommaires latins de la Bible en languaige françois. Parquoy ce labeur de traduction ou correction nous a esté tant plus facile : néantmoins, aiants de toutes pars exemplaires des Bibles en françois et aiants esleutz d'iceux les phrases, et manières de parler plus conuenables : auons vsé des termes communs et faciles sans obscuration des parolles non accoustumées aux gentz simples, pour lesquelz principalement auons modéré la traduction. Car combien que les autres ont fort bien suiuy l'orthographie moderne inuentée et autres propriétez fort exquises : Toutesfois auons mieux aymé auoir le vray sens, suiuant l'ancienne orthographie

(1) D'autres éditions de la Bible d'Olivetan avaient paru avant 1550, en 1540 à Genève, en 1541 à Lyon, en 1545 à Lyon et à Genève. L'édition de 1545 à Lyon avait été retouchée pour le style par Calvin et a peut-être été aussi sous les yeux de Nicolas de Leuze qui n'en aura pas admis ce qu'il regardait comme des néologismes.

des anciens Romains, que trop arrester aux nouueletez, et laisser la vérité du texte. »

On peut conclure de ces dernières phrases que de Leuze avait eu surtout en vue de rendre le texte de la Sainte-Écriture intelligible aux populations des provinces Wallonnes de la Belgique. Du reste il avait sur la lecture de la Bible en langue vulgaire les vrais principes de l'Église, et il se serait bien gardé d'exhorter tous les fidèles indistinctement à lire les saints livres, comme l'avait fait fort imprudemment Jacques Le Febvre d'Étaples qui s'était par là en particulier attiré les censures de Paris et de Rome. Après les deux passages de sa préface qu'on a lus plus haut, de Leuze fait des réflexions fort sages sur la clarté apparente et l'obscurité réelle de la Ste-Écriture, obscurité que les traductions ne peuvent faire disparaître et qui est telle que le Saint-Esprit seul peut donner à l'homme la véritable intelligence de ses oracles. Il déplore aussi avec S. Jérôme la témérité avec laquelle des gens sans instruction se mêlent d'interpréter l'écriture. « Car on voit maintenant, dit-il, par expérience (ô pudeur) que gens méchaniques, comme foullons, tisserans, massons, charpentiers, marchans, et autres qui d'auenture ne sçaiuent lire ne escripre, veullent juger de la tressaincte et tresparfonde theologie, et sur icelle donner leur opinion, en peruertissant souuentesfois la vraie intelligence du texte, et l'entendans selon l'affection charnelle, dont plusieurs heresies, opinions, dissensions, et mouuementz sourdent en la foy catholique. »

D'où il conclut sagement que la publication de la Bible en langue vulgaire n'est pas sans danger. « Vraiement telz sont occasion que l'on ne peult publier les textes des sainctes escriptures, pour la crainte des erreurs que ses gens indoctes sement, fondants raison vulgaire sur leur languaige maternel. »

Après un tableau des excès auxquels se livrent dans l'interprétation des écrits inspirés ces hommes animés d'un esprit d'orgueil semblable à celui qui causa la chute de Lucifer, il conclut à la nécessité de « captiuer (comme dict S. Paul) et reduire son entendement en seruitude et constraindre de non trop largement euaguer, et abonder en son sens. Aussy, ajoute-t-il, faict bon d'auoir recours aux gens lettrez, fideles, approuuez en saincte doctrine, comme bons pasteurs, predicateurs et vrays annunciateurs du verbe divin, qui par exemple de bonne vie monstrent qu'ilz quierent la verité, qui est Dieu, en Dieu, et de Dieu. Car nostre Seigneur a donné à peu de gens ce don de Prophetie ou d'entendement des sainctes escriptures, dont parle sainct Paul : à fin que autres receussent telz dons diuins par ceux qui en ont ouuerture, et administration. »

Il confirme ces doctrines par plusieurs exemples et plusieurs maximes tirées de la Ste-Écriture. Il ajoute que pour cette raison qu'il n'est pas « bien possible aux populaires d'entrer le sentier des sainctes escriptures sans guyde et demonstrateur.... il a mis en marge de la Bible quelques matières touchant

la foy, les œuures, les Saintz Sacrementz de nostre mere saincte eglise à fin que voyent les vulgaires, ou sont fondées telles choses, et n'en ayent quelque doubte, et ne se laissent abuser de gents heretiques, opiniastres. »

Enfin il exhorte les fidèles à se soumettre à l'autorité de l'Église et à lire la bible en esprit d'humilité, de soumission, de foi, de respect et d'amour de Dieu et du prochain.

Il est impossible en lisant la préface de Nicolas de Leuze de ne pas concevoir une profonde estime de sa doctrine et de sa piété. On voit que pour avoir étudié les auteurs latins du siècle d'Auguste, au point de les pouvoir citer avec facilité, il n'avait rien perdu de la vivacité de sa foi et n'en était pas devenu plus profane.

Son œuvre fut dans la suite retouchée par ses collègues, comme l'indique l'avis au lecteur de Jacques de Bay placé en tête de la première édition Plantinienne de l'an 1578 (1). Le but de cette révision avait

---

(1) « Antistites aut inquisitores operæ pretium duxerunt Theologos aliquot Lovanienses deligere quibus curæ esset ut versio aliqua Gallica Vulgatæ Latinæ fideliter responderet, qua tanquam sano textu absque periculo liceret uti. » Un exemplaire de cette édition se trouve à la bibliothèque académique de Louvain qui possède une magnifique collection de Bibles de tous genres. Il est nécessaire de remarquer que l'édition Plantinienne de 1578 est la première édition complète, mais qu'une édition partielle du Nouveau Testament avait paru en 1573. (*Ann. Plant.* p. 141.)

été sans aucun doute de rendre la traduction déjà corrigée plus conforme au texte de la Vulgate qui, depuis surtout qu'elle avait été déclarée authentique par le concile de Trente en 1546, avait acquis des droits plus incontestables au respect de tous les fidèles. La nouvelle édition fut approuvée le 12 février 1572 par Jean Molanus, agissant en vertu de l'autorité qui lui avait été déléguée par le Pape et par le Roi. Le privilége accordé par Philippe II est de la même année et fut prorogé jusqu'à l'an 1576.

Ce texte ainsi corrigé à deux reprises fut dans la suite très-souvent réimprimé. Le P. Lelong en cite plus de quarante éditions subséquentes. Il était naturel qu'il inspirât de la confiance aux catholiques. Aussi le célèbre Père Edmond Auger, de la Compagnie de Jésus, en fit-il lui-même à Paris en 1586 chez Sébastien Nivelle une nouvelle édition qu'il dédia au roi Henri III dont il était le confesseur. Dans son épître dédicatoire, après avoir rappelé les règles établies par l'Église au sujet des traductions en langue vulgaire, qui ne doivent être publiées qu'après avoir été légitimement examinées et approuvées et qui, nonobstant cette approbation, ne peuvent être lues par les simples fidèles qu'avec la permission des supérieurs ecclésiastiques, le Père Auger ajoute : « Ce qui a de tout poinct esté gardé en la publication de cette Bible, Sire, d'autant que la translation faicte du latin commun sort de la docte et catholique académie de Louvain. »

La Bible de Louvain a néanmoins été assez vive-

ment attaquée par François Véron (1) qui lui reproche tout d'abord de n'être qu'une reproduction de la Bible de Genève. Il est possible que les docteurs de Louvain aient profité pour le style français des corrections faites à Genève, mais ils n'ont point reproduit la Bible calviniste, et la ressemblance qui existe entre cette Bible et la leur s'explique quand on sait que toutes les deux avaient reproduit, quant à la substance, le texte français publié primitivement à Anvers en 1530. Véron attaque en particulier 13 passages de la Bible de Louvain qui pouvaient, d'après lui, fournir des armes aux protestants pour la défense de leurs erreurs.

Richard Simon a répondu à ces accusations et après lui le religieux Carme auteur de l'*Apparatus Biblicus* dans la *Bibliotheca criticæ sacræ*. Plusieurs des critiques de Véron paraissent en réalité peu fondées. Toutefois nous remarquerons qu'une bonne partie de ses observations ne tombe pas sur le texte tel qu'il avait été publié d'abord par Nicolas de Leuze.

Voici maintenant les autres ouvrages que Paquot attribue au théologien de Louvain, en partie d'après Gazet, en partie d'après les éditions qu'il avait vues lui-même :

« *Briève confession de foi composée en flamand par Corneille Jansenius, évêque de Gand, et mise en français par Nicolas de Leuze.* Louvain, Jean Bogard, 1567, in-8°.»

(1) Appelé aussi le P. Véron ; mais il n'était plus jésuite à cette époque.

Ce titre nous apprend que, par suite sans doute de son long séjour à Louvain, Nicolas de Leuze avait appris l'idiome brabançon.

« *La pérégrination spirituelle vers la Terre sainte et cité de Jérusalem, traduite du latin en français.* Anvers, 1576, et Paris, Michel Sonnius, 1577, in-8°. »

« *Les heures de Notre-Dame réformées, corrigées, etc. par le commandement de Pie, Pape, cinquiesme du nom, publiées avec plusieurs hymnes, oraisons et contemplations dévotes, heures de la Croix, du St-Esprit, des Trépassés et les sept Psalmes, le tout translaté du latin en français par Nicolas de Leuze.* Douai, Jean Bogard, 1577, in-8°. »

Gazet fait remarquer que ces heures latines-françaises ont été souvent éditées à Louvain, à Douai et ailleurs. Le même auteur attribue encore à Nicolas de Leuze une traduction du latin en français du livre de dévotion intitulé : *Hortulus animæ.*

Le vénérable prêtre était ainsi occupé à publier des traductions utiles aux fidèles, lorsqu'un hommage d'un de ses anciens éleves vint lui rappeler, d'une manière bien agréable, les premières années de son enseignement à la pédagogie du Lys.

Le 29 mai 1593 Jean Sluper lui envoyait, de Boesinghe dans les environs d'Ypres, un de ses poèmes latins accompagné d'une épître dédicatoire en vers élégiaques (1). Le poème, qui contient plus de

(1) Jacobi Sluperi, Herzelensis, Flandri poëmata, Antverpiæ apud Joannem Bellerum 1575. pag. 125, 127, 225, 227, 242, 404,

350 vers, a pour titre : *Ægon sive Henricus II Francorum rex. Ecloga.* Dans cette pastorale imitée de Virgile, Mélibée retrace aux yeux de Palémon le tableau lamentable des malheurs qui désolent la France depuis la mort du roi Henri, dont le touchant récit termine l'églogue. Tout dans cette pièce est couvert du voile de l'allégorie. Palémon est Sluper, Mélibée un de ses amis qui a traversé la France à son retour de Rome. Egon est le roi Henri II, son gendre Philippe II est désigné sous le nom de Jason. Calvin est Idas, descendu des montagnes de la Savoie pour donner aux troupeaux de la Gaule une nourriture empoisonnée. Enfin le respectable chanoine lui-même est devenu le wallon Idmon, maître autrefois des deux bergers dans les lieux où la Dyle, aux flots jaunâtres, parcourt les champs des Grudiens :

Ambos erudiit... nos Gallicus Idmon
Flavescens Grudios ubi Dilia circuit agros.

Mais, dans l'épître dédicatoire, de Leuze est désigné par son nom et Sluper y fait l'éloge de l'éloquence et de la sagesse de son maître.

Qui mihi Lovania ductor in urbe fuit,
Leusius ille quidem facundo nobilis ore,
Quo nec Palladia clarior arte fuit.

---

423. Voir l'article consacré à Sluper par Paquot, qui promettait sur Nicolas de Leuze une notice qui n'a pas paru. L'ouvrage de Sluper est fort rare.

De Leuze mettait son talent d'orateur au service de la cause de l'Église et se livrait avec succès à la prédication. *Musis dilectissimum Leusium*, dit Sluper,

Quem nunc verendum civitas
Mystam colit Lovanium
Sacrisque concionibus
Audit vacantem gnaviter.

Ces vers terminent une pièce assez longue et assez profane en vers iambiques dimètres, intitulée : *Convivium Bucolicum sive epuli rustici apparatus*, adressée à de Leuze.

Sluper avait encore dédié à son maître une autre pièce du même rhythme, mais beaucoup plus courte sur l'hiver : *Tempus hybernum.*

Il semble que ces divers poèmes aient été envoyés imprimés à Nicolas de Leuze, bien que les bibliographes n'aient point parlé de cette première édition. Le bon chanoine éprouva une joie très-vive à la réception des œuvres de son ancien disciple, qui, dans une lettre d'envoi, lui rappelait ses anciennes leçons et les encouragements qu'il donnait à ses auditeurs dans l'espoir de voir luire un jour des jours meilleurs. Dans une lettre, imprimée à la suite des œuvres de Sluper, de Leuze le prie de saluer ses anciens élèves qui étaient à Ypres et dont l'un, Jean Snickius, était prévôt de St-Martin. Il ne manque pas non plus d'adresser à son cher élève, maintenant son ami, des exhortations qui respirent le zèle sacerdotal. Dans une lettre postérieure, il rend compte à son

ami du plaisir qu'il a éprouvé à la lecture de ses œuvres, il le loue surtout de ce qu'il a cherché à inspirer dans ses vers l'amour du bien, il l'engage enfin à se charger du soin d'une paroisse, promettant de s'employer, pour lui obtenir une cure, auprès de son évêque Martin Rythovius, qui se trouvait alors au concile de Trente. Les ravages causés dans la bergerie du Seigneur par Luther (le *Medon* saxon des églogues de Sluper) et par Calvin (l'*Idas* savoisien) exigeaient que des pasteurs zélés travaillassent à préserver les brebis du Christ.

De Leuze, d'après sa correspondance, devait avoir joui de l'estime et de l'amitié de l'illustre évêque d'Ypres. Ce dernier, en quittant Louvain pour sa ville épiscopale, lui avait laissé ses appartements et tout le personnel qui l'entourait. La lettre est datée : *ex domo nostra Antoniana*. Comme la chapelle de Saint-Antoine à Louvain, ainsi que la maison attenante, appartenait au grand collége des Théologiens, il est bien probable que c'était là qu'avait demeuré Rythovius, autrefois président de ce collége, et que Nicolas de Leuze y avait pris sa place.

Le bon prêtre semble avoir terminé sa carrière de la manière la plus honorable. Une approbation donnée par lui à une pièce flamande de Jan Stroosnijder (1) nous apprend qu'en 1573 il était censeur des livres. La formule qu'il emploie : *vidit et subsignavit*, est

(1) Réimprimée avec une autre pièce du même auteur par M. Van Even. Louvain, Vanlinthout 1852.

une nouvelle preuve qu'il avait acquis la connaissance de la langue flamande. D'après Paquot, il portait à la date du 28 mai 1577 le titre de chapelain de St-Pierre *in Unclea*, diocèse de Malines, et à la date du 28 juin 1587 celui de chapelain perpétuel de la chapellenie perpétuelle des hautes formes, dite de la Cocquerie à l'autel de S. Thomas de Cantorbéry, fondée par Guillaume de la Vacquerie, du diocèse de Tournai. Plus tard il eut l'honneur d'être nommé deux fois de suite recteur de l'Université, d'abord le dernier jour d'août de l'an 1589 en vertu de la demande de la faculté de médecine, ensuite le dernier jour de février de l'an 1590 par suite du choix de la faculté des arts.

Il mourut dans un âge très-avancé le 8 août 1598 et fut enterré à S. Pierre devant l'autel de la corporation des chirurgiens. On y voyait contre le mur son monument avec son portrait et l'inscription suivante :

D. ac M. Nicolaus de Leuze a Fraxinis quondam hujus ecclesiæ per decennium scholaster nunc vero canonicus hoc monumentum vivens valensque sibi posuit a° 87° qui mortuus est anno 1598 *die octava mensis augusti orate pro anima ejus.*

Nous transcrivons ici les deux lettres latines de Leuzius qu'on peut regarder comme inédites, vu la rareté du recueil qui les contient.

Nicolaus de Fraxinis, alias Leusius,
Jacobo Sluperio, Herzelensi, amico optimo
S. P. D.

Cum mihi, dilectissime mi in Christo, tuas pridie conceptionis virgineæ reddidisset litteras Hyprensis nuntius, nescio prorsus, an me terra tum sustineret, an me vero cœlum haberet : ita raptus eram, novoque quodam ac incredibili gaudio perfusus : non quod cernerem meis auspiciis, vel nomine tuum opus prodiisse, sed magis, quod ex Discipulis tam multis unum tam insignem virum, Poetam facundissimum, et disertissimum scriptorem haberem : quo nomine mihi perpetuo gratulabor. Quid enim refert, quam multos habeas Discipulos, quando, ut fere fit, Præceptorum cura prorsus intermoriatur, ac passim negligatur? Gaudeo merito quod video te nostrarum adhuc exhortatiuncularum memorem, et perinde ante oculos nos versari ac si præsentes essemus : ita nosti præclare etiam ipsa verba referre, scilicet :

O passi graviora, dabit Deus his quoque finem :
Durate, et vosmet rebus servate secundis.
Per varios casus per mille pericula rerum,
Tendimus in Latium, sedes ubi fata quietas
Ostentant;

quibus te tuosque commilitones admonebamus : quæ res tum insignem tuam bonitatem, tum etiam animi candorem aperte demonstrat. Non potui adhuc universum opus perlustrare, ac Libellos perlegere, quos ad me dignatus es mittere, nam nuntius hic

vester festinabat. Sed quantum ex ipsa fronte, potui cursim judicare, ac ut dici solet, Leonem ab unguibus internoscere, redolent miram quamdam eruditionis raræ fragrantiam. Macte igitur virtute, sic pergito, ac Christianam Rempublicam, tuis lucubrationibus illustrare satage, talentumque istud tam præclarum, a Domino tibi traditum, ad mensam ejus nummulariam cum usuris reportato, memor dicti Salvatoris : Negociemini donec veniam. Nescio quid vicissim, gratitudinis ergo, rependam. Habebis me ergo, ut olim Præceptorem, nunc vero et semper tibi devinctissimum amicum, et gratias tantum agam, more mendicorum, non vero hac vice referam.

Habeo plerosque discipulos Hypris, unum Carmelitam D. Georgium Vekium, D. Joannem Zomerium, D. Jacobum Belcherium, et plerosque alios, quorum nomina non succurrunt, et quos etiam, si adessent, non internoscerem, sicut nec te, adeo mihi perierunt ac exciderunt, temporis mora, fere omnia. D. Præpositus, D. Martini, Joannes Snickius, etiam meus est Discipulus : quos omnes, quando videbis, modo non sit grave, salutare digneris. Non potui colligere e tuis scriptis, tantum adhuc a limine salutatis, an sis sacerdos, an Laicus, quove in statu sis, sed tamen anguror omnino, Sacerdotem Christi te esse. Nos, gratia Deo, rite valemus, tuique memores semper erimus, vicissim, ut nostri memineris, precamur, ac bene vale. Pridie Mariæ conceptæ anno Domini 1563.

Tuus semper Nicolaus Leusius
a Fraxinis, Lovanii.

Nicolaus Leusius a Fraxinis, Jacobo Sluperio,
Herzelensi, amico optimo
ac singulari.
S. P. D.

Salve plurimum, vir doctissime. Pridie hujus diei, quam mihi tuas redderet nuntius Hyprensis literas, libellos tuos in manibus habueram. Et Eucharim totam absolveram, non sine magno animi mei oblectamento. Alia vero opuscula Ægonem scilicet, ac Daphnidem antea perlegeram in quibus Eclogis miram artem comperi et utriusque Mantuani (1), veluti peculiarem genium, ac Theocriti exemplar, absit meis dictis ullus fucus, aut assentationis species. Quod si fallor, ignosce, quæso : Non possum enim, quod sentio, non loqui. Legimus et alia nonnulla : utpote spectrum, Elegias aliquas : in quibus te plane Ecclesiasten reperi, ac graphice cuncta describentem : Mortem ipsam ac horam fatalem ante oculos hominum depingentem, quod ipsum summe Poëticum est. Et in iis omnibus, quæ degustare potui, miram animi tui pietatem libenter exosculor : Quando mortales ab avaritia dehortaris ad Eleemosynas largiendas, Castitatem Matrimonialem ac Fidem scite describis : ut semper Fatalem horam exspectent hortaris : ad Dei cultum, ac Ecclesiasticam vitam admones : vitia ipsa, seu teterrimas pestes, insectaris : et, ut finem faciam,

(1) Virgile et Batista Spagnuoli dit le Mantouan, religieux Carme, poëte latin du 15e siècle.

ad omne genus virtutum repentia ac jacentia pectora excitas. Hæc sane sunt officia Poëtarum Christianorum. Vides, mi Jacobe, num tua scripta manibus meis triverim : quæ utinam omnium juvenum manibus tractentur, maxime ubi ad sobrietatem ac puritatem mentis morales sententias, easque plurimas describens, exhortaris. Gaudeo te sacris initiatum, ac hujusmodi studiis addictum : longe secus quam vulgus sacerdotum (proh dolor) nunc est aleis, potationibus et scortationibus deditum. Deus hanc tibi mentem, qui dedit, semper conservet. Illud doleo, te, pro studiorum ratione, nimis tenui conditione frui : sed Deus providebit. Mihi omnino videretur commodum, ut hoc seculo misero, quando Pastoribus opus est, tete ad ovium Dominicarum regimen conferres, modo voceris. Quod ipsum fortassis fiet,

Quando Tridentinis remeabit Daphnis (1) ab oris
Lætus et in caulis præsto erit ille suis.

Jam enim Flandria, ut audio, occidua illa vestra, præcipue Pastorum bonorum laborat inopia, quando Medon ille Saxonicus (2), et Sabaudus Idas (3) ovilia omnia suis infecerunt venenis. Qua in re, si quid possum et mea opera indigebis apud nostrum Daphnidem, faciam, ut decet virum suorum discipulorum amantissimum. Inhabito ædes ab eo mihi cum tota

(1) L'évêque d'Ypres Martin Rythovius.
(2) Luther.
(3) Calvin.

sua familia traditas, quando Hyperas ad curam suarum ovium vocabatur, ita me longo jam tempore carum habuit. Si quid novæ fœturæ abs te prodierit, fac, oro, ut videam, et non secus de ea gaudeam, quam solent Avi de suorum gnatorum prolibus. Non facerem finem scribendi, ni chartæ angustia me moneret : Proinde vale, et me tuis precibus Deo commenda, Amicos per opportunitatem resalutans. Lovanii ex domo nostra Antoniana. Iterum vale. Pridie Pauli 1563.

Tuus ex animo
N. Leusius.

SUPPLÉMENT A LA NOTICE SUR LES TROIS PREMIERS DE LOUVAIN NÉS A LOKEREN.

Dans la notice : *Les trois premiers de Lokeren, au concours de l'Université de Louvain* (1) M. Henri Raepsaet a dû, faute de documents spéciaux, recourir à un ouvrage de M. Moke (2), pour donner une idée de la solennité qui s'attachait à la proclamation du *Primus* et des fêtes qui se donnaient à cette occasion. Plus heureux que dans ses premières recherches il a découvert dernièrement la relation de la marche triomphale du *Primus Jean-Baptiste de Smet*, depuis Louvain jusqu'à Lokeren. Ce document complète son travail.

« Op den 15 november 1694 synde eenen mandag, is alhier met eenen expressen van Loven tydinge gecomen dat : *Jan-Baptiste de Smet* fs. d'heer Gillis, aldaer by de universiteyt *primus* was verclaert, synde den heer vaeder met twee priesters getrocken naer Loven omme hem inne te halen die, tot Loven de groote ordinaire eere waeren ontfangende, ende van daer vertrekkende, wierden vuytgeley gedaen door veele heeren van de voornoemde universiteyt ende van veele philisopen tot Mechelen, alwaer den heere

(1) Voyez les *Analectes* de 1857, p. 113.

(2) Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges, 2me partie, p. 202.

primus wierdt vereerdt met stadts trompetters ende timballiers, ende was aen de vaert eene jacht met viere stucken cannon, omme te vaeren naer Tempsch, bedryvende op 't waeter veele vreucht, met speelen der trompetten ende timbaelen ende schieten van tcannon; ende aldaer gearriveert synde wierdt den heer primus verwillecomt door de *wet*, ende van daer treckende naer St. Niclaes wiert tot *Hoocht camere*, door twee deputeerde van de edele heeren van 't hooft collegie van den Land van Waes verwillecomt, ende gecomen synde tot buyten het dorp van St. Neclaes, is aldaer van de edele heeren van 't hooft collegie in corpora verwillecompt reyden soo heel tromphanthelyck naer t'lands huys, leetden t'selve edel gezelschap naer de kerck onder 't luyden van al de clocken ende wiert den Te Deum gesongen, ende God gedanck zynde keerden al t'gezelschap naer t'landthuys alwaer een kostelycke maelteyt wiert verheert ende veele santëen wierden gedroncken, ende s'anderdags accompagneerden de selve edele heeren te peerde met hunne dammes in de carossen, chaisen en de calessen den selven heer primus naer Lokeren, die wiert verwillecompt door den capiteyn deser prochie met omtrent 200 mosquetiers comende soo naer de Lokersche houte brugge, wierdt aldaer verwillecompt door de wet van de keure ende Beversche welcke brugghe cirelyck was toegemaekt, alwaer de vier broederschappen met hunne vandel en de vannen 'tselve geselschap leyden al schietende naer de kerckt, alwaer op t'kerkhof stond vele cannoniers die wierden gelost

en alle de mosquetairs. Ende wierdt gedaen eene misse ende Te Deum gesongen, ende luyden alle de klocken ende wiert alzoo met alle t'gezelschap geleyt ten huyse van zynen heer vader, alwaer een schoon festyn was bereydt, ende den avond gecommen synde, wierden veele vierpeylen afgesteken ende wel honderd pecktonnen op veele staeken gebrandt, welcke vrucht aldus duerde tot in den nacht.

» Werdende door den heere primus tot St. Necolaes eenen costelycken vercierden tesis met eene oratie door den heer primus aen t'hooft collegie gepresenteert, welcke edel heeren eene schoone vereerenge hebben gegeven aen den selven primus.

» Ende wierdt by de heeren van de wet van St. Necolaes den wyn aen den primus in gelde gegeven.

» Ende by de heeren van Lokeren ofte *keure* is verheert aen den heer primus tot.

» Ende by de heeren van de wet van t'Beversche in Lokeren is verheert tot twee dobbel pistolen. »

(*Registre van de Heerlycheyt van den Beversche in Lokeren* 1672-1717).

LA MILICE ANGÉLIQUE DU CORDON DE S. THOMAS A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR LE PÈRE TH. HALFLANTS, DE L'ORDRE DE S. DOMINIQUE (1).

La fête de St Thomas d'Aquin, qui se célèbre chaque année solennellement le 7 mars à la chapelle du collége du Saint-Esprit (2), nous a inspiré la pensée de dire quelques mots sur une association célèbre fondée jadis au sein de l'Université de Louvain, en l'honneur du Docteur angélique.

Cette association, connue sous le nom de Milice angélique du cordon de St-Thomas, et qui depuis s'est répandue par le monde, eut un Belge pour auteur et l'Université catholique pour berceau.

A ce double titre elle suffirait pour intéresser, si dans un ordre supérieur d'immenses avantages n'y étaient attachés, et si elle ne répondait aux aspirations les plus nobles de notre âme.

Retracer l'origine de la Milice angélique, l'accueil

---

(1) Extr. de la *Revue cath.* 6me *série* 1859, *tom. II p.* 145.

(2) Voyez dans les *Analectes* de 1856, p. 5, la notice sur les faveurs spirituelles accordées par Sa Sainteté Pie IX à l'Université.

qui lui fut fait à Louvain, ses bienfaits toujours actuels, tel est notre but.

I.

Quand on nomme St Thomas d'Aquin, on a nommé la plus haute raison théologique qui depuis six siècles se soit levée sur l'horizon de l'Église. Le soleil est son emblème. Jamais la raison d'un homme n'eût pu atteindre cette hauteur, sans d'abondantes lumières surnaturelles. St-Thomas avoua lui-même qu'il avait acquis plus de connaissances aux pieds de son crucifix que dans les livres des docteurs. Et cependant, chose merveilleuse ! tous les historiens s'accordent à dire que cette surabondance de lumières chez l'Ange de l'École fut, de la part de Dieu, la récompense d'une victoire signalée remportée dans sa jeunesse contre un ennemi terrible. C'est cette victoire, couronnée du ciel par un prodige, qui dans la suite des temps donna naissance à la Milice angélique.

Issu de la noble maison des Sommacle et des d'Aquin, descendant en ligne directe des empereurs d'Allemagne, Thomas, à peine âgé de 16 ans, renonce au prestige de son rang pour revêtir l'habit de Frère-Prêcheur. Grande fut la colère de sa puissante famille. Au moment où le jeune homme croyait échapper à ses poursuites, en passant en France, la Providence permit qu'il tombât entre les mains de ses frères, lieutenants dans l'armée de Frédéric II, leur cousin.

Ramené captif au château d'Aquin, et enfermé dans

la tour du manoir paternel, les caresses et les menaces assaillirent tour à tour sa constance. Le courageux novice demeura inflexible.

« Un dernier assaut cependant restait à livrer par le
» monde à la vocation de Thomas. Le jeune homme
» allait éprouver une de ces secousses qui ébranlent
» les plus fortes tours, fléchissent la dureté de la
» pierre, déracinent avec la violence de la tempête
» les cèdres du Liban.

» .... Une courtisane, abondamment pourvue de
» tous les avantages qui pouvaient assurer le triom-
» phe de l'enfer, fut introduite dans la chambre où
» Thomas était seul renfermé. La lutte fut ce qu'elle
» devait être pour tourner à la gloire de l'athlète du
» Christ, je veux dire, courte et décidée. Hors d'état
» de prendre le parti conseillé en pareil cas par la
» sagesse évangélique, en présence d'un ennemi
» aussi dangereux qu'inévitable, il adopte un autre
» genre de combat, il se crée de nouvelles armes.
» Il lève un regard au ciel, et prenant un tison en-
» flammé, il repousse et poursuit l'infortunée qui
» s'était faite l'instrument des projets de ses frères.
» Puis avec le même tison, instrument de sa victoire,
» il trace une croix sur le mur dépouillé de sa prison,
» tombe à genoux, renvoie à Dieu l'honneur de son
» triomphe, et renouvelle en cette glorieuse circon-
» stance le vœu qui le consacrait entièrement au
» Seigneur.

» Or, pendant qu'il priait, un doux sommeil s'em-
» para de lui, semblable, comme dit un pieux auteur,

» à celui du premier homme dans le paradis terres-
» tre (1). Il y eut en effet dans ce sommeil du chaste no-
» vice quelque chose de mystérieux et de fécond. Tous
» les anciens historiens racontent de concert que les
» anges le visitèrent dans cette extase de la virginité,
» et qu'après l'avoir félicité d'une victoire qui don-
» nait un guerrier de plus à leurs phalanges imma-
» culées, ils ceignirent ses reins de la ceinture des
» divins combats en lui disant : Nous venons à toi de
» la part de Dieu te conférer le don de la virginité
» perpétuelle dont il te fait dès ce moment la grâce
» irrévocable.

» Mais Thomas ne fut pas armé chevalier du ciel et
» de la pureté sans un vif sentiment de douleur qui
» le rappela tout à coup à la vie extérieure. Au gé-
» missement involontaire qu'il fit entendre en se
» réveillant, ses gardes accoururent. Mais il les ren-
» voya, se gardant bien de rien dire à ces hommes
» grossiers des faveurs singulières qu'il venait de
» recevoir. Son humilité profonde les tint absolument
» cachées durant tout le cours de sa vie. Ce ne fut
» qu'à l'approche de sa mort qu'il en révéla le secret
» au Père Renaud, son confesseur, et le dernier
» comme le plus intime de ses amis. Il confessa jus-
» qu'au bout les miséricordes du Seigneur, en lui
» déclarant que depuis le jour de la lutte et du triom-
» phe le céleste cordon l'avait mis à l'abri de ces

(1) Le P. Touron, liv. 1, chap. 14.

» tentations si humiliantes pour le chrétien, de ces » soufflets injurieux de l'ange de Satan que le grand » Apôtre éprouvait toujours malgré la sublimité de » ses révélations et l'immensité de ses travaux (1). »

Qui n'admire dans ce prodige un dessein admirable de la Providence ! Thomas d'Aquin est destiné à être la lumière de son siècle, nul ne le surpassera dans l'intelligence des choses divines ; mais auparavant sa grande âme foule aux pieds la chair et ses convoitises. Pour récompense les anges le ceignent du cordon de la pureté. Désormais son esprit, dégagé d'entraves cruelles, prendra son essor comme l'aigle. Le monde invisible, si obscur à l'intelligence dominée par les sens, se révèlera à son regard. Voyageur dans des sphères inconnues, il en descendra éblouissant de clartés et ravissant nos âmes par le sublime accord des harmonies célestes. A l'éclair de son génie, tout s'illuminera de la lumière d'en haut : l'homme et l'atome lui découvriront leurs merveilles, les anges mêmes abaisseront la splendeur de leurs rayons devant son regard... Un jour la sagesse éternelle lui apparaîtra et lui dira : « *Thomas, tu as bien écrit de moi !* » Mais cet homme fut pur comme un esprit céleste. La chair et le sang ne ternirent jamais la candeur de son âme. Il fut, sous une enveloppe mortelle, l'incarnation vivante de cette parole du Christ :

---

(1) M. l'abbé Bareille, *Histoire de St Thomas d'Aquin*, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, chap. VIII, pp. 50, 51, 52 (Louvain, 1845, chez Fonteyn).

« *Bienheureux les cœurs purs, ils verront Dieu* (1). » Enseignement sublime pour tant d'âmes avides de connaître. En effet, le sanctuaire de la vérité reste à jamais clos à l'esprit dominé par les sens. La chasteté est à la science comme la lumière à l'œil. Sans lumière l'œil ne voit point, sans pureté l'intelligence ne comprend pas, elle gît dans les ténèbres, elle est morte. La philosophie païenne, d'accord en cela avec le christianisme, le comprit. Pythagore et ses disciples au Mont-Carmel en sont un témoignage éclatant. Mais ce que le paganisme ne fit qu'entrevoir dans quelques-uns de ses rares génies, depuis dix-huit siècles le christianisme l'étale au grand jour. Ses plus belles gloires, à commencer par St Thomas d'Aquin, sont des gloires chastes ; c'est même dans leur chasteté que gît le secret de leur grandeur. Comment allier la dépravation et le génie ? — Autant vaudrait affirmer que les nuages n'obscurcissent pas le soleil !

« Le cordon miraculeux que Thomas avait reçu » des anges et qu'il porta jusqu'à la fin de sa vie fut » donné à la maison des Dominicains de Verceil (2)

---

(1) St Math., c. V, v. 8.

(2) Verceil avait dans l'antiquité le nom de Veneris-Cella. Son temple de Vénus était célèbre par ses fêtes et ses orgies. — Le précieux cordon de St Thomas fit de cette ville au moyen âge un des sanctuaires les plus renommés pour les grâces de pureté. Jean de Verceil, général des Frères-Prêcheurs, dont Nicolas III disait : « Dignus est Joannes magister Ordinis Prædicatorum accipere gloriam et honorem nostri Pontificatus, » en gratifia non sans une intention particulière le couvent de sa ville natale.

» en Piémont, par Jean de Verceil, sixième supérieur
» général de l'ordre. Rome a vivement désiré depuis
» de posséder ce riche trésor ; mais la famille de
» St Dominique n'a pas craint de le refuser aux
» instances des Souverains-Pontifes, ce qui n'a point
» empêché ces derniers (entr'autres Innocent X dans
» un bref du 21 mars 1654 et Benoît XIII dans une
» bulle donnée en faveur de l'université de Toulouse
» en 1725) d'enrichir des grâces les plus précieuses
» la pieuse confrérie à laquelle il avait donné nais-
» sance (1). »

Le cordon de St Thomas existe toujours. Depuis la suppression du couvent de Verceil, on le garde dans la maison des Frères-Prêcheurs de Chieri près de Turin.

Le P. Deurwerders, qui eut le bonheur de le contempler durant son séjour à Verceil, nous en donne la description suivante : « Ce cordon se compose de deux parties distinctes. La première qui entoure le corps est terminée par deux boucles dans lesquelles on passe le reste pour serrer les reins. Elle est unie et un peu plus large qu'un brin de paille. La seconde partie qui tient à la première se divise en deux branches minces et carrées, réunies par quinze nœuds de même grandeur et à même distance ; c'est cette partie qui, en passant par les boucles, permet de serrer ou d'élargir autour de la taille le cordon dont

(1) Bareille, chap. VIII, p. 52.

la longueur totale est de sept palmes, c'est-à-dire 1 mètre 36 centimètres ; la couleur en est blanche, seulement elle est obscurcie par le temps et par le contact des cordons semblables qu'on y a fait toucher. Il est tissu d'un fil si serré et si délié que l'œil le plus exercé ne peut le distinguer. On ne comprend pas non plus comment les nœuds sont formés (1). »

Ce n'est certes pas sans une raison profonde qu'il plut au ciel de *ceindre*, après sa victoire, les *reins* de Thomas d'Aquin d'un *cordon*.

De tout temps un symbolisme merveilleux a été attaché à l'idée de ceinture. Chez les Romains un homme sans ceinture équivalait à un lâche, à un voluptueux. C'était une insulte que de dire à quelqu'un qu'il portait mal la ceinture. La plus grande marque d'infamie que l'empereur Auguste infligeait aux lâches dans la guerre, était de les condamner à se tenir debout aux yeux de toute l'armée devant sa tente sans ceinture (2). Strabon nous fait remarquer que les Gaulois et les Ibériens étaient fiers de leurs ceintures (3). De là, la prédilection des poètes à dépeindre la ceinture de leurs héros ; mieux ils la portaient, et plus leur caractère ressortait mâle et vigoureux. De là aussi l'antique usage : « Accincta

---

(1) Le P. Deurwerders, *Militia angelica Divi Thomæ*. Lovanii, 1659, cap. 6, p. 50. — E. Cartier, *Histoire des reliques de St Thomas d'Aquin*. Paris, 1854. Chap. V.

(2) Sueton. *In vita*.

(3) Strabo, *Lib. Geogr.*

6

vestis, accincta mens. Discincta vestis, discincta mens. »

Au fond cette idée de grandeur, d'énergie, de continence attachée à la ceinture est une idée chrétienne. On la trouve exprimée à chaque page des Livres saints. Aussitôt après leur chute, nos premiers parents, comme pour se préparer au combat de la vie, se font des ceintures. Le roi Ochozias reconnaît le prophète Élie par cela seul qu'il portait la ceinture (1). Lorsque Dieu ordonne à Jérémie d'ôter sa ceinture et de la cacher, c'est pour faire comprendre au peuple d'Israël qu'il est lâche et sans vertu. Parmi les menaces adressées à la superbe Tyr on trouve cet anathème : « Non est cingulum ultra tibi (2). » L'Évangile ne manque pas de mentionner que le Précurseur du Christ portait une ceinture de cuir (3).

Et en effet, selon le langage de l'Écriture et des Pères, les reins sont le siége de la concupiscence ; la ceinture qui les entoure indique la continence, la force d'âme. C'est dans ce sens que le Sauveur disait : « *Sint lumbi vestri præcincti.* » Que vos reins soient ceints (4).

En ceignant donc par la main des anges les reins de Thomas d'Aquin du *cordon de la chasteté*, la Providence voulut que ce symbole de pureté et de magna-

(1) *Quatrième Livre des Rois*, c. 1, v. 8.
(2) Isaïe, c. 23, v. 10.
(3) Math., c. 3, v. 4.
(4) St Luc, c. 12, v. 35.

nimité, donné à un saint, survécût à sa mort comme un *Labarum* victorieux autour duquel viendraient se rallier et s'abriter dans la suite des âges les âmes fatiguées du combat de chaque jour et qui aspirent à quelques moments de repos dans la lutte.

On conçoit de quelle vénération profonde le moyen âge entoura le céleste cordon. La légende du jeune comte d'Aquin était si naïve, si touchante; il s'en exhalait un parfum de virginité et de grandeur d'âme si pur, qu'instinctivement elle devait consoler les âmes aux prises avec les séductions sans nombre de la chair et du monde.

Aussi Verceil devint bientôt après la mort de l'angélique Docteur le rendez-vous d'innombrables pèlerins. Les siècles, loin de ralentir la ferveur des fidèles, ne firent que l'augmenter. Cependant, chose étonnante, on ne sait pas, malgré les prodiges opérés par la précieuse relique, qu'avant la fin du seizième siècle on ait fait des cordons semblables à celui de Verceil. Jusque-là on portait sur soi des objets de piété qui avaient touché à la relique, et que la foi des peuples accueillait comme un remède puissant contre les rébellions de la chair.

Ce ne fut qu'en 1580 qu'un Frère-Prêcheur, le P. Cyprien Uberti, docteur en théologie et prédicateur célèbre en Piémont (1), pour satisfaire à l'em-

---

(1) Né vers 1535 à Yvrée sur les confins de la France, Cyprien Uberti, entré jeune dans l'ordre de St Dominique, y brilla par ses vertus et son savoir. Terrible adversaire de l'hérésie, il la com-

pressement toujours croissant des fidèles, eut la pensée de composer des cordons semblables à celui de St Thomas. Un immense succès répondit à la pieuse invention. Des milliers de cordons se distribuèrent en peu de jours à Verceil et dans les cités voisines. Bientôt on en porta dans toute l'Italie. Les Frères-Prêcheurs ne furent pas les seuls à propager cette belle dévotion : les Clercs-Réguliers et les PP. Jésuites, en l'introduisant dans leurs colléges et en la recommandant aux personnes de toutes conditions, la firent aimer et connaître au monde entier (1).

Ce fut cette pratique pieuse, individuelle, qui, un demi siècle plus tard, donna naissance à la Milice angélique, dont l'origine maintenant nous est con-

---

battit durant plus de quarante ans dans sa patrie. Grâce à son zèle, l'erreur déjà condamnée de ceux qui soutenaient que les âmes des justes étaient privées de la vision béatifique avant le jugement dernier, fut de nouveau étouffée à sa réapparition. Le P. Cyprien Uberti mourut en odeur de sainteté l'an 1607, après avoir accompli une mission importante du Pape Grégoire XIII en France.

(1) « Neque solum illi (Prædicatores) in quotidie augenda hac devotione strenue laborant, sed plurimum venerandi DD. Clerici-Regulares Collegii Sti Christophori, Congregationis Divi Pauli Apostoli, in deliciis quoque habent, non tantum Vercellis Cingula distribuere, verum etiam ad longinqua loca suis Patribus ea transmittere; magno sane devotionis erga Angelicum Doctorem incremento. Insuper multum honorandi Patres Collegii Societatis Jesu illa promiscue suis scholaribus et cujusvis status hominibus tanquam salutare castitatis præsidium gestanda concedunt : nec non ad varias orbis regiones suis Religiosis ubique pro virtute castitatis strenue laborantibus destinant ; ingentemque inde fructum in Christiana Republica reportant. » (Deurwerders, p. 101.)

nue. Avant de raconter comment un religieux belge établit, l'an 1649, la première association du cordon de St Thomas au sein de l'Université de Louvain, remontons plus haut, et constatons à quel degré le culte de l'Ange de l'École était cher aux maîtres et aux élèves de l'Alma Mater.

II.

Tout d'abord il semble naturel que St Thomas d'Aquin ait eu un culte particulier au sein de l'Université de Louvain. Il y a des affinités dans l'ordre de la grâce comme dans l'ordre de la nature. Un homme qui a foulé le même sentier que nous, qui a goûté nos joies et nos tristesses à l'ombre d'une carrière commune, nous intéresse plus vivement que celui dont le sort nous est étranger. A plus forte raison si cet homme est un saint.

Ce n'est plus seulement une sympathie naturelle qui nous attire à lui, c'est de l'admiration, un amour tendre et respectueux. Nous le vénérons, nous aimons à évoquer son souvenir, à contempler son image, là partout où notre destinée se relie à la sienne. On dirait un fanal allumé par la bonté divine au bout de notre route pour éclairer nos incertitudes, un ami nous tendant les bras et nous indiquant le chemin à suivre.

Dans la vie d'étude, vie silencieuse et méditative, où l'esprit, sous l'enveloppe douloureuse qui le presse, lutte péniblement à creuser chaque jour l'âpre sillon

de la pensée, comment, si un peu de foi l'anime, l'âme ne chercherait-elle pas du regard les traits de cet homme dont la figure, comme une étoile radieuse, brille au sommet escarpé du travail et du génie ?

Thomas d'Aquin passa sa vie dans les écoles; la prière, l'étude, l'enseignement forment le tissu de son existence trop courte, hélas (1)! Vierge toute sa vie, il aima les jeunes gens; c'est pour eux, comme il le déclare, qu'il composa la *Somme théologique* (2). Se pouvait-il que son culte fût négligé au sein d'une Université destinée à donner au monde des chrétiens et des savants ?

Plus d'un lien d'ailleurs rattachait l'Alma Mater à l'Ange de l'École.

Ce fut le jour où l'Église célèbre la fête du Docteur angélique, le 7 mars de l'an 1431, que le Souverain-Pontife, Eugène IV, érigea à Louvain la faculté de théologie devenue si célèbre.

Un siècle plus tard, l'Université adopte pour l'enseignement de la théologie, au lieu de Pierre Lombard qu'on expliquait encore, la *Somme* de St Thomas (3).

---

(1) St Thomas d'Aquin, né à la fin de 1226, mourut en 1274 à l'âge de 48 ans, au monastère de Fosse-Neuve, de Citeaux, lorsqu'il se rendait au second concile de Lyon, où le Souverain-Pontife Grégoire l'avait mandé par un bref spécial.

(2) St Thom., I p. *Sum.* in prologo.

(3) On sait que ce fut aux instances de Philippe II et à la demande réitérée des docteurs de Louvain que la faculté de théologie adopta l'an 1596 le 24 avril la *Somme* de St Thomas pour l'enseignement de la théologie. Le premier professeur de St Thomas

Enfin, pour témoigner combien le nom et la mémoire de l'Ange de l'École lui étaient chers, et afin que les élèves, tout en se formant l'intelligence par *une doctrine très-sûre et invincible* (1), imitassent ses vertus, l'an 1637 le 30 septembre, la sacrée faculté de théologie réunie, après avoir invoqué les lumières du St-Esprit, choisit St-Thomas d'Aquin pour *son patron et protecteur perpétuel*, et elle ordonna que la messe solennelle qu'on avait coutume de chanter à St-Pierre en l'honneur du saint Docteur, le 7 mars, serait désormais célébrée par le doyen des bacheliers dans l'église des Frères-Prêcheurs (2).

N'oublions pas que la présence des Frères-Prêcheurs à Louvain ne contribua pas peu à établir le culte de l'Ange de l'École, leur frère et leur docteur.

Antérieurs de deux siècles dans la cité (3), l'Univer-

---

fut l'illustre Jean Clarius. Ce fut pour les étudiants de la doctrine de St Thomas que Philippe II fit ériger à ses frais le magnifique collége dit *Regius*. L'hérésie, qui envahissait déjà nos provinces, nécessitait de la part de ceux qui devaient un jour la combattre et prêcher la vérité une doctrine sûre et à l'abri de ses attaques ; on ne pouvait mieux la trouver que dans St Thomas. On connaît les paroles du célèbre chancelier Ruard Tapper à Baïus : « Etudiez bien, lisez avec application les théologiens, et *surtout St Thomas*, et vous comprendrez sans peine mes réponses. »

(1) Alexandre VIII, « *Dogmata inconcussa, tutissimaque.* »

(2) Deurwerders, p. 204.

(3) Les Frères-Prêcheurs vinrent à Louvain en 1228 selon l'opinion la plus commune. Henri III leur fit don en 1258 de tout le terrain enfermé entre la Dyle et l'Aa, appelé *'s Hertogen-Eyland*, où ils bâtirent leur couvent et leur église. Un grand nombre d'hommes

sité les incorpore dans son sein par acte authentique le 28 juillet de l'an 1447 (1).

C'était chez eux que se faisaient l'élection annuelle du recteur, la célébration des anniversaires le 3 novembre, et la résignation des offices le 22 décembre,

---

illustres par leur sainteté et leur savoir rendirent bientôt le couvent de Louvain un des plus célèbres de l'ordre de St Dominique. On compte parmi eux : le B. *Henri de Calstris*, d'une famille patricienne de Louvain; le B. *Conrad;* le B. *Thomas de Cantimpré; Guillaume Maresfeld; Pepin Rosa*, créé évêque de Salubres en 1562 et suffragant du cardinal de Granvelle; *Eustache de Zichen*, le premier ou un des premiers docteurs belges qui écrivirent contre Luther; *Jean Hentenius*, savant hébraïsant et correcteur de la Bible dite de Louvain. Voir pour plus de détails : Choquet, *Sancti Belgii Ord. Præd.* — De Jonghe, *Belg. Dominic.*, et surtout l'*Histoire de Louvain* de Molanus, publiée par Mgr de Ram.

(1) Par cette incorporation les Frères-Prêcheurs avaient des chaires de théologie publique, et leurs élèves tant séculiers que réguliers jouissaient, pour l'obtention des grades, des priviléges octroyés aux élèves de la faculté de théologie. Un de leurs docteurs était membre du conseil de la stricte faculté. Vernulæus cite les noms des trois premiers professeurs Dominicains dont l'enseignement soutint dignement l'éclat de la faculté naissante. Durant l'espace de trente ans, ajoute le même auteur, leur école donna jadis à l'université quatorze docteurs en théologie. Voici ses paroles : « De Colonia venit Joannes a Wyningem, Prædicator, Petrus Welle (Wellens) ex conventu Antverpiensi, Joannes de Oesterhout, Prædicator, atque hi, nascente Academia, theologiæ scholæ dignitatem sustinuerunt... Illud vero nequaquam reticendum : ex hac schola, aliquando inter annos dumtaxat viginti, doctores S. Theologiæ quatuordecim renuntiatos esse. Numerantur etiam septem vel octo, qui nostra fere memoria in strictæ facultatis collegium adsciti sunt, quod peculiare huic Ordini semper fuisse constat. (Nic. Vernulæus, *Academia Lovan.*)

ainsi que la proclamation du programme des cours le 10 octobre (1).

On comprend qu'une alliance si étroite tourna entièrement à la gloire du Docteur angélique, pour qui les Frères-Prêcheurs professèrent toujours le plus haut respect et le plus sincère attachement.

Une circonstance particulière rendait le culte de l'Ange de l'École plus cher encore à leur maison de Louvain. D'après une tradition certaine, St Thomas, se rendant de Cologne à Paris avec son maître Albert-le-Grand, avait séjourné chez eux.

Vernulæus remarque que de son temps on conservait dans l'église des Frères-Prêcheurs un pupitre sur lequel St Thomas aurait chanté l'épître (2). S'il faut croire une autre tradition mentionnée par quelques auteurs, l'illustre Docteur aurait été à Tirlemont pour régler les affaires du chapitre de l'église de St-Germain, et aurait signé de sa main les actes et règlements faits par ses conseils.

Quoi qu'il en soit de ces traditions sur lesquelles les auteurs se partagent, il est hors de doute que St Thomas visita à Louvain la duchesse Alix de Bourgogne, et que ce fut à ses instances qu'il composa

---

(1) Ces solennités se firent au couvent des Frères-Prêcheurs jusque vers la moitié du dix-septième siècle ; alors l'Université eut une salle particulière aux Halles pour ses réunions.

(2) Ce pupitre dont parle Vernulæus (lib. 3, c 8) fut donné en 1857, quelques mois après leur réinstallation à Louvain, aux Frères-Prêcheurs par le vénérable M. Peetermans de pieuse mémoire, curé de la paroisse de N. D. aux Dominicains.

son traité *De regimine Judæorum*, pour les juifs répandus dans ses domaines (1).

Mais un événement mémorable et à jamais glorieux dans les fastes de l'Université montra, l'an 1649, au monde entier, combien étaient profonds la vénéra-

(1) « St Thomas fut nommé en 1248 par le chapitre général de son ordre pour professer la théologie à Cologne avec Albert-le-Grand. En 1252 il fut obligé de se rendre une seconde fois à Paris pour y enseigner et pour y prendre les degrés dans cette célèbre Université. C'est peut-être vers cette époque, dit Touron (*Vie de St Thom. d'Aq.*, p. 3), qu'il faudrait placer le voyage que St Thomas fit dans le Brabant pour les affaires qui regardaient les chanoines d'un chapitre, dans les archives duquel on a prétendu qu'on conservait les actes de cette visite avec les règlements faits et signés par le saint Docteur. C'est aussi vers la même époque qu'il faudrait placer son séjour dans le couvent des Dominicains à Louvain, séjour dont parlent Vernulæus (*Academia Lovan.*, p. 130) et le Père de Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 132. Mais les anciens auteurs de la vie de St Thomas n'ont point parlé de ces faits; cependant il est vrai qu'à son retour de Cologne il visita à Louvain Alix de Bourgogne. Cette princesse fut si satisfaite des manières nobles et religieuses de Saint Thomas, aussi bien que des avis salutaires qu'il lui donna, soit pour sa propre perfection, soit pour la conduite de ses sujets, particulièrement des juifs qui étaient dans ses domaines, que, pour tirer un plus grand profit de ses instructions, elle lui fit promettre qu'il les mettrait par écrit. C'est ce que St Thomas fit après son arrivée à Paris. Par le commencement du vingt-et-unième de ses opuscules, adressé à la duchesse de Brabant (*De regimine Judæorum*, *ad ducissam Brabantiæ*), il paraît qu'Alix lui avait écrit elle-même, soit peut-être pour le presser de remplir sa promesse, soit pour marquer plus en détail toutes les difficultés sur lesquelles elle voulait avoir des décisions. » (Mgr de Ram, *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain*. Bruxelles, Hayez, 1845, p. 20 en note).

tion et l'amour que l'Alma Mater portait à l'Ange de l'École.

Nous avons dit qu'à la fin du seizième siècle il s'était produit tout un mouvement en Italie par la distribution de cordons semblables à celui de St Thomas. On ne tarda pas à en voir en Belgique. Le P. Hyacinthe Choquet (1), homme éminent en vertu et en science, de retour d'un voyage en Italie, se mit à les répandre à Anvers. De là cette pratique pieuse se propagea rapidement dans les autres cités belges. Il existe encore un bref de son Exc. Fabius de Lagonissa, légat du pape Urbain V dans nos contrées, par lequel il accorde 300 jours d'indulgence aux fidèles portant le cordon de St Thomas et récitant tous les jours 15 *Ave Maria* avec une invocation au Docteur angélique (2).

Chose à remarquer et à laquelle beaucoup d'auteurs n'ont pas fait attention, c'est que jusqu'à cette époque

(1) Hyacinthe Choquet, né à Lille, entra dans l'ordre de St Dominique à Anvers. Envoyé en Espagne pour ses études théologiques, il eut pour professeurs à l'université de Salamanque les célèbres Dominique Bannès, Pierre de Ledesma et Pierre de Herrera. En 1615, le P. Choquet passa docteur à Douai, où il érigea le collége théologique de son ordre. On le voit tour à tour enseignant à Louvain, à Douai et à Anvers. Religieux d'une piété profonde, il écrivit outre des ouvrages de théologie plusieurs livres sur la dévotion à la Vierge, dont le catalogue se trouve dans la bibliothèque de Richard, t. II, p. 22. Le style de ses ouvrages est d'une latinité parfaite ; on sent que la lecture des classiques anciens lui était familière et qu'il savait relever par le charme de la diction les sujets les plus arides. Il mourut à Anvers le 28 juillet 1646.

(2) Le bref se trouve *in extenso* dans Deurwerders, p. 114.

le culte du cordon de St Thomas était purement individuel. On portait simplement sur soi un cordon sans faire partie d'une association quelconque. Il est vrai, il existait déjà dans l'Église plus d'une confrérie en l'honneur de St Thomas, telles que celles des étudiants de Barcelone (1) et de Valence (2) en Espagne; celle des libraires à Rome, fondée en 1600 par les soins du P. de Brassichel, maître du Sacré-Palais; mais ces associations ne sont nullement à confondre avec la Milice angélique du cordon de St Thomas dont l'Université de Louvain fut le berceau.

L'homme qui eut la gloire de l'y établir est le Père Deurwerders, natif d'Anvers, religieux d'une piété exemplaire et d'un zèle ardent pour le salut des âmes.

Durant un pèlerinage qu'il fit en Calabre en 1644 pour vénérer l'image du saint fondateur de son Ordre (3), voyant les effets merveilleux que produisaient parmi les fidèles les cordons de St Thomas déjà fort en usage en Italie, la pensée lui vint de fonder à son retour en Belgique une association en l'honneur du Docteur angélique, dont les membres

---

(1) La confrérie d'étudiants de Barcelone date du seizième siècle, Sixte V l'enrichit d'indulgences l'an 1686.

(2) Celle de Valence date de la même époque. Plus tard en 1692 elle fut transformée par Innocent III en association du cordon de St Thomas.

(3) L'image de St Dominique *in Suriano*, apportée selon la tradition par la Sainte Vierge à un religieux Dominicain. L'Église a autorisé les Frères-Prêcheurs à célébrer par un office la commémoration de ce prodige.

porteraient le cordon et s'engageraient à un amour spécial pour la vertu que l'Ange de l'École avait pratiquée à un degré si héroïque. Peut-être son séjour à Louvain, où il avait professé la philosophie, lui avait-il déjà fait entrevoir le bien immense qui rejaillirait au sein d'une nombreuse jeunesse d'une pareille institution.

Le P. Deurwerders se rendit donc à Rome, en conféra avec le P. Vincent Candide, alors vicaire-général de l'Ordre. Celui-ci approuva le dessein du religieux belge et le nantit de tous les pouvoirs nécessaires pour visiter le sanctuaire de Verceil et constater l'authenticité des documents ayant trait à la vénérable relique (1).

Cette mission accomplie, le P. Deurwerders revint en Belgique, et n'eut rien de plus empressé que de se rendre auprès de Mgr Jacques Boonen, archevêque de Malines, qui à son tour approuva hautement son pieux dessein. Les lettres d'approbation, contenant en outre des indulgences, sont datées de Bruxelles du 1er mars 1649.

Quatre jours après, la faculté de théologie de Louvain, à qui le projet du Dominicain belge n'était pas inconnu, se réunissait en conseil et publiait les décisions suivantes :

1. La sacrée faculté de théologie reçoit pour toujours sous sa sauve-garde et sa protection la Milice angélique de St Thomas d'Aquin.

---

(1) Deurwerders, p. 87.

2. Elle établit le doyen de la faculté, *pro tempore*, protecteur et défenseur de cette Milice.

3. Elle institue le doyen des bacheliers, *pro tempore*, préfet de la Milice, et lui ordonne de célébrer chaque année le 28 janvier, fête de la translation de St Thomas, une messe solennelle chez les Frères-Prêcheurs, à laquelle assisteront tous les bacheliers et les étudiants de la faculté.

4. Elle ordonne à tous les bacheliers et à tous les étudiants de la faculté d'assister chaque année, le 7 de mars, fête de St Thomas, à la messe solennelle chantée par les Frères-Prêcheurs, ainsi qu'à la procession et au panégyrique du saint Docteur en latin (1).

Mais là ne se borna pas la vénération de la sacrée faculté de théologie pour St Thomas.

---

(1) 1. Sacra Facultas Theologica recipit in perpetuam suam Tutelam et Protectionem Militiam Angelicam D. Thomæ Aquinatis.

2. Statuit eximium Dominum D. *Decanum* suæ Facultatis pro tempore, Protectorem et conservatorem hujus Militiæ.

3. Instituit D. *Decanum Baccalaureorum*, pro tempore, Præfectum ejusdem Militiæ : illique mandat, ut die XXVIII mensis januarii, qui est Festum Translationis corporis D. Thomæ, apud PP. Prædicatores, singulis annis cantet solemne Sacrum, ad Altare hujus Militiæ : cui intererunt omnes Sacræ Theologiæ Baccalaurei et studentes.

4. Ordinat, ut omnes Baccalaurei, et suæ Facultatis studentes, quotannis die VII mensis martii (quæ est D. Thomæ) apud PP. Prædicatores intersint Missæ Majori, a Religiosis cantari solitæ; nec non Processioni, et Orationi Latinæ de laudibus ejusdem Angelici Doctoris (Deurwerders, p. 205).

Elle venait d'approuver la Milice dédiée à son honneur ; elle voulut prêcher d'exemple et couronner par un acte digne d'elle l'amour qu'elle portait à l'Ange de l'École, et dont elle désirait faire partager l'élan au cœur de ses élèves.

Le septième jour de mars, qui était la fête de St Thomas d'Aquin, la population de Louvain, accourue en foule à l'église des Frères-Prêcheurs, assista à une imposante et pieuse cérémonie.

Après la messe solennelle, chantée par le célèbre Libert Fromond, doyen de St-Pierre et de la faculté de théologie, président du collége de Liége et professeur d'Écriture sainte, ce digne vieillard (1), à la grande édification de ses élèves, vint s'agenouiller au pied de l'autel devant le R. Père Deurwerders et recevoir de ses mains le cordon de la Milice angélique de St Thomas d'Aquin. Le *premier* ensuite il inscrivit son nom dans le livre de la nouvelle association.

A son exemple s'approchèrent tour à tour de l'autel les autres docteurs de la stricte faculté de théologie. C'étaient : *Gérard Van Werm,* chanoine de St-Pierre, professeur de théologie scolastique et président du collége d'Arras; *Jacques Pontanus*, chanoine de

(1) Libert Fromond, né à Haccourt, pays de Liége, en 1587, était âgé alors de 62 ans. Il enseigna la philosophie à Louvain au collége du Faucon, prit le bonnet de docteur en théologie, et fut promu en 1635 à la chaire royale d'Écriture sainte. Ses commentaires sur les Épîtres de St Paul et divers autres ouvrages ont rendu son nom célèbre. Il mourut à Louvain, doyen de la collégiale de St-Pierre, le 27 octobre 1653, âgé de 66 ans.

St-Pierre, censeur de livres et président du collége de Viglius; *Fr. Michel Paludanus*, de l'ordre des Ermites de St-Augustin, professeur de théologie et régent ordinaire de la faculté; *Jean Sinnich*, chanoine de St-Pierre, professeur de théologie, régent ordinaire de la faculté et président du Grand collége du S. Esprit; *Fr. Thomas Leonardi*, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, professeur de théologie et régent ordinaire de la faculté; *André Laurent*, chanoine de St-Pierre, professeur ordinaire de théologie et président du Petit collége du S. Esprit; et *Sébastien Stockmans*, chanoine de St-Pierre, professeur ordinaire de théologie et président du collége du Pape (1).

Jamais peut-être corps savant n'offrit témoignage plus solennel et plus touchant des sentiments qui l'animaient envers un saint, pour le bien de la jeunesse, que cette réunion d'hommes distingués et vénérables. Car ce ne fut pas un simple acte d'hommage rendu à la mémoire de l'Ange de l'École que cette cérémonie du 7 mars 1649, ce fut un magnifique exemple proposé à la jeunesse; c'était montrer que la pureté et la science, comme deux rayons émanant d'un même foyer, devaient s'embrasser dans son âme et pouvaient seuls lui ouvrir la voie du grand, du beau, de l'éternel.

Aussi tous les docteurs, les licenciés, les bache-

(1) Deurwerders, p. 206 et suiv.

liers et les élèves de la faculté de théologie présents, sans compter un grand nombre d'ecclésiastiques, de professeurs et d'élèves des autres facultés et une foule de personnes de la ville, se firent gloire de recevoir le cordon de St Thomas et d'apposer leur nom sur le livre de la fraternité. En peu de temps on compta plus de 4000 membres inscrits.

De ce jour la Milice angélique était fondée dans l'Église; depuis elle a parcouru le monde (1).

Nous ne nous étendrons pas sur l'éloge d'un acte aussi glorieux que méritoire pour l'Alma Mater de Louvain; le rappeler est son plus bel éloge. Seulement aux associations fondées depuis en si grand nombre ailleurs, nous appliquerons en les généralisant les paroles qu'adressait le P. Deurwerders peu après son érection à celle de Maestricht : que, par rapport à la Milice angélique de l'Université de Louvain, elle était comme le ruisseau à sa *source*, les rameaux au *tronc*, la fille à la *mère* (2).

---

(1) Ce qui montre que la Milice angélique fut proprement d'abord instituée pour l'Université de Louvain, c'est qu'à son origine les hommes seuls pouvaient en faire partie. « *In qua soli viri ac adolescentes, tum Ecclesiastici tum sæculares, præcincti virtutem ad bellum caste militent*, » est-il dit dans la bulle d'érection. Ce ne fut que trois ans après, à la demande du R. P. Leonardi, docteur de la faculté, que Mgr Boonen l'étendit aux personnes de l'un et de l'autre sexe.

(2) « *Unde merito censeri debeat illius (Lovaniensis) fontis rivulus, et arboris ramus, imo matris primogenita filia.* » La Milice de Maestricht fut fondée immédiatement après celle de Louvain (Deurwerders, *in proœmio*).

Complétons notre aperçu par quelques mots sur les bienfaits attachés à la Milice angélique du cordon de St Thomas.

III.

L'excellence d'une association quelconque se déduit surtout de sa fin et des moyens proposés pour y atteindre.

Le but de la Milice angélique nous est suffisamment connu. Sous ce rapport on peut dire que jusqu'à la fin du monde elle sera actuelle, parce que toujours l'homme aspirera à s'élever au-dessus des sens et de la matière.

Il fallait encore que les moyens fussent dignes de ce but excellent : ce sont ceux que J.-C. lui-même nous propose dans son Évangile. L'exposé des règles de la Milice nous les fera mieux connaître. Nous les transcrivons sur l'original latin.

1. « Omnes sub cœlesti Doctoris Angelici D. Thomæ Cingulo militaturi in Libro, apud PP. Prædicatores præparato, sua Nomina inscribi procurent : ut Indulgentiarum et Orationum participes reddantur. »

2. Ipso admissionis suæ die, salutari confessione peccata expiabunt, Sacra Synaxi animam reficient ; et corporis mentisque castimoniam (prout status ratio exiget) semper se conservaturos proponent.

3. Cingulum hujus Militiæ, ex *Filo Niveo* confectum, et Quindecim Nodulis interpunctum, postquam a R. P. Directore fuerit benedictum, palam vel oc-

culte, circa corporis lumbos, continuo gestabunt.

4. Quotidie in honorem *Divi Thomæ*, pro sua omniumque in ea militantium castitate et extirpatione vitiorum carnis, ad Cinguli nodulos *Decies-quinies* Angelicam salutationem, Ave Maria, etc., devota mente persolvent.

5. Carnales Dæmonis suggestiones atque impuras mentis cogitationes (invocatis *Jesu et Mariæ* nominibus, nec non Divi Thomæ auxilio) forti quantocius animo reprimere studebunt.

6. Verba obscæna nunquam proferent, picturas inhonestas suis domibus proscribent, lascivis comœdiis non intererunt, et a spurcis libris, cantilenis ac saltationibus sedulo abstinebunt.

7. Quodcumque illicitum blandientis carnis opus perpetrare diligenter cavebunt : et in Angelica virtute Castitatis continuo sese exercebunt, omnes fœdæ libidinis occasiones evitando.

8. Ad hoc semper incumbent, ne in sua præsentia, ab aliis scurrilia loqui, cantari, legi, aut fieri patenter sustineant. Si vero aliquos carnali vitio inquinatos cognoverint, blande eos ad Castitatem exhortabuntur.

9. Diem 28 januarii, *Translationi* corporis *D. Thomæ*, nec non 7 martii, illi dedicatos celebrabunt : vel confitendo, et communicando ; aut sacris Orationibus suam aliorumque commilitonum Castitatem Deo commendando.

10. Justo ac debito honore et veneratione *D. Thomam*, tanquam eximium suæ castitatis Tutelarem,

semper prosequentur; ejusdemque Militiam Angelicam apud alios propagare studebunt (1).

On le voit, c'est le règne de la pureté que la Milice angélique tend à établir dans les âmes. Les pratiques qu'elle impose ne sont ni nouvelles ni surhumaines; tout homme tant soit peu désireux de son salut les met en œuvre. — Exalter les bienfaits qui en résultent serait exalter la vertu qui est l'essence même du christianisme. Aussi nous bornerons-nous à indiquer les noms des Souverains-Pontifes qui depuis l'érection de la Milice angélique ont publié des bulles en sa faveur : Innocent X qui approuva en 1652 l'association de Louvain; Alexandre VII (1662); Innocent XI (1689); Innocent XII (1692 et 1693); Benoît XIII (1727) et Pie VII.

Voici les principales indulgences accordées à la Milice angélique :

Indulgence plénière (en remplissant les conditions requises pour le gain de toute indulgence plénière) :

a) Le jour de l'inscription dans la fraternité;

b) Le 28 janvier, jour de la translation des reliques de St Thomas, fête principale de l'association, si l'on visite l'église où elle est érigée, en y priant aux intentions du Souverain-Pontife;

c) Une fois par mois, si l'on a été fidèle à réciter chaque jour 15 *Ave Maria* en l'honneur des 15 mystères de la vie du Sauveur et de la Ste-Vierge;

d) A l'article de la mort.

---

(1) Deurwerders, p. 213.

Indulgences partielles.

De sept ans et sept quarantaines pour les membres qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront l'église de la confrérie aux fêtes de Noël, Pâques, la Pentecôte, l'Assomption, la Nativité et la Présentation de la Ste Vierge, la Toussaint, la Conversion de St Paul (25 janvier), St Grégoire-le-Grand (12 mars), St Ambroise (4 avril), St Vincent-Ferrier (5 avril), St Pierre, martyr (29 avril), Ste Marie-Madeleine (22 juillet), St Dominique (4 août), Exaltation de la Ste-Croix (14 septembre), le bienheureux Albert-le-Grand (15 novembre), Ste Catherine d'Alexandrie (25 novembre), et dans l'Octave des Morts.

Il y a en outre d'autres indulgences qu'on peut voir dans le manuel de la Milice.

D'obligations extérieures, il n'y en a pas à proprement parler; seulement chaque membre est invité à réciter tous les jours 15 *Ave Maria* pour demander la grâce de la pureté pour lui-même et pour tous les confrères.

En terminant cette esquisse sur la Milice angélique du cordon de St Thomas, nous ne pouvons omettre de rappeler les belles paroles de l'historien du saint Docteur, envisageant les bienfaits d'une pareille association :

« Cette légion sainte, armée pour le triomphe de
» l'esprit sur la chair, se répandit avec une merveil-
» leuse rapidité dans toutes les contrées de l'Europe
» et s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

» ..... On a vu se ranger sous les enseignes de cette » belle et chaste Milice les hommes et les femmes de » toutes les conditions, depuis celles dont la richesse » seconde les penchants jusqu'à celles dont l'indi- » gence ne peut vaincre les passions. Les rois et les » reines se firent gloire de porter le *cordon de Saint* » *Thomas et de la Ste Vierge;* il devint surtout en » usage parmi les étudiants de toutes les universités. » Et qui pourrait dire combien de désirs impurs il » étouffa dans ses chastes étreintes, combien il fit » germer d'héroïques vertus ? Qui pourrait compter » aussi les désordres qu'il prévint, les avenirs qu'il » garantit contre les orages affreux de la jeunesse ? » Héritage sacré d'un grand homme et d'un grand » saint, monument précieux de la lutte décisive qui » sauva son génie en même temps que sa pureté, oh ! » qui me donnerait de vous voir recueilli accrédité » parmi les jeunes générations ! La nouvelle disci- » pline, les nouveaux enseignements, s'il faut en » croire aux leçons de l'expérience, ne remplaceront » point les célestes émanations dont vous étiez le » symbole ! O bonheur de la vertu ! seriez-vous donc » aussi une de ces institutions surannées que les » *progrès* du temps doivent détruire chez les hom- » mes (1)? »

---

(1) Bareille, p. 53, ch. 8.

DESCRIPTION DU MUSÉE ACADÉMIQUE AUX HALLES ; SUITE (1).

Num. 113.

Pièce de vers latins imprimée sur satin, chez Martin Van Overbeke à Louvain en 1738, avec ornements en peinture. Cette pièce est dédiée : *Reverendo admodum, prænobili eruditissimoque Domino Domino Joanni Roberto Gisleno Caimo, Bruxellensi, Collegii S. Annæ præsidi vigilantissimo, Lovanii in Sacra Facultate Theologica Licentiæ gradum summa cum laude adipiscenti, die III junii MDCCXXXVIII.*

La pièce se termine par les chronogrammes suivants :

Chronicon :

VIVat CaIMo, erUDItUs theoLogUs LaUro ornatUs.

Chrono-distichon :

brUXeLLense DeCUs fLoret fULgetqUe Corona,
hoC nUnC attIngIt; postea DoCtor erIt.

Applaudit Collegium S. Annæ.

Num. 114.

Vers latins imprimés sur satin chez Jean Jacobs,

---

(1) Voir les notices publiées dans les *Analectes* de 1853, p. 7 et de 1859, p. 122.



encadrés avec ornements peints et les armoiries de la famille Heuschling. Ces vers sont adressés par les théologiens Luxembourgeois : *Spectatissimo Clarissimoque Domino Joanni Petro Heuschling Luxemburgo in Alma Universitate Lovaniensi summo cum applausu doctoralibus juris utriusque honoribus donato, XVI junii MDCCLXII.*

On y lit le chronogramme suivant :

DoCtor JUrIDICas DItabIs rIte palæstras.

Le poëme est surmonté des armoiries de la famille du Lauréat, qui sont : d'or à la bande de gueules chargée de trois étoiles à six raies d'or, sommé d'un beaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, fourré et attaché d'asur, aux bourrelets et hachements de gueules et d'or; cimier : une étoile de l'écu; devise : *nunquam sinistre.* — Voyez les *Analectes* de 1843 p. 19, où la promotion au doctorat est marquée 1761 au lieu de 1762.

—

TABLE.

—

